



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

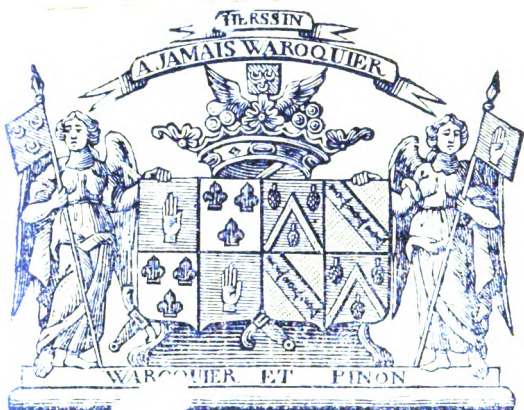
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753089 9



*DIM

Mercur

Oct - Nov
1725

4-5-11

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

OCTOBRE 1725.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

Chez { S. Jacques, au Lys d'Or.

{ NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instantment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

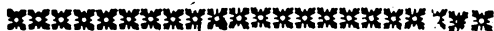


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE¹ AU ROY.

OCTOBRE 1725.



PIECES FUGITIVES,
en Prose & en Vers.

LETTRE écrite aux Auteurs du
Mercure de France sur une Question
de Diplomatique.



'Amour de la verité & du bien
public m'engage, Messieurs, à
vous prier de vouloir bien pu-
blier dans vôtre Journal une
Question, qui, comme vous l'allez voir,
intéresse non-seulement la République
A ij des

des Lettres, mais encore la société civile, & à laquelle tout le monde peut prendre part.

QUESTION PROPOSÉE aux Sçavans.

A laquelle des deux autoritez il faut donner la préférence, à des Chartres revêtues de toutes leurs formalitez, mais qui ne s'accordent pas avec l'Histoire? ou à l'Histoire, qui dit le contraire des Chartres?

Ce qui donne lieu à cette proposition, vous paroîtra aussi digne d'attention, & aussi curieux que la Question même. Voici, Messieurs, de quoi il s'agit.

F A I T,

Il y a dans les Archives de l'Abbaye du Mont S. Michel deux Chartres, l'une de Jean Bâtard d'Orleans, si connu dans l'Histoire sous le nom fameux de Comte de Dunois, datée de Tours le 28. Mars 1424. avant Pâques, & l'autre du Roi Charles VII. en date du 31. Mai 1443. & donnée à Poitiers.

Dans la première, Jean d'Orleans se qualifie Comte de Mortaing, Vicomte de S. Sauveur, Seigneur de Vaulbonnois,

&c

& Grand-Chambellan de France , Capitaine Garde & Gouverneur des Abbaye , Ville & Forteresse du Mont S. Michel. Cette Charte est adressée à Nicole Paignel , son Lieutenant dans cette Place , & donnée pour faire jouir le (a) Vicaire & les Religieux de l'Abbaye des *Appas-*
tis , (b) c'est-à-dire des contributions qui auroient été levées , suivant les loix de la guerre , sur les vassaux de cette Abbaye.

Le motif de cette concession étoit pour subvenir à la misere où les Religieux étoient réduits par l'invasion des Anglois , qui occupoient alors toute la Normandie , à l'exception du Mont S. Michel , place qui tint toujours ferme , &

(a) En ce temps-là l'Abbaye étoit regie par un Vicaire , nommé par le Pape . & du corps des Religieux , à cause de la désertion de Robert Jolivet , leur Abbé , qui s'étoit retiré à Rouen auprès du Roi d'Angleterre. Alors Charles VII. mit des Gouverneurs au Mont S. Michel en la place de cet Abbé qui l'étoit de droit par les privileges de l'Abbaye. Ces Gouverneurs furent successivement Jean de Harcourt , Jean d'Orleans & Louis d'Estouville.

(b) *Appastis* , selon du Cange , c'est la même chose que *Pactum* , *Conventio*. On faisoit un accord , une convention pour payer telle contribution , afin de s'exempter des executions militaires.

A iij demeure-

2332 MERCURE DE FRANCE.

demeura fidele au Roi Charles VII.

La Charte est scellée en queue d'un sceau de cire rouge, sur lequel on voit un Ecusson panché sous un casque, qui sert de Cimier. L'Ecu est chargé de trois fleurs-de-lys, avec un lambel de trois pieces, & une barre brochant sur le tout. Enfin elle est signée en cette maniere : J. Bâtard d'Orleans, & plus bas par Monseigneur. Le Comte de Voaste & Vous son Trésorier presents, & signé en fin Champeaux.

La seconde Charte, dattée comme on l'adit, du 31. Mai 1443. est scellée d'un grand sceau, sain & entier, & tel qu'on le voit dans les Lettres Patentes de nos Rois. Elle est donnée pour une pareille concession que celle qui est énoncée dans la Charte de Jean d'Orleans, ou plutôt pour proroger encore pour trois ans celle que ce Roi avoit accordée par une autre Charte, qu'elle rapporte en son entier, dattée de Tours le 24. Janvier 1438. de son Regne le xvi. & dite *scellée de son scel en l'absence du Grand.*

Ces deux Chartes exposent que l'Abbaye du Mont S. Michel avoit beaucoup souffert pour se maintenir en l'obéissance de Charles VII. & qu'elle souffroit encore de telle sorte, qu'il étoit difficile d'y pouvoir subsister. Cette extrémité est

un

un des motifs des Chartes, lesquelles devoient encore servir de Lettres de sauve-garde, & de sauf-conduit, pour ceux des vassaux de l'Abbaye, qui s'en trouveroient munis par des copies en bonne forme.

Quelques Critiques prétendent que ces deux Chartes ne s'accordent pas en certains points avec l'Histoire; ce qui joint à d'autres moindres circonstances, les a déterminez à les croire faulles & supposées.

Voici les moyens qu'ils alleguent contre chaque Charte en particulier.

Moyens contre la Charte de Jean d'Orleans.

La qualité de Grand-Chambellán de France prise par Jean d'Orleans est le principal, & presque le seul de ces moyens. Les Critiques disent que Charles VII. ne commença de regner que le 22. Octobre 1422. auquel temps Jean Bâtard d'Orleans n'avoit tout au plus que 19. ans, étant né en 1403. de Marguerite Mariette d'Enghien, Dame de Cani, Maîtresse de Louís de France, Duc d'Orleans, & par consequent en 1424. qui est la datte de cette Charte, le Prince à qui on la donne, n'avoit que 21. ans. Ils ajoûtent qu'il ne commença à

A iiij se

2334 MERCURE DE FRANCE.

se distinguer qu'en 1427. au siege de Gergeau & de Montargis, & qu'ainsi c'est sans apparence de verité qu'il est qualifié *Grand-Chambellan de France* en 1424. dans la Charte en question.

Il est vrai, disent-ils, que le Bâtard d'Orleans a été *Grand-Chambellan de France*; mais suivant la succession chronologique des *Grands-Chambellans*, ce Prince n'a été honoré de cette Dignité qu'après le Seigneur de la Trimouille, mort en 1446. lequel avoit succédé à Jean II. Seigneur de Montmorency, qui en avoit été pourvû en 1424. & qui s'en étoit démis en faveur du Seigneur de la Trimouille.

Ils prétendent aussi que les Comtez de Mortaing, de Vertus, & de Dunois ne furent donnez à Jean d'Orleans qu'après qu'il fut légitimé, & ce depuis l'année 1424. Enfin que la Vicomté de S. Sauveur, dont il est aussi qualifié dans cette Charte, ne lui a jamais appartenu, & qu'en 1424. elle appartenoit au Comte d'Angoulême.

Moyens contre la Charte de Charles VII.

Cette Charte du XXXI. Mai M. CCCC. XLIII. en rapporte une autre du même Prince, dattée du XXIV. Janvier M. CCCC. XXXVIII. & de son regne

regne le **xvi.** datte qui fournit un premier moyen ; car suivant l'ancien calcul, aboli par Charles IX. en 1564. où l'on commençoit de compter l'année au jour de Pâques, ce n'étoit point alors la **xvi.** année du regne du Roi, mais la **xvii.** déjà commencée & avancée de trois mois ; en effet ce Prince n'ayant commencé de regner que le 22. Octobre 1422. on trouve que la **xvi.** année commençoit le même jour de ce mois en 1437. & devoit concourir avec le mois de Janvier dans la même année, laquelle ne devoit finir qu'à Pâques suivant.

On tire un second moyen de la circonstance d'un sceau ordonné en l'absence du Grand, dont la Charte de 1443. dit que celle de 1438. qu'elle rapporte, a été scellée. De toutes les Chartes, dit-on, ou Lettres Patentes expédiées sous Charles VII. avant & depuis 1438. & en 1438. il n'y en a aucune où il soit fait mention d'un scel ordonné en l'absence du Grand : toutes ont été expédiées sous le grand sceau, ou sous le scel secret du Roi.

Enfin cette Charte paroît suspecte aux Critiques, en ce que le sujet pour lequel on prétend qu'elle fut donnée, c'est à-dire la levée des *Appastis*, sur les vassaux de l'Abbaye, ne peut pas s'accorder

A v corder

corder avec l'Histoire , & renferme une contrariété manifeste : lorsque Charles VII. la donna , aussi bien que celle dont elle refere une copie , la Province de Normandie étoit également sous la puissance des Anglois , comme au temps de la Charte de Jean d'Orleans. Il étoit donc bien inutile , disent-ils , d'expedier des Chartes pour lever des contributions dans un pays dont le Roi étoit dépouillé.

*Raisons pour la défense des deux Chartes ,
& premierement de celle de Jean
d'Orleans.*

Les Défenseurs des Chartes opposent d'abord le principe general établi par Dom Mabillon dans son grand ouvrage sur la Diplomatique. *Historicorum , dit ce sçavant homme , aut Inscriptionum testimonia legi imis Chariis non ita præjudicare debere , ut illorum præferatur auctoritas.*

Et venant ensuite au fait particulier de la Charte de Jean Bâtard d'Orleans , ils prennent l'Histoire de ce Prince dès sa naissance , telle qu'elle est rapportée dans (a) l'Histoire de la Maison d'Harcourt , par M. de la Roque , à l'occasion de son second Mariage avec Marie de

(a) T. I. L. IX. Ch. VII.

Har-

Harcourt, qu'il épousa en 1439.

Selon cet Auteur, si sçavant dans nos antiquitez, Jean Bâtard d'Orleans, né en 1402. fut élevé pendant la jeunesse auprès du Dauphin de France, qui fut depuis Charles VII. Ce Prince le considéra si fort, que n'étant encore que Regent du Royaume, il lui donna d'abord la terre de Vaulbonnois en Dauphiné, par des Lettres du 4. Novembre 1421. l'année d'après il lui donna plusieurs autres terres dans le même pays; & dans les Lettres de cette donation, qui sont du 31. Juillet 1422. il l'appelle son fidele cousin, son Conseiller & *Chambellan*.

En 1423. ce Prince devenu Roi, lui donna encore la Ville & le Comté de Gien, suivant les Registres du Parlement du 1. Decembre 1424.

Enfin il fut en si haute estime auprès de Charles VII. qu'il le donna en otage en 1424. au Duc de Bretagne pour la sûreté de la personne du Duc de Richemont son frere.

L'Historien d'Harcourt après avoir rapporté de quelle maniere le Bâtard d'Orleans s'étoit distingué en plusieurs occasions, & singulierement à la levée du siege d'Orleans, dit que le Roi persuadé par tant de victoires & de prises d'

A vj Villes,

2338 MERCURE DE FRANCE.

Villes , que Jean d'Orleans étoit d'une vertu très-rare , il voulut l'honorer de la Charge de Grand-Chambellan , dont la fonction l'attiroit près de sa personne. Les Lettres en sont données à Montrichart le 13. Octobre 1436. qui est une confirmation d'autres Lettres précédentes expédiées dès l'avenement de S. M. à la Couronne , qui l'appelle son cher & feal cousin & Conseiller.

» Il se remarque , dit le même Histo-
 » rien , par le compte de Guillaume Cha-
 » rier , Receveur des Finances , depuis
 » le 1. Janvier 1427. jusqu'au 1. Sep-
 » tembre 1429. que le Roi Charles VII.
 » lui avoit donné une somme de mille
 » livres , de monnoye Delphinale , en
 » considération de ses grands & notables
 » services , par ses Lettres du 1. Mars
 » 1427. dans lesquelles il est appelé
 » Comte de Mortain , Seigneur de Vaul-
 » bonnois & Grand - Chambellan de
 » France.

Les Défenseurs de la Charte ajoutent à ces autoritez que le P. Lobineau , dans ses preuves de l'Histoire de Bretagne , rapporte un Traité fait entre ce Bâtard & le Vicomte de Rohan du 18. Octobre 1434. lequel commence ainsi : *Jean Bâtard d'Orleans , Comte de Perigord , Seigneur de Romorantin , Grand-Chambellan de*

de France : & est signé J. Bâtard d'Orleans.

Ce n'est donc point par un vain titre, encore moins par une supposition de celui qui a dressé la Charte, que ce Prince y a pris en l'année 1424. la qualité de *Grand-Chambellan de France*, puisque les Provisions qu'il en eut en 1436. n'étoient qu'une confirmation d'autres Lettres, expédiées dès l'avenement de Charles VII. à la Couronne ; or cet avenement est de l'année 1422. comme les Critiques de la Charte le reconnoissent eux-mêmes.

Pour ce qui est de l'Epoque qu'ils établissent pour cette dignité, en faveur de Jean d'Orleans, sçavoir l'année 1446. on leur soutient qu'elle n'est pas juste, puisque non-seulement on l'en voit qualifié en 1434. suivant le Traité rapporté par le P. Lobineau, mais aussi en 1424. suivant le compte de G. Charier, les Lettres Patentes par lui rapportées dans ce compte, & suivant l'Historien d'Harcourt, dont le témoignage appuyé sur les Historiens, sur les Chartes, & sur les autres Titres qu'il a consultez, remontent, comme on vient de le voir, jusqu'au commencement du regne de Charles VII.

Deux choses peuvent tromper les
Cris

2340 MERCURE DE FRANCE.

Critiques : c'est que sans rien approfondir, ils croient qu'il n'y avoit que celui qui exerçoit actuellement la Charge de Grand-Chambellan, qui pouvoit en prendre le titre : ils croient aussi que le Prince qui a donné la Charte, dont il s'agit, n'ayant tout au plus que 22. ans en 1424. (année de sa datte) il n'y a gueres d'apparence que dans un âge si peu avancé, il fut revêtu d'une si grande Dignité. On leur soutient que ces deux raisons ne sont qu'apparentes, & les Défenseurs se flattent de démontrer par deux remarques, qu'elles ne sont ici d'aucune application contre la validité de la Charte.

1^o Sous un même règne, & dans le même temps, on voit plusieurs Seigneurs qualifiez du Titre de Grands-Chambellans de France. Jacques II. de Bourbon en fut pourvû en 1397. & mourut en 1438. Guy de Courfan exerçoit cette Charge en 1401. & 1407. Jacques de Montmorency en a dû recevoir les Provisions en 1424. & le Seigneur de la Trimouille en 1427. de sorte qu'en l'année 1428. on a vû quatre Seigneurs, qui pouvoient prendre la qualité de Grands-Chambellans, & qui la prenoient en effet. On peut voir là-dessus le P. Anselme qui rapporte d'autres exemples.

A la ceremonie de l'hommage rendu
au

au Roi par le Duc de Bretagne en 1457. Pierre de Brezé en faisoit les fonctions, & Pasquier dans ses Recherches de la France, le qualifie de *Grand-Chambellan de France*. Cependant J. Bâtard d'Orleans l'étoit aussi alors.

Cette confusion causée par la circonstance des temps, a sans doute trompé les Historiens, & a fait que jusqu'à présent ils n'ont rien donné d'exact touchant les Grands Chambellans ; ils ont seulement essayé d'en dresser des Chronologies. Ils n'ont connu les uns que par les fonctions de cette Charge, les autres que par la qualité qu'ils en ont prise, très-peu par leur Institution. En sorte que si on s'en rapporte à ce qu'ils en ont écrit, il faut nécessairement supposer que plusieurs Seigneurs ont été honorez en même temps de cette qualité, & on n'en peut pas douter après les Titres citez.

Il y a tout lieu de croire que le P. Anselme, quoiqu'il ait écrit exprès sur cette matiere, n'a pas eu connoissance des Titres dont on vient de parler, puisque dans son Histoire des Grands Officiers de la Couronne, il s'est contenté de dire T. II. pag. 1261. que *Jean Bâtard d'Orleans possédoit la Charge de Grand-Chambellan de France dès l'année 1443. comme il s'apprend du v. compte de Xaincoins,*

2341 MERCURE DE FRANCE.

coins , Receveur General des Finances. On espere que dans la nouvelle Edition de cet ouvrage , revûë , corrigée & augmentée , que prépare actuellement le R. P. Ange , cet article sera plus étendu , & qu'il sera rendu justice à la verité.

2^o La grande jeunesse de ce Prince n'a pas dû l'empêcher de parvenir à cette Dignité , car on voit d'autres Grands-Chambellans dans un âge encore moins avancé ; tel fut Claude d'Orleans , Duc de Longueville , qui mourut au siege de Pavie en 1537. à l'âge de 17. ans , & François d'Orleans qui mourut en 1551. à l'âge seulement de 16. ans.

Les grands hommes tel qu'a été le Bâtard d'Orleans , se distinguent de bonne heure , & meritent dès leur jeunesse les Dignitez & le Commandement : tel a été Dom Juan d'Autriche , Bâtard de Charles Quint , qui à l'âge (a) de 24. ans com-

(a) Cet âge est expressement marqué sur une Medaille de ce Prince , frappée dans le temps de la bataille de Lepante. On y voit d'un côté son Buste , avec cette Inscription , JOANNES AUSTRIÆ CAROLI V. FIL. ET. ANN. XXIII. & de l'autre la Statuë en pied élevée sur une colonne rostrale , & couronnée par les mains de la Victoire. Pour Legende CLASSÆ TURCICÆ AD NAUPACTUM DELETA. A L'EXERGUE. DIE VII. OCTOBR. 1671.

Tel a encore été en Espagne le Comte de
manda

OCTOBRE 1725. 2343

manda l'armée navale de la Chrétienté confederée , & la mit à couvert de l'invasion des Turcs , en gagnant la fameuse bataille de Lepante en 1571. L'Histoire fournit d'autres exemples de jeunes Princes , de (a) Seigneurs parvenus aux premières Dignitez , & au commandement des armées.

D'ailleurs le Prince dont il s'agit ici , quoiqu'encore assez jeune en 1424. étoit déjà marié avec la fille du President Louvet , principal Ministre sous Charles VII. Ce Magistrat voyant que le Roi cherissoit particulièrement ce Prince , crût ne pouvoir mieux s'affermir dans le Ministère , que par cette alliance. Il est vrai qu'elle fut pendant quelque temps préjudiciable au Prince , car le President étant devenu odieux aux principaux de la Cour , & sur tout au Duc de Bretagne,

Lemos , *Dom Francisco de Castro* , qui avant que d'avoir de la barbe au menton , selon l'expression de Vitruvius dans son Commentaire sur Ph. de Commines , commença à remplir les plus grands Emplois de la Monarchie d'Espagne ; sçavoir , de President du Conseil des Indes , de Viceroy de Naples : & de President d'Italie & s'en étoit acquitté avec une satisfaction universelle.

(a) Henri Desfiat de Cinq-Mars fut fait Grand Ecuyer de France par le Roi Louis XIII. en 1639. à l'âge de dix-neuf ans.

que

que le Roi Charles VII. avoit alors intérêt de menager, ce Duc demanda que le President & son gendre sortissent de la Cour & fussent desappointez de leurs Charges & Gouvernemens.

Cela fut executé à l'égard du President Louvet, & à l'égard du Prince (a) Bâtard, s'il ne sortit pas de la Cour, il fut destitué du Gouvernement du Mont S. Michel, suivant une Charte de Charles VII. dans les Archives de l'Abbaye, avec un autre de la même année, laquelle défend à la garnison de cette Place de laisser entrer ni le Prince, ni les siens, & commet un autre Gouverneur en son lieu & place. Ce contre-temps, pendant lequel le Seigneur de la Trimouille entra dans le Ministère, fait entrevoir que le Bâtard d'Orleans, que le Roi avoit tant favorisé jusqu'alors, n'exerça sa Charge de Grand-Chambellan qu'après la mort du Seigneur de la Trimouille, qui, comme on l'a vû cy-devant, en fut pourvû en l'année 1427.

(a) Il y a quelque apparence que ce Prince s'éloigna pour un temps de la Cour, car quelques Historiens, parlant de son rappel, & Bouchet dans ses Annal. d'Aquitaine, & le Feron, citez par M. de la Roque, assurent même que le Roi lui donna alors la Charge de Connétable.

Pour

OCTOBRE 1725. 2345

Pour ce qui est des qualitez de *Comte de Mortaing & de Vicomte de S. Sauveur* prises dans cette Charte par Jean d'Orleans, & que les Critiques prétendent ne lui avoir pas appartenu en l'année 1424. datte de la même Charte, on leur soutient qu'ils se trompent encore dans ce second moyen, comme dans le premier. Car la Charte attaquée n'est pas le seul & unique titre, qui prouve qu'en ce temps-là le Bâtard d'Orleans étoit Comte de Mortaing; le Roi Charles VII. lui donne cette même qualité dans ses Lettres du 1. Mars 1427. rapportées dans le compte de G. Charier, Receveur General des Finances, comme on l'a vû cy-dessus. De plus, les Défenseurs citent & sont en état de rapporter la Charte même du don qui fut fait à Jean d'Orleans par Charles VII. du Comté de Mortaing, laquelle Charte est aussi du mois de Mars 1424. ce qui ne laisse aucun lieu de douter, à moins que les Critiques ne se croient en droit de douter de tout.

Ils disent gratuitement & sans preuves, que la Vicomté de S. Sauveur ne lui a jamais appartenu; les en croira t'on au préjudice de la Charte, qui marque le contraire, & qui sera peut-être confirmée là-dessus par d'autres Titres, qu'une

2346 MERCURE DE FRANCE.
qu'une recherche plus exacte pourra découvrir dans la suite ?

A l'égard des Comtez de Vertus & de Dunois , Jean d'Orleans n'en prenant pas la qualité dans la Charte en question, les Défenseurs n'en admettent ni n'en rejettent point l'Epoque , fixée par les Critiques comme il leur plaît, elle est ici très-indifferente.

Défense de la Charte de Charles VII.

Le premier moyen employé contre cette Charte , ou plutôt contre celle qu'elle rapporte en son entier. *Donné à Tours le XXIV Janvier M.CCCC.XXXVIII. & de nôtre Regne le xvj.* consiste à dire que l'année ayant commencé au jour de Pâques , suivant l'ancien Calendrier , ce n'étoit point alors la xvi. année du Regne de Charles VII. mais le troisième mois de la xvii. comme on l'a expliqué cy-devant.

Ce calcul est juste , & le principe certain ; mais l'induction est frivole , & ne peut servir qu'à montrer combien les Adversaires sont peu versez dans l'étude des Chartes , & de nos Antiquitez. Ils ignorent sans doute , que quoique ce fut un usage certain , introduit sous la troisième race de nos Rois , de compter l'année du jour de Pâques , cet usage ne fut pas

pas si universellement pratiqué, qu'il n'y ait plusieurs exemples authentiques du contraire. Aussi le P. Mabillon en parlant de cet usage, n'assure pas de tous les Actes en general; mais (a) de presque tous, qu'ils étoient dattez, suivant ce calcul.

M. Ducange après avoir établi le même usage, ajoute, *neque tamen obstitit quin Kalenda Januarii primus anni dies semper habitus sit.* En quoi il est suivi par le P. Mabillon, & ils donnent l'un & l'autre pour exemple, la date d'une Charte de Dragon de Vinacourt, ainsi exprimée. *Fait en l'an de l'Incarnation de N. S. J. 1183. au mois de Janvier, le lendemain du 1. jour de l'an.*

Le P. Mabillon en a donné un autre exemple, page 174. de la Diplom. pris d'une Charte de Charles, Roi de Sicile & Duc d'Anjou, pour l'Abbaye de Toussain d'Angers, qui est ainsi datée : *anno 1274. prima Februarii secunda Indictionis*, ce qu'il dit revenir au calcul que nous suivons aujourd'hui, parce que cette seconde Indiction ne peut se ren-

(a) *Modus iste Gallicanus longe usitator fuit sub tertia stirpe, quo tempore Acta publica pleraque omnia admodum istius calculi componebantur, desumendo anni principium à Paschate.*

contrer

2348 MERCURE DE FRANCE.

contrer qu'en supposant qu'on l'a dattée en comptant l'année du mois de Janvier.

Les Défenseurs citent plusieurs autres Titres semblables , où l'on a suivi le calcul que nous suivons aujourd'hui en commençant l'année au 1. Janvier. Entr'autres , deux Actes pris de l'Histoire de Gerberoy , page 351. & trois Actes tirez de l'Histoire de Harcourt , T. 3. page 424. T. 4. page 1476. & p. 1266.

Ce n'est donc pas , disent-ils , une chose sans exemple de voir des Chartes & des Actes dattéz suivant ce calcul avant l'Edit de Charles IX. & c'est par de pareilles observations que l'on reconnoît véritablement le calcul qu'on suivoit avant que la France eut été ramenée à l'uniformité sur ce sujet.

Ainsi la Charte de Charles VII. ayant été dattée suivant nôtre nouveau calcul , quoiqu'alors moins usité , on trouve que la xvi. année du Règne de ce Prince qui commençoit le 22. Octobre 1437. concouroit avec le mois de Janvier suivant , de l'an 1438. que l'on aura commencé à compter de ce même mois de Janvier. Donc , bien loin que cette Charte doive être soupçonnée , par cette espece de singularité , elle confirme au contraire l'exception que Dom Mabillon a si judicieusement

sement faite touchant l'ancien usage de dater les Chartes.

Mais si malgré ces raisons les Critiques veulent absolument qu'il y ait un défaut dans cette datte, ce défaut ne peut jamais être regardé que comme une inadvertance de l'Ecrivain, dans la copie qu'il a faite de la Charte de M. CCCC. XXXVIII. dans celle de M. CCCC. XLIII. faute qui peut être aisément arrivée, ou par l'omission du chiffre (1) après ceux cy XVI. ou par l'addition du même chiffre à ceux-là M. CCCC. XXXVII.

Ces sortes de défauts qui peuvent se glisser non-seulement dans des copies, telles que celle dont il s'agit ici, mais même dans des originaux, ne peuvent jamais nuire à la sincérité du Titre où ils se rencontrent. *Unum aut alterum defectum*, dit le P. Mabillon, L. 3. ch. 6. *modo essentialis non sit legitimis Autographis obesse non debere, cum in sinceris Diplommatibus qua vidimus occurrant ejusmodi leviores defectus.* Sur quoi il donne deux exemples.

L'un, d'une Charte de Philippe I. où la Lettre M. pour signifier mille, avoit été omise, & ensuite marquée d'un autre encre. L'autre d'une Charte de Guillaume, Archevêque de Rheims, dans laquelle en rapportant une Charte de son

son prédécesseur, ainsi dattée par ces chiffres M. CLXVII. il ne la cite dattée que de l'an M. CLXVI.

Venons au second moyen. La Charte de 1443. marque que l'original de celle de 1438. a été scellé d'un *sceau ordonné en l'absence du Grand*. Ce qui paroît aux Critiques une chose inouïe, & sentir la fraude & la supposition. Mais on est bien assuré que les sçavans porteront un jugement tout contraire de cette circonstance.

C'étoit en effet une chose si peu rare de sceller d'un autre Sceau que du grand, qu'il y avoit chez le Roi un Office de *Garde Scel*, ordonné en l'absence du Grand; Office que possédoit Louïs (a) de Harcourt, Evêque de Bayeux en 1471. Rien enfin n'est si ordinaire que de voir des Lettres Patentes scellées de ce Sceau avec la même formule *ordonné en l'absence du Grand*. On pourroit en citer plusieurs exemples tirez tant des Chartes que (b) des Historiens, si on n'étoit persuadé que que toutes les personnes un peu versées dans ce genre d'érudition, conviendront aisément de cette vérité.

Reste le troisième & dernier moyen,

(a) M. de la Roque, T. IV. p. 1602.

(b) Belleforest, p. 437.

Le P. Martene, T. I. & II. Anecd. & autres.

qui

qui est commun aux deux Chartes, à refuter. Les Défenseurs n'ignorent pas, que dans le temps qu'elles ont été données, la Normandie étoit occupée par les Anglois, mais ils nient la conséquence tirée par les Critiques ; sçavoir, qu'il étoit absurde & inutile d'accorder par ces Chartes la levée des *Appastis*, ou contributions en faveur des Religieux du Mont S. Michel, sur des vassaux qui étoient sous une domination étrangere.

Car, quoiqu'il soit certain par l'Histoire, qu'en general les Anglois étoient alors les Maîtres dans cette Province, il n'est pas moins certain par les Historiens, que le Roi Charles VII. n'avoit pas absolument abandonné la Normandie ; ce Prince avoit toujours des troupes dans le pays, témoins les garnisons que les ennemis étoient obligez de tenir dans les places qui leur étoient soumises, pour les défendre contre les fréquentes entreprises des François.

Voyons brièvement, & selon l'ordre des temps, ce que disent là-dessus nos Historiens. En 1424. le Duc d'Alençon ayant assemblé une armée de 18000. hommes, vint au secours d'Yvry. *Monstrelet*, T. 2. p. 13. En 1425. le Comte de Richemont, depuis Connétable de France, fut long-temps devant Pont-Or-

B son

2352 MERCURE DE FRANCE.

son avec environ 25000. hommes, & il y eut un rude combat donné entre les François & les Anglois du côté d'Avranches. *Belleforest*. En 1430. & 1431. le Sire de Vignole prit la Ville de Louviers, & peu s'en fallut que Roüen ne fut surpris par les François. *Monstrelet*. En 1431. le Seigneur de Lore surprend la Ville de Caën; mais ne pouvant pas la garder, il en enleve un grand butin, fait quantité de prisonniers, ne renvoyant que les gens d'Eglise, & ceux qui avoient des sauf-conduits de Charles VII. ou de ses Generaux. *Belleforest*.

En 1433. & 1434. le même Commandant paroît devant Avranches avec un corps de 5000. hommes, & défait les Anglois en plusieurs rencontres. *Belleforest*.

En 1438. le Roi, selon le même Auteur, après la prise de Meaux, envoya le Connétable en Normandie pour y faire la guerre aux Anglois, & le Connétable alla droit à Avranches pour assieger cette Ville. On ne finiroit point s'il falloit suivre, (a) l'Histoire à

(a) L'Histoire d'Angleterre, écrite par Baker, confirme tout cela, & ajoute que non-seulement les Normands étoient toujours prêts à secouer le joug des Anglois; mais que bien des Anglois mêmes étoient dans les intérêts de Charles VII.

la

la main, tous les mouvemens, & les progrès des armes du Roi dans la Normandie, jusqu'à l'entiere réduction de cette Province.

On se contentera d'observer avec ce dernier (a) Annaliste, que presque tous les Gentilshommes Normands, Manceaux, Angevins, &c. ayant mieux aimé perdre tout leur bien que de se soumettre à l'Anglois, se tenoient près les frontieres du pays occupé par l'ennemi, prêts toujours à choquer & s'exposans à tout hazard, tant pour le service du Roi que pour entretenir leur état, n'ayant d'autre moyen que par les courses & rançonnemens faits en guerre.

Croira-t'on d'ailleurs que l'élite de la Noblesse de la Province qui se tenoit dans le Mont S. Michel avec une forte Garnison au milieu d'un ennemi, qu'elle scût toujours vaincre, restoit tranquillement dans cette place, sans en sortir, pour chercher ailleurs que sur ce rocher affreux les munitions necessaires ? Il n'est pas seulement permis de le penser après ce qui s'étoit passé au siege de cette Place, formé par les Anglois en 1423. siege qu'ils furent obligez de lever avec une perte considerable, par la genereuse défense que firent 119. Gentilshommes Nor-

(a) Belleforest, an. 1437. pag. 460.

2354 MERCURE DE FRANCE.
mans qui s'y étoient enfermez , & dont
on voit encore les noms & les armes dans
l'Eglise de l'Abbaye.

Il étoit donc très-possible de lever au
nom du Roi des contributions en Nor-
mandie , & particulièrement dans la
basse , qui étoit alors le Theatre de la
guerre. Donc les Chartres dont il s'agit ici
avoient leur effet ; & en procurant quel-
que avantage aux Religieux du Mont
Saint Michel dans leur indigence , elles
étoient encore favorables & utiles aux
Vassaux de cette Abbaye , en les mettant
à couvert des courses des partis Fran-
çois.

Telles sont les raisons alléguées de
part & d'autre , pour & contre l'authen-
ticité de ces deux Chartres ; c'est aux sça-
vans dans cette sorte d'érudition à déci-
der. Je vous prie , Messieurs , de vou-
loir bien les y inviter , en rendant ma
Lettre publique , & de publier aussi dans
votre Journal ce qui vous viendra de
leur part sur cette matiere , laquelle , com-
me je l'ai dit au commencement , est éga-
lement curieuse & intéressante. Je suis ,
Messieurs , &c.

A le 20. Septembre 1725.

SW

OCTOBRE 1725. 2355

✱✱:✱✱✱✱✱✱✱:✱✱✱✱✱✱✱✱

*SUR L'ARRIVÉE DE LA REINE,
au mois de Septembre 1725.*

Depuis cinq mois la Bize , & les fiers
Aquilons

Narguent Phoebus dans sa carrière ;

L'Astre du jour qui marche à reculons ,

Refuse à nos besoins sa chaleur coutumière ,

Cent nuages épais , humides tourbillons ,

A nos yeux effrayez dérobent la lumière ;

Un déluge nouveau , qui coule à gros bouil-
lons ,

Inondant plaines & vallons ,

Le triste Laboureur dans sa froide chaumière ,

Déplore la moisson noyée en ses sillons ,

Et déjà la famine , à la dent meurtrière ,

Paroît , & vient ouvrir son vaste cimetière.

Pour appaiser le céleste courroux ,

Le Clergé , le Pontife , & sa suite pieuse ,

Au pied des saints Autels tombent à deux
genoux ;

Magistrats , Citoyens , Troupe dévotieuse ,

Suivent la Châsse glorieuse ,

Dans nos pressans besoins , infailible secours :

B 11) L'An-

2356 MERCURE DE FRANCE.

L'Ange exterminateur dardant son oeil severe ,
Nous poursuit , nous menace , & Dieu dans
sa colere ,
Insensible à nos maux en prolonge le cours.

François, reprenons l'esperance ,
Auprès d'un Dieu vengeur contre nous irrité ,
Nôtre Monarque a pris nôtre défense ,
En sa faveur ce Dieu sollicité ,
Va changer les decrets de sa juste vengeance :
C'est peu , l'excès de sa clemence
Veut surpasser celui de nôtre iniquité ;
Pour ce Prince cheri son amour excité ,
Puisse dans les trésors de sa magnificence ,
D'un de ces purs esprits , nourris de son essence ,
Dont le pied de son Trône est sans cesse habité ,
Il fait choix , & l'ornant de gloire & de puissance ,
Il en forme une Reine , il la donne à la
France ,
Comme un gage certain de sa benignité.

François, cette Reine s'avance ,
Astre nouveau , vrai signe d'alliance ,
Elle vient dissiper nôtre calamité .
A sa suite voyez la douce humanité ,
La sainte pieté , la modeste prudence ,

Et

OCTOBRE 1725. 2357

Et l'heureuse fécondité !

C'en est fait désormais son auguste présence ,

A la campagne , à la Cité ,

Affure pour toujours la joye & l'abondance ,

Son nom même annonce d'avance

FELICITE' *

* La Reine se nomme Marie Sophie Felicité.

*Bureau Devarabe , Procureur du Roi
au Bureau des Finances de la Rochelle.*

※※※:※※※※※※※※※※※※※※※※

LETTRE du R. P. Tournemine ,
Jesuite , à M. de la R.

VOus souhaitez , Monsieur , que je vous envoie ce que j'ai trouvé dans des Historiens celebres de Pologne & de Bohême sur le Roi Stanislas , & sur sa très-ancienne , & très-illustre Maison ; je ne puis rien refuser à un homme , à qui le Public doit tous les mois une lecture agréable & instructive. J'ai permis de faire plusieurs copies de ce Memoire Historique , & j'ai montré à tous ceux qui l'ont désiré , dans les Auteurs mêmes , les endroits que vous allez lire. Enfin rien n'est de moi dans ce Memoire , que peu

B iij de

de réflexions sur le mérite, & le desintéressement parfait des témoins que j'y cite.

EXTRAIT

D'une Lettre Latine d'André Zaluski, Evêque de Varmie, Grand-Chancelier de Pologne à un ami intime, *amico confidenti*, écrite le 11. Septembre 1696. Elle est dans le Recueil Latin des Mémoires de cet Evêque, un des plus grands hommes que la Pologne ait produit, & qui y a été l'Oracle des Diettes pendant trois regnes.

» Le huitième de Septembre, après-
 » midi, la Reine donna audience dans sa
 » chambre aux Nonces de la Grande Po-
 » logne, qui selon la coutume venoient
 » lui marquer la douleur que les peuples
 » ressentoient de la mort du Roi Jean
 » III. Stanislas Lesciynski, Capitaine,
 » c'est-à-dire, Gouverneur d'Odolanow,
 » fils unique du General de la grande Po-
 » logne porta la parole. On l'appelle
 » tout d'une voix, les délices du genre
 » humain, l'ornement de la Pologne,
 » l'amour de la Patrie, il fera un jour la
 » gloire de nôtre siècle, il fait déjà le
 » bonheur du peuple Polonois; car on
 » ne peut pas le voir sans l'aimer, ni
 » l'entendre sans l'admirer: par le pri-
 » vilege de sa vertu il a passé les bornes
 de

de son âge, on n'a remarqué en lui, « ni la mollesse de l'enfance, ni les faillies imprudentes de la jeunesse, il a été d'abord meur, & capable des affaires, tout est dans lui au plus haut degré; la naissance, le genie, l'esprit, la vertu, aussi attend-on tout, espere-t'on tout de lui, ce sentiment est general. »

Voilà ce que pensoit du Roi Stanislas, qui n'avoit pas encore vingt ans, la meilleure tête de Pologne.

Le même Grand-Chancelier dans une Lettre écrite le 27. Septembre 1697. apprend à un de ses amis que le Roi a donné la Charge de Grand Echançon à Stanislas Leszczinski, qui se faisant des exemples de son pere autant de loix, avoit dans son printemps toute la maturité de l'automne. Pour juger de cet éloge il faut sçavoir ce que Zaluski pensoit du pere du Roi Stanislas Raphaël Leszczinski. On le voit dans une Lettre écrite le 4 Avril 1703. « Il joignoit, dit-il, une vertu excellente à une parfaite connoissance des affaires, sa vûe attiroit le respect, & l'on comptoit sur le succès de toutes ses entreprises, il étoit laborieux, adroit à conduire un dessein, intrepide dans le peril, prévoyant & soigneux, prompt enfin dans l'exécution.

B v tion.

» tion. On doit à sa prudente activité le
 » secours de Vienne, & l'heureuse con-
 » clusion de la Diette où ce secours fut
 » résolu. Ainsi le titre de Libérateur de
 » l'Empire & de la Chrétienté lui est dû.
 » Ce n'est pas mon jugement seul que je
 » produis, c'est le jugement public. Per-
 » sonne n'a rempli tant de postes émi-
 » nents, personne ne les a remplis avec
 » autant d'éclat.

Okolski, dans le monde Polonois *Orbis Polonus*, tome 3. page 291. & 292. parlant de la Maison de Leczinski. » Tous
 » les titres d'honneur, dit-il, ont choisi
 » leur siege dans cette Maison, les Evê-
 » ques, les Senateurs qu'elle a donné à
 » la Pologne, ont été autant de modeles.
 » C'est par les Leczinski, que la Reli-
 » gion Chrétienne est entrée dans la Po-
 » logne, c'est par eux qu'elle y a été
 » conservée.

Pour entendre cet éloge des Leczinski, il faut sçavoir qu'ils sont originaires de Moravie, qu'ils y tenoient un rang considerable dès le milieu du ix. siècle sous le nom de Vieniawa, Barons de Pernstein, qu'en 965. Philippe, Baron de Pernstein conduisit en Pologne la Princesse Dambrouque, que Boeslas, premier Roi de Bohême avoit accordée à Miecislav, Prince Souverain de Pologne,

à condition qu'il se feroit Chrétien. Mieciſlas reçût le Baptême, Philippe fut ſon Parrain, & le Prince le retint pour être ſon premier Miniſtre, & pour travailler à la converſion de la nation Polonoïſe. Les ſoins de Philippe, ſoutenus de ſes exemples réuſſirent. Ses petits-fils, Archevêque de Gneſne, & Evêque de Cujavie acheverent ſon ouvrage, & cette magnanime nation doit aux Lecziński un attachement à la véritable Eglise qui ne s'eſt jamais démenti.

Philippe porta la foi juſques dans la Hongrie, où elle s'établit par le mariage d'Adelaïde, ſœur de Mieciſlas avec Geiza, père du Roi S. Etienne. Le Roi Stanislas deſcend de mâle en mâle de Philippe Baron de Fernſtein.

Voici un témoin encore moins ſuſpect, c'eſt le fameux Balbinus, tome 1. de l'Histoire de Bohême, page 19.

Celui-là n'a aucune connoiſſance de « la Pologne, qui ne connoît pas la Mai- « ſon de Lecziński. Cette Maïſon à la- « quelle la Pologne doit tant de grands « Generaux, tant de Palatins, ornemens « de ſon Senat, tant d'Evêques, d'Ar- « chevêques. »

Balbinus a imprimé ce premier tome l'année que le Roi Stanislas eſt né. L'ou-

B vj vrage

vrage d'Okolski est imprimé avant la naissance de ce Prince.

J'ajouterais que la Maison Opalinski, dont est la mere de nôtre auguste Reine, a ce glorieux rapport avec la Maison paternelle de la Reine, que les Leczinski ont porté le Christianisme dans la Pologne, il y a sept cens cinquante ans, & que les Opalinski ont été les premiers à le recevoir. Okolski, déjà cité, parle de la Maison Opalinski en ces termes. » C'est une Maison salutaire à l'Etat, » necessaire à l'Eglise Romaine, quelle » Charge, quel Titre ne leur a pas été » accordé ? quelle mitre n'ont-ils pas » portée ? quels honneurs, quelles préeminences militaires n'ont-ils pas mérités & obtenus ? quelle negociation » ne leur a pas été confiée ; c'est à eux » que les Rois & la République ont eu » recours dans les besoins les plus pressans.

La Maison de Jablonowski, dont sort la mere du Roi Stanislas, Maison féconde en Heros, descend des anciens Rois de Prusse. S. Stanislas, Evêque de Cracovie & Martyr, étoit de la première branche de cette Maison. J'omets pour n'être pas trop long ce qu'on lit dans Crommer, Michovius, Hildenstein & Paprouski.

SUR



*SUR LE MARIAGE DU ROY ,
Cupidon au Trône.*

UN Roi jeune & charmant inspiré par les
Dieux ,

Aux loix d'Hymen a son ame soumise ,

Hymen en est à bon droit glorieux ;

Pareil honneur vaut qu'on le solemnise.

Guirlande & fleurs parent ses blonds cheveux ,

Autour de lui voltigent ris & jeux ,

Carracolant , folâtrant à leur guise ,

Aucun chantant Hymnes joyeux ,

Autre traçant chiffre ou devise.

C'est vrai plaisir de voir au milieu d'eux ,

Côte à côte d'Hymen d'un pas majestueux ,

Marcher en noble arroy la Princesse promise ;

Ainsi jusqu'au pied des Autels

Elle est en triomphe amenée ;

A la face des immortels ,

La foi des deux Epoux est saintement donnée ,

Et par les mains d'Hymen l'Epouse est cou-
ronnée.

Au départir mille plaisirs offerts ,

Celebrent à l'envi cette auguste journée.

Dans

2364 MERCURE DE FRANCE.

Dans ces beaux lieux diriez les Cieux ouverts.
Sur tapis somptueux chef-d'œuvres d'excellence ,

Brille partout la superbe opulence ,
Elore y répand ses dons divers ;

Ici graces & ris menent joyeuse danse ;
Là Cerés & Bacchus promettent l'abondance ,
Apollon y fournit doux accords & concerts ;

Jupiter même à la fête s'emploie ,
Ce Dieu bruyant , parmi d'agréables éclairs ,
Sur Vulcain embrasé , tonne , éclatte , foudroye ,

Et lance traits de feu que Vulcain lui renvoye ;
Jeux plaisans , qui perçant jusqu'au plus haut
des airs ,

Annoncent à tout l'Univers ,
Du spectateur ravi le bonheur & la joye.

Au bruit de ce divin fracas ,
Le tendre Cupidon s'éveille ,

Il apperçoit d'Hymen la gloire sans pareille ,
Jaloux , vîte il accourt & mene sur ses pas ,
Non jeux badins , non folâtres ébats ,
Mais ferme amour , du monde la merveille ,
Au doux maintien , aux celestes appas ,
Fille de paix , pudique Colombelle ,

Qu'un

Qu'un Roi Louïs (a) des bons Rois le modele,
 Sur fleurs-de-lys jà long-temps hebergea,
 Et que Maître Clement (b) en beau Temple (c)
 logea,

Il voit assis au rang suprême,

Les Epoux entourez de leurs sujets heureux.

Et des mortels, & des Dieux même,

Recevant à leur gré le tribut & les vœux.

C'étoit le temps de faire son hommage,

Le Dieu paroît, de ferme amour suivi,

Au pied du Trône, où d'extase ravi,

Franc & naïf il tient ce doux langage :

Royaux Epoux il n'est bien que d'aimer.

Tous les honneurs qu'à vos yeux on étale,

Tous les plaisirs qui viennent vous charmer,

A ce vrai bien n'ont rien qui les égale,

Or, cette-cy ma compagne loyale,

Bien tant parfait sçaura vous confirmer ;

Je la vous donne en faveur Nuptiale,

Et c'est present que devez estimer.

Il dit ; soudain de sa bouche s'exhale

Souffle divin, air pur, doux & perçant,

(a) Louïs XII.

(b) Clement Marot.

(c) Le Temple de Cupido.

Tout

Tout droit au cœur des Epoux se glissant :
 Lors chacun d'eux épris d'ardeur égale ,
 Attire à soi ferme amour sa feale ,
 En vive joye à l'avoir s'empressant ,
 A qui mieux mieux ores la caressant ,
 Aux yeux de tous même l'embrassant ;
 Puis l'associe à la Pompe Royale ,
 En grand honneur près de soi la plaçant ,
 Au haut du Trône où Cupidon l'instale ,
 De noble gloire au loin resplendissant.
 A donc dans ce grand jour , Hymen ordonne ,
 apprête ,
 Maint Dieu s'emploie , & se montre empressé ,
 Tandis que Cupidon sur le Trône place ,
 Des Rois Epoux dont il fait sa conquête ,
 En ferme amour accueilli , caressé ,
 Reçoit les honneurs de la fête.

Ces deux Pieces de vers du même Auteur ont eu l'honneur d'être présentées à leurs Majestez , qui les ont reçues très-favorablement.



LETTRE



*LETTRE écrite de Constantinople le 15.
de Fevrier 1725. par M. D.
à M. de la R....*

VOici , Monsieur , pour continuer de remplir mon engagement , ce qui s'est passé de considerable , ou qui me paroît meriter vôtre attention depuis ma derniere Lettre.

Le premier jour de l'an on apprit que le General Romanshof , envoyé de Sa Majesté Czarienne à la Porte , étoit à 40. lieuës d'ici seulement ; que ce Seigneur devoit arriver le 4. à * *Ponte Picolo* , où il séjourneroit le 5. pour y celebrier la Fête de Noël , qui tombe ce jour-là , suivant le vieux stile qui est en usage chez les Moscovites , & qu'il feroit le lendemain son entrée à Pera.

Sur cet avis M. de Neplieuf , Résident de Moscovie ayant insinué que les équipages du General devant être extrêmement fatiguez , il auroit besoin de chevaux rais pour faire son entrée , le Vicomte d'Andrezel , le Marquis de Bonnac &

* Village à 4. ou 5. lieuës de Constantinople , sur le chemin d'Andrinople , qui aboutit à un petit Pont , dont il tire son nom.

l'Am-

L'Ambassadeur de Venise envoyèrent par politesse chacun leur Ecuyer (ce dernier même y joignit son carosse) au-devant de M. le General à *Ponte Picolo* : le Grand Visir y envoya aussi du monde & des chevaux ; mais le (a) Chiaoux-Bacchi n'y fut point , comme l'avoit demandé M. de Romanshof , cet honneur ne s'accordant qu'à ceux qui sont revêtus du caractère d'Ambassadeurs à la Porte ; pour lui donner cependant quelque distinction particuliere on y envoya un (b) Capigi-Bacchi.

(a) C'est le Chef des Huissiers , il fait dans les audiences du Grand Visir , & du Grand Seigneur les fonctions de Grand-Maître des Ceremonies , & d'Introducteur des Ambassadeurs.

(b) Ou Chef des Portiers est à la Cour Ottomane ce qu'est à la Cour de France un Gentilhomme ordinaire du Roi.

*Entrée de M. le General de Romanshof
à Pera le 6. Janvier.*

Le 6. Janvier vers les trois heures après-midi parurent d'abord quelques domestiques à cheval , qui avoient pris les devants , & qui accompagnoient un petit chariot tiré par cinq chevaux , dont trois attelés de front au brancart , savoir un au milieu , & un de chaque côté

à la volée ; les deux autres étoient attachés par la queue avec une corde liée à chaque bout du brancart , maniere d'atteler , qui parut à tous les spectateurs aussi nouvelle que dure pour les chevaux.

Une heure après , M. l'Envoyé arriva à l'extrémité de (a) Beyoglou , & passa au milieu d'une Compagnie de 60. Janissaires formant une double haye : la marche qui commença-là , se fit dans l'ordre suivant.

Un Janissaire de M. de Neplieuf , Résident de Moscovie étoit à la tête. Ensuite quatre (b) Chiaoux à petit Turban & la plume dessus : (c) 20. Chiaoux à grand Turban qui avoient été au-devant de M. l'Envoyé jusques aux vignes de Beyoglou seulement.

(a) Beyoglou , est le quartier qui confine d'un bout à Pera , & de l'autre s'étend jusques dans la campagne , ce mot signifie en Turc , fils de Prince ou de Commandant.

(b) Ces Chiaoux s'appellent *Alays-Chiaoux* , comme qui diroit en François Huissiers d'escorte ou de convoi ; aussi le Grand Seigneur en avoit-il envoyé six jusques à Bender au-devant de M de Romanshof : ils sont du même corps que les autres Chiaoux , mais ils changent de nom & de coëffure suivant les fonctions où on les employe.

(c) Ceux-cy s'appellent *Divant-Chiaoux* à cause du grand Turban de ceremonie qu'ils portoient , & qu'ils portent quand ils vont au Divan.

L'Ecuyer

L'Ecuyer de M. le Vicomte d'Andrezel avec trois chevaux de main.

Celui de l'Ambassadeur de Venise immédiatement après avec trois chevaux de main aussi, & celui de M. le Marquis de Bonnac avec un pareil nombre de chevaux.

Ensuite deux Cors de Chasse du Regiment de six mille hommes des Gardes de Sa Majesté Czarienne, dont M. de Romanshof est Major General, habillez d'un drap verd foncé, avec un large galon d'or sur toutes les coutures, & portant l'instrument de leur profession autour du corps passé en écharpe.

L'Ecuyer de l'Envoyé avec cinq chevaux de main caparaçonnez de magnifiques peaux de Tigre, appliquées sur un drap rouge.

Quatre Valets-de-Chambre.

Deux Pages, dont un est du nombre des quatre enfans de Langue que M. de Bonnac avoit permis aux Capucins de Pera de recevoir dans leur College, pour y apprendre à servir un jour d'Interpretes aux Ministres du Czar à la Porte : ces Pages étoient habillez comme les Valets-de-pied, à l'exception que leur drap étoit plus fin & plus galonné, & qu'ils portoient sur l'épaule un nœud de ruban d'argent au lieu d'une éguillette.

Douze

Douze Valets - de - Pied vêtus d'un drap gris couleur de noisette , avec la veste , & les paremens de drap rouge ; le tout orné d'une très-petite boutonniere , & d'un fort large bordé d'argent , accompagné d'une éguillette sur l'épaule , & surmonté de très-grands chapeaux.

Deux Chiaoux , de ceux qui portent le petit Turban & la plume , suivoient tout ce qui vient de précéder , & avec eux commençoient à défiler , de part & d'autre , la Compagnie de Janissaires , que le Grand Visir avoit envoyé au-devant de M. de Romanshof jusques au cimetiere de Beyoglou.

Après venoient un (a) Visir Aga qui avoit été avec les six *Alays-Chiaoux* jusques à Bender.

Le Capigi-Bachi , dont il a été déjà parlé , vêtu d'un magnifique Caftan , doublé de Martre-Zibeline , & enfin le General de Romanshof , monté sur un très-beau cheval superbement harnaché , & du nombre des 30. que le Grand Seigneur lui avoit envoyé pour lui & sa suite à *Ponte Picolo* : ce Seigneur avoit de chaque côté un Heiduque à pied , por-

(a) Les *Visirs Agassi* sont des Gentilshommes du Grand Visir , qui le suivent quand il va quelque part , & qu'il envoie aussi en campagne , pour des commissions honorables ,
tant

tant la hache d'armes sur l'épaule , & habillé à leur maniere , de même drap que ses Valets-de-Pied : il étoit environné de M. Stoltoy , neveu du Ministre de ce nom , qui a été Ambassadeur à la Porte pour la paix du Prut , & avec lequel M. de Romanshof lui-même vint alors à Constantinople , du Baron Rennes , fils du General Rennes , qui prit Braylo à la campagne du Prut (ce Baron est Ingenieur du Czar , & Officier de ses Gardes) du Prince Mechersky , de M^{rs} Arlof & Yraskin , aussi Officiers principaux dans le même Corps , & de plusieurs Officiers subalternes & Ingenieurs que ce Ministre a amenez exprès avec lui ; le principal sujet de sa commission étant d'aller d'ici en Perse , regler les limites du terrain à partager dans le Chirvan entre Tamavchib , fils du Sophi détrôné par l'Usurpateur Miry-Mamouth , le Grand Seigneur & Sa Majesté Czarienne.

Toute cette marche fut fermée par le carosse de l'Ambassadeur de Venise , attelé de six chevaux blancs ; à deux cens pas duquel venoient une quinzaine de chaises roulantes , longues de sept à huit pieds , ou M. de Romanshof , & les personnes qualifiées de sa suite couchoient presque toujours dans la route , faute de lieux

lieux convenables pour se retirer la nuit, & 30. à 40. tant petits chariots, qu'espece de cariolles, qui portoient les équipages, le tout tiré par des chevaux, des buffes, ou des bœufs.

En arrivant, l'Envoyé alla loger avec tout son monde dans trois maisons, louées à Pera aux dépens du Grand Seigneur, où il trouva une garde de Janissaires commandée par un de leurs Officiers.

Le lendemain 7. il assista aux (a) representations de la Tragedie de Mitridate, & de la Comedie du Mariage forcé, que M. l'Ambassadeur de France fit jouer sur un Theatre dressé dans le Palais de France, où toutes les Dames de Pera, & de Galata furent invitées; elles formoient un fort beau coup d'œil, tant par leurs agrémens personnels, que par leurs pierreries, & leurs autres ornemens à la Gréque: M. le General & les principaux de la suite furent aussi du grand souper, qui succeda à ce divertissement, & qu'il donnoit ce jour-là pour la solennité de la Fête des Rois, aux Ambassadeurs d'Angleterre & de Venise, aux Résidens de l'Empereur & du Czar, &

(a) Les enfans de M. l'Ambassadeur, quelques-uns des Gentilshommes qui sont venus avec lui, & les Enfans de Langue en étoient les Acteurs.

autres

autres personnes de consideration des deux sexes.

Le 14. le Vicomte d'Andrezel ayant fait prier les Dames de Galata & de Pera, ainsi que les Ambassadeurs & Envoyez des Cours Etrangères, de venir à une seconde representation de la Tragedie de Mitridate, leur donna successivement un magnifique ambigu, un grand bal qui dura jusqu'à trois heures du matin, & un réveillon pour ceux qui restèrent.

Le 20. le Grand Visir accorda à l'Envoyé ce qu'on appelle le (a) *Tain*, qui fut fixé à 60. écus par jour, à commencer de celui de son entrée à Pera : on lui en paya les arrerages, & l'on continuera à le payer sur le même pied jusqu'à la fin de la negociation.

Le 21. l'Envoyé donna un splendide dîner, où se trouverent entr'autres personnes de rang & de caractère le Vicomte d'Andrezel, le Marquis & la Marquise de Bonnac, l'Ambassadeur de Hollande, M. Dierling, Résident de l'Empereur & la Dame son épouse, &c. Il se but dans ce repas beaucoup d'excel-

(a) C'est une espece de subsistance que le Grand Seigneur donne aux Ministres Etrangers qui sont employez pour son service dans quelques negociations.

lent

OCTOBRE 1725. 2375

lent vin de Tokay , que l'Envoyé presenta.

Le 23. l'Envoyé sortit à pied de sa maison, à 6. heures du soir , accompagné du Résident de Moscovie , & de tous les Seigneurs & particuliers de cette nation qui sont à Pera , & vint en ceremonie presenter à M. le Marquis de Bonnac le Cordon de Saint André , consistant en un cordon bleu , comme celui de l'Ordre du S. Esprit , mais plus ondé , & plus large , d'où pend une Croix de S. André , sur laquelle le Saint est représenté en émail. Cette Croix est appliquée sur un Aigle à deux têtes , avec une Couronne Imperiale au-dessus , qui tient de chaque côté par un anneau mouvant aux têtes de l'Aigle. Derriere cette piece est une banderole d'émail bleu , qui entoure le corps de l'Aigle , dont le plumage est parfaitement bien executé , sur laquelle est écrit en Langue Rusienne , PROTECTEUR DE LA RUSSIE. La dernière piece de cet Ordre est une Etoile de cinq pouces de diametre , à douze pointes , dont six grandes & six moyennes , dans l'intervale de chacune desquelles s'élevent des rayons de differente grandeur : le milieu de cette Etoile est rempli d'une Croix de Saint André en or , sans effigie , autour de laquelle est écrit en grands caracteres Ru-

C siens

siens , POUR LA FOY ET LA FIDELITE'.

Tout cela fut porté par un Ayde de Camp , depuis la maison du General , jusques à la porte de la chambre de M. le Marquis de Bonnac , logé dans le Palais de France , dans un bassin de vermeil doré , couvert d'un papier blanc. Quand toute la Compagnie fut arrivée à la porte , M. Stoltoy prit le bassin de celui qui le tenoit , & entra dans la chambre.

Immédiatement après M. de Romanshof fit au Marquis de Bonnac un compliment de la part du Czar , & lui presenta les marques de l'Ordre , à quoi le Marquis de Bonnac répondit entr'autres choses , que M. le General sçavoit bien lui-même , qu'il ne pouvoit pas accepter un pareil honneur d'un Souverain Etranger sans la permission du Roi son Maître ; qu'il recevoit cependant ces marques de la bienveillance de Sa Majesté Czarienne , mais qu'il ne s'en orneroit point qu'il n'en eut reçu l'agrément de S. M. lequel il esperoit trouver à son arrivée à Toulon ; qu'en attendant s'il ne les portoit pas en public sur sa personne , il les porteroit avec une reconnoissance infinie dans le fond de son cœur.

Les complimens finis de part & d'autre , M. de Romanshof , & M. Stoltoy prirent chacun un carreau de velours , les pose-

posèrent à terre l'un sur l'autre : le Marquis de Bonnac mit un genou dessus, M. Stoltoy en fit autant ; & faisant semblant de lui attacher l'Etoile au côté gauche, il la retira sur le champ, & la lui remit entre les mains ; puis prenant le cordon bleu, le lui passa en écharpe ; le Marquis de Bonnac l'ôta aussi-tôt, témoignant de nouveau à l'assemblée le plaisir qu'il auroit de le porter, après avoir reçu la permission du Roi.

Le lendemain 24. vers les dix heures du matin, les deux Cors de Chasse du Regiment des Gardes de Sa Majesté Czarienne, vinrent en habit de ceremonie donner une melodieuse aubade avec leur instrument qu'ils possèdent dans la perfection, à M. le Marquis de Bonnac, qui paya liberalement leur symphonie, & qui pendant qu'ils sonnoient du Cors, envoya par son Ecuyer à M. le General un cheval Turc de grand prix, & richement harnaché, la selle, la housse, & les faux-fourreaux étant d'un velours cramoisy, chargé d'une broderie d'or & d'argent parfaitement belle, & relevé en bosse. Il y joignit jusques à ses pistolets enrichis d'ornemens de vermeil doré, & à ses armes.

Le 25. le Résident de Moscovie donna à souper à plus de cent personnes de

C ij l'un

2378 MERCURE DE FRANCE.

l'un & de l'autre sexe, où se trouverent les Dames de Pera, presque tous les Ministres, & M. le General, avec les plus qualifiez de son cortège : il y avoit quatre tables dans quatre chambres qui furent toutes servies avec autant d'ordre, de délicatesse & de somptuosité, qu'on le pourroit faire en France, & où les vins de Bourgogne, de Champagne, & de Tokay coulerent abondamment, aussi bien que les liqueurs. Ce festin fut précédé d'un bal qui s'ouvrit vers les sept heures du soir ; on y dansa jusques à neuf, à la Françoisé, à la Gréque, à l'Allemande, & à la Polonoise. Après quoi on se mit à table jusques à onze, que recommença le bal qui dura jusqu'à une heure après minuit.

Le 31. du même mois de Janvier M. l'Envoyé alla prendre sa seconde audience du Grand Seigneur, & recevoir la ratification de S. H. du Traité, en échange de celle du Czar, qu'il lui avoit portée à sa premiere audience. Il partit à pied de Pera à cinq heures du matin, & fit sa route de la même maniere, que la premiere fois. On lui fit l'honneur de (a)

(a) Cette paye se fait tous les trois mois, & quand il y a quelque nouveau Ministre Etranger à la Porte le Grand Visir, ne manque pas de remettre au jour de cette paye celui de son audience.

payer

payer devant lui six à sept mille Janissaires, la Cavalerie, & quelques domestiques du Serrail. Il vit aussi dans le Divan rendre la justice à la Turquie, c'est-à-dire, avec une très-prompte expedition; car là, les Plaideurs sçavent bien-tôt leur sort: une heure suffit pour y juger une vingtaine de procès en dernier ressort. Les causes vidées, on dressa plusieurs tables, à l'une desquelles l'Envoyé se mit avec le Résident de Moscovie & le Grand Visir: les autres furent remplies des personnes de sa suite, & de quelques Seigneurs Turcs. Ensuite on conduisit l'Envoyé & sa compagnie au fond de la cour, lieu où l'on distribue les Castans. On lui en donna & à quatorze autres personnes de sa suite, après quoi on le conduisit à l'appartement du Grand Seigneur, dans la chambre duquel il fut introduit, lui septième, ayant gardé ses bottes, ainsi que le Résident, mais sans épée, suivant l'usage.

Dès qu'il eut fait ses reverences, le Grand Visir prit d'auprès du Grand Seigneur, la ratification, & une Lettre de Sa Hauteſſe à Sa Majesté Czarienne, enfermées séparément dans deux petits sachets d'étoffe de soye, selon la coutume, & fit à l'Envoyé un compliment fort court, puis baïsa les Lettres, les porta

C iij à

à son front, & s'inclina en les présentant à l'Envoyé, qui s'inclinant de même pour les recevoir, les baïsa aussi. Ensuite le Grand Visir & le Drogman de la Porte reculerent trois pas ; ce dernier mit un genou en terre, & interpretant tout haut en Italien, ce que le Grand Visir avoit dit en Turc. Voici, dit-il, (en regardant l'Envoyé) la ratification du Traité de paix de Sa Hauteſſe : le très-Serenissime Empereur, mon Maître, promet d'en executer les articles de son côté, aussi fidelement qu'il espere que vous les executerez du vôtre. Quoique l'Envoyé n'entendit pas ce qu'on lui disoit, on supposa que la Langue Italienne lui étoit familiere, car on le congédia au dernier mot de ce discours, sans lui donner le temps d'avoir recours à son-Interprete, qui étoit present, & qui ne pût lui expliquer ce dont il s'agissoit, que quand ils furent sortis. Quelques personnes qui tournerent la tête, en se retirant, s'aperçurent que le Grand Seigneur entra en conversation avec le Grand Visir, dès que l'Envoyé fut hors de sa chambre, & marqua par son air riant, & par ses gestes la satisfaction qu'il avoit de tout ce qui venoit de se passer.

Quand on fut sorti chacun monta à cheval, on vit défilér les Janissaires, & passer

passer le Grand Visir, après quoi M. l'Envoyé & sa suite se retirèrent. Etant arrivez à la Marine, l'Envoyé reçût avis, que s'il vouloit être salué des Vaisseaux du Roi, il falloit qu'il passât devant & près d'eux (car j'ai oublié de dire qu'au retour de la premiere audience du Grand Seigneur, pour s'en être trop éloigné, il n'eut point de salut, parce qu'on ne l'aperçût pas. Il suivit donc ce conseil, & chaque Vaisseau lui fit à son passage une salve de 15. coups de canon.

Voilà, Monsieur, ce qui s'est passé de plus remarquable dans la mission de M. le General de Romanshof à la Porte, où il n'a plus rien à faire, comptant de partir dès que le beau temps lui permettra d'aller en Perse executer sa commission pour le reglement des limites.

J'ajoute à ma Lettre, pour en égayer un peu le serieux, la copie d'une Epître que j'ai eu l'honneur de presenter à M. le Vicomte d'Andrezel, le premier jour de l'an, avec une petite Offrande dont il est parlé dans la même Epître, S. Exc. ayant eu assez de bonté pour agréer l'une & l'autre. Je suis toujours, Monsieur, &c.



*ÉPIÎRE à M. le Vicomte d'Andrezel,
Ambassadeur de France à la Porte, pre-
sentée le 1. jour de l'an 1725. par
M. D.*

UN pauvre Scribe d'Apollon ,
Dupe amateur de l'Harmonie ,
Amant transi sur l'Helicon ,
Des sçavantes Sœurs d'Uranie :
Un petit Marchand nouveau né ,
Qui par une étoile perverse ,
Est déjà des trois quarts ruiné ,
Pour son debut dans le commerce ;
Enfin D..... Monseigneur ,
Vôtre inutile serviteur ,
Malgré sa prompte décadence ,
Qui le réduit à presque rien :
Malgré sa prochaine indigence ,
Qu'il regarde en Stoïcien ,
Ose offrir à vôtre Excellence ,
Le peu qui lui reste de bien ,
Consistant en dix-huit bouteilles ,
Qui peut-être encor par malheur ,
Sont de liqueurs à deux oreilles ,

Quoi-

Quoique de Jacques * la faveur.
 La faveur, c'est pourtant tout dire ;
 C'est le plus fin Distillateur ,
 Et le plus doux empoisonneur ,
 Qu'en débauche l'on puisse élire.
 Il sçait par son art enchanteur ,
 Soumettre à l'amoureux empire ,
 Une Belle dont la rigueur ,
 Contre son tendre amant conspire ,
 Et d'un petit Maître en fureur
 Perfectionner le délire.

Ah ! maudit Art , Art assassin ,
 Tu serois de tous Arts le pire ,
 N'étoit celui du Medecin !
 Quoiqu'il en soit, Seigneur, enfin ,
 Pour revenir à nos bouteilles ,
 Vous en aurez douze pareilles :
 D'Eau-forte , qu'on nomme Cedra ,
 Propre à jeter dans les broussailles ,
 Celui qui par trop en boira ,
 Et lui corroder les Entrailles ,
 Le cœur, le foye & cetera ,
 Plusdeux autre de Citronelle ,

* Celebre distillateur de Montpellier.

C v Qu'ac-

Qu'accompagnent deux de Cannelle ,

Aussi-bien que deux d'Usquebac ;

Le tout ami de l'estomac ,

Et très-délicieux à boire ,

Au dire du fleur la Faveur.

Reste à sçavoir s'il faut l'en croire ,

Vous en jugerez, Monseigneur.

Quant à moi, sincere en mes rimes.

Marchands de vin & de liqueurs ,

Charlatans , bigots & menteurs ,

Sont à peu près mots synonymes.

Mais c'est trop long-temps s'écarter ,

Des devoirs de cette journée :

Il s'agit de vous souhaiter ,

Outre le cours de cette année ,

Exempt de tout fâcheux hazard ,

Une vie en tout fortunée ,

Et qui se termine si tard ,

Qu'elle soit aussi loin menée ,

Que celle de Mathusalem ;

Puis (car c'est-là le grand Item ,)

Au bout de vôtre destinée ,

La celeste Jerusalem.

De ces souhaits je le confesse.

Il en est d'inconfiderez,
 Et qui par l'esprit de justesse,
 N'ont pas été bien mesurez ;
 Mais quoiqu'ils paroissent outre,
 Leur hyperbole est naturelle,
 Ce sont des fougues de mon zele,
 Qui trop rempli de sa grandeur,
 Brise son frein, sort de tutelle,
 Et s'abandonne à son ardeur :
 C'est de mon tendre interieur,
 Une image naïve & pure,
 Dont l'art par son pinceau flateur ;
 N'a point embelli la peinture ;
 Ainsi j'espere, Monseigneur,
 Que le tableau venant du cœur,
 Vous ferez grace à la bordure.
 Mais ces bouteilles, vertuchou !
 Me donnent de la tablature.
 Je ne sçais comment, ni par où,
 Leur trouver une couverture.
 Il faut, direz-vous, être fou,
 Pour se donner telle licence,
 Comment ! pour étrennes à moi,
 Qui represente ici le Roi,

Encor, quel Roi? le Roi de France,
 A moi doublement Excellence,
 Par ma personne & mon Emploi,
 On ose outrer l'extravagance,
 Jusqu'à m'offrir au jour de l'an,
 Dix huit Ampoulettes chetives,
 Dont deux sont pleines de * safran,
 Et les autres d'eaux corrosives?
 Hé fy, le trait est impudent.
 Jamais on ne fit tel present,
 Qu'à quelque Préfet de College.
 A ces beaux dits que répondrai-je?
 Rien, car d'abord j'accorde tout.
 Mais si pourtant jusqu'au bout,
 Vôte Excellence me protege,
 N'avouera-t'elle pas aussi,
 Que chacun dans ce monde-cy,
 Jouit du triste privilege,
 De ne faire que ce qu'il peut;
 Et pas un zeste davantage?
 Dame! on ne fait pas ce qu'on veut,
 Vous le sçavez, & j'en enrage.

* L'Usquebac est fait avec du safran.

Si

Si j'étois maître des trésors,
 Qu'enferme le sein de la terre ;
 Ou que pour moi seul sur ses bords,
 La Mer jetta ceux qu'elle enferme,
 Alors, vous me verriez alors,
 Reprendre pour vous ces merveilles,
 D'aussi bon cœur que mes bouteilles ;
 De même si par le secours,
 De mes ferventes patenôtres,
 J'obtenois du Ciel que mes jours,
 Se pussent coudre au bout des vôtres ;
 Dès demain divisant leur cours,
 J'en prendrois pour moi de fort courts,
 Et vous gratifierois des autres.
 Mais, hélas ! frivoles discours !
 Ces vœux passent mon esperance ;
 Ainsi n'ayant rien à mon choix,
 Qui cadre à ma reconnoissance,
 J'imite dans mon impuissance,
 Ce que fit un jour autrefois,
 Le bon Frederic de Florence,
 Qui comme sçait votre Excellence,
 Après avoir tout fricassé ,

Auprès

Auprès de l'ingrate Clitie ,
 N'avoit de son bien éclipsé ,
 Qu'un Faucon plus cher que sa vie.
 Que fit-il le pauvre garçon ?
 Contraint de festoyer sa mie ,
 Et n'ayant rien à la maison ,
 Que du pain sec & bonne envie ,
 Il lui fit manger son faucon ;
 Un tel ragoût pour telle Hôteſſe ,
 N'étoit ſans doute pas trop bon ;
 Cependant la belle Tygreſſe ,
 En fut touchée avec raiſon ,
 Et de ce ſeul trait de tendreſſe ,
 Lui ſçût cent fois plus gré, dit-on ,
 Que de ceux de toute autre eſpece.
 Venons à la comparaifon ,
 Nos fortunes ſont fort pareilles ,
 Il n'avoit plus que ſon faucon ,
 Et je n'ai plus que mes bouteilles.



LET-

::***:***:***:***:***:***:***:***

LETTRE écrite à M. Gerbier, Professeur Royal de Mathematiques, par le R. P. Mottet, Professeur de Philosophie au College de Marseille, sur le Phenomene arrivé dans le Port de cette Ville.

J'Ai tâché, Monsieur, dans le temps que cette grande émotion arriva dans l'eau du Port de Marseille, d'apprendre les circonstances d'un Phenomene si surprenant, pour pouvoir en donner quelque explication, du moins approchante de la verité; mais tout ce que je pus en sçavoir alors étoit si vague & si general, & même si contredit, que je n'osai avanturer mes conjectures. Je souhaitois en apprendre jusques aux moindres circonstances, puisque c'étoit elles qui devoient en déterminer la cause. Les choses generales que l'on en publioit le faisant attribuer à plusieurs differentes causes tout à la fois. Malheureusement pour moi il ne se trouva pas des Physiciens sur le Port dans le temps que cet accident arriva, où s'il s'en trouva, ils n'étoient pas priez de se rendre attentifs pour bien observer ce qui alloit arriver.

A

A la fin le public est convenu de certaines circonstances sur ce fait que personne ne nie aujourd'hui ; c'est sur ces circonstances constantes que je fonde une hypothèse qui me vint hier dans l'esprit. Je prends la liberté de vous la communiquer , ayant appris que vous travailliez à la même chose , & que vous prétendiez trouver dans un vent qui souffloit le 29. du mois de Juin dernier la cause du Phenomène dont il s'agit.

Tout ce que l'on publie de l'émotion arrivée dans l'eau du Port de cette Ville le 29. du mois de Juin dernier sur les huit heures du soir, se réduit 1. à une diminution d'eau dans le Port plus ou moins grande , selon les differens sentimens ; ce degré de diminution ne change rien à mon hypothèse , il suffit qu'il y en ait eu quelqu'une. 2. A un reflux qui succéda à la diminution d'eau , tout le monde ne convient pas aussi de la quantité du reflux , mais le fait est constant. 3. A une grande puanteur. 4. Cette émotion ne s'est fait sentir que dans le Port de Marseille avec cette violence digne d'étonnement. On n'a fait que s'en appercevoir dans quelques lieux du rivage voisin de Marseille , & on n'en a rien scû que par les relations , à Toulon , à la Ciotat , & aux autres Ports au-delà de
six

fix à sept lieues. Sur ces quatre circonstances j'appuye mon sentiment, & voici comment je croi expliquer ce Phenomène.

Je juge que la cause de cet accident n'est autre, que la cause ordinaire des tremblemens de terre. On sçait par les observations que l'on a faites, & surtout par la fameuse experience de M. l'Emery que les parties sulfureuses qui sont dans la terre, s'enflamment de temps en temps, & que les pays qui abondent le plus en souffre, éprouvent très-souvent les suites fâcheuses de ces inflammations, les effets en sont differens selon les differens pays, & selon les obstacles que trouve cette matiere enflammée. Dans certains lieux elles causent des tremblemens de terre, dans d'autres des ouragans qui déracinent les arbres, abbattent les maisons, & tuent même les hommes qui ne prennent pas les précautions de s'en garantir. Dans la terre de Labour & en Sicile ces inflammations se font jour par des ouvertures sur la surface de la terre, & ne font d'autre mal que de couvrir de cendres les campagnes voisines ; quelquefois elles élèvent des colonnes d'eau dans la Mer, & cela arrive lorsque les vapeurs sulfureuses s'échaptent par un endroit de la terre qui est sous la Mer.

Les

Les colonnes d'eau qui s'élevent quelquefois sur la Mer, & qui sont aux Matelots les sinistres présages d'un prompt naufrage, sont des faits constants, & jusques à présent on n'en a trouvé d'autre cause que les vapeurs sulfureuses qui sortent de la terre par les inflammations soudaines. Je remarquerai encore que ces inflammations arrivent ordinairement en Eté; l'expérience constante nous l'apprend, & c'est aussi en Eté que M. l'Emery imita artificiellement ces inflammations naturelles.

Tout cela semble nous faire croire que l'accident arrivé dans le Port de Marseille, est une suite de ces colonnes d'eau, dont les gens de Mer éprouvent quelquefois la violence. 1. L'eau a diminué dans le Port par le courant qui s'est formé pour aller prendre la place de l'eau qui s'étoit élevée. Cela est fondé sur les principes les plus communs, & sur les premières connoissances de la Physique. 2. Le reflux qui a succédé à cette diminution a été causé par la chute violente de la colonne d'eau. 3. L'eau remuée avec tant de violence a produit la puanteur par l'envoi des corpuscules de ces matieres extrêmement sales, dont on sçait que l'eau du Port est chargée, lesquelles matieres n'étant point mêlées
avec

avec l'eau, se font sentir sans être remuées; d'ailleurs la bouë qui se trouve dans le fond du Port est bien capable de produire cette infection. 4. On n'a senti l'émotion de l'eau que dans les lieux voisins de l'endroit de la Mer où s'est élevée la colonne d'eau; on ne peut attribuer tant de violence dans quelques lieux particuliers, qu'à une cause particuliere qui agit dans ces lieux-là. Si l'on veut que cette cause soit generale, comment prouvera t'on qu'il peut se faire que l'eau du Port de Marseille ait été dans un très-grand mouvement jusqu'à faire submerger quelques Bâtimens sans que les Ports à six & à neuf lieues seulement de Marseille s'en soient aperçûs? Voilà, Monsieur, ce que je pense de ce Phenomène, & j'ajouterais que les vents par lesquels vous prétendez l'expliquer paroissent des causes étrangères de cet accident, tel qu'il est exposé. Les vents, selon le sentiment & les observations d'un habile Physicien moderne qui étudie la nature depuis plus de quarante ans, ont une cause generale, bien differente de celle que l'on prétend démontrer par l'experience de l'Eolypile, c'est la chute de l'air amassé autour du Pole qui produit les vents, & ce air s'y amasse par les courants perpetuels

tuels vers cette partie de la terre, où l'air trouve moins de pression & d'agitation que dans la partie renfermée entre les deux Tropiques. Voilà la cause générale des vents, & si l'on ne voit pas souffler ordinairement un même vent en même temps dans tout l'hémisphère, comme cela devrait arriver, c'est que cette chute d'air est déterminée par des montagnes qui font que dans certains lieux les vents soufflent d'un autre côté que de celui du Pole, & que dans d'autres ils sont ou moins forts, ou même qu'on ne les sent point du tout. Cela posé, peut-on dire qu'un vent aussi furieux qu'il faut que vous le supposiez pour soulever l'eau du Port, ne se fasse sentir que dans une partie de trois ou quatre lieues tout au plus, & que dans le voisinage il regne un calme parfait, ainsi qu'il arriva lors de cet accident. Je vous prie d'excuser, Monsieur, la liberté que je prends, & de me faire la grace de me dire votre sentiment sur mon hypothèse. Je suis avec beaucoup de respect votre très-humble, & très-obéissant serviteur, Mottet de l'Oratoire, Professeur de Philosophie.

RE-

RÉPONSE DE M. GERBIER.

IL est vrai, mon R. P. que j'ai été prié par une personne que j'honore beaucoup, de donner par écrit mon sentiment sur le phénomène du 29. Juin dernier; mais il est vrai aussi que je ne le ferai qu'au cas que je puisse être instruit avec certitude de quelques circonstances, sur lesquelles l'on m'a promis de m'éclaircir pour fixer ce qui en est dit diversement. Je parle de ce qui s'est passé au large; car je fus informé dans le temps de ce qui se passa ici, & ce que l'on m'en a dit depuis s'y accorde assez, à quelque chose près, que je ne négligerai pas. Ce seroit trop aventurer que d'anticiper par une explication qui ne satisferoit peut être pas à tout.

Pour ce qui regarde l'honneur que vous me faites de me communiquer votre hypothèse avant que j'aye celui d'être connu de vous, je vous en suis, mon R. P. très-sensiblement obligé; mais c'est un peu trop de m'en demander mon sentiment, parce qu'il ne doit pas prévaloir sur celui d'une personne qui pense aussi bien que vous faites.

Les quatre faits à quoi vous réduisez tout ce qui arriva dans le Port, me paroissent

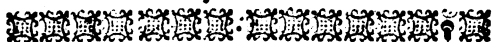
sent très-ingenieusement expliquez par la formation & la chute d'une colonne d'eau , de la maniere dont vous en parlez. Mais j'avouë que s'il faut vous accorder qu'il ne se soit rien passé au-delà du rivage, voisin de Marseille , ainsi que vous l'asseurez , la réalité d'une telle colonne pourroit bien trouver des contradicteurs. Car où faudra-t'il supposer qu'elle se soit élevée ? Ce ne sera pas dans le Port ni dans la Rade , parce que pour produire l'effet dont il s'agit , elle auroit dû être assez grosse & assez haute pour n'être pas invisible , il y avoit des pêcheurs fort au large , &c. Ce sera donc beaucoup plus loin. Et comment en ce cas-là pouvez-vous accorder son effet avec le calme qui regnoit dans toute l'étendue de la Rade ? D'ailleurs en supposant avec vous , mon R. P. que les colonnes, semblables à celle qui est accusée du desordre du Port , n'ayent point d'autre cause que les vapeurs sulfureuses, qu'une soudaine inflammation fait élever des terres qui sont au-dessous de la Mer (ce que l'on ne pourroit bien ne pas accorder) quelqu'un faisant attention au poids & à la fluidité de l'eau , & à la nature de ces vapeurs , ne pourroit-il pas croire que celle-ci auroit dû être dissipée avant que d'être parvenue à la hauteur

con-

convenable? Car enfin il falloit qu'elle s'élevât en masse à une hauteur bien grande pour que sa chute pût causer jusques dans le Port le reflux qui y fut si sensible. Je craindrois de vous ennuyer, mon R. P. en continuant des objections que vous trouverez foibles, sans doute, mais que je ne propose que pour vous marquer combien j'ai l'honneur-d'être, mon R. P. vôtre très-humble & très-obéissant serviteur GERBIER.

J'oublois de vous dire, mon R. P. que l'on ne m'a pas fait justice en vous assurant *que je prétends trouver dans un vent qui souffloit le 29. du mois de Juin dernier la cause du Phenomène dont il s'agit.* Cette raison ne m'a jamais paru suffisante, & je m'en passerois même très-bien, si je n'étois persuadé qu'il ne faut rien oublier de ce qui peut aider ou nuire aux conjectures. Je ne crois pas non plus avoir rien dit à personne qui ait pû donner lieu à me faire observer que les vents ont une cause generale bien differente de celle que l'on prétend démontrer par l'experience de l'Eolypile. Car il ne s'est nullement agi de cette matiere dans aucune conversation,

AD.



*ADDITION à la Relation du Mariage
du Roi.*

Quelques particularitez , & quelques Pieces qui meritent d'être rapportées , n'ayant pas été reçues assez tôt pour pouvoir entrer dans le second volume du Mercure de Septembre , nous donnons ici ce petit Supplément.

*Harangue de M. de Bienville , Premier
Echevin , & Maire perpetuel de Metz ,
à la Reine.*

MADAME ,

L'Histoire qui fait l'éloge d'une Reine * de France , illustre par son esprit , par sa prudence , par sa sagesse & par sa pitié , semble faire en même temps celui de votre Majesté. En effet, MADAME , ce sont ces mêmes vertus qui ont fixé en votre faveur le cœur & le choix du plus grand Roi du monde , & l'ont engagé d'associer à son Trône ce que l'éducation , la nature & la Religion ont formé

* La Reine Blanche , mere de S. Louis.

da

de plus parfait. Le Ciel, qui pour venger les outrages d'un sort injuste, a, par des routes inconnuës aux hommes, conduit V. M. à l'élevation où nous la voyons, sçaura couronner son ouvrage, & verser sur cette auguste Alliance les benedictions les plus précieuses : une heureuse fécondité qui en doit être le premier fruit, fait l'objet le plus ardent & le plus impatient de nos vœux. C'est d'elle que dépend le repos & la tranquillité de l'Etat, & c'est sur les vertus de V. M. que nous fondons les plus solides esperances de nôtre bonheur.

Nous nous flatons, MADAME, d'en ressentir bien-tôt les effets, & de trouver dans ces glorieux avantages une source de prosperitez intarissable. Fasse le Ciel que V. M. jouisse long temps de celles qu'elle merite, en les partageant avec le plus aimable, & le plus aimé des Princes ! Fasse que ses bontez s'étendent aussi loin que nôtre fidelité, & que reglant ses affections sur les nôtres, il soit encore plus sensible à l'amour de ses peuples, qu'à l'éclat de la gloire qui l'environne, &c.

On entendit une salve de toute l'artillerie de la Ville & de la Citadelle lorsque la Reine fit son entrée à Metz : on en fit une seconde lorsqu'elle arriva à la

D Cathe-

Cathedrale , où l'Evêque de Metz reçût S. M. à la tête de son Clergé , & une troisiéme lorsqu'elle mit pied à terre au Gouvernement où l'on avoit préparé son logement.

Les Magistrats qui attendoient la Reine à la porte de la Ville , lui en presenterent les clefs dans un bassin , avec les ceremonies ordinaires , & un Dais qu'on porta ensuite devant le carosse de S. M. ce qui a été observé dans les autres Villes de son passage , avec les mêmes salves d'artillerie dans celles où il y a du canon.

La Reine fut complimentée en ces termes , à son arrivée à Châlons , par M. de Lambert , ancien Curé de Nôtre-Dame de Châlons , & Prieur Commandataire de Poëlez.

MADAME ,

Le Dieu des armées qui tient le cœur des Rois dans sa main , vous élève aujourd'hui sur le Trône du plus florissant Royaume de l'Univers. C'étoit, MADAME , aux rares vertus de V. M. & à toutes ses éminentes qualitez , qui ont fait l'admiration du plus puissant Monarque du monde , qu'étoit dû le triomphe
d'un

OCTOBRE 1725. 2401

d'un cœur dont vous venez de faire la conquête.

La France attentive à l'aggrandissement de la Maison Royale, ne soupire après l'auguste cérémonie de vôtre Mariage, que pour avoir le bonheur de contempler de plus près dans V. M. cet amas de grandeurs & de vertus qui surpasse infiniment ce que la Renommée nous en avoit appris.

Toute autre que V. M. élevée au premier rang du monde, auroit été éblouie par l'éclat de la plus brillante de toutes les Couronnes; mais toujours égale à elle-même, malgré l'inconstance des événements, elle a su pénétrer dans le secret de cet art, si difficile & si peu connu, qui consiste à démêler dans une élévation suprême, ce qu'il y a de la grandeur de Dieu dans ce qui flate l'orgueil & la vanité de l'esprit humain.

A peine la Providence vous eut-elle honorée du titre de Reine, que la haute piété qui accompagne toutes vos actions, & qui coule de source de la Maison de vos Ayeux, semble n'avoir servi qu'à vous faire oublier toute la pompe qui l'environne, que pour vous souvenir que vous en devez toute la gloire à celui devant qui les sceptres se brisent, & les Têtes Couronnées ne sont que de la cendre.

D ij S'il

S'il nous étoit permis de fouiller dans l'antiquité, & de remonter de siècles en siècles, nous ne trouverions rien de comparable au spectacle qui fait aujourd'hui l'attention de toute la terre : spectacle qui nous représente dans V. M. une étendue de génie, à qui rien ne peut échapper, une pénétration d'esprit dont les traits se font admirer dans vos réponses, une connoissance des Lettres, soutenue de ces nobles expressions qui charment & qui enlèvent tous ceux qui ont le bonheur de vous approcher; &, si je l'ose dire, une Reine que ses malheurs, même malgré les tentations du siècle les plus délicates & les plus touchantes, ont rendu plus respectable aux Nations, & plus vénérable à toute l'Eglise.

Ce sont, MADAME, ces grands exemples qui vont briller comme autant de miracles, aux yeux de la Cour la plus magnifique & la plus superbe du monde. Ils nous imposent un devoir aussi respectable que légitime, de renouveler nos vœux vers le Tout-puissant, afin qu'il répande sa bénédiction sur le fils aîné de son Eglise. Que sa postérité répandue dans tous les siècles, & suivie de continuels prodiges, puisse être pour jamais la gloire de V. M. l'affermissement de son Trône, la félicité des peuples, la tranquillité

de

OCTOBRE 1725. 2403
de l'Etat, & l'étonnement de toutes les
Nations.

Lorsque le Grand Conseil fut à Fontainebleau pour faire la reverence à leurs Majestez, M. d'Aby, Premier Avocat General, porta la parole, en ces termes.

SIRE,

Le Mariage de V. M. étoit necessaire ; vous prenez une Epouse choisie. Vous donnez à la France une mere attendüe, & la terre acquiert des Heros.

MADAME,

Le Roi vous a pris pour Epouse : ce choix, MADAME, est vôtre éloge, c'est l'éloge du Roi.

Le Roi vous a choisie, il devoit cette préférence à vos Ayeux, à vos vertus. Le Roi vous a preferée, c'est sa gloire, c'est nôtre bonheur.

Le 13. de Septembre les Harangeres de la Halle firent chanter dans l'Eglise de S. Sauveur un *Te Deum* solennel, pour le Mariage du Roi. M. le Lieutenant General de Police y assista. Ces Dames

D ij alle-

2404 MERCURE DE FRANCE.

allèrent quelques jours après à Fontainebleau , où elles eurent l'honneur de faire la reverence au Roi & à la Reine , dont elles furent reçues très-favorablement , voiturées & traitées aux dépens de S. M.

Le Dimanche 9. Septembre on chanta solennellement dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez un *Te Deum* , au sujet du Mariage du Roi , & le soir il y eut un grand feu allumé dans chacune des deux grandes cours extérieures de l'Abbaye , avec des illuminations extraordinaires aux fenêtres , & sur les corniches des bâtimens de dehors , on tira aussi plusieurs coups de Coulevrines placés dans le grand jardin des Religieux.

Nous ne croyons pas devoir omettre ici un remerciement fait au Roi , pour la bonté dont il honore de jeunes Seigneurs que le feu Roi jugea dignes de son attention & de ses liberalitez. Comme on y joint un compliment à Sa Majesté sur son auguste Mariage , c'est une nouvelle raison pour nous de transcrire cette Piece , dont on a répandu dans le Public des copies infidèles , où plusieurs vers sont défigurez. Au reste ce compliment dans l'intention de
l'Au-

OCTOBRE 1725. 2405

L'Auteur, avoit plutôt été fait pour être recité, que pour être imprimé.

AU ROY.

Auguste successeur d'un de nos plus grands
Rois,

Heros par ses vertus, plus que par ses exploits,

LOUIS, de tes Ayeux vive & parfaite image,

De nos Muses reçoit le tribut & l'hommage.

Ta bonté leur accorde un favorable accès,

Non pour solliciter, mais chanter tes bienfaits.

Non, non, le temps n'est plus, où les Muses
tremblantes,

Ne s'approchoient des Rois que comme suppli-
antes,

Et toujours mandiant le prix de leurs travaux,

De ses propres exploits fatiguoient un Heros.

Louis, le grand Louis, par de nobles largeesses,

Au merite épargna ces honteuses bassesses,

Et d'avance il paya pour tous ses descendans,

Tout ce que l'Helicon leur offriroit d'encens.

A l'ombre de son nom nos Muses fortunées,

Ont senti ses bienfaits croître avec ses années,

Et c'est encor ce nom, gravé dans tous les
cœurs,

D iiij Qui

2406 MERCURE DE FRANCE.

Qui sur nôtre Parnasse attire tes faveurs.

Faut il donc s'étonner que dans nos jeunes
ames ,

La gloire ait allumé de genereuses flâmes ?

Grand Prince , que tes dons pour nos cœurs
ont d'appas !

Que pour les mériter nous livrons de combats !

Ah ! que sera-ce un jour , quand la valeur
guerrière ,

Nous ouvrira de Mars la brillante carrière !

Soutenus , animez par tes nobles regards ,

De quel œil verrons-nous les plus affreux
hazards !

Mais , que dis-je , Louïs sans combats &
sans guerre ,

Par de plus douces loix sçait maîtriser la terre ,

Il tient comme enchaînez tous les cœurs en
ses mains ,

Et sans armer son bras , tout cede à ses des-
seins.

Au pouvoir du Très-haut son Empire est
semblable ,

Et pour être absolu , n'en est pas moins ai-
mable.

Regne toujours ainsi , pacifique vainqueur ,

L'Amour te servira bien mieux que la terreur.

Que toujours le Dieu Mars , oubliant le car-
nage ,

Ne

OCTOBRE 1725. 2407

Ne t'offre des combats qu'une innocente
image ;

Ou plutôt qu'à jamais éloigné de ta Cour ,
Il laisse à l'Hyménée un si charmant séjour ,
A ce Dieu qui joindra par une heureuse chaîne,
Au Roi le plus aimé , la plus aimable Reine.

Hymen si bien formé , que mille & mille
voix ,

Dans l'Europe , grand Prince , ont prévenu
ton choix !

Tu rends à STANISLAS plus que son Dia-
dème ;

Et tu fais sur ton Trône asseoir la vertu même.

C'est la Religion qui forma ces doux nœuds ;

Tu lui soumis d'abord & ton choix & tes
vœux ;

Elle retrouve en toi ton Bisayeul , ton pere ,

Un Roi qui la défend , un fils qui la revere.

Regnez , heureux Epoux , & que les plus
beaux jours ,

De vôtre commun Regne accompagnent le
cours ;

Regnez , & pour remplir tous nos desirs en-
semble ,

Que de vous bien-tôt naisse un fils qui vous
ressemble.

De v On

On mande de Champagne que lorsque la Reine passa par la Ville de Sainte Menchoud, le Comte de Joyeuse-Grand-Pré, Lieutenant General de la Province, fut au-devant de S. M. jusqu'au lieu où il avoit fait préparer une chasse du Chevreuil. On fit alte, plusieurs personnes de la suite de S. M. chasserent, & on fit si bien que toute la chasse passa devant la Reine. Après quoi on servit une magnifique colation, & on distribua quantité de rafraîchissemens à tout le monde.

S. M. entra dans Sainte Menchoud au bruit du canon, reçut les presens de Ville, & fut complimentée. Après son souper elle vit une illumination de 3. pyramides de lumieres très-bien exposées, au bas de la montagne des Capucins, en face de la maison où la Reine avoit pris son logement. Ensuite on tira un feu d'artifice qui commença par quantité de fusées. Le nom de S. M. parut au milieu d'un Soleil d'artifice, dont les rayons avoient plus de 60. pieds de diametre. Tout le feu étoit composé de ce qu'il y a de plus recherché, & fut terminé par une grande Girande des plus magnifiques.

On écrit de Genève que M. de la Closerie, Résident de France, donna à l'Hôtel de Ville le 6. de ce mois, à l'occa-

OCTOBRE 1725. 2409

L'occasion du Mariage du Roi, une magnifique fête ; elle commença par un superbe dîner, où le Conseil & un grand nombre de personnes de distinction étoient invitez. Ce repas qui dura jusqu'au soir, fut suivi d'un magnifique bal qu'on continua pendant une grande partie de la nuit, & pendant lequel on donna toutes sortes de rafraîchissemens avec grande abondance, & on fit couler des fontaines de vin pour le peuple. Le bal fut ouvert par M. le Résident & par l'épouse de M. Sartoris, premier Syndic de la République. Il y eut trois décharges de cent pieces de canon aux santez du Roi de France, de la nouvelle Reine, du Roi Stanislas, & de la Reine son épouse. On salua aussi du canon, mais d'un moindre nombre de coups, selon les gradations convenables, les santez de la Maison Royale, du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, &c. du Comte de Morville, Ministre des affaires étrangères, du Résident, à la prospérité de la République & des Conseils, &c. & l'on finit par une salve de toute l'Artillerie, à l'accomplissement des vœux de la France dans ce Mariage.

Le 21. de Septembre les six Corps des Marchands de la Ville de Paris, étant presentez par le Duc de Gesvres, Gouverneur

D vj verneur

verneur de Paris, eurent l'honneur de complimenter le Roi & la Reine sur leur Mariage.

Le *Te Deum* fut chanté le 25. Septembre dernier dans l'Eglise principale de la Ville de Caën, où tout le Clergé, & tous les Corps se trouverent; le Marquis de Mathan, Lieutenant de Roi de la Ville & du Château, alluma le feu dans la place de S. Pierre, au bruit du canon du Château : la Compagnie des Grenadiers du Regiment de Vendôme étoit au tour du feu avec les drapeaux du Regiment, & un gros détachement de la Bourgeoisie étoit sous les armes aux avenues de la place. Ils firent tous une décharge quand le feu fut allumé. La Compagnie des Grenadiers alla rejoindre quatre autres Compagnies du même Regiment, qui étoient en bataille dans une grande prairie à l'entrée de la Ville, toutes les Compagnies ensemble firent l'Exercice, & tous les mouvemens militaires. Après quoi le Corps de Ville fit tirer à l'entrée de la même prairie, vis-à-vis la porte de la Ville, grand nombre de fusées volantes, ce qui fut suivi d'un feu d'artifice, de cinquante pieds de haut, élevé sur 4. pilliers.

Au sommet paroissoit une figure vêtue à la Polonoise : sur les quatre faces

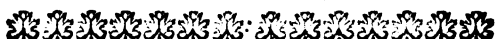
on

on voyoit quatre emblèmes, d'un côté étoit peint un gros diamant exposé aux rayons du Soleil avec ces mots Espagnols, *tanto mas centillante*, d'un autre côté on voyoit une Etoile brillante au travers d'un nuage, avec ces mots latins, *Celan nescia virtus*, d'un autre côté paroissoit une Aigle blanc regardant le Soleil avec ces mots Italiens, *Così caro come ardente*; enfin sur la quatrième face on voyoit un bel épi debout & un Soleil au-dessus avec ces mots Italiens, *al Tempo dara frutto*.

Quand le feu d'artifice cessa tout le monde rentra dans la Ville, où toutes les maisons se trouverent illuminées, & où il y avoit des feux allumez devant toutes les portes; celle de M. d'Aube, Intendant, étoit éclairée de grands flambeaux de cire blanche à toutes les fenêtres, il y avoit aux deux côtez de la porte deux fontaines de vin, dont le haut étoit orné des armes du Roi & de la Reine, le vin y coula depuis huit heures du soir jusques à minuit, toute la Cour, qui est bordée d'un quarré de bâtimens étoit éclairée de lampions. Il y eut cinq tables, où se trouverent tout ce qu'il y a de gens plus considérables dans la Ville & aux environs, au nombre de quatre-vingt-quatre, & après
ce

2412 MERCURE DE FRANCE:

ce souper commença un bal, qui dura toute la nuit. Il y eut aussi un grand souper à l'Hôtel de Ville; toute la Ville fut en joye, & tout se passa avec beaucoup d'ordre.



*RE'JOUISSANCES faites à Grenoble
au sujet du Mariage du Roi. Extrait
d'une Lettre écrite aux Auteurs du
Mercure le 28. Septembre 1725. par
M^s les Consuls de Grenoble.*

Comme la Ville de Grenoble est la Capitale du Dauphiné, nous avons crû devoir faire mettre dans vôtre Journal la relation des réjouissances faites dans nôtre Ville, au sujet du Mariage du Roi.

Sur les ordres de la Cour, envoyez à M. l'Evêque & Prince de Grenoble pour faire chanter le *Te Deum*, à l'occasion du Mariage du Roi, & aux Cours Supérieures pour y assister, on choisit d'un commun accord avec M. le Marquis de Marcieu, Gouverneur de la Citadelle & Ville de Grenoble, le Dimanche 23. de Septembre.

Les Consuls toujours attentifs à remplir leurs devoirs, donnerent les ordres nécessaires pour cette grande ceremonie.

Dès

OCTOBRE 1725. 2413

Dès le matin de cette belle journée, on fit publier une Ordonnance, portant qu'aussi-tôt que la nuit seroit venue, chaque Bourgeois fit illuminer la façade de sa maison, & allumer un feu devant sa porte.

M. de Fontanieu, Intendant de la Province, fit couler dès le matin plusieurs fontaines de vin, aux côtez de la porte de l'Hôtel de Ville, où il fait sa demeure; elles étoient ornées des armes du Roi & de la Reine, illuminées de pots à feu, de lampions, & accompagnées d'une architecture de verdure, dont l'aspect étoit très-agréable.

Vers le midy toute la Noblesse & les personnes de distinction se rendirent chez M. de Marcieu qui donna un repas fort splendide; il y eut plusieurs tables servies également. Le Chevalier de Marcieu, Inspecteur d'Infanterie, Colonel du Royal Vaisseau, faisoit les honneurs d'une table, où étoient les Officiers, & le Marquis de Marcieu, faisoit les honneurs d'une autre, où étoit la Noblesse de la Ville.

Au commencement du second service le Marquis de Marcieu s'étant levé, invita toute la compagnie, le verre à la main, à boire la santé du Roi & de la Reine, ce que tout le monde executa
aussi

2414 MERCURE DE FRANCE.

aussi debout & découvert. On entendit en même temps plusieurs décharges d'Artillerie , & de grands cris de joye de VIVE LE ROY.

Sur les 4. heures les Consuls , accompagnez du Lieutenant General de Police , & du Procureur du Roi , précédez des haut-bois & des violons , & au bruit des fanfares , se rendirent au Gouvernement , où le Chevalier de la Baume , premier Consul, invita le Gouverneur au *Te Deum* que l'on alloit chanter à la Cathédrale, où on alla en gardant le même ordre que l'on avoit tenu auparavant , le Corps de Ville marchant le premier , suivi du Gouverneur , accompagné de la Noblesse.

Dès que l'on fut placé dans l'Eglise , le Parlement en robes rouges , & la Chambre des Comptes s'y rendirent.

M. l'Evêque entonna le *Te Deum* qui fut continué par la symphonie & les voix de l'Académie de Musique , établie à Grenoble.

Le Chœur de la Cathédrale étoit orné de riches tapisseries de velours bleu , semées de fleurs-de-lys d'or.

Après que tout fut fini , le Gouverneur avec le Corps de Ville , marcherent dans le même ordre qu'ils étoient venus jusqu'à la place d'Armes , où la Ville avoit
faire

OCTOBRE 1725. 2415

fait dresser un grand bucher ; sur la face opposée au côté par lequel on y arrivoit, on avoit peint les armes du Roi & de la Reine, de l'autre côté les armes de M. le Duc d'Orleans, Gouverneur de la Province ; d'une autre côté étoient les armes du Dauphiné, & au quatrième étoient les armes de la Ville. Tous les angles de ce bucher étoient ornez de rubans blancs en festons parsemez de fleurs-de-lys & de Dauphins.

Le Bataillon de Royal Artillerie, occupoit la moitié de la place, & la Milice Bourgeoise l'autre.

Des que l'on fut entré dans le cercle, le Gouverneur ayant salué la Noblesse qui l'avoit accompagné, se détacha pour venir se mettre à la tête de la Maison de Ville ; & après avoir fait les trois tours accoutumez, & avoir reçu un flambeau qu'on lui presenta, alluma le feu au bruit de plusieurs décharges d'Artillerie, & aux acclamations du peuple.

Sur les 7. heures toutes les Dames & la Noblesse se rendirent chez M. de Fontanieu, où l'on vit toute la façade de l'Hôtel de Ville entierement illuminée.

Quand toute la nombreuse compagnie fut assemblée chez M. l'Intendant, le Chevalier de la Baume, premier Consul, vint prier Madame de Fontanieu de
vous.

vouloir faire l'honneur à la Ville de mettre le feu aux artifices que les Consuls avoient fait dresser sur le milieu de la rivière d'Isère, vis-à-vis les terrasses du jardin de l'Hôtel de Ville.

A huit heures Madame de Fontanieu, & les Dames qui l'accompagnoient vinrent occuper les places qu'on leur avoit préparées, & où l'on avoit élevé plusieurs tentes pour les garantir du serain.

Le parterre, les terrasses, & tout le jardin étoient illuminez de pots à feu, de bobèches & de lumignons, dont le nombre & l'arrangement surprenoit agréablement. Quand Madame de Fontanieu & les autres Dames furent placées, le Chevalier de la Baume la pria de vouloir mettre le feu à un Dragon qui devoit partir des terrasses pour aller allumer & faire joier tout l'artifice, qui fut parfaitement bien exécuté.

Il y eut ensuite bal, durant lequel on servit avec abondance toutes sortes de rafraîchissemens, & le bal ne finit qu'avec la nuit.

Il seroit trop long d'entrer dans le détail de toutes les différentes illuminations que l'on voyoit de tous côtez dans la Ville, les plus distinguées parurent au Palais Episcopal, chez M. de Grammont, & aux principaux Hôtels qui étoient

OCTOBRE 1725. 2417

étoient tous illuminez d'une maniere
differente & singuliere.



*FESTE donnée à Venise, au sujet du
Mariage du Roi, par le Comte de
Gergi, Ambassadeur de France le 12.
Septembre 1725.*

MR le Comte de Gergi donna dans
son Palais le 12. de ce mois, une
grande & magnifique Fête à l'occasion
du Mariage du Roi. La fête fut annon-
cée sur les 4. heures après-midy par une
décharge de bœtes. Aux approches de la
• nuit tout le Palais, & toute la rue dans
• laquelle il est situé, se trouverent illu-
minez par des pots à feu, tout le quartier
étant bien aise de donner dans cette occa-
sion des marques de son zele & de sa joye.

Un des pavillons qui est au bout du
Palais, & qui est situé sur la Mer, étoit
illuminé de lampions, disposez en ma-
niere d'arcades, ce qui faisoit un arc de
triomphe tout-à-fait brillant. Au haut de
la principale arcade on voyoit les armes
de France, au dessus desquelles on avoit
représenté un Soleil Levant; au haut des
arcades laterales, on avoit élevé deux
pyramides, sur lesquelles on voyoit les
chiffres

2418 MERCURE DE FRANCE.
chiffres du Roi & de la Reine.

Afin que tout le monde eut part à cette grande Fête, on fit couler plusieurs fontaines de vin, & Madame l'Ambassadrice après avoir fait distribuer toutes sortes de rafraîchissemens, distribua elle-même de l'argent, en le répandant au peuple avec profusion par son balcon.

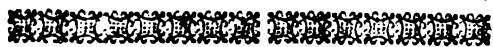
Comme on étoit averti qu'il y auroit bal, à peine le signal fut-il donné, qu'on vit arriver une quantité prodigieuse de masques, & on assure qu'il y en est venu successivement jusqu'à vingt mille.

Outre que les personnes de grande qualité, qui sont dans Venise, se sont trouvées à cette Fête, on y a compté un grand nombre d'Etrangers de la première distinction.

Il y eut à la suite du bal une serenade, dont les paroles convenables au sujet, furent fort applaudies, la Musique étoit du sieur Vivaldi, le plus habile compositeur qui soit à Venise.

Les ordres qu'on avoit donnez pour cette Fête, ont été si bien exécutez, qu'il n'y a pas eu le moindre embarras, ni le moindre desordre, de sorte que tout le monde en sortit également rempli d'admiration & de satisfaction.

RELA.



*RELATION des marques publiques de réjouissance que le Marquis d'Ava-
ray, Ambassadeur du Roi en Suisse, a
données à Soleure, à l'occasion du Ma-
riage de Sa Majesté, les 17. 18. 19.
& 20. Septembre 1725,*

LEs préparatifs pour le feu d'artifice, auquel M. l'Ambassadeur faisoit travailler depuis long-temps, n'ayant pû être faits avant le 17. Septembre, ce ne fut que ce jour là que son Excellence commença à donner des marques publiques de réjouissance sur ce grand événement. La Fête fut annoncée le matin par une salve de toute l'Artillerie des remparts; sur les 9. heures S. E. précédée de toute sa Maison, & accompagnée d'une nombreuse députation du Conseil d'Etat de Soleure, se rendit à la Maison de Ville, où elle prononça, le Conseil assemblé, un Discours très-éloquent.

Après quelques momens d'entretien avec les principaux Chefs, S. E. retourna à son Hôtel dans le même ordre, & avec le même cortège, & donna presque aussi-tôt audience au Conseil d'Etat venu en Corps pour la remercier de la
part

part qu'elle venoit de leur donner du Mariage du Roi , le Chef de la République portant la parole , ce qu'il fit avec beaucoup d'éloquence & de dignité.

A 11. heures elle se mit en marche pour se rendre à l'Eglise , précédée comme auparavant , & accompagnée de tout le Conseil d'Etat , & d'un grand nombre d'Officiers Suisses au service de S. M. En sortant elle trouva la Bourgeoisie sous les armes rangée en deux lignes depuis la porte de l'Hôtel jusqu'au grand portail de l'Eglise , où elle fut reçue par le Prevôt du Chapitre en chape , ainsi que les deux assistans à la tête de tous les Chanoines en habits de cérémonie , qui lui presenta l'Eau benite.

Après avoir entendu la Messe , & le *Te Deum* chanté par une belle Musique , & au bruit tant de la Mousqueterie que de l'Artillerie , S. E. retourna chez elle dans le même ordre , suivie de plus , de tout le Grand Conseil , ayant ensuite donné audience au Clergé venu aussi en Corps pour la complimenter sur cet auguste Mariage , où se mit à table au nombre de 150. personnes , pendant 5. heures que dura le repas , auquel elle avoit fait inviter le Petit & Grand Conseil , le Chapitre , &c. les fantez du Roi & de la Reine furent célébrées plusieurs fois au bruit

bruit de toute l'Artillerie. Les mêmes tables , & quelques autres d'augmentation furent ensuite servies de nouveau pour plus de 200. personnes de la Bourgeoisie , & ce repas ne dura pas moins que le premier.

Le lendemain 18. sur les 7. heures du soir , M. l'Ambassadeur & Madame l'Ambassadrice se rendirent aux flambeaux au bord de la rivière pour voir le feu d'artifice ; on leur avoit préparé , à leur famille & à leur suite , une tente fort vaste ouverte par le devant , & pour le Petit & Grand Conseil , le Chapitre , & toutes les autres personnes de distinction des deux sexes , des places également commodés.

L'édifice qui representoit le Temple des Vertus , étoit construit en quarré sur deux grands batteaux , chaque face de 20. pieds de large , & d'une hauteur proportionnée : à chacune on voyoit un portique de 10. pieds de haut & de 5. de large , les armes du Roi , & de la Reine au-dessus avec plusieurs ornemens d'architecture ; à l'un & à l'autre côté de ces portiques une figure de hauteur plus qu'humaine , représentant une vertu avec les Symboles de ses principaux attributs , & une Inscription qui avoit raport au Roi ou à la Reine. Cet édifice enfermé
par

2422 MERCURE DE FRANCE.

par une balustrade de 5. pieds de large , portoit un autre bâtiment de pareille structure , dont les dimensions étoient proportionnées au premier , avec des portiques de même , fermez par des toilles transparentes , chargées d'emblèmes & de devises convenables au sujet. Ce second édifice étoit entouré d'une gallerie qui regnoit sur l'entablement des portiques du premier ordre , & il étoit couronné d'un autre de sa propre largeur ; le tout peint & orné avec goût ; de deux côtez de ce second étage s'élevoient deux pyramides de 15. pieds de haut , sur leurs pieds destaux de 4. chargez des chiffres du Roi & de la Reine , couronnez de fleurs de-lys sans nombre à fonds d'azur ; chaque pyramide portant à son sommet un soleil plein d'artifice , & entre deux les armes de leurs Majestez , aussi remplies d'artifices qui s'illuminerent tout-à-coup , ainsi que les deux Soleils , par la fusée à laquelle S. E. mit le feu de l'endroit où elle étoit assise.

Outre ce bâtiment , illuminé en dedans , par un très-grand nombre de lampions , & en dehors par des pots à feu , il y avoit un bateau chargé de pieces d'artifice pour l'eau , & de l'autre côté de la riviere à l'opposite plusieurs mortiers qui ne cesserent pendant une heure que le

le feu dura , de jeter des bombes , qui éclatant en l'air , firent un fort bel effet ; on tira aussi du même endroit quantité de grosses fusées , entre lesquelles il y en avoit du poids de 15. livres , dont le bruit , joint à celui du canon qui ne cessa point non plus de tirer , contribua beaucoup au plaisir de cette belle soirée , le tout ayant réussi parfaitement.

Après le feu S. E. retourna chez elle à pied avec toute sa suite , accompagnée des Principaux de l'Etat ; en entrant dans la cour , on trouva l'Hôtel illuminé du haut jusqu'en bas de plus de 7 000. lampions , indépendamment d'une pyramide au milieu , de 40. pieds de haut , qui en étoit chargée jusqu'au sommet , d'où voltigeoit un étendart aux armes du Roi & de la Reine , les 4. faces de la base contenant autant d'emblèmes toutes convenables au sujet de la Fête.

Madame l'Ambassadrice ayant fait inviter les Dames à souper , & leurs Excellences ayant retenu tous ceux qui les avoient accompagnés au feu , & reconduits , il y eut 6. tables de 20. & 15. couverts , toutes remplies , & également bien servies. Le repas dura jusqu'à près de minuit que le bal commença. L'appartement à côté de la salle où l'on dançoit , étoit rempli de tables couvertes de toutes

E sortes

2424 MERCURE DE FRANCE.

fortes de rafraîchissemens , liqueurs , confitures sèches & liquides. Le bal dura jusqu'à 4. heures.

Le Mercredi 19. S. E. retint à dîné plusieurs personnes , tant de la Ville qu'Etrangers , & il y eut 3. tables de 15. couverts. A deux heures S. E. se rendit dans une maison qui lui avoit été préparée dans la grande rue , d'où elle pouvoit voir commodément les différentes fontaines de vin blanc & rouge qu'on y avoit faites par ses ordres , qui coulerent jusqu'à la nuit ; & du balcon où elle étoit , elle jetta de l'or & de l'argent au peuple , à plusieurs reprises , pendant que Madame l'Ambassadrice , & les principales personnes de leur suite , en jetoient de toutes les croisées , ce qui dura assez long-temps , & avoit attiré un nombre si prodigieux de gens de la campagne , que la Ville pouvoit à peine les contenir.

Leurs Excellences donnerent ensuite un concert de Musique Françoisë & Italienne , dont la parfaite execution fit beaucoup de plaisir.

Le Jeudi 20. M. l'Ambassadeur fit donner à toutes les Confrairies de la Ville , & aux Communautéz Religieuses d'Hommes & de Filles , une somme d'argent proportionnée à la quantité de personnes

OCTOBRE 1725. 2425

sonnes dont elles sont composées , avec
cela de grandes largesses aux pauvres , à
la Bourgeoisie qui avoit été sous les
armes , aux canoniers & à tous les
gens qui ont été employez à cette Fête ,
à laquelle M^{rs} de Soleure ont contribué
de très-bonne grace de leur Artillerie.
On ne vit jamais plus de joye , ni plus
de démonstrations de respect & de zele
qu'il en a paru pour leurs Majestez dans
cette occasion si interessante.



*Complimens faits au Roi & à la Reine
le 13. Septembre 1725. par l'Univer-
sité de Paris , M. Dagoumer , Recteur,
portant la parole.*

A U R O Y.

SIRE,

Si l'Université avoit osé vous adres-
ser ses vœux , V. M. l'auroit vûë, prof-
ternée , à ses pieds la supplier de donner
à son peuple la consolation qu'elle vient
de lui accorder.

Vous prêter , SIRE , à ses besoins , &
à ceux de l'Europe , faire regner avec
E ij vous ,

2426 **MERCURE DE FRANCE**
vous, & couronner une Princesse héritière de ces grandes qualitez qui ont élevé son auguste Pere, au titre suprême de Majesté, c'est le triomphe de sa vertu & celui de vôtre sagesse.

Que le Dieu de lumiere qui a inspiré ces sentimens à V. M. daigne combler de ses benedictions vôtre auguste Mariage, qu'une de ces benedictions, SIRE, soit la naissance d'un Dauphin; ce sera la joye de toute l'Europe, & le comble du bonheur de la France; ce sont mes vœux, SIRE, & ceux de vôtre Université.

A LA REINE.

MADAME.

Les hommages que l'Université rend aujourd'hui à V. M. sont aussi sinceres que le sujet qui les cause est consolant. Cette Compagnie, MADAME, comme sujette du Roi, attendoit avec une impatience égale à nos besoins, une Souveraine qui pût nous donner des Princes dignes de leurs peres, & comme sa fille aînée elle faisoit des vœux pour avoir dans nôtre Souveraine une mere qui fut ornée de ces grands talens, & de ces quali-

OCTOBRE 1725. 2427.
qualitez excellentes que l'Europe admire
dans V. M.

Le Roi, MADAME, vient de nous
accorder plus que nous n'osions souhai-
ter : à l'âge de Salomon, & doué de
la sagesse, il a connu que vôtre vertu
étoit la juste valeur de la Couronne, &
le seul titre qui pût la mériter ; & pour
assurer à l'Etat des Princes capables d'en
soutenir le poids éclatant, il vient de la
mettre sur la tête de V. M.

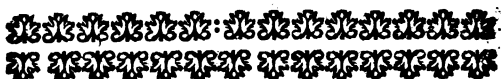
Cet événement, MADAME, qui
vous couronne de gloire nous comble de
joye. Mais comme nos transports sont
infiniment au-dessus de nos expressions,
nous n'apportons aux pieds du Trône de
vôtre Majesté, que des sentimens d'ad-
miration & de dévouement, les plus
zelez, les plus respectueux, & les plus
soumis.

Le Dimanche 14. de ce mois les
Maîtres & Gouverneurs de l'Archi-Con-
frerie Royale des Chevaliers, Voyageurs
& Palmiers du S. Sepulcre de Jerusalem,
érigée par le Roi S. Louis dans l'Eglise
des PP. Cordeliers du Grand Convent de
Paris, firent chanter, au nom de toute la
Société, dans leur Chapelle, un *Te Deum*
en Musique, & ensuite l'*Exaudiat*, en
action de graces de l'heureux Mariage du

E iij Roi

2428 MERCURE DE FRANCE.

Roi avec la Princesse Marie. La Chapelle étoit extraordinairement parée & illuminée, M. Marchand y toucha l'Orgue, & on entendit deux décharges de boîtes & d'artifice.



Le Bourgeois de Village sensible au Mariage de Louis XV. Bouts-rimez Languedociens remplis, Par M. l'Abbé Plomet, Chanoine.

SONNET.

L Ou Rey ses maridat, Anenfi de *Lefine*,
 Per un mes vau louga la lire d' *Apollon*,
 Sautaray, bondirai cent fes mai qu'un *Ballon*,
 Trataray mous parens, lous amis, ma *Vesine*.

Counservas nous, Grand Diou! Louïs &
Melusine,

Qu'un Dauphin poulidet, plus fort que lou
Moilon,

Mette as fers la discorde & la pax au *Foulon*,
 Las Perdrix fumaran alors dins ma *Cousine*.

Pourtaray

OCTOBRE 1725. 2429

Paray pesca sur Mar Tartane & , *Brigantin*,
Pourtaray lou Damas , la veste de *Satin*,
Plaçaray sous Pourtraits dins une belle *Ovale*.

Muses ajudas me , cantas sur l' *Helicon*,
Vive Lou Rey Loüis. Cesar lou *Rubicon*,
N'égalara jamays la sene ta *Rivale*.



*CAUSE plaidée au College de Loüis
le Grand , le 31. Aoust 1725.*

C Et exercice a pour fin d'essayer les talents des jeunes Eleves, une assemblée nombreuse & distinguée l'honore de sa présence & de ses éloges ; le P. Porée en étoit chargé cette année : comme il n'a en vûë que d'être utile à ses disciples , même dans les plus legers exercices , il s'applique en particulier à celui-ci comme plus propre à leur former l'esprit & le cœur ; il leur en fournit le sujet , il dirige leur travail , il exerce les Acteurs avec un soin égal au succès ; mais la sagesse regle & domine la délicatesse du
E iiij goût

2430 MERCURE DE FRANCE.

gout dans le choix des Plaidoyers , il cherche à instruire autant qu'il sçait plaire , & il a fait valoir jusqu'ici ce que l'amitié peut inspirer de plus généreux , l'amour paternel ou filial éprouver de plus sensible , le zele pour la Patrie exécuter de plus heroïque , la diversité des conditions offrir de plus intéressant , l'industrie inventer de plus curieux , la charité & la politique établir de plus utile , les beaux Arts renfermer de plus solide , le barreau même agiter de plus litigieux. Cette multitude de sujets prouve un génie heureux & fécond , la maniere ingénieuse & obligeante dont il les a traités ne lui fait pas moins d'honneur. Dans un personnage , & dans une aventure imaginaire on découvroit souvent & des rapports heureux avec les Acteurs , & certains traits flatteurs pour leur famille.

La cause présente roule toute entière sur le plus pur zele , & la plus juste reconnaissance.

Ctesiphon eut quatre enfans , trois garçons & une fille ; tous quatre eurent le malheur de donner chacun dans un vice différent : Theomaque donna dans le libertinage d'esprit , Lysias dans le libertinage de cœur , Adraсте dans la faiblesse , & Tesseville dans la passion du jeu. Tous quatre eurent le bonheur de
trou-

trouver des personnes zelées & habiles qui les firent revenir de leur égarement. Aristonous détrompa l'esprit de Theomaque, Sophronime regla le cœur de Lyfias, Ergaste rendit Adraсте laborieux, & Phidolie guerit Tesléville de sa passion pour le jeu. Ctesiphon voulut consacrer la memoire de ces quatre services par un Acte authentique; & après avoir laissé par son Testament son bien partagé entre ses quatre enfans, il legua par un codicile aux quatre personnes, qui les avoient aidez de leurs conseils, tout ce qui faisoit la richesse de son cabinet, 1^o un diamant de prix, 2^o une pendule d'un travail exquis, 3^o deux tableaux de pieté faits par un des plus habiles Maîtres, 4^o une petite bibliotheque composée de livres choisis; il témoigna souhaiter que ces meubles tous précieux; mais d'un prix inégal fussent adjugez suivant la grandeur des services rendus à ses enfans. Il s'agit donc d'examiner l'importance des quatre services, & de montrer en quel rang on les doit placer, pour leur assigner à chacun leur récompense.

M. de la Porte faisoit la fonction de Juge avec cette dignité gracieuse, qui l'a distingué dans plusieurs pieces de Theatre, où il a soutenu les rôles les plus

E v beaux

2432 MERCURE DE FRANCE.

beaux & les plus difficiles. Ce sont ; (dit-il , en ouvrant la séance) ce sont presque toujours des passions criminelles qu'on cite au Tribunal de la Justice , pour solliciter la peine qui leur est dûë ; mais aujourd'hui ce sont des vertus secrètes , que la vertu veut rendre publiques pour les récompenser. Il détaille ensuite le fait , & exhorte les bienfaiteurs à exposer leurs services ; il y a de l'art à les faire plaider eux-mêmes leur cause , les discours en seront plus animez & plus touchans.

Un discours , s'il y a de l'esprit & du sentiment , perd toujours dans l'extrait qu'on en fait : on supprime alors ces tours vifs & délicats , ce stile nombreux & fleuri , ces figures nobles & brillantes , qui sont comme les traits & le coloris d'une belle éloquence ; ce qui remuoit , touchoit , transportoit l'Auditeur , n'est offert à un lecteur tranquille que d'un air sec & froid. Qu'on ne juge donc pas tout-à-fait des 4. Plaidoyers par ce précis , eut-il même le bonheur d'être goûté.

1. Plaidoyer. Aristonous parla le premier par la bouche de M. l'Escalopier de Nourar , qui fut applaudi. Il representa le libertinage d'esprit en matiere de
Reli-

Religion comme le vice, 1^o le plus hypocrite, 2^o le plus incurable.

Il remarque d'abord que c'est le seul, ou presque le seul vice, qui s'estime & se pare des beaux noms de force, de sagesse, de candeur & de probité; pour démasquer ce vice imposteur, il fait voir que la force n'est que foiblesse, que la sagesse n'est que folie, que la candeur n'est que déguisement, & qu'il cache une vraie iniquité sous une probité apparente.

Aucun caractère de force ne peut convenir à un esprit libertin, qui se trouve comme accablé sous le poids d'une Religion sainte & pure, & qui se fait violence pour en secouer le joug; qui n'ose lever les yeux vers l'Auteur de son être, & qui craint de fixer ses regards sur l'obscurité lumineuse de nos mystères.

L'Orateur touche ici la véritable raison qui fait les incrédules; ils font profession de nier ce qu'ils n'osent pratiquer, & ils ne deviennent hardis que par désespoir.

Il est vrai qu'ils se piquent de sagesse, & qu'ils nous accusent de croire trop légèrement; mais Aristonous démontre d'une manière vive & précise, que notre créance est appuyée sur les motifs les plus forts & les plus nombreux, sur

E vj des

2434. MERCURE DE FRANCE.

des témoins intrépides & irréprochables : puis il ajoute. Sur la foi de qui ce prétendu sage se repose-t'il dans son incrédulité ? sur la foi d'un petit nombre d'impies qui ont été regardez comme des monstres dans les siècles , qui ont eu le malheur de les produire. A qui s'en rapporte-t'il dans la matiere du monde la plus importante ? à nos Epicures modernes , à des Philosophes , qui ont puisé leur sagesse dans l'Ecole de l'Indolence , ou de la Volupté. Que consulte-t'il dans les doutes qui le troublent & qui l'agitent ? des esprits flotans dans leurs opinions , des hommes que la corruption de leur cœur , aussi bien que l'égarement de leur esprit , transporte d'un sentiment à un autre , & rend le jouët de leurs frivoles pensées , comme de leurs fougueuses passions.

Le faux sage se couvre encore aux yeux des personnes simples & credules d'un masque de candeur & de probité ; mais doit-on compter sur la bonne-foi d'un homme , qui a déjà violé ses plus saints engagemens ? Peut-on s'assurer de la probité d'un homme , qui ne reconnoît aucun témoin de ses pensées , aucun Juge de ses desirs , aucun vengeur de ses actions secretes ?

Cette partie finit par exposer avec
force

force les malheurs qu'attireroient bientôt des hommes de ce caractère, si leur nombre venoit à prévaloir : on a tout à craindre de qui ne craint rien, & celui-là ne craint rien, qui ne veut rien croire.

Il n'étoit pas facile de convaincre Theomaque de ces veritez, & le libertinage d'esprit est encore le plus opiniâtre & le plus incurable.

Pour se détacher d'un vice, il faut & le connoître & le détester : deux conditions qui manquent presque toujours à l'incrédule.

Qu'on lui montre son erreur, il refuse de la reconnoître ; il fait plus, il se tient en garde contre ceux qui pourroient le détromper ; s'il dévoile ses sentimens impies, ce n'est que devant quelques esprits aussi foibles que superficiels, quelques femmes aussi credules que curieuses, quelques hommes aussi mauvais Philosophes que mauvais Chrétiens ; c'est-là qu'il prend son champ de bataille, c'est-là que d'un ton audacieux il attaque la sainteté de nos mysteres ; & qu'après avoir ébloüi des yeux foibles par la fausse lueur d'un argument captieux, il s'applaudit, il triomphe, comme s'il avoit remporté une victoire complete. Trouve-t'il au contraire quelque esprit subtil

2436 MERCURE DE FRANCE.

subtil & penetrant , il évite le combat ; ou s'il est forcé d'entrer en dispute , il lâche bien-tôt pied, & se contente de lancer quelque trait en fuyant , mais sans force & sans effet ; si son adversaire le poursuit & le presse , il ne se défend qu'en voltigeant de côté & d'autre , pour éluder les coups qu'on lui porte ; s'il peut opposer à quelque trait invincible un bon mot , ou une mauvaise plaisanterie , il se félicite ; & tout convaincu , tout désarmé , tout percé qu'il est de blessures , il dissimule sa défaite par un ris moqueur , il s'en cache la honte à lui-même.

Peut on mieux représenter le lâche aveuglement d'un prétendu esprit fort ? Il faut pourtant avouer qu'il entrevoit son erreur ; mais il l'aime , il s'y attache , & il craint de s'en défaire ; le temps même qui amortit presque tous les autres vices , n'affoiblit point l'opiniâtreté de l'incrédule ; il porte ses erreurs dans tous les âges , & les retient ; pour ainsi dire , malgré elles ; il rougiroit de conserver encore les flâmes de l'impureté sous les glaces de la vieillesse , il fait gloire de retenir ses vieilles erreurs , & de les défendre avec une voix usée & tremblante.

Aristonous conclut qu'après avoir guéri
Theoma-

Theomaque d'un mal aussi grand & aussi opiniâtre , on ne peut lui disputer la préférence , sans se rendre coupable envers la Religion , ni lui enlever la récompense qu'il mérite , sans commettre une espèce de sacrilège.

2. Plaid. Mr. de Rippert de Monclar, plaidoit sous le nom de Sophronime. Il a de quoi soutenir le caractère d'un homme qui persuade la vertu , sa déclamation vive & touchante attendrit jusqu'aux larmes , son seul début spirituel & généreux prévint en sa faveur.

Il déclara que son cœur souffroit violence , & qu'il reveloit malgré lui , un mystère qu'il voudroit ensevelir dans un oubli éternel ; je n'en parleray , dit-il , que pour seconder les intentions d'un pere & d'un fils reconnoissant , mais j'en parlerai peut-être avec plus de retenue que n'ont fait l'un & l'autre : je me contenterai de faire voir en general , qu'en retirant Lysias du libertinage de cœur , je l'ai guéri d'un vice , dont 1°. les attrait sont les plus séduisants , 2°. les effets sont les plus funestes , le recit des aventures de Lysias sert de preuve à la 1. partie , qui n'est qu'une peinture de mœurs , naturelle & sensible ; nous en allons effleurer & réunir les principaux traits : si le Lecteur s'apperçoit que nous sommes moins courts , nous
nous

2438 MERCURE DE FRANCE.

nous flattons qu'il nous en sçaura gré.

On represente d'abord les inclinations de ce jeune homme & le succès de son éducation. Lysias , né avec un temperament doux & facile , un esprit vif & enjoué , une humeur agréable & un peu legere , respiroit le plaisir avant que de le connoître. Ctesiphon , attentif aux divers caracteres de ses enfans , comprit qu'il y avoit beaucoup à esperer , mais encore plus à craindre de celui-ci ; il n'omit rien pour le former à la vertu ; tout fut employé , tout profita.

On expose ensuite les causes & les circonstances de sa chute. Après plusieurs années d'instruction , on le met en liberté suivant l'usage ; par tout où il paroît , son air modeste annonce la pureté de ses mœurs , & fait l'éloge de son éducation : mais il tombe bien-tôt entre les mains de jeunes libertins , qui ne pouvant souffrir qu'on leur propose pour modelle une personne de leur âge , forment le dessein d'attaquer sa vertu. Sophronime fait le détail des criminels artifices qu'ils emploierent pour corrompre Lysias , insinuations flatteuses , loüanges empoisonnées , fines raileries , leçons prétendues de politesse , exemples séduisans , vives sollicitations.

C'est ici que commencent les démarches courageuses d'un ami sage & zélé ;
son

son ardeur , sa patience , son bonheur même , répondirent à la grandeur de l'entreprise. Il avouë que pénétré de la plus juste douleur il balançoit s'il devoit renouer commerce avec Lyfias (un pere tendre & irrité avoit fait de vains efforts pour toucher un fils voluptueux) le zele & l'amitié l'emportèrent sur les doutes : Je l'allai voir , dit-il , je trouvai en lui la même politesse , qui m'avoit charmé autrefois , mais il m'entretint avec un air froid & glacé qui me surprit , il osoit à peine lever les yeux & les attacher sur moi , l'inquiétude étoit peinte sur son visage , le désordre regnoit dans ses discours & le trouble de son ame étoit répandu sur tout son extérieur.

Cette entrevue découvrit la profondeur des plaies que son cœur avoit reçues ; pour le guerir , Sophronime s'insinua peu à peu dans son esprit ; & par des progrès lents , mais sensibles , il l'engagea à une confiance entière. Lyfias craignoit de s'ouvrir , il dissimule , il hésite , il nie ; enfin voyant qu'il ne peut échapper , il fait l'aveu humiliant de sa malheureuse situation ; mais comme pour se dédommager de sa sincérité , il ajoute en soupirant d'un air chagrin & plein de dépit , qu'il ne lui est pas possible de rompre ses chaînes.

Il fallut alors combattre Lyfias & ses
faux

1440 MERCURE DE FRANCE.

faux amis, l'enlever à la puissance de ses vainqueurs & l'arracher, pour ainsi dire, à lui-même. Ces obstacles (continuë Sophronime) animerent ma compassion, enflammerent mon zele : tendrement cruel j'usai de menagements & de violence, je pressai, je sollicitai, je conjurai : le Ciel fut sensible à mes vœux ; le charme qui aveugloit Lyfias se dissipa tout à coup, il m'embrasse ; *Je suis libre*, dit-il, *& vous êtes mon libérateur, regardez-moi comme votre conquête.*

Il sentit en ce moment & n'a jamais oublié depuis, la grandeur du service qu'on venoit de lui rendre ; pour la faire comprendre aux rivaux de Sophronime, il faut encore exposer les funestes effets du libertinage de cœur.

Dans la 2. partie aussi belle & plus variée que la 1. l'Orateur passe sous silence, ce qui fait le plus à sa cause, mais ce qu'il peut le plus aisément supposer comme incontestable, & qui convient moins soit au caractère qu'il soutient, soit au lieu dans lequel il parle : il se borne à ce qui peut davantage interesser la vie présente sans égard aux pressans motifs de la Religion ; & il montre que l'état d'un homme livré à cette sorte de passion, n'est ni moins à plaindre ni moins surprenant que celui d'un frenetique.

Quel

Quel trouble ! quel embarras dans son imagination ! tout occupé des images d'un plaisir trompeur il ne se possède plus ; il regarde & ne voit pas , il entend & ne discerne pas , il se cherche & ne se trouve pas , ou plutôt il s'abandonne , il s'égaré , il se perd. Ainsi Lyfias épris des objets de la folle passion , n'étoit presque jamais avec lui-même , &c.

Quel renversement encore plus incompréhensible dans la maniere de penser ! ce jeune homme , qui avoit des idées si justes & si nettes sur la nature & sur l'étendue de ses devoirs , tombe tout à coup dans d'épaisses tenebres , qui lui déguisent l'horreur des vices les plus honteux & qui lui cachent des veritez , que la raison , l'instinct même , découvre aux personnes les plus grossieres.

Quelle insensibilité sur la perte de sa réputation ! tandis qu'on le montre au doigt avec un ris moqueur , tandis que les gens de bien par des regards timides , par des soupirs échappés , lui reprochent la honte de ses débordemens , il est sourd à ces reproches , il brave les plaintes & les murmures , il se console avec ses amis de débauche , de l'indignation du public.

Enfin il ne ménage ni bien ni santé , il donne dans ces excès qui affoiblissent les tempéramens les plus vigoureux & qui

#442 MERCURE DE FRANCE:

qui moissonnent quelquefois dans leur printems les plus cheres esperances des familles les plus illustres.

Sophronime se felicite de ce que Lyfias vit encore, il souhaite qu'il vive longtemps, & pour servir de modelle à ceux qui, comme lui, auroient eu le malheur de s'égarer, & le bonheur de revenir; & pour n'oublier jamais la main qui l'a sauvé. Il finit par interpreter les intentions & par louer la sagesse de Ctesiphon, qui en refusant de s'expliquer sur la préférence due à un si grand service, a voulu qu'il fut récompensé par un jugement d'autant plus honorable, qu'il seroit authentique.

3. Plaid. Mr. de Tourmont de Gournay parloit au nom d'Ergalte, son air doux & naïf le fit écouter avec plaisir, son application & son activité dans un âge foible, pourroient animer l'indolence même. Il commence par une supposition singuliere & piquante.

Si quelqu'un par un artifice aussi subtil qu'officieux, imprimoit du mouvement à un homme immobile, s'il inspiroit du sentiment à celui qui seroit tombé dans un assoupissement létargique, s'il donnoit une ame à un corps inanimé, ne-pourroit-on pas l'appeller avec raison le pere & le Créateur de celui à qui son indus-

industrie auroit rendu un service si important ?

C'est ce qu'Ergaste prétend avoir fait à l'égard d'Adraсте. Comme il ne lui convient pas d'être oisif ou timide dans une cause personnelle & facile, après avoir réüssi par zele dans l'entreprise la plus difficile, il avance pour montrer la grandeur de son bienfait, que l'oïveté malgré le nom de ses Sectateurs, malgré les raisonnements de ses Apologistes, doit être détestée comme un vice qui fait 1°. que tout devient à charge au fainéant, 2°. que le fainéant est à charge à tout le monde.

Il regne dans la 1. partie une grande justesse de pensées & d'expressions. Tout homme a des devoirs à remplir, soit à l'égard du Créateur, dont il est l'ouvrage, soit à l'égard de la Patrie, dont il est citoyen, soit à l'égard de la famille, dont il est membre. Ces devoirs par leur poids & par leur multitude, doivent effrayer, accabler un homme lâche & paresseux.

Un Dieu invisible exige le sacrifice de l'esprit ; mais comment un esprit enseveli dans l'oïveté prendra-t-il l'effort, pour contempler l'être suprême ? Un Dieu bon & liberal, veut que l'homme reconnoissant, au sacrifice de l'esprit joigne celui

2444. MERCURE DE FRANCE.

celui du cœur ; mais comment un cœur qui n'est que froideur & que glace , s'enflammera-t-il , brulera-t-il d'amour à la veüe d'un pere si aimable ? Un Dieu Créateur & Souverain , demande , outre le culte interieur & spirituel , des respects & des hommages sensibles ; mais avec quelle lenteur & quelle nonchalance , de quel air & dans quelle posture le fainéant s'acquittera-t-il de tous ces devoirs de Religion ?

Ergaste passe à une autre espece d'obligations. Chaque citoyen doit servir sa Patrie , soit en l'éclairant par la sagesse de ses conseils , soit en la defendant par la force des armes , soit en l'enrichissant par de nouvelles acquisitions , soit en l'ornant par d'illustres Ouvrages.

Mais on demande encore quels conseils la Patrie recevra d'un homme , qui ne prevoit rien , qui ne s'inquiete de rien , qui ne s'interesse à rien ? quels combats livrera pour elle un homme qui porte peut-être l'épée moins comme un symbole de bravoure , que comme un titre de fainéantise ? quelles richesses lui procurera un homme qui semble ne vivre que pour consommer dans l'inaction les biens que lui ont acquis & conservez les soins & les travaux de ses peres ? de quel ouvrage l'embellira un homme qui croit
quo

que c'est faire beaucoup que de se maintenir dans la possession de ne rien faire?

Peut-être que par pudeur & par modestie il ne veut pas se donner en spectacle au Public, pour s'adonner tout entier à ses affaires domestiques? vaine idée! s'il est pere de famille, il negligera l'éducation de ses enfans, il abandonnera ses domestiques à leur propre conduite, il deviendra l'esclave de ses serviteurs, il confiera ses biens à des mains étrangères & souvent infidelles: cependant il gemira, comme s'il portoit tout le faix de sa maison sur ses épaules, semblable à ces statues qu'on taille quelquefois dans les colonnes, & qui courbent la tête sous un fardeau, dont elles ne soutiennent que la moindre partie.

Ergaste, pour achever le tableau du fainéant, le représente encore infidele aux devoirs de l'amitié: ne croyez pas, dit-il, qu'il cherche l'occasion de prouver son zele par des effets, qu'il la saisisse; si elle se presente, qu'il ne la laisse pas échapper; si elle est entre ses mains, qu'il se remue à propos, & qu'il agisse assez promptement, pour empêcher des concurrents actifs de prévenir son ami.

Il conclut: de quelle espece est donc cet homme qui connoît une Religion & qui en neglige tous les devoirs, qui est
mem-

2446 MERCURE DE FRANCE:

membre d'un Etat , & qui ne lui rend aucun service , qui est chargé d'une famille , & qui n'en prend aucun soin; enfin qui est homme , qui vit parmi les hommes, & qui ne s'intéresse à rien de ce qui concerne les autres hommes? Aussi est-il à charge à tout le monde.

Son inaction le rend inutile à sa Patrie; & la comparaison qu'elle en fait avec les citoyens laborieux , le rend odieux & insupportable.

L'indignation de sa famille est encore plus juste : quel opprobre répandu sur elle par un lâche , qui ternit la gloire de ses ancêtres ! quel déplaisir pour elle de nourrir & d'entretenir un ingrat , qui a trompé ses espérances les plus légitimes ?

Pour vous , tendres & fideles amis , vous concevez bien que son amitié vous sera plus onéreuse qu'avantageuse, & vous éprouvez , qu'on ne peut sans une espèce de miracle mettre en œuvre un homme déterminé à vivre sans rien faire.

Ergaste prétend avoir opéré ce prodige ; cet ami patient , actif & industrieux , a fait jouer des ressorts capables d'imprimer du mouvement à un corps immobile , a imaginé le secret d'échauffer un cœur , que le repos avoit glacé. Il finit en rabaisant les services de ces rivaux qu'il sou

soutient être renfermez dans celui qu'il a rendu : il en prend à témoin tous ceux qui ont connu Adraste devant & après cet état, qu'il appelle celui de sa Metamorphose, & qui en a fait un Chrétien fidele, un Citoyen zélé, un parent utile & un ami genereux.

4. Plaid. Mr. Bazin plaidoit pour Phidolie, sous le nom d'Evagoras. Cette circonstance fit le fonds & la beauté de l'Exorde, qui plût même aux Dames, qui s'y trouverent dépeintes. L'Auteur, dont le pinceau délicat & gracieux, s'est toujours refusé au fiel de la Satire, n'en a répandu sur ce portrait une teinture legere & innocente, que pour l'égayer & l'embellir.

Evagoras se plaint que l'entrée du Barreau & l'exercice public de la parole, soient interdits à un sexe naturellement disert, & qui sans le secours de l'art, possède en lui-même un fonds inépuisable d'Eloquence. Il demande pourquoi on ferme la bouche aux femmes dans un lieu où préside une Déesse ? Craint-on, (dit-il pour les justifier) que par une superfluité de paroles, elles n'allongent trop les audiences, & ne rendent les contestations en quelque sorte éternelles ? mais cette abondance superflue est-elle si particuliere aux femmes, qu'elle ne soit point com-

F mune

mune à beaucoup de ceux qui sont admis à parler devant les Tribunaux ?

Il s'offre enfin , pour servir d'interprète à Phidolie , qui respecte la severité des loix sans en penetrer les motifs , & pour exposer aux Juges ce qu'elle scût persuader à Tesleville ; mais avec une force , une vivacité & une éloquence , dont il se sent incapable : 1^o. que la passion du jeu qui paroît la plus innocente , est souvent la plus furieuse.

Que fait la fureur dans l'homme qui en est saisi ? elle l'aveugle & elle le transporte ; effets sensibles de la passion du jeu dans une femme , qui en est possédée !

Un détail éloquent & moral fait sentir jusqu'où va son aveuglement.

La Religion lui ordonne de soulager le pauvre & l'indigent , mais une joueuse ne connoît de pauvre qu'elle-même ; & tandis que l'or & l'argent roulent entre ses doigts , elle proteste de son indigence.

L'équité réclame les droits de ses créanciers ; refusera-t-elle aussi de payer ses dettes ? elle en payera quelques-unes & même de considérables ; mais ce seront celles qu'elle a contractées au jeu , les créanciers privilégiés seront les joueurs ; elle se fait un point d'honneur de leur donner

donner avant qu'ils demandent , lors même qu'ils refusent ; pour les autres , qui à leurs frais & par leurs sueurs , ont acquis le droit de préférence , ils sont différez , rebutez , écartez.

De malheureux domestiques font instance pour obtenir leurs gages ; mais ce n'est pas impunément , ou c'est en vain ; ils vieilliront dans une ingrate servitude , & ils perdront toute espérance de liberté , à moins qu'ils ne se déterminent à perdre le fruit de leurs travaux.

L'Orateur poussant plus loin la pitié & l'indignation : qui sont , dit-il , ces enfans , que je vois si négligez , qui portent sur le front un caractère de Noblesse que dément un air de pauvreté ? sont ils orphelins ? ont-ils encore une mere ? oui , ils en ont une , mais une mere que la passion du jeu a renduë impitoyable , une mere qui ne les regarde qu'en couroux , une mere qui se repent d'être mere ; que dis-je ? elle ne l'est plus , c'est une marâtre , c'est une Medée , qui oublie tout à la fois ce qu'exigent d'elle la Religion , l'équité , la nature , l'intérêt de sa famille , le devoir de sa condition , la bien-séance même de son sexe.

Une belle & vive description exprime les transports d'une femme passionnée pour le jeu , emportée par l'amour d'un

F ij gain

gain hazardeux , elle court sacrifier à Plutus & à la Fortune ; l'Orateur la suit, il remarque avec quel empressement elle prend sa place auprès de la table fatale , qui va recevoir ses offrandes ; avec quelle ardeur elle saisit les instrumens de son bonheur ou de son malheur , avec quelle sollicitude elle y cherche & croit lire les présages de son sort , il observe les divers mouvemens de crainte & d'esperance , de joye & de tristesse , qui s'élevent tour à tour , ou se confondent ensemble sur son visage aussi bien que dans son cœur : elle veut dissimuler son transport , mais un mauvais coup la trahit ; son silence même & sa tranquillité affectée annoncent son trouble & son désordre ; ses yeux étincellent , ses levres tremblent , son visage pâlit , dans le chagrin qui la dévore , chacun s'éloigne , une flatteuse esperance vient la rassurer & va causer sa ruine.

La 1^{re}. perte que font les joueurs , c'est celle du temps , ils la regardent comme un gain ; mais , quoiqu'ils disent , ils en ont un autre en vûe : rien ne leur paroît si doux que de saisir la fortune sans courir après elle. L'expérience fait voir qu'ils se trompent : ils apportent presque toujours plus d'argent au jeu qu'ils n'en retirent , le bonheur les aveugle , la cupidité

dité est infatiable , & un coup funeste leur enleve d'ordinaire le fruit de plusieurs victoires.

La nécessité de reparer ses pertes , le défaut de crédit fait engager & aliéner les fonds ; & de là la ruine subite & imprévue des familles les plus opulentes.

Le fainéant & le voluptueux font-ils jamais par leur negligence, ou par leurs profusions , des pertes aussi promptes & aussi generales ? on fremit du danger où ils sont pour le salut ; mais la passion du jeu ne fait-elle point de breche à la conscience ? quand on est si avide de gain , quand on peut gagner par fraude , quand on est sûr que la fraude demeurera secreta , quand on la regarde peut-être comme un jeu ou comme une partie de l'habileté au jeu , n'est-on pas tenté de tromper ? ne succombe-t-on jamais à la tentation ?

A tant de pertes faut-il ajouter celle de la réputation & de la santé ? ce dernier bien n'interesse personne. Une famille ruinée par un joüeur forme souvent contre lui des souhaits criminels , & le desespoir les inspire quelquefois au joüeur même.

Phidolie a préservé Tesseville de tous ces malheurs , où la fureur du jeu l'alloit précipiter ; c'est par-là , conclut Evagoras,

F iij qu'elle

qu'elle l'e porte sur ses concurrens : prévenir une perte certaine , c'est rendre un plus grand service que de le réparer.

Chacun de ceux qui ont plaidé , tâchoit en finissant de se rendre son Juge favorable ; un Juge formé à la pieté par les soins d'un * pere tendre & vertueux , animé au travail par les leçons d'un pere laborieux & appliqué , ennemi de la fraude à l'exemple d'un pere habile & qui aime à marcher dans les voyes les plus simples ; un tel Juge pouvoit-il manquer d'être sollicité vivement ?

E. Examen & jugement de la Cause.

C'est ce qu'il y a de plus interessant : le Juge se place dans tous les differents jours sous lesquels on peut envisager la cause , il découvre & fait sentir les rapports les plus fins & les plus justes , qui peuvent mettre de l'inégalité dans les bienfaits , il se fixe du côté où il voit la Religion , l'équité, la saine raison se réunir & briller avec plus d'éclat ; enfin il rend justice aux Auteurs , par des récompenses proportionnées à leurs services , & par des compliments conformes à leurs caractères.

* M. De la Porte , Fermier general.

Il remarque d'abord, qu'en faisant valoir la grandeur des services, on en a rendu la différence plus incertaine; mais qu'il ne la faut chercher que dans la nature de chaque vûe & dans la malignité de ses effets.

Le libertinage d'esprit attaque la Majesté de Dieu, le libertinage de cœur viole la sainteté de sa loi, l'oïveté s'étend à tous les objets de nos obligations, la passion du jeu sacrifie tout à une aveugle fortune.

Les effets du libertinage d'esprit sont les plus funestes, mais on peut douter si ce sont les plus étendus; les suites du libertinage de cœur son aussi étendues que funestes, mais les dereglemens de l'un diminuent avec l'âge, & les égaremens de l'autre augmentent avec les années; l'oïveté anéantit l'homme en quelque sorte; elle fait plus; elle le rend coupable & insupportable; si les effets du jeu ne sont pas les plus déplorables, ils sont les plus sensibles & les plus irreparables.

Ainsi à n'écouter que la voix de l'intérêt temporel, il faudroit couronner en premier lieu le zele qui a déraciné cette dernière passion; mais on soutient que des Juges éclairés & zelez pour la sûreté de l'Etat le seront toujours pour la con-

vation de la roy ; & qu'ils ne sépareront jamais des interêts indivisibles ceux de la Religion & de la Patrie, ceux de Dieu & du Prince.

Sur ce principe on décerne la premiere récompense à l'habileté d'Aristonous, qui a guéri Theomaque de son incredulité ; & pour prix du bon usage qu'il a fait de sa science, on lui adjuge la Bibliotheque de Ctesiphon. Notre décision, ajoute le Juge, est appuyée sur les leçons qu'Aristonous reçoit de son illustre pere, (a) qui sçait si bien allier les divers interêts confiez à ses soins vigilans, que le Prince est obéi, le peuple soulagé & Dieu servi.

L'esprit & le cœur ont trop de liaison pour les séparer dans le jugement qu'on porte des vices de l'un & de l'autre : ainsi les deux tableaux de pieté sont remis à Sophronime, qui a sçu arracher Lyfias des bras de la volupté. L'entreprise étoit difficile ; mais Sophronime pouvoit-il manquer de soin pour un ami, tandis qu'il voit (b) un de ses proches se consacrer au service d'une Province entiere avec un esprit également appliqué & desintéressé ?

.(a) M. l'Esçalopier, Intendant de Champagne.

(b) M. de Beaumont, député des Etats de Provence.

Si

Si Adraſte eût été faineant par nature & par temperament , Ergaſte auroit fait un miracle qui le mettroit au deſſus de tous ſes rivaux ; mais parce qu'il n'a guéri qu'une mauvaſe habitude fondée ſur une fauſſe opinion , on accorde la préférence & le diamant précieux à Phidolie , & on félicite ſon Avocat ſur des ſuccès multipliés qui font l'eſperance & la conſolation d'un (a) pere ſenſible & modeste.

Ergaſte , qui a ſi bien employé ſon temps auprès d'Adraſte merite la Pendule , & on la lui donne comme un ſimbole de ſa régularité : avec cette différence , que le progrès de cette machine eſt imperceptible & que ceux d'Ergaſte ſont ſenſibles ; mais on l'avertit qu'il lui faudra courir ſans relâche ſ'il veut atteindre l'habileté d'un (b) pere ſi verſé dans la connoiſſance des loix & dans la ſcience du Barreau.

Finiſſons , dit le Juge , & gardons-nous bien d'avoir jamais beſoin , qu'on nous rende aucun des ſervices qui ont mérité nos éloges , & à qui nous venons d'adjuger des recompensés.

Cette Cauſe devoit être jugée beaucoup plutôt qu'elle ne le fut , deux des fils de

(a) M. Bazin.

(b) M. de Tourmont, Conſeiller au Parlement.

F v M.

2456 MERCURE DE FRANCE.

M. Dormesson étoient Acteurs, il tomberent malades ; l'envie de les faire paroître & d'obliger par là leur illustre pere, fit differer, mais en vain : ceux qui les remplaçoient en témoignèrent leurs justes regrets, & déclarerent qu'ils occupoient leur place sans pouvoir la remplir.



PREMIERE ENIGME.

ON peut sans déroger avec art me construire ;

Brûlant quand on me fait, il faut eneor me cuire ;

Avant qu'on me touche du doigt,

On souffle, enfin, je deviens froid,

Et même plus froid qu'une foughe ;

J'ai très souvent le pied plus petit que la bouche,

Comme un Cameleon je change de couleur ;

Sans crainte des jaloux, je donne avec douceur

Un baiser amoureux à la sage Clémence,

Je la soulage dans sa peine,

Je recommence au gré de son desir ;

Et je suis insensible à ce charmant plaisir.

Dans

OCTOBRE 1725. 2457

Dans un combat , je brille & je me fait entendre ;

Par accident , par divertissement ,

On me détruit impitoyablement ;

Mais comme le Phénix , je renaiss de ma cendre.

DEUXIEME ENIGME.

Quelquefois je suis mâle & quelquefois femelle ;

Je me soutiens en l'air sans le secours de l'aile ;

Sur un chemin blanchi mon pied est à l'étroit,

Je vas , je viens , je tourne & saute en assurance ,

Mais si je ne marche bien droit ,

La chute tout à coup interrompt ma cadence.

Je procure un plaisir mêlé d'émotion ;

Un utile tribut fait mon ambition :

Admirez le caprice où mon destin me livre ;

Ce qui fait perir l'un , sert à me faire vivre.

Les 5. Enigmes proposées dans les deux volumes du mois de Septembre dernier , avoient été faites sur l'oreiller , la poudre à poudrer , la toile d'araignée , sur les mou-
ches des Dames , & sur Eve.

F vj NOU-

※※:※※※※※※※※:※※※※※※※※

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

COUTUMES du Pays & Duché d'Anjou, conferées avec les Coûtumes voisines, & corrigées sur l'ancien original manuscrit, avec le Commentaire de M. Gabriel Dupineau, &c. *A Paris, rue S. Jacques, chez J. B. Coignard, 1725.* 2. vol. in fol. de près de 1600. pages.

LE HEROS. Traduit de l'Espagnol de Baltazar Gratién, avec des Remarques. *A Paris, Quay des Augustins, chez N. Pissot, 1725.* in 12. de 368.

LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE, ou le mélange curieux de l'Histoire sacrée & profane, &c. *Par M. Louis Morery, &c. nouvelle Edition. A Paris, rue S. Jacques, chez J. B. Coignard & P. Mariette, 6. vol. in fol. 1725.*

MANDEMENT & Instruction Pastorale du Cardinal de Bissi, Evêque de Meaux, &c. Contenant la Réfutation d'un écrit adopté par les Evêques de Pamiers, de Senez,

OCTOBRE 1725. 2459

Senez, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxerre & de Mâcon, intitulé; Réponse à l'Instruction Pastorale de M. le Cardinal de Bissi de 1722. sur la Constitution *Unigenitus*. A Paris, chez J. B. Coignard, fils, 1725. in 4°. de 310. pages.

LETTRES à M***. au sujet de la Lettre critique de M. Besse, contre l'idée generale de l'œconomie animale & les Observations sur la petite verole, par M. Helvetius, Medecin, &c. A Paris, aux dépens d'Anisson, Directeurs de l'Imprimerie Royale, 1725. in 8°. de 443. pages.

L'ANATOMIE CHIRURGICALE de M. Palfin, avec figures. A Paris, rue S. Jacques, chez G. Cavelier, 1725. 2. vol. in 8°.

LE CATECHISME des Dimanches & des principales Fêtes de l'année, avec des Instructions sur les Pelerinages, sur les Confreries & sur les Paroisses. A Paris, rue S. Jacques, chez Lottin, 1725. in 18.

L'EXISTENCE DE DIEU démontrée par les merveilles de la nature, &c. 1725. A Paris, rue S. Seyerin, chez Jac. Vincent, in 4°. PRIN

2460 MERCURE DE FRANCE:

PRINCIPES & SENTIMENS DE PENSÉE, avec des motifs qui doivent animer l'esperance du Salut, 1725. chez le même, in 12.

DES FONCTIONS, & du principal devoir d'un Officier de Cavalerie. *A Paris, rue S. Jacques, chez Et. Ganeau, 1725. in 12. de près de 200. pages.*

NEGOCIATIONS SECRETTES touchant la paix de Munster & d'Osnabrug, ou Recueil general des Préliminaires, Instructions, Memoires, &c. concernant ces negociations, depuis le commencement en 1642. jusqu'à leurs conclusions en 1648. avec les dépêches de M. de Vautorte, & autres Pieces au sujet du même Traité, jusqu'en 1654. inclusivement. *A la Haye, chez J. Neaulme, 1725. 2. vol. in fol. de plus de 950. p.*

LE DICTIONNAIRE Italien & François, & François & Italien de Veneroni, augmenté. *A Amsterdam, chez la veuve Desbordes, 1725. 2. vol. in 4°.*

LES BATAILLES gagnées par le Prince Eugene de Savoye, &c. dessinées & gravées en taille-douce par J. Hugtemburg, Peintre renommé, avec des Explica-

OCTOBRE 1725. 2461
publications Historiques, par M. J. du
Mont, Historiographe de l'Empereur,
en forme d'Atlas. *A la Haye, chez Al-*
bert.

L'INDISCRET, Comedie de *M. de*
Voltaire. A Paris, Quay des Augustins,
chez *N. Pissot & F. Flahaut*, 1725.
in 8° de 59. pages, le prix est de 20. s.

On a donné l'Extrait de cette Piece
dans le dernier Mercure. Après le comp-
te qu'on en a rendu, il ne reste plus qu'à
parler de la petite Dedicace qui est à la
tête, adressée à la Marquise de *** en
cette maniere.

Vous qui possédez la beauté
Sans être vaine, ni coquette,
Et l'extrême vivacité,
Sans être jamais indiscrete ;
Vous, à qui donnerent les Dieux
Tant de lumieres naturelles,
Un esprit juste, gracieux,
Solide dans le serieux,
Et charmant dans les bagatelles ;
Souffrez qu'on presente à vos yeux
L'avanture d'un téméraire.

Qui

Qui perd ce qu'il aime le mieux ,
Pour s'être vanté de trop plaire.

Si l'Heroïne de la Piece
..... eût eu vôtre beauté ,
On excuseroit la foiblesse ,
Qu'elle eût de s'être un peu vanté ,
Quel Amant ne feroit tenté
De parler de telle Maîtresse
Par un excès de vanité ,
Ou par un excès de tendresse ?

M. Secouffe qui a aprouvé cette Piece , la trouve très-digne de l'impression. Il y regne , dit-il , un Comique noble & épuré , qui instruit en amusant.

HISTOIRE des trois Ordres Reguliers
& Militaires des Templiers , des Teu-
tons & des Chevaliers de Malthe , divi-
sée en deux volumes in 12. tome pre-
mier , page 383. tome second , p. 380.
A Paris , chez Lottin , rue S. Jacques ,
& Chaubert , Quay des Augustins.

Ce Livre est dédié à son Altesse Sere-
nissime Monseigneur le Comte de Cler-
mont. La Preface contient les Regles de
l'Histoire , & la methode de bien écrire
les

les faits qu'on veut transmettre à la posterité. L'Auteur y montre à bien juger d'une narration, & fonde ses preuves sur des exemples tirez des meilleurs Ecrivains. Il parle en premier lieu des Chevaliers de Malthe, c'est l'objet le plus considerable de son Livre; il rapporte leur fondation, les batailles où ils se sont distinguez dans la Palestine, leur retraite après la prise d'Acre à la Ville de Limission dans l'Isle de Chipre, la conquête de Rhodes, les differens sieges qu'ils ont soutenus dans cette place, leurs combats & les victoires qu'ils ont rapportés sur Mer contre les infideles; la perte de Rhodes, leurs Chapitres Generaux, leur séjour à Messine, à Nice en Provence, leur retraite à Malthe, leurs expeditions en Afrique, les Schismes qui les ont divisez, le siege de Malthe par les infideles, & les avantages que les Chevaliers ont remportez sur eux en les combattans sur Mer. Enfin il n'omet rien de ce qu'ils ont fait de memorable depuis leur établissement jusqu'aujourd'hui. Cette Histoire est divisée en quatre livres. Le cinquième Livre comprend l'Histoire des Chevaliers Teutons; l'explication du terme Teuton est rapportée selon l'ancienne Histoire d'Allemagne; on voit dans ce même Livre l'établissement de cet

cet Ordre dans la Ville d'Acre dans la Palestine, par quels motifs ces Chevaliers furent appelez en Pologne, la conquête qu'ils ont faite de la Prusse, les guerres qu'ils ont soutenuës contre la Poméranie, la Lituanie, la Pologne, & même contre les Tartares. On y voit la conversion de la Prusse à la foi Catholique; la division en quatre Evêchez. L'Auteur rapporte l'apostasie de cet Ordre qui embrassa la Doctrine de Luther; le Traité du dernier Grand-Maître qui étoit frere de l'Electeur de Brandebourg, la division de la Prusse en Prusse Ducale, & Prusse Royale, l'érection de la Courlande en Duché, & la fin de cet Ordre Régulier dans ce pays.

On voit dans le sixième Livre l'origine des Templiers, leurs reglemens, les differens combats qu'ils ont livrez dans la Palestine, aux ennemis de la foi, leurs richesses & leur vanité, leur retraite dans l'Isle de Chypre, après la perte de la Palestine: les accusations différentes qu'on rapporte contre eux, la cause de ces accusations, la procedure qu'on fit pour les declarer coupables, les differens Conciles qui se sont tenus en France, en Italie, en Espagne & en Allemagne sur cette affaire. Les défenses qu'ils ont rapportées pour prouver leur innocen-

OCTOBRE 1725. 2465
innocence , leur condamnation , & leur
abolition ; & la mort tragique du der-
nier Grand-Maître de cet Ordre , toute
cette Histoire est rapportée suivant l'or-
dre chronologique. Cet ouvrage est
écrit avec beaucoup d'exactitude & de
netteté.

LE VICE PUNI , OU CARTOUCHE ;
Poème. *A Amvers , chez Nicolas Grand-
veau , rue des Rats , à l'Enseigne du Cla-
vecin , 1725. in 8° de 152. pages , sans
y comprendre un Dictionnaire Argot-
François , à deux colonnes , & un avis
au Lecteur. Le Frontispice est orné d'une
planche , où l'on voit en haut la Justice.
Laverne , Déesse des Voleurs , fuit à son
aspect , plus bas on voit la porte de la pri-
son du Châtelet , où des Archers menent
des Voleurs , tandis que d'autres fuyent
& emportent le butin qu'ils ont fait. On
lit au bas dans un Cartouche.*

Raro antecedentem scelestum ,

Deservit pede poena Claudio.

Hor. Od. 2. lib. 3.

Si jamais ouvrage a été du ressort du
Mercure , c'est sans doute celui-ci où
l'on voit un tissu continuel de choses plai-
santes , badines & qui peuvent amuser
agréable-

agréablement. M. de Grandval ; connu par quantité de très-bons ouvrages de Musique , & Maître de Clavecin , d'un naturel badin & enjoué , en est l'Auteur. Il avouë lui-même dans son Avertissement qu'il n'est point Poëte , & que c'est ici une débauche d'esprit , pour laquelle il demande excuse à ses lecteurs. *L'Homme est fragile* , dit-il , *le Diable m'a tenté.*

Tout l'ouvrage est divisé en 13. chants presque semé partout de vers des meilleures Pieces de Theatre , & d'autres bons Poëmes , que l'Auteur a employez , tant pris en entier que parodiez ou imitez , ils sont en italique , afin qu'on puisse les reconnoître , & l'on en voit plusieurs si plaisamment placez qu'on ne sçauroit les lire sans surprise & sans rire.

Le premier chant commence ainsi.

Je chante les combats & ce fameux Voleur ;
 Qui par sa vigilance & sa rare valeur ,
 Fit trembler tout Paris , arrêta maint carosse ,
 Vola , frappa , tua , fit partout playe & bosse.
 Muse , raconte-moi par quels heureux hazards
 Il trompa si souvent les Exempts , les Mouchards ,
 Et comme enfin , après tant de vaines poursuites ,

Il reçut le loyer de ses rares merites.

Dans Paris, ce beau lieu toujours si fréquenté ,

Personne ne pouvoit marcher en sureté ;

Cartouche & ses suppôts , de richesses avides,

Remplissoient la Cité de vols & d'homicides.

Les Archers les plus fiers & les plus valeureux ,

Abatus , consternez , n'osoient marcher contre eux.

Cartouche étoit pour lors à la fleur de son âge ,

Brun , sec , maigre , petit , mais grand par le courage ,

Entreprenant , hardi , robuste , alerte , adroit ,

A travers les perils sans frayeur il couroit ;

Il avoit de valeur provision très-ample ,

Marchoit toujours devant , montrait à tous l'exemple.

S'il se faisoit en tout vingt vols sur le Pont-neuf ,

Cartouche *pour sa part* en rapportoit dix-neuf.

Heureux si ce grand cœur détestant l'injustice,

Eut fait pour la vertu ce qu'il fit pour le vice !

Ses compagnons sçavans à faire un digne choix ,

L'avoient élu pour Chef d'une commune voix ,

Aussi

Aussi méritoit-il cette honorable place.

Quoique jeune , il avoit cette ardeur , cette
audace ,

Qui sçait conduire à fin les plus hardis pro-
jets.

Il avoit l'œil à tout , ne reposoit jamais :

Soutenant tout le poids de la cause commune ,

Et contre la justice , & contre la fortune :

Chéri dans son parti , des Exempts respecté ,

Cedant selon les temps , mais toujours re-
douté ;

Vaillant dans les combats , sçavant dans les
retraites ,

Ferme dans le malheur , sobre dans les Guin-
guettes ,

Fidèle à ses pareils , tranquille , modéré ,

Et des traîtres surtout ennemi déclaré.

Après ce portrait on voit le détail de
l'assemblée , où Cartouche aidé des suffra-
ges de ses compagnons , prend la résolu-
tion de rester à Paris , malgré les vives
recherches qu'on fait de lui.

Dans le second livre Cartouche prêt
à quitter sa maîtresse , pour aller tra-
vailler avec ses camarades , au vol de
l'Hôtel Desmarets , en reçoit ces repro-
ches , mêlez d'instances & de prières.

J'ai

*J'ai méprisé pour toi le nom d'honnête fille ,
Je t'ai cherché moi-même au fond de la Courti-
tille.*

*Au nom de notre enfant, de ce gentil Poupart,
Diffère au moins d'un jour ce funeste départ ;
Crains les Archers, ce Guet si vaillant , si ter-
rible ;*

*Mais je te prie envain, tu parois inflexible ,
Sur ton barbare cœur mes pleurs sont sans
pouvoir.*

*Ce n'est , répondit-il, qu'à la loi du devoir ,
Qu'il faut , ô Jeanneton ! qu'un grand cœur
obéisse ;*

*Crois-moi, sèche tes pleurs, que leur source
tarisse.*

*Je n'oublierai jamais les solides plaisirs ,
Dont ton amour prodigue a comblé mes de-
sirs.*

*Avant que tes faveurs sortent de ma mémoire ,
On verra sans filoux , & l'une & l'autre Foire ;
Mais l'heure enfin s'avance , il faut quitter ce
lieu.*

Adieu, ma Jeanneton, adieu, ma Reine, adieu :

*Dans le troisième chant Cartouche sau-
vé par le secours de Laverne, est trans-
porté chez une vieille femme qui avoit
passé toute sa vie dans la débauche, &
dans*

1470 MERCURE DE FRANCE.

dans le larcin , laquelle lui raconte ses aventures.

Dans le 4. dans le 5. & dans le 6. chant, c'est Cartouche qui à son tour raconte ses aventures à la vieille.

Au 5. chant Cartouche formant sa compagnie , pour encourager ses disciples , leur cite ces grands exemples.

Dans la Fable , Jupin ce Dieu si respectable ,

Du sceptre paternel n'est-il pas ravisseur ?

De combien de tendrons a-t'il ravi l'honneur ?

Pluton épargna-t'il Proserpine ? Mercure

N'a-t'il pas de Venus dérobé la ceinture ?

Du blond Phœbus le Lut ? d'Admete les troupeaux ?

De Mars le bouclier ? de Vulcain les Marteaux ?

Prometée autrefois vola le feu celeste ;

Nous avons , croyez-moi , des exemples de
reste.

Les gens de qualité volent leurs creanciers ;

L'Usurier tous les jours vole les Officiers ;

Les Poètes fameux comme les subalternes ,

Pillent les anciens & souvent les modernes ;

Bref , il est des voleurs de toutes nations ,

De tout rang , de tous Arts , Métiers , Professions.

Entre plusieurs portraits qu'il fait de
ses

ses camarades , en voici un des plus mar-
quez :

Du Chatelet possède une valeur très-rare ;
Mais il est inhumain , dur , feroce , barbare .
Ne pardonne jamais aux moindres ennemis ,
Sans pitié les massacre à ses genoux soumis ;
Et poussant jusqu'au bout cette fureur brutale ,
Il leur mange le cœur comme un vrai canni-
bale ,

Non , je ne comprends pas , Madame , en vérité ,
Comment on peut si loin pousser la cruauté .

Celui qui fit mourir feu Madame sa mere ,
Tout Diable qu'on le peint , étoit moins san-
guinaire ,

Moins feroce , moins chien , scelerat moins
complet ,

Et moins Neron , enfin , que n'est Du Chatelet .

Cartouche raconte ensuite comment il
établit une école où il y avoit des prix
différens pour récompenser l'adresse &
la valeur . Après le recit d'un grand com-
bat dont il sort vainqueur , dans le 6.
chant , ses compagnons celebrent son
triomphe , dont le recit est terminé par
ces 4. vers .

Enfin jusques au bout voulant me faire fête ,

On me peint en Heros un Laurier sur la tête ,

G

Et

2472 MERCURE DE FRANCE.

Et dessous mon portrait, on met en Lettres d'or,
Vivat Cartouchius Furum Imperator.

Le 7^e. chant est celui qu'on trouve le plus imité de l'Eneide, il contient le voyage de Cartouche aux Enfers. Pour réussir dans son dessein, & sçavoir sa destinée, il va trouver une fameuse forcieri, il frappe, &c.

Une vieille à la porte arrive sans coëffure,

Il contemple, surpris, sa grotesque figure.

De crins blancs, jadis roux, son crâne est ombragé,

Son front en vingt fillons se trouve partagé,

D'épais sourcils grisons, un œil creux & farouche,

Une joue enfoncée, une profonde bouche,

Sépulcre d'os pourris, sur qui le nez tombé,

Va baïser en pleurant, un menton recourbé.

Elle le fait entrer dans un taudis très-sale;

Pour tout meuble il y trouve une chaise, une malle,

Une table rompuë, un tabouret boiteux,

Une cruche égueulée, un verre tout crasseux,

De la graisse de loup, un vieux parchemin vierge,

Un pot-de-chambre usé que l'urine submerge,

Un manche de ballet pour aller au sabat,

Et

Et pour tapisserie & tableaux, maint crachats,

Dans le centre d'un cercle établissant la scene ;

Sur un autel la vieille alluma la Verveine .

Rappella de son art tous les secrets divers ,

Dont la force la rend maîtresse des Enfers ;

Et la baguette en main , fit des cercles magiques ,

Gromela dans ses dents quelques mots hebraïques ,

Friffona , grimaça , toussa , cracha , peta ,

Et le magique Pet trois fois se repeta.

L'Oracle du Destin.

Cartouche , après tant de travaux ,

Tu goûteras dans peu la douceur du repos.

La fortune , mon fils , qui des humains se joue ,

S'apprête à te placer au plus haut de sa rouë.

D'une garde nombreuse en public escorté ,

Dedans un char assis tu te verras porté.

Tu verras à ta suite un cortège innombrable ,

D'un peuple curieux , avide , insatiable.

Dans un Palais fameux , attentive à ta voix ,

Themis t'écouterà , puis prononçant ses loix .

G ij Sur

2474 MERCURE DE FRANCE

Sur un Trône élevé, digne de ta vaillance,

Tu recevras enfin ta juste récompense,

C'est-là que ta valeur doit conduire tes pas.

Cet Oracle est plus sur que celui de Calchas,

Le 8^e. chant contient plusieurs tours de souplesse de Cartouche, le 9^e. sa fuite en Angleterre, où il va trouver Shepard fameux voleur Anglois, son retour en France, & son projet de brûler le Châtelet.

Le 10^e. chant est orné de la description d'une Guinguette, à l'imitation du Temple de l'Amour du *Poëme de la Ligue*. Cartouche & ses camarades y sont en grand repas, dans lequel le Chef de la bande apprend aux convives l'origine de l'argot, & on chante divers couplets de chanson en cette Langue.

Le 11^e. chant contient plusieurs aventures du Heros du Poëme, il est terminé par sa capture. Le 12^e. est rempli de son interrogatoire, de la fuite qu'il tente, & comme il est repris sur le point de se sauver. Dans le 13^e. voyant que ses compagnons lui ont manqué de parole, il les accuse à l'Hôtel de Ville, où il les fait tous venir, & ensuite bien repentant, contrit & humilié, il reçoit la punition de ses crimes.

M.

OCTOBRE 1725. 2475

M. de Chevigney de Besançon a fait
impromptu, ce quatrain, à l'occasion des
vers de M^le Duluc sur la Paresse, &
qui se trouvent dans le *Je ne sçai quoi*.

Malgré vôt're délicatesse,
Malgré ce tour enchanteur,
Iris, en prêchant la Paresse,
Vous en avez tiré mon cœur.

Briasson, Libraire à Paris, rue Saint
Jacques, à la Science, vend, les Lettres
sur les Anglois & les François, & les
Voyages, in 8° 1725. Ce Livre contient
une Critique fine & délicate des mœurs
& des manieres de l'une & de l'autre na-
tion.

SCRIPTORES RERUM ITALICARUM, &c.
Edidit D. Ludovicus Antonius Murato-
rius, in fol. 6. vol. Mediolani, alia volu-
mina *sub Prælo*.

LE TRAITE' de la Pureté Chrétienne,
tiré de l'Ecriture Sainte, par Cl. le Pel-
letier, in 8° Liege 1725.

Le même Libraire a fait imprimer un
grand Catalogue in 8° des Livres Latins
& François qui se trouvent chez lui, &
il vient d'y faire un supplément qui con-
tient une grande partie des Livres nou-
veaux

G iij

2476 MERCURE DE FRANCE:

veaux des Pays Etrangers pendant cette année. Il en donnera un tous les ans, & l'on trouvera chez lui les meilleurs Livres d'Italie, d'Allemagne, d'Hollande & d'Angleterre, & dans leurs nouveautez; il fait aussi venir les Journaux Etrangers dès qu'ils paroissent dans le lieu de leur naissance.

Charles Osmont, Libraire à Paris, vient d'imprimer une feuille volante en Latin, pour avertir les Gens de Lettres, qu'il travaille à l'impression d'un ouvrage, qui aura pour titre *Vetus Disciplina Monastica*, &c. Ancienne Discipline Monastique, ou *Recueil des Auteurs de l'Ordre de S. Benoît*, qui pour la plupart n'ont point encore paru, & qui ont écrit au-dessus de six cens ans, sur la Discipline Monastique, soit en Italie, en France, en Allemagne, &c. On promet dans cet Avertissement, que cet ouvrage renfermera, non-seulement des choses curieuses & nécessaires pour tous les Religieux, mais encore qui pourront donner des éclaircissemens pour l'Histoire Ecclesiastique. Voici quelques-unes des Pieces de ce Recueil du nombre de celles dont il est parlé dans l'Avertissement.

La Discipline Monastique du Mont Cassin, par Pierre Diacre, tirée d'un Manuscrit

OCTOBRE 1725. 1477

manuscrit écrit de la main de l'Auteur, & qui est dans la Bibliothèque du Mont Cassin.

Les usages du Mont Cassin écrits par Theodemar, & envoyez à l'Empereur Charlemagne vers la fin du VIII. siècle

Les Rits & les Coutumes de l'Abbaye de Luxeuil, &c. On sçait que les PP. D. Jean Mabillon, & D. Luc Dachery, étoient si persuadés de la nécessité d'avoir un corps de Discipline Monastique, capable d'illustrer, non-seulement l'Histoire Monacale, mais encore tout ce qui regarde l'Histoire de l'Eglise, qu'ils avoient pris la résolution de donner au Public un Recueil des Auteurs qui en ont traité; mais on sçait en même temps que ces sçavans Religieux en ont été détournés par d'autres occupations, dont le Public a profité. C'est pour executer leur projet qu'un Religieux Benedictin de l'Abbaye de Saint Blaise, dans la Forest noire, a entrepris l'ouvrage dont nous venons de parler.

Ce Religieux qui demeure aujourd'hui à l'Abbaye S. Germain des Prez, fait travailler actuellement à l'impression du premier volume, qui sera suivi de plusieurs autres, in 4^o.

On apprend de Londres, que M. Durand, Ministre réfugié, y a publié une

G iiij Tra-

2478 MERCURE DE FRANCE.

Traduction du 24^e. Livre de Pline, qui traite de la Peinture. Cet ouvrage est accompagné de Notes, & porte le titre d'*Histoire de la Peinture*.

Le même Auteur propose par souscription l'*Histoire de la Sculpture*, tirée aussi de Pline. Ces deux Livres sont in folio, & la souscription du dernier est d'une Guinée.

On a appris que le 26. Aoust dernier les Membres de la nouvelle Académie des Sciences, établie à Petersbourg par le feu Czar, & les nouveaux Professeurs que la Czarine a fait venir des Pays Étrangers, ayant à leur tête M. de Dlumtrock, premier Medecin de Sa M. Cz. & Président de l'Académie, eut l'honneur de complimenter cette Princesse. M^r Herman & Bulfinger, Professeurs, porterent la parole, l'un en François, l'autre en Allemand. La Czarine les reçût avec beaucoup de bonté, les assura de sa protection, & leur donna sa main à baiser. Après cette audience, l'Académie alla saluer le Duc & la Duchesse d'Holstein, la Princesse Czarienne, & le Prince Menzikoff, & ensuite elle fut regalée par les premiers Officiers de S. M. Cz.

On

OCTOBRE 1725. 2479

On a établi depuis peu à Vienne , un Concert réglé de voix & d'instrumens , dont la direction a été donnée par l'Empereur au Prince Louis Pio de Savoye.

M. Person , habile Peintre François , Chevalier de l'Ordre de S. Lazare , Directeur de l'Académie Française de Peinture & Sculpture, établie à Rome , y mourut le 1. Septembre d'une attaque d'apoplexie. Il fut inhumé le 3. dans l'Eglise Nationale de S. Louis.

On mande de Munich , qu'on a découvert dans les Etats de l'Electeur de Baviere , du côté des Montagnes du Tirol , une mine d'argent , qui , par les premieres épreuves qu'on en a faites , a donné un produit assez considerable , pour engager l'Electeur à faire venir de Dresde un Saxon experimenté , afin de la mettre en valeur.

On nous prie d'insérer cette Correction à faire dans le 1. volume de l'Histoire de Paris. Il y a une transposition d'une note marginale mise par erreur au bas de la page 123. où il y a en marge, *Moreau de Mautour. Observations.* Au lieu d'avoir placé cette note au haut de la page suivante 124. à la marge de ces mots , *Ceux qui ont examiné cette figure avec de bons yeux , &c.*

Pour justifier que c'est une méprise , voicy
un

un extrait d'un article du troisième volume des Memoires de l'Académie des belles Lettres, imprimé au Louvre en 1723.

Cet article qui a pour titre, *Remarques sur quelques singularitez de la ville de Paris*, commence à la page 296. Et à la page 300. on y lit :

La troisième opinion vulgaire que M. de Mantour combat, concerne une prétendue figure de Cérès que l'on assure être posée au haut du pignon de l'Eglise des Carmelites du faubourg S. Jacques. Ce sentiment est fondé sur le témoignage de quelques Auteurs modernes qui ont écrit, mais sans preuve, que cette Eglise, connue auparavant sous le nom de Nôtre-Dame des Champs, avoit été anciennement un Temple de Cérès. M. de Mantour oppose à ce témoignage hazardé celui de ses propres yeux. Il a voulu s'éclaircir par lui-même de la vérité; & après avoir examiné plus d'une fois cette figure avec des lunettes de longue vue, il a apperçu distinctement que cette statuë est de pierre, qu'elle a le visage d'un jeune homme sans barbe, & qu'elle est vêtue d'une draperie depuis le col jusqu'aux pieds. La teste est nue, panchée sur l'épaule gauche, & a des cheveux fort courts. Derrière la tête il y a cinq grandes pointes de fer qui sortent d'une grosse branche qui sert à soutenir la figure, & qui la traverse. De la main gauche elle tient des balances; dans chacun des bassins on voit une petite figure d'enfant, & celui du côté droit descend plus bas que l'autre. Au haut de la pointe du pignon on lit en chiffres Romains M. DC. V. qui est l'époque de la construction du mur, aussi-bien que de la position de la figure. Tout cela fait juger à M. de Mantour que cette figure ne représente

présente autre chose que saint Michel qui pèse les âmes dans une balance.

Ainsi l'on voit que c'est M. de Mautour qui le premier a fait cette découverte pour détruire l'opinion des Auteurs modernes qui ont écrit avant lui sur cette singularité.

Desprez & Desessarts, Libraires, rue saint Jacques, délivrent cet Imprimé à ceux qui ont acheté ou qui achèteront l'Histoire de la ville de Paris.

Le 10. de ce mois au matin, l'Université assemblée aux Mathurins, élit pour Recteur, à la place de M. Dagoumer, ancien Professeur de Philosophie & Proviseur du Collège d'Harcour, M. de Laval, Professeur de Rhetorique du Collège de la Marche.

Nous croyons faire beaucoup de plaisir au Public de lui donner un mémoire des magnifiques Estampes que le Chevalier Dorigni a gravées d'après les plus grands Maîtres, tant en Italie où il a demeuré 28. ans, qu'en Angleterre, où il a demeuré 13. ans, & d'où il est revenu depuis quelque tems. Il est de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture établie à Paris. Les amateurs des beaux Arts & les vrais curieux, auront une grande satisfaction de voir chez lui, *rue de l'Escharpe, proche la Place Royale*, tous les beaux Ouvrages de gravure qu'il

G vj a

a faits , qui sont d'une execution & d'un choix admirable.

A Rome , quatre Tableaux d'Autels de l'Eglise de S. Pierre dans le Vatican , sçavoir ,

Le Miracle de l'Estropié guéri par saint Pierre , & S. Jean à la belle porte du Temple , *du Cigoli , Noble Florentin.*

Notre Seigneur, & S. Pierre marchants sur les eaux , communément dit , la Barque *du Lanfranc.*

S. Sebastien qu'on élève sur le poteau pour être martyrisé à coups de fleche , *du Dominiquain.*

Sainte Petronille qu'on retire du tombeau , *du Guerchin.*

La Ste Trinité , peinte par *le Guide* à Rome , dans l'Eglise de la Trinité des Pelerins.

Les quatre Evangelistes , peints par *le Dominiquain* , dans l'Eglise de S. André de la Valle , à Rome.

Un Livre en neuf-feuilles des Planètes , executées de mosaïque , sur les desseins de RAPHAEL , dans l'Eglise de Notre Dame de la porte du Peuple , à Rome : cet ouvrage n'avoit jamais été gravé.

Deux sujets de la fable de Salmacis & d'Hermaphrodite peints par *l'Albane* , dont les Tableaux originaux sont à M. le Prince de Vendôme.

La

OCTOBRE 1725. 2483

La Transfiguration de Nôtre Seigneur sur le Mont Tabor, peint par RAPHAEL, & son chef-d'œuvre, estimé par les connoisseurs le plus beau Tableau de Rome. Il est au Maître Autel de S. Pierre in Montorio.

La descente de Croix de *Daniel Volterre*, & son chef-d'œuvre, qui, au jugement du Poussin, tient le premier rang après la Transfiguration.

Les Actes des Apôtres en huit feuilles, y compris la Dedicace, dont les Cartons originaux de RAPHAEL sont dans le Palais d'Hampton court, Maison Royale d'Angleterre. En consideration de cet Ouvrage, l'Auteur a été fait Chevalier par le Roy de la Grande Bretagne.

M. Tavernier, Peintre du Roy, Professeur & Secrétaire perpetuel de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, mourut le 10. du mois passé; & dans l'Assemblée du 28. du même mois, cette Académie donna la charge de Secrétaire perpetuel à M. de Saint Gelais, son Historiographe, & choisit pour remplir la place de Professeur, M. de Favanne, un des Adjoints Professeur, selon la regle. M. Tourniere, Conseiller, eût les voix pour celle d'Adjoint, M. du Change, Graveur, pour celle de Conseiller & le
Che-

2484 **MERCÛRE DE FRANCE.**
Chevalier Dorigni , pour sa reception.

Pierre Mignard, issu d'une Famille Noble de Troye , Peintre & Architecte de la Reine Marie Therese d'Autriche, Chevalier de l'Ordre de Christ, de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture , est mort à Avignon , le 10. Avril 1725. âgé de 86. ans. Il a laissé dans cette Ville un grand nombre de Tableaux de sa composition , estimez des connoisseurs. Son Cabinet qui est en vente , contient grand nombre de Tableaux originaux des plus grands Maîtres, plusieurs de Nicolas Mignard son pere, Premier Peintre du Roy , plusieurs de Pierre Mignard son oncle , aussi premier Peintre du Roy. Outre les Tableaux , il y a un recueil considerable d'Estampes des plus celebres Graveurs & grand nombre de Livres d'Architecture & de Peinture. Pierre Mignard ayant cultivé toute sa vie les beaux Arts qu'il aimoit par une succession hereditaire. Il joignoit beaucoup de politesse & de bonté à des connoissances très étenduës , &c.

On prétend qu'il s'est glissé une faute dans notre Journal du mois d'Août dernier, nous y avons dit, page 1807. qu'on croioit communément , que le fameux morceau de Poësie Françoisé intitulé , *le Temple de*



OCTOBRE 1725. 2485

de la mort, étoit de Philippe Habert, frère de Germain Habert, Abbé de Cerisi, de l'Académie Française, Auteur de la *Metamorphose des yeux de Philis en Astres*. On nous assure que ces deux pieces sont de feu M. Chambon, Curé dans la ville de S. Flour, en Auvergne.

Medaille du Roy.

C'est la coûtume de présenter au Roy tous les ans une Medaille le jour de S. Louis. Comme le mariage de S. M. n'étoit pas loin de son accomplissement, l'Académie Royale des belles Lettres, &c. qui a composé celle de cette année, en a fait rouler l'idée sur l'esperance, que ce prochain mariage donnoit de rendre bien-tôt la France heureuse. On y voit d'un côté le Buste du Roy, gravé par M. du Vivier, avec cette Inscription, LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS, & sur le revers, la France assise sur un Globe semé de fleurs-de-lys. L'Hyménée lui presente d'une main une Couronne de Myrte, & tient de l'autre, son flambeau. On lit ces mots autour, SPES MATURÆ FELICITATIS, & dans l'Exergue XXV. AUGUSTI. M. DCCXXV. ce revers est de M. le Blanc.

CHAN-



CH A N S O N.

JE croiois que l'Amour par les doux traitemens ,

Ne faisoit qu'augmenter dans le cœur des Amans ;

Mais mon experience , hélas ! m'a convaincue ,

Que dans un cœur léger ,

Tel que celui de mon Berger ,

L'Amour content chaque jour diminué.

On nous prie de publier cet avis.

Le Sieur ROUSSEL, seul & unique Eleve de feu M. de la LIGERIE, qui est le premier qui ait mis la Poudre d'Alkermes en reputation; donne avis au Public, qu'il fait la composition & preparation de ladite Poudre, pour l'utilité du Public.

Cette Poudre est excellente pour les maladies qui viennent de causes internes. Elle convient parfaitement aux Fluxions de poitrine, aux Pleuresies, aux Coliques nefretiques, aux Vomissemens, aux Aigreurs qui viennent à la gorge, à la Jaunisse, aux Etourdissemens, à toutes sortes de Fièvres, soit intermittentes ou continuës, & à toutes sortes de maladies Epidemiques. Elle convient aussi aux approches de la petite Verolle qu'elle fait sortir promptement; elle chasse la Bile, & est admirable pour les enfans, dont les maladies venant presque toujours de plénitude, elle les vuide très-promptement.

Ce

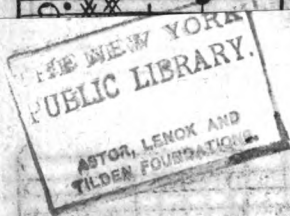
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Octobre 172



Je croyois qu'elle mour

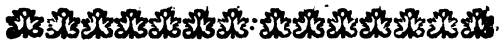


OCTOBRE 1725. 2487

Ce Remede convient encore aux Hydropiques , à ceux qui ont la Gravelle, les pâles Couleurs , en le mêlant avec une Eau minérale composée dudit Aurelique , & que ledit Roussel distribue aussi.

Enfin cette Poudre d'Alkermes a un si grand nombre de vertus & d'usages , qu'en la distribuant , on y joindra un Imprimé qui instruira plus amplement de ses proprietéz & de la maniere de s'en servir.

Le sieur Roussel , qui fera la distribution de ce Remede , demeure chez un Vitrier au premier étage , rue S. Dominique , au bout qui donne dans la rue d'Enfer , proche du Luxembourg. A Paris.



SPECTACLES.

LE 25. Septembre on vit sur le Theatre François trois Pieces d'un Acte chacune , qui n'avoient pas été représentées depuis très long-temps. *Les Précieuses Ridicules* de Moliere. *La Metamorphose Amoureuse* du sieur le Grand , Piece très-réjouïssante & bien écrite , & le *Mari retrouvé* , du sieur Dancourt , qui est une Piece très-plaisante par elle-même ; mais qui l'étoit bien davantage dans sa nouveauté , il y a environ 25. ans : car c'est une allegorie juste & précise du faux ou vrai *la Pivardere* , procès.

cès qui faisoit l'entretien de tout Paris en ce temps-là. Tout le monde sçait avec quelle legereté & quel art le sieur Dancour faisoit & traitoit les Vaudevilles. Ces trois Comedies ont fait beaucoup de plaisir ; mais ce qui en a fait à ne pouvoir l'exprimer , c'est de voir la petite D^{lle} d'Angeville , âgée de 9. ans , déguisée en Crispin , jouer avec une intelligence , un feu & une finesse admirable.

Les Précieuses Ridicules n'ont pas eu grand succès , quoiqu'il y ait plus de 30. ans que cette Piece n'ait paru sur nôtre Theatre. C'est la troisième des Comedies de Moliere , qu'il composa à Paris , peu de temps après son établissement , sur le Theatre du petit Bourbon en 1659. & la premiere qui ait paru imprimée de lui. M. de Grimarêt , Auteur de la vie de ce grand homme , parle ainsi de cette Piece. Moliere au commencement qu'il fut établi à Paris avec sa troupe , craignit d'exposer sur le Theatre des pieces de sa composition , ne concevant pas qu'elles pussent meriter le succès qu'elles avoient eu en Province. C'est le propre des Auteurs du premier ordre , de ne pouvoir se contenter eux-mêmes lorsqu'ils contentent tout le monde ; mais Paris fut encore plus sensible que la Province aux agré-

OCTOBRE 1725. 2489

agréments des pieces de cet Auteur. Il y parut bien à la representation des *Précieuses Ridicules* ; car à la deuxième representation on fut obligé de la mettre au double , à cause de la foule incroyable qui y étoit accourüe la premiere fois. On y admira quatre mois de suite le bon sens, & les traits naturels de la critique que Moliere faisoit des mœurs, & le secret qu'il trouva de mettre le ridicule des hommes dans tout son jour.

Le 23. Septembre les Princes de Baviere allerent à l'Opera pour voir *Acis & Galatée*, Pastorale heroïque, qui n'avoit pas été reprise depuis le mois d'Aoust 1718. La Dlle le Maure chanta le rôle de Galatée avec beaucoup d'applaudissement, le sieur Murairé chanta une ancienne *Ariete* Italienne qui fit beaucoup de plaisir, & tout le divertissement fut terminé par les caracteres de la danse que la Dlle Prevost dansa avec la grace, la vivacité & la legereté que tout le monde lui connoît.

Le 25. l'Opera Comique de la Foire S. Laurent representa sur le même Theatre trois anciennes petites Pieces d'un Acte chacune, avec des agréments, intitulées, *les Funerailles de la Foire*, son
rappel

2490 MERCURE DE FRANCE.

rappel à la vie , & le monde renversé. Ce divertissement fut honoré de la présence de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans , de la Duchesse d'Orleans sa Bru , & des Princesses d'Orleans ses filles.

Le 30. les Princes de Baviere n'ayant point vû le *Ballet des Elements* , L'Académie Royale de Musique en donna une représentation qui leur fit beaucoup de plaisir. On y joua à la fin le *Caprice* , qui est un excellent morceau de symphonie du sieur Rebel.

L'Opera Comique joua les 4. jours suivans sur le Theatre de l'Opera , & ajouta aux trois pieces dont on vient de parler celle des *Animaux raisonnables*. Le sieur Amoche y chanta un *Pot-pourry* , composé d'airs sérieux de divers Opera , mêlez avec des *Vaudevilles* , qui fit beaucoup de plaisir.

Le Mercredi 17. Octobre on représenta sur le Theatre François une Piece , ornée de quatre Intermedes de chants & de danses , de M. Fuzellier , sous le titre d'*Amusemens de l'Automne*. Une jeune Comtesse prête à se remarier à un Colonel de Dragons , donne lieu à ces fêtes , & à la représentation de deux
Pieces

Pieces d'un Acte chacune , intitulées *le Temple d'Ephese* , & *le Temple de Gnide*. La Scene se passe à la campagne dans le Château de la Comtesse. On y celebre sa fête. Gamainville , personnage ridicule , outrément passionné pour la Musique Italienne , veut lui donner pour bouquet un concert de Sonnettes , de Cantates , d'Ariettes , &c. Les amateurs de cette Musique y sont peu louez. Les airs du Mercure & le Livre des mois que l'Auteur a fait venir-là , y sont mis en fort bonne compagnie. Comme cet ouvrage n'a point été goûté du public , on n'entrera dans aucun détail. Les Divertissemens sont jolis. Le sieur Dangeville , Danseur de l'Opera en a fait le Ballet ; ses enfans y ont dansé , & ont même joué plusieurs rôles d'une maniere admirable. Le sieur Quinaut l'aîné a fait les airs & les symphonies des Divertissemens qui y ont été goûtés.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours les representations d'*Acis & Galathée*. On y a ajouté l'Acte de la Provençale de M^{rs}. de la Font & Mouret, dont la gayeté & l'exécution font un extrême plaisir.

La nuit du Dimanche 21. de ce mois on donna le Bal public sur le Theatre de l'Opera,

2492 MERCURE DE FRANCE.

l'Opera , à l'occasion des Princes de Baviere qui y furent déguisez.

L'Opera de Telegone , Tragedie nouvelle qu'on repete actuellement, sera jouié au commencement du mois prochain.

Le Lundi 1. de ce mois les Comediens Italiens representerent devant leurs Majestez , à Fontainebleau , *la Double Inconstance* , Comedie en 3. Actes , suivie du *Mauvais Menage* , Parodie de la Tragedie de Mariamne.

Le Mercredi 3. l'*Avare* de Moliere & la *Parisienne* , par les Comediens François.

Le 6. la Tragedie d'*Heraclius* , suivie du *Bon Soldat* , par les François.

Le 9. *Arlequin Sauvage* , Comedie Françoisise en 3. Actes , & *Arlequin* , *Marchand Prodigue* , Comedie Italienne réduite en un Acte.

Le 11. le *Joueur* & l'*Avocat Patelin* , par les François.

Le 13. les Italiens donnerent *Arlequin Enfant* , *Stamé & Perroquet*. Piece Italienne en 5. Actes , suivie de la *Folle raisonnable* , Comedie d'un Acte en François , & en vers , mise au Theatre par le

OCTOBRE 1725. 2493
le fleur Dominique , Comedien du Roi,

Le 16. *Berenice & le Concert Ridicule*,
par les François,

Le 18. *l'Embarras des Richesses*,
Comedie Françoisise en 3. Actes, & *Arlequin Ducliste*, Piece Italienne en un
Acte.

Le 20. *les Bourgeoises à la mode*, &
l'Aveugle Clair-voyant, petite Piece du
fleur le Grand, Comedien du Roi.

Le 23. *Arlequin Medecin volant*, Co-
medie Italienne en 3. Actes, suivie de la
Meridienne, Comedie Françoisise en un
Acte.



NOU-

NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON a encore appris le détail qu'on va lire sur les affaires de Perse. Vers le mois de May dernier, Miry-Mamouth, Prince de Candahar, ayant envoyé d'Ispahan à Candahar un Commissaire pour y lever quelques Troupes, celui-cy s'en alla vers le neveu de ce Prince nommé Eschref Chan, dont Miry-Mamouth avoit fait mourir le pere : dans ce tems-là il fit aussi mourir le precedent Roi de Perse, nommé Hussein avec ceux de ses enfans qui se trouvoient pour lors à Ispahan.

Quelque tems après, Miry-Mamouth fut attaqué d'une maladie qui lui fit perdre le jugement. Eschref Chan en ayant été averti se rendit à Ispahan avec les Commissaires dont on vient de parler ; il y cultiva l'amitié du premier Ministre de Miry-Mamouth : Ce Ministre avoit conseillé à son Maître de nommer Eschref-Chan pour son successeur, ce qui fut executé. Il prit possession du Gouvernement à Ispahan, & d'abord après il déclara Miry-Mamouth incapable de gouverner, le fit mettre en prison & peu de jours après il le fit mourir par la main de quelques Arméniens. Eschref Chan, après être monté sur le Trône, fit mourir grand nombre des plus considerables personnes qui lui parurent suspectes, pour s'y affermir.

Peu de tems avant sa mort, Miry-Mamouth avoit envoyé 7000. hommes dans les Montagnes.

gnes, entre Ispahan & Casbin. Le jeune Roy de Perse Schah Dagmarib. l'ayant appris, forma un Détachement de 15000. hommes de ses Troupes, se mit à la tête, livra combat aux Persans rebelles & remporta l'avantage. Le successeur de Miry-Mamouth ayant appris cette défaite, détacha encore 7000. hommes pour aller joindre les Troupes battues & les mettre en état de résister au jeune Roy de Perse, qui les attaqua de nouveau & les défit entièrement. Après avoir reçu cette fâcheuse nouvelle, Eschref Chan envoya son Trésor hors d'Ispahan afin de pouvoir, en cas de nécessité, le faire transporter à Candahar, & s'avança lui-même pour s'opposer au Roi de Perse qui marchoit vers Ispahan.

On mande de Constantinople qu'il est certain que les Persans sont demeurez fideles au jeune Roy de Perse, qui jusqu'à présent a donné de grandes marques de valeur.

On mande du Caire le 20. Juillet dernier, que le Pacha d'Egypte quitta ce jour là le Château pour se retirer dans une Maison de la Ville destinée pour les Gouverneurs déposés; la veille au matin, ce Pacha donna un ordre pour déclarer Mehemet Cherquas, rebelle; sur quoi celui-cy assembla sur le champ dans sa maison les Chefs de Milice, les Beys & autres Grands du pais; & après avoir tenu un Divan ou Conseil qui dura jusqu'au soir, il fut résolu qu'on déclareroit au Pacha qu'il eût à abdiquer volontairement, sinon qu'on l'y forceroit; les Moulas & Docteurs de la Mosquée des Fleurs, firent quelque difficulté de signer la résolution prise par le Divan; mais enfin on trouva moyen de lever tous leurs scrupules, en leur faisant distribuer quelques presens; & en consequence on notifia

H le

le soir au Pacha le résultat du Divan, confirmé par la Milice & par les Docteurs du Caire, pour qu'il eut à sortir du Château, ce qu'il promit de faire le lendemain; ainsi la Ville qui étoit sur le point de se voir exposée à une grande révolution, a repris sa première tranquillité. Toutes les Troupes étant réunies sous le commandement de Mehemet Cherquas, sont encore campées devant le Château, mais l'on croit qu'avant la nuit elles se retireront toutes, chacun chez soi, & que les Boutiques des Basars, qui ont été fermées, seront ouvertes comme à l'ordinaire.

Le 21. Août un Courrier dépêché par Achmet, Bacha de Babylone, apporta à Constantinople la nouvelle de la prise de Tauris, jadis Capitale de la Perse, qui est encore aujourd'hui la plus grande & la plus considérable Ville de ce Royaume après Ispahan, elle en est éloignée d'environ cent lieues.

Le 22. on publia cette nouvelle avec les circonstances suivantes. L'Armée du Grand Seigneur qui formoit le Siege de cette Place, se disposant vers la fin du mois de Juillet à donner un assaut general, les Persans se rirent de la Ville au nombre d'environ 200000. tant Soldats qu'Habitans, & le combat s'étant engagé dans le Camp des Turcs, dura depuis la pointe du jour jusqu'au Soleil couchant, que les Persans ayant été mis en déroute, prirent la fuite pour se retirer vers la Ville. Les Turcs les poursuivirent & entrèrent avec eux dans la Ville: les Persans se ralliant, se défendirent avec beaucoup de courage de quartier en quartier & de rue en rue. Le Combat dura presque sans relâche pendant trois jours & trois nuits. Des huit quartiers dont Tauris est composé, il n'y en eut que deux qui se rendirent

à discretion, les Habitans ayant bien voulu se soumettre à l'esclavage ; ceux des six autres quartiers furent passés au fil de l'épée : de ce nombre sont presque tous les Ouvriers des Manufactures en Etoffes de Soye, Or & Argent, qui faisoient la grande richesse de cette Ville, dont le pillage a été abandonné aux Soldats.

On compte qu'il y a près-de 200. mille Persans tuez dans le combat ; & comme on a sçû que Schah-Thamas, nouveau Roi de Perse, étoit le premier jour dans la Ville, on ignore s'il a pû se sauver, ou s'il aura été trouvé dans le nombre des morts.

Osman Bacha, Gouverneur d'Ourfa, qui commandoit l'aîle droite de l'Armée Ottomane, a été tué dans le combat, ainsi que plusieurs Generaux de distinction & environ 20000 Turcs avec un pareil nombre de blesez. Toute la gloire de cette Expedition est dûe à Achmet, Bacha de Babylone, qui avoit le principal Commandement de l'Armée du Grand-Seigneur. Le bruit court qu'on lui a envoyé ordre de poursuivre ses Conquêtes & de marcher vers Ispahan.

On a célébré cette Victoire à Constantinople par des fêtes qui ont duré cinq jours. Le 31. Août on tira le Canon du Serrail pour la prise de deux autres Places situées à quatre lieues d'Amadan.

Le Seliktar ou Porte-Epée du Grand-Seigneur, qui avoit été fait Bacha & que Sa Hauteffe avoit envoyé en Perse avec quelques Troupes de renfort, a été condamné à avoir la tête tranchée, pour n'avoir pas joint assez tôt l'Armée qui faisoit le Siege de Tauris.

Le Grand-Seigneur a nommé Oiser-Aga,
H ij Cha-

Chalender, c'est-à-dire Chef Juge des Marchands, pour aller résider de sa part à la Cour de Vienne, conformément au Traité de Commerce qui a été fait avec l'Empereur après celui de Passarowits. C'est le même qui en 1719. accompagna Ibrahim Effendi, l'un des Plenipotentiaires de la Porte pour la signature de ce Traité, & qui fut honoré alors du Titre de Bacha.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Tunis
le 9. Septembre 1725.*

LEs quatre Vaisseaux du Grand-Seigneur commandez par Abdi-Raix, arriverent le 3. de ce mois à Portefarine, de retour d'Alger où ils ont été dix jours. M. le Chevalier de Vatan, commandant deux Vaisseaux du Roi, y arriva quatre jours avant leur départ. Il salua le Commandant de 15. coups de Canon, il lui en fut rendu autant. Le Dey d'Alger ne permit d'abord qu'au Capigy de descendre à terre; celui-cy lui remit la Lettre du Grand-Seigneur; & sans entrer en négociation avec cet Ambassadeur, le Dey lui donna deux jours après une Lettre qu'il écrivoit en réponse au Grand Seigneur, dans laquelle il remontre à Sa Hauteffe, qu'il n'est pas possible de faire restituer le Vaisseau de la Compagnie d'Ostende, chargé de Caffé, que les Corsaires d'Alger prirent dans le mois de Juillet de l'année dernière, encore moins d'en rendre la valeur; & qu'à l'égard de la paix avec l'Empereur, il la fera s'il veut lui assigner des fonds pour payer la solde aux Turcs qui sont au service de la République; Le Dey ne voulut pas permettre que le Commissaire de l'Empereur descendit à terre, il ne vouloit pas même qu'aucun Turc

se débarquât, mais ils firent tant d'instances le jour de leur Beyran ou Pâques, qu'il ne put le leur refuser; ils sont revenus très-mécontents des Algeriens qui ne leur ont fait aucune honnêteté. Il n'en fera pas de même des Tunisiens. Le Bey est disposé à leur faire beaucoup de presens & à avoir beaucoup de politesse pour eux; mais il n'est pas moins résolu de leur refuser la paix qu'ils demandent. Il fera faire la lecture de la Lettre du Grand-Seigneur dans le Divan, qui certainement refusera de consentir à une paix qui leur seroit encore plus défavantageuse qu'aux Algériens. Il n'est aujourd'hui point de Turc ni de Maure qui ne pense de même. Le Capigi-Bachi est arrivé de Porte-Farine depuis une heure, il ira demain voir le Bey,

Le Consul de France envoya son Drogman à Porte-Farine offrir ses services au Capigi-Bachi & au Commissaire de l'Empereur; ce dernier lui fit dire qu'il étoit malade depuis deux mois & qu'il seroit bien-aise de descendre à terre. Le Capigi-Bachi lui fit dire d'en parler au Bey, ce qu'il fit. Il lui fut permis de venir dans Porte-Farine, il viendra demain à Tunis, & il logera chez le Consul.

LETTRE écrite d'Alger, le 1 Septembre 1725. au sujet de l'arrivée de l'Escadre de Vaisseaux de Guerre du Grand Seigneur en ce Port, &c. Extrait.

LEs quatre Sultanes ou grands Vaisseaux Turcs, tant attendus, & enfin arrivés, nous donnent matière à vous écrire: Elles jetterent l'Ancre devant cette Ville le 18 du mois passé au matin, à une petite portée du Canon. Le Commandant, Vice-Amiral, de

2500. MERCURE DE FRANCE.

soixante & seize Canons, salua le premier, contre l'attente de tout le monde, de 14 coups; un autre Vaisseau de dix coups, le troisième de 14; & le Contre-Amiral de huit. La Ville répondit aussi-tôt par 18. Un Capigi-Bachi embarqué sur le Commandant avec un Chaou-Bachi, chargé des Lettres du Grand-Seigneur, débarqua le 19 au matin. En mettant pied à terre, il trouva un Cheval pour lui & un pour son Colleague, ayant été salué auparavant de quelques coups de Canon : On les conduisit à la maison qui leur avoit été préparée. Tout le ceremonial avoit été réglé avant le débarquement, le Dey ou Chef de la Republique, ayant eu la précaution de recommander que personne débarquât le jour de l'arrivée. Le 20. le Divan, ou Assemblée generale de toute la Milice, ayant été convoqué pour le matin, on envoya un Cheval au Capigi-Bachi pour s'y rendre; il se plaignit de ce qu'il n'y en avoit point pour son Colleague; on lui en donna un pour le retour. Le Divan assemblé dans la maison, dite du Roy, qui étoit toute pleine, depuis le bas jusqu'au haut des Terrasses : Le Dey assis sur une Estrade, au milieu de la Cour, ayant à ses côtez les Envoyez de la Porte: Les Lettres furent d'abord présentées avec les ceremonies ordinaires, & lûes à haute voix par un des grands Ecrivains. Otre la Lettre du Grand-Seigneur, il y en avoit une du Grand-Visir; une autre du Capitan Bacha ou Amiral, & une quatrième des Kadileskers ou principaux Chefs de la Justice. La lecture finie, le Dey prit la parole pour demander à l'assemblée si elle avoit bien compris ce que le Grand Seigneur demandoit & ordonnoit par ces Lettres : Elles portent des ordres formels & positifs aux Algeriens de restituer le Vaisseau d'Ostende avec tout son chargement & équipage

page

page, & de plus de faire la paix avec l'Empereur & avec tous ses sujets. Ils répondirent tous qu'ils avoient bien entendu & qu'ils approuveroient tout ce qu'il feroit là-dessus, qu'il étoit leur Dey & leur Maître; mais le Dey qui avoit déclaré plus d'une fois qu'il souffriroit plutôt la ruine totale d'Alger que de rendre la moindre chose de ce Vaisseau & de faire la paix avec l'Empereur, n'a pas voulu prendre sur lui seul une affaire de cette conséquence, il en connoissoit trop les suites & le danger pour sa tête; il repliqua fort modestement: » Il est vrai que » je suis votre Dey & que vous m'avez choisi » pour Chef, mais je n'ai de pouvoir qu'autant » que je suis appuyé par la *Taïse* ou Milice, & » je ne prétens rien faire que de son consentement. Alors tout le Divan bien informé d'ailleurs de l'intention du Dey, commença à crier à haute voix: *Point de restitution, point de paix avec l'Empereur.* Le Capigi-Bachi ayant pris la parole, pria l'assemblée de faire bien attention aux Ordres du Grand-Seigneur son Maître & le leur; mais il n'eut point d'autre réponse que la première. Alors le Commandant, homme de poids & de tête, fit un discours à l'assemblée, pour lui faire comprendre les suites fâcheuses que pourroit avoir la résolution qu'elle prenoit mal à propos contre l'obéissance, la soumission & le respect qu'elle devoit au Grand-Seigneur, que ce n'étoit pas moins qu'une rébellion formelle que Sa Hauteſſe ne pourroit dissimuler.

Les Algeriens qui se vantent d'être bons Musulmans, & qui se disent les esclaves de Sa Hauteſſe, piquez du discours un peu vif du Commandant, ne resterent pas court. Ils alleguerent sur le champ un bon nombre de raisons pour leur défense; ils protestèrent toute

H iij soumission

soûmission & respect au Grand-Seigneur leur Souverain & unique Maître, après Dieu; & que même leur obéissance étoit telle que si Sa Hautesse envoyoit le dernier des hommes avec un Sabre à la main pour leur couper la tête, il n'y en a pas un qui ne donnât la sienne sans résistance, ou que si elle leur ordonnoit d'abandonner le pais & de le livrer aux Chrétiens, ils s'y résoudroient sans hésiter; ajoutant qu'en ce cas ils retourneroient dans les maisons de leurs Peres pour y labourer la terre & y garder les Bestiaux, &c. mais qu'ils ne pouvoient faire de paix avec l'Empereur.

Le Capitaine du Vaisseau Ostendois, ses Ecrivains, Pilotes, Chirurgiens, & autres de cet équipage sont gardez fort étroitement depuis la tenue du Divan, & M. Cadieu, Malouin, âgé de 26 ans, & qui étoit le principal Marchand du Vaisseau, a été déposé de l'office d'Ecrivain de Belik qu'il occupoit depuis neuf mois, & mis à la chaîne. Le Dey a peur qu'ils ne gagnent les Vaisseaux.

L'Envoyé de l'Empereur ayant écrit à Maître Ordan, Marchand Anglois, icy établi, pour le prier de lui envoyer 200 Sequins à bord; celui-cy en étant allé demander la permission au Dey, qui avoit déjà défendu de leur rien envoyer; le Dey la lui refusa absolument, & lui renouvela fortement la deffense de lui envoyer la moindre chose, ni à lui, ni à qui que ce soit. Il ne voulut pas non plus que M. Durand, Consul de France, allât à bord; & le Capigibachi & autres lui ayant fait de nouvelles instances pour qu'il rendit au moins l'équipage du Vaisseau en question, lui représentant qu'ils ne pouvoient s'en retourner à Constantinople sans l'emmener avec eux.

Le Dey leur répondit qu'en ce cas ils n'avoient

voient qu'à rester à Alger, eux & leurs Vaisseaux ; mais il n'auroit pas été long-temps à se retracter s'ils l'avoient pris au mot, car tout lui fait ombrage, & ils s'embarasse peu des menaces étrangères.

Enfin les quatre Sultanes firent voile la nuit du 29 au 30 d'Aoust, pour aller rendre compte du succès de leur négociation.

Nos deux Vaisseaux de Guerre François, commandez par M. le Chevalier de Vatan, arrivèrent le 26 au soir ; ils ont mouillé proche des Sultanes sans se saluer. Le 27 au matin, ils furent saluez par la Ville, selon la coutume.

Le 28, le Commandant François salua les Sultanes de onze coups de Canon, avec la condition dont ils étoient convenus, que le Vice-Almiral rendroit un pareil nombre de coups, ce qui fut exécuté.

Le 29, le Chevalier de Vatan, accompagné de M. de la Vallette qui commande le Tigre, & de quantité d'Officiers, s'est débarqué, a salué le Dey, a dîné chez M. le Consul, & est retourné coucher à son bord pour n'en plus descendre. Je suis, &c.

Nous venons d'apprendre que les deux Vaisseaux du Roy, dont il est parlé dans cette Lettre, avoient été armez pour naviger pendant le Printems & l'Eté sur les côtes de Barbarie ; & qu'après avoir paru sur celles d'Italie, dans les Ports des trois Républiques, de Tripoli, de Tunis & d'Alger, & sur les côtes d'Espagne, ils sont rentrez dans le Port de Toulon au commencement de ce mois.

Les Lettres de Naples portent qu'on y a appris que la Regence d'Alger avoit résolu de s'exposer aux dernières extrêmités, plutôt que de consentir à la restitution du Vaisseau de la Compagnie d'Ostende, ce qui décourageroit

tous les Armateurs. Ces Lettres ajoutent que le Dey continuoit de faire executer à mort les membres de la Regence quilui ont été op-
posez ; que ses cruautéz augmentoient de jour en jour le nombre de ses ennemis ; & que son fils allant à la Meque avec un tresor considéra-
ble , avoit été tué sur la route par un Seigneur Turc , qui s'étoit saisi de ses richesses.

On a eu avis de Livourne que le Maître d'une Tartane Françoisé , arrivée depuis peu , avoit rapporté que le Dey d'Alger avoit été massacré le lendemain du départ des quatre Sultanes, & que près de mille personnes, com-
plices de ses cruautéz , avoient péri dans la sédition.

R U S S I E.

LE Comte de Sara est parti de Petersbourg en qualité d'Ambassadeur de Russie auprès de l'Empereur de la Chine. Il a un grand nombre de Marchands à sa suite qui ont profité de cette occasion pour établir leur correspondance de négoce dans ce pais-là.

Il est arrivé à Petersbourg, par le nouveau Canal, un Bâtiment léger, venant d'Astracan, chargé de Marchandises de Perse tres-précieuses, pour le compte de la Compagnie Orientale de ce pais. C'est le premier Bâtiment qui a fait cette route : Les Interressez conçoivent de grandes esperances de la réussite de cette navigation.

Suivant les Lettres du Gouverneur de Derbent, le jeune Roy de Perse poursuivant ses conquêtes, s'étoit emparé d'Ispaham & y avoit fait une entrée triomphante, malgré l'opposition du successeur de Miry-Mamouth.

La Czarine ayant résolu d'entretenir dans le
Port

Port de Revel une Escadre de 12 Vaisseaux de guerre & de 14 Fregates, avec 4000 Matelots qui y passeront l'hyver, on a expédié des ordres pour faire partir de Cronsloot quelques Vaisseaux destinez à former cette Escadre.

M. de Campredon, Ministre Plenipotentiaire de France à Petersbourg, a donné, à l'occasion du mariage du Roy Tres-Chrétien, un repas magnifique au Duc d'Holstein, aux Ministres Etrangers & aux principaux Seigneurs de la Cour. Le 16 du mois dernier ce Ministre reçût dans la Chapelle de son Hôtel, le Cordon de l'Ordre de S. Lazare. La ceremonie fut faite par M. Monicault de Villardeau, chargé de la procuration du Duc d'Orleans, Grand-Maître de cet Ordre, en présence de plusieurs Officiers Generaux & d'autres personnes de consideration.

La Maison du Duc d'Holstein est composée presentement de 400 personnes, & la Czarine a augmenté sa pension annuelle de 50000 Roubles, sans y comprendre les revenus particuliers de la Duchesse d'Holstein qui sont fort considerables.

Un Gentilhomme dépêché par le Roy Stanislas, arriva le 13 Septembre à Petersbourg, & il eut une audience particuliere de la Czarine, à laquelle il fit part du mariage de la Princesse sa fille avec le Roy de France.

POLOGNE.

Les Ministres d'Angleterre & de Prusse se sont retirez de Varsovie, parce que le peuple commençoit à insulter leurs domestiques; le Roy leur a donné une garde des Troupes de la Couronne pour la sureté de leurs personnes.

Le Primat du Royaume a présenté un Mé-

H vj moire

1506 MERCURE DE FRANCE.

moire au Roy au sujet d'un Ordre qui a été publié dans la Prusse contre les Jésuites , en vertu duquel leur College de Linden a été fermé. Il demande satisfaction de cette entreprise , tant en son nom qu'au nom des autres Evêques du Royaume, qui menacent d'user de représailles contre les Protestans établis dans leurs Diocèses.

L'Evêque de Cracovie a fait publier dans son Diocèse une ordonnance , par laquelle il prétend ôter aux Non-conformistes le libre exercice de leur Religion.

Le 30 du mois dernier , les Députez du Palatinat de Lublin , eurent audience particulière du Roy, dans laquelle ils supplièrent Sa Majesté de ne donner les mains à aucun accommodement avec les Protestans ; ce qui n'a pas empêché le Roy de conferer avec M. Finch , Ministre d'Angleterre , auquel S. M. continué cependant de refuser une audience publique.

Le Pr. Lubomirski , le grand General de l'armée de la Couronne , & le Palatin de Culm , ont été jusqu'à présent à la tête de ceux qui refusent d'accorder les propositions d'accommodement qui ont été faites en differens temps.

ALLEMAGNE.

LE Prince Emanuel de Nassau-Siegen , que l'Empereur a fait Capitaine de la noble Garde des Archers de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pais-Bas, est parti de Vienne pour Bruxelles.

On mande de Stokolm que le Comte de Cerst - Brancas , Ministre - Plenipotentiaire de France auprès du Roy & de la Reine de Suede , s'étoit rendu le 22 Septembre chez le Comte de Horn, pour lui remettre ses Lettres de créance ;

ce ; & que le 24 il avoit eu sa premiere audience particuliere de leurs Majestez.

On écrit d'Hambourg , que le Conseil de cette Ville, assemblé en Corps le 4 de ce mois , souscrivit à la continuation des impôts ordinaires & à l'établissement d'une contribution extraordinaire , pour donner de l'ouvrage aux pauvres qui sont en état de travailler, & fournir à la nourriture & à l'entretien des infirmes, afin de les empêcher de mendier dans les rues. Ce nouvel impôt se levra sur les Bestiaux & sur les Enterremens , suivant le Tarif qui en sera publié.

Il y a à Vienne deux prétendus Princes qui se font nommer Pateologues, & qui se disputent la Grande-Maîtrise de l'ancien Ordre de l'Ange d'Or de Constantin. On est occupé à examiner leurs preuves, pour connoître si ce sont des imposteurs , comme le prétend l'Auteur d'une Brochure qui a été publiée par ordre du Duc de Parme.

ITALIE.

LE 5 du mois dernier, le Pape tint au Palais du Quirinal un Consistoire secret, dans lequel Sa Sainteté proposa au sacré College l'abolition des Jeux ou Lotterie de Gênes. Ensuite le Pape nomma le Cardinal Coscia pour son Coadjuteur à l'Archevêché de Benevent. Le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêché de la Rochelle & l'Abbaye de S. Pierre de Melun, Diocèse de Sens, pour l'Abbé de Brancas, Aumônier du Roy Tres-Chrétien. Il préconisa ensuite l'Abbé de Bezons, pour l'Abbaie de Notre - Dame de la Grace, Diocèse de Carcassonne.

Le 9 Septembre le Nonce du Pape à Venise regala

regala magnifiquement M. Marc Gradenigo , nouveau Patriarche de cette Ville avec vingt autres Prélats de Terre-ferme. Le 10 au matin , ce Patriarche accompagné de douze Evêques & précédé du Clergé regulier , se rendit à l'Eglise de S. Sauveur , où il fut reçu par les Nobles en habits de ceremonie. Après avoir entendu la Messe , il alla avec le même Cortège à la Salle du Sénat , où il se plaça à la droite du Doge , qu'il complimenta ; après quoi il fut reconduit à son Palais dans une magnifique Gondole. Le 13, le Doge accompagné du Nonce du Pape & des Sénateurs , s'étant rendu au Palais du Patriarche , il le conduisit avec les ceremonies accoutumées , à l'Eglise Patriarcale de Castello , où il le mit en possession de sa nouvelle dignité.

Le 10 du même mois , on publia à Rome une Ordonnance du Pape , par laquelle il est deffendu , sous des peines tres-rigoureuses , à tous les Religieux ou autres personnes qui vivent en Communauté , de prendre aucun intérêt dans les Lotteries ou Jeux de Gênes.

On a appris qu'au Royaume de Tunquin , le P. Buccarelli , Jesuite Florentin , a eu la tête tranchée pour y avoir prêché l'Evangile ; un autre Jesuite y est mort dans les prisons , & l'on y a fait perir plusieurs Catechistes

Il est arrivé à Gênes plusieurs recrues de Suisses , qu'on a embarquées pour l'Espagne , où l'on doit former neuf Compagnies de 200 hommes chacune.

On apprend de Turin que M. le Plat , Secrétaire des Etats Generaux , y eut une audience particuliere du Roy , à qui il presenta une Lettre de leurs Hautes Puissances , par laquelle elles reconnoissent Sa Majesté en qualité de Roy de Sardaigne.

Le

Le 19. Septembre, M. Capello, Ambassadeur de la République de Venise à Rome, y fut fait Chevalier de l'Etoile d'or & de l'Empereur, par le Pape, accompagné de plusieurs Cardinaux, &c. & en présence de la principale Noblesse qui s'étoit assemblée dans la salle ordinaire du Consistoire, où cette Cérémonie se fit avec les formalitez accoutumées.

On écrit de Florence, que le Marquis Corsini, ci-devant envoyé à la Cour de France, y étoit arrivé, & que l'Abbé Jules Franchini avoit été nommé pour résider dans la même Cour avec un semblable caractère.

Le Grand Duc a accordé depuis peu au sieur Meucci un privilège exclusif, pour fabriquer pendant dix ans des étoffes dans le goût de la Chine, qu'il imite parfaitement.

On apprend de Turin, que la Commission établie pour instruire le Procès du Commandeur Ricardi, ci-devant Intendant General du Duché de Savoye, l'avoit condamné à avoir la tête tranchée, pour n'avoir pas instruit le Roy de Sardaigne de la conduite & des démarches dangereuses du Comte de Sals, Gouverneur General du même Duché; que S. M. avoit eu la bonté de commuer la peine de mort, en celle d'un exil dans la Province de Nce; & qu'après avoir dégradé le Commandeur Ricardi de ses titres & de l'Ordre de S. Maurice, il les avoit accordé à son fils.

ESPAGNE.

ON mande de Barcelone, que le Marquis de Richbourg, Gouverneur & Capitaine General de la Catalogne, y étoit de retour de la visite qu'il étoit allé faire par ordre de la Cour, de toutes les Places de cette Principauté,

pauté, & que l'on continuoit de travailler avec toute la diligence possible aux fortifications de Girone, d'Ostalic, de Wick & de Cardone.

Le bruit court que l'augmentation des troupes qui avoit été resolue dans le Conseil, n'aura pas lieu cette année.

Le 28. Juillet, le Marquis de Fimarcon, Lieutenant General des armées de S. M. T. Ch. sou Commandant General en Roussillon & l'Intendant de cette Province, M. le Gras de Luart, Commissaires nommez par la France pour la Conferente dont on va parler, se rendirent de Perpignan à Bellegarde, chez le Comte de Pertus, Commandant dans ce Gouvernement, & le Baron d'Huart, Lieutenant General des armées de S. M. Catholique, & Commis General dans le Lampourdan avec Dom Joseph Ventura, Ministre de la Royale Audiance de Catalogne, Commissaires nommez de la part de l'Espagne pour cette Conference, se rendirent à Figuières le même jour.

Le 29. le Baron d'Huart fit marcher vers la frontiere la Compagnie des Grenadiers à cheval du Regiment des Dragons de Numancia, avec son Aide de camp; pour complimenter de sa part M^{rs} les Commissaires de France & pour leur servir d'escorte. A six heures du matin le Baron d'Huart sortit de Figuières avec le Ministre de l'Audiance, avec quatre carosses, dont deux étoient attelés de six mules dans lesquels étoient cinq Colonels de la Garnison de Girone & autres Officiers de sa suite, avec un Escadron de Dragons, pour aller recevoir sur la frontiere les Commissaires François. Il passa le Pont de Molins, & dans la plaine d'Ostalic, il rencontra les Commis-

saires

saïres François dans deux Carrosses attelés de six Chevaux , accompagnés d'un grand cortège d'Officiers de distinction de la Garnison de Perpignan & de 20. Gardes du Duc de Noailles , Gouverneur du Roussillon. Aussi-tôt les Commissaires Espagnols sortirent de leurs Carrosses & ceux de France en firent de même ; ils s'embrassèrent ; & après quelques complimens , les Commissaires François entrèrent dans le Carrosse de ceux d'Espagne & se rendirent à l'Eglise Collegiale de Figuières pour y entendre la Messe ; le Baron d'Huart avoit fait mettre dans le Chœur un fauteuil & un carreau de velours cramoisi , pour le Marquis de Fimarçon , lui rendant les honneurs de Commandant General de Province. Après la Messe , les Commissaires suivis de leur cortège , se rendirent à la Maison du General Espagnol , lequel ordonna la Garde du General François d'une Compagnie des Grenadiers du Regiment de Cordoua , Espagnol , présentant les armes & le tambour battant aux champs pour le General François. Il ordonna la Garde de l'Intendant de Roussillon , d'un Sergent & 15. Grenadiers , & pour sa Garde , elle ne fut que suivant les ordonnances du Roy son Maître , d'un Lieutenant & 25. Grenadiers , le tambour appellant. Le General François & son collègue furent complimentez par le Clergé & la Maison de Ville.

A l'heure du dîner , on servit deux tables de quinze convets chacune , avec autant de magnificence que de propreté & d'abondance , dans les mets , les vins & les liqueurs les plus exquises , ce qui a continué soir & matin avec la même délicatesse pendant le temps de la Conference , avec une excellen-

252 MERCURE DE FRANCE.

te simphonie de hautbois & de cors de chasse. Le General Espagnol avoit ordonné que plus de cent personnes & au moins 60. chevaux des deux corteges, fussent deffrayez à ses dépens pendant tout le temps de la Conference qui finit en trois seances. Les Commissaires de S. M. T. Chrétienne & Catholique, se donnerent reciproquement le 31. les articles arrêtez pour être approuvez des Rois leurs Maîtres. Les Commissaires se sont separez très contents les uns des autres.

Le 25. du mois dernier, on publia à Madrid avec les ceremonies accoutumées, le traité de Paix qui a été conclu à Vienne, entre l'Empereur, l'Empire & S. M. Cat. Le soir il y eut a cette occasion des feux, des illuminations & d'autres marques de rejouissance dans toutes les rues.

On assure que le Roy d'Espagne a resolu de rétablir à Seville le commerce des Indes Occidentales, qui a été transporté à Cadix depuis nombre d'années, & que Don Joseph Varras, a été nommé President de la Chambre de commerce, à la place de Don Joseph Pantino, qui étoit Président de la Chambre à Cadix.

Suivant les Lettres de Cadix, le Vaisseau de guerre & les deux Fregates Moscovites qui y sont arrivez vers le milieu du mois passé, en vertu de la permission accordée il y a environ deux ans, ont débarqué des bois de construction, des fers, des cuirs, des Canons & d'autres armes qui sont en usage sur mer; mais comme on a exigé dix pour cent de droit d'entrée, que les Officiers Moscovites n'avoient pas commission de payer, ces marchandises ont été consignées à M. Jacob Euwzeinoff, Consul de la Nation Rusienne &

OCTOBRE 1725. 2513

& à M. Leon Femenikoff, Negociant Moscovite établi à Cadix.

On a appris par la voye de Lisbonne, qu'une Flute Hollandoise de 600. tonneaux, chargée à Amsterdam pour aller commercer dans les Oüests de l'Amerique & sur les côtes de la mer du Sud, étoit entrée dans le Rio de Janeiro, dans l'esperance d'y vendre une partie de sa Cargaïson, qu'un Vaisseau Portugais qui étoit dans cette riviere, l'avoit attaquée, qu'après un combat de deux heures, le Capitaine Perez qui le commandoit, avoit eu le malheur d'être tué; mais que la Flute Hollandoise ayant reçu plusieurs bordées du canon de ce Vaisseau, & refusant de se rendre, avoit été coulée à fond, & que presque tout l'équipage avoit été noyé.

On apprend aussi de Lisbonne, que M. Dormer, Brigadier General des troupes du Roy d'Angleterre, & son Envoyé Extraordinaire en Portugal, à la place du Lord Sanderson, entra dans la riviere de Lisbonne vers le milieu du mois dernier, à bord d'un Paquet-Boat qui a fait la traversée en dix jours.

GRANDE-BRETAGNE.

M. Trevor, Auditeur de la Maison du Prince de Galles, qui est mort depuis peu, a laissé par son Testament 500. livres sterlin, pour eriger une statue Equestre au feu Roy Guillaume dans la Place de S. James, ou dans telle autre place que les Executeurs Testamentaires voudront choisir. Il laisse aussi une pareille somme pour acheter un diamant pour le Prince Guillaume Auguste lorsqu'il sera fait Chevalier de la Jarretiere.

Hol-

HOLLANDE ET PAIS BAS.

LE 20. de Septembre, les Etats Generaux nommerent pour leur Ambassadeur à la Cour de France M. Guillaume Borcel, Echevin de la Ville d'Amsterdam & Directeur de la Compagnie des Indes Orientales.

Les Magistrats de Bruxelles ont ordonné aux Bourgeois qui demeurent dans les rues par où l'Archiduchesse Gouvernante doit passer, lorsqu'elle fera son entrée, d'orner le devant de leurs maisons, & à tous les jeunes gens depuis 18. ans jusqu'à 30. de se tenir prêts à se mettre sous les armes.

Le Chapitre de l'Eglise Collegiale de S. Paul de Liege, a élu l'Electeur de Cologne pour remplir la place de Prevôt de cette Eglise, vacante par la mort de l'Evêque de Namur.

La Comtesse de Moirmont, veuve du General Galliot de Salamanque, a été nommée Grande Maîtresse des Dames d'Honneur de l'Archiduchesse. Les Comtes de Lannoy & d'Arberg ont été faits ses Chambellans.

On apprend de Louvain que cette Princesse y étoit arrivée le 5. de ce mois, vers les cinq heures du soir; qu'elle avoit été complimentée à la porte de la Ville par M. Herkenrode, premier Bourguemestre qui lui en avoit présenté les clefs; que le 6. les Magistrats en Corps lui avoient porté le vin de Ville; que le 7. & le 8. l'Archiduchesse avoit tenu Chapelle publique dans l'Eglise des Augustins & dans celle des Jesuites, & qu'elle devoit partir le 10. pour continuer sa route & se rendre à Bruxelles.

RELAT.

*RELATION de ce qui s'est passé à
l'arrivée à Bruxelles de l'Archiduchesse
Marie-Elisabeth, Gouvernante des
Pays-Bas Autrichiens.*

ON s'est réglé dans cette occasion sur les ceremonies & les solemnitez observées pour le Prince Ferdinand, Cardinal Infant, frere de Philippe IV, Roi d'Espagne, lorsqu'il arriva dans les Pays-Bas en 1634. en qualité de Gouverneur General.

Le Comte de Daun, Gouverneur par *interim*, & Capitaine General de ces Provinces envoya un détachement de Cavalerie sur les frontieres au-delà de Tirlemont pour servir d'escorte à l'Archiduchesse, & un détachement d'Infanterie pour faire la garde devant son logement, tant à Tirlemont qu'à Louvain.

Les Etats de Brabant nommerent des Députés de leur Corps pour la complimenter sur les frontieres de cette Province; sçavoir, de la part du Clergé, l'Evêque d'Anvers, l'Abbé de Vilerbeeck, Ordre de S. Benoît, l'Abbé de Villers, Ordre de S. Bernard, & l'Abbé de Grimberghen, Ordre de Prémontré; pour la Noblesse, le Duc d'Arschot, le Prince de Rubempré, le Baron de Spangén, & le Baron de Kiesegen, & pour le Tiers-Etat, les Bourguemeistres des trois principales Villes, de Louvain, Bruxelles & Anvers, assistez de M. Vanden-Broeck, Conseiller-Pensionnaire & Greffier des Etats.

Le 3. d'Octobre, après-midi, l'Archiduchesse traversa la Ville de Mastricht au bruit d'une triple salve de 125. pieces de canon, &

au son des Cloches de toutes les Eglises. La Garnison étoit rangée en double haye depuis la porte d'Allemagne jusqu'à celle de Bruxelles. Dès la pointe du jour, le Prince Guillaume de Hesse-Cassel, Gouverneur de Maastricht avoit détaché le Colonel Scravenmorg avec son Regiment de Cavalerie, pour aller recevoir l'Archiduchesse au Village de Beeck, sur les limites du Duché de Juliers & des Provinces Unies, & lui servir d'escorte jusqu'à Maastricht. Cette Princesse étant arrivée à un quart de lieuë de la Ville, elle y fut complimentée, au nom des Etats Generaux, par le Prince de Hesse-Cassel, qui s'y étoit rendu à cheval, accompagné de M. d'Amerongen, Commandant de la Place, & d'une nombreuse cavalcade de personnes de distinction & de volontaires : il assura la Princesse, Gouvernante des Pays Bas, de la haute estime & consideration de L. H. P. pour son illustre Personne, & qu'elles ne negligeroient aucune occasion de lui donner des preuves éclatantes de leur sincere amitié. Surquoi l'Archiduchesse pria le Prince de remercier L. H. P. de sa part, & de leur témoigner combien elle étoit sensible à ces assurances d'amitié.

Cette Princesse traversa ensuite la Ville, précédée du Prince de Hesse-Cassel & de sa cavalcade ; & pendant qu'on changeoit les 630. chevaux de relais hors de la porte de Bruxelles, elle témoigna au Prince qu'elle ne pouvoit assez exprimer sa satisfaction des grands honneurs qu'il venoit de lui rendre au nom des Etats Generaux, & qu'elle se réjouissoit de se trouver dans leur voisinage, & de pouvoir leur donner dans toute occasion des preuves de son desir sincere de vivre en bonne harmonie, & amitié avec L. H. P. Pendant que

que l'Archiduchesse adressoit ainsi la parole au Prince, à qui elle fit aussi un compliment très-gracieux, on entendit une seconde triple salve de tout le canon de la Ville. Cette Princesse continua sa route, sous l'escorte du Regiment de Trimbör, qui fut relevé à moitié chemin de Tongrès, par celui du Prince de Hesse-Philipsdhal qui l'escorta jusqu'à Tongrès où elle alla coucher.

Le 4 l'Archiduchesse dîna dans l'Abbaye de S. Tron, & arriva le soir à Tirlemont, elle y fut reçûe avec tous les honneurs possibles; la Bourgeoisie a été sous les armes, tant à son entrée qu'à son départ. Elle fut reçûe à la porte par le Magistrat en corps qui lui presenta à genoux les clefs de la Ville dans un bassin d'argent; après quoi ils l'accompagnèrent jusqu'à son logement, étant suivis de 50. Bourgeois qui portoient chacun un flambeau de cire blanche allumé. Le Comte de Daun eut l'honneur de lui presenter les Députés des Etats de Brabant.

On sonna toutes les cloches des principales Eglises, & on orna les maisons des rues par où elle passa. Le soir il y eut des feux de joye & des illuminations par toute la Ville où elle a été logée avec sa suite le plus commodement qu'il a été possible.

Le lendemain le Magistrat lui presenta le vin d'honneur; a son départ on lui a rendu les mêmes honneurs qu'à son arrivée.

Le Prince de Rubempré prêta serment à Tirlemont pour sa Charge de Grand Ecuyer.

Le 5. l'Archiduchesse arriva à Louvain à quelque distance de cette Ville, on avoit rangé les quatre Sermens des Bourgeois en double haye avec leurs drapeaux déployez. Cette Princesse y fut reçûe au bruit du canon, &
au

2518 MERCURE DE FRANCE.

au son de la grosse cloche , & de celles des principales Eglises & Convents. Elle fut complimentée par le Magistrat en Corps qui lui presenta à genoux deux clefs dorées dans un bassin d'argent. 60. Bourgeois en robes noires , portant chacun un flambeau allumé , accompagnerent cette Princesse jusqu'à son logement dans l'Abbaye de Sainte Gertrude , où elle a été défrayée pendant son séjour à Louvain aux dépens des Etats de Brabant. Toutes les maisons des rues par où elle passa furent aussi ornées.

Le Recteur magnifique & l'Université en Corps , & en robes de ceremonie , lui rendirent les honneurs accoutumez en pareille occasion , & elle répondit en Latin à leurs compliments de felicitation.

Le soir il y eut des feux de joye & des illuminations par toute la Ville. Le lendemain le Magistrat lui presenta le vin d'honneur en cercle très-bien orné , & tiré sur un char. A son départ on mit de nouveau la Bourgeoisie sous les armes , & les 60. Bourgeois dont on a parlé , avec les quatre Sermens, l'accompagnerent jusqu'à la porte de Bruxelles.

La Compagnie des Carabiniers , & un Escadron du Regiment Imperial de Cuirassiers du Prince de Portugal avec leurs Trompettes & Timballes , furent postez sur le grand chemin de Bruxelles à Louvain , pour y attendre l'Archiduchesse , & se mettre ensuite à la tête de la marche qui fut fermée par un autre Escadron. Les Bourgeois de chaque quartier de la Ville de Bruxelles furent rangez en double haye le long de la chaussée , hors de la porte de Louvain , avec défense de tirer avant que la Princesse fut passée , & de quitter leur poste sans ordre de leurs Capitaines. La noble garde
des

OCTOBRE 1725. 2519

des Archers avec leur Guidon, & la Garde Royale des Hallebardiers, se trouverent aussi hors la même porte pour faire leur fonction auprès de l'Archiduchesse. Cette Princesse après avoir séjourné trois jours à Louvain, arriva le 9. sur la hauteur à la barriere, on fit alors la premiere salve Royale du canon des remparts. Le Magistrat en Corps l'attendit dans une Loge, tendue de drap d'écarlate, pour la complimenter, & lui presenter les clefs de la Ville dans un bassin d'argent.

Après le compliment on entendit un concert de divers instrumens, placez au-dessus de la premiere porte de la Ville. La seconde porte étoit magnifiquement ornée de verdure, avec des Inscriptions, Emblèmes & Devises, en forme d'Arc de Triomphe. Vingt hommes de chaque Serment, faisant ensemble le nombre de cent, revêtus de leurs robes, & tenant chacun un flambeau de cire blanche allumé, se rangerent en haye pour marcher des deux côtez du Carosse de l'Archiduchesse. Cette Princesse étoit précédée des Doyens, aussi au nombre de cent, & tenant pareillement un flambeau allumé. On sonna alors toutes les cloches des principales Eglises.

Il y eut des Arcs de Triomphe dans les rues où elle passa, & les maisons furent ornées de tapisseries, de tableaux, de verdure, d'emblèmes, de Devises, & d'autres embellissemens & illuminations.

Sur la Place de Louvain il y avoit un Arc de Triomphe representant le Pays-Bas, avec cette Inscription :

MARIA ELISABETHA LUCIA A CAROLO SEXTO

CASAQUE BELGIO AUSTRIACO PREFECTA.

I

II

Il y eut aussi un très-bel Arc devant le Portail de l'Eglise de Sainte Gudule, avec ce Chronographe.

RELIGIOSISSIMÆ PRINCIPIS ECCLESIA

COLLEGIATA BRUXELLENSIS.

L'Archiduchesse descendit devant cette Eglise pour y remercier Dieu de son heureuse arrivée. Elle y fut reçue par l'Archevêque de Malines, en habits Pontificaux, à la tête du Chapitre, & ce Prélat lui presenta les Reliques de la Sainte Croix, sur un Prie-Dieu couvert d'un tapis de velours cramoisi, garni de galons d'or avec des carreaux.

L'Archevêque la complimenta ensuite, ainsi que le Doyen au nom du Chapitre : après quoi elle fut conduite processionnellement, & au son des Trompettes & des Timballes vers le Chœur de cette Eglise, pour adorer le S. Sacrement de *Miracle* qui y étoit exposé. La Princesse fut placée sous un Dais ; le Chœur étoit rendu des plus belles tapisseries, & toute l'Eglise illuminée. Après le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de la Cour, on donna la benediction ; après quoi on fit la seconde salve Royale du canon des remparts. L'Archiduchesse fut ensuite accompagnée jusqu'à la porte de l'Eglise de la même manière qu'elle y avoit été reçue.

Etant remontée en carosse, elle continua sa marche avec sa suite par la rue des Peres Dominicains, dans laquelle on dressa un peu plus bas que la Chapelle de S. Eloy, un Arc de Triomphe représentant la Ville de Bruxelles, & les sept Familles Patriciennes, surmontées de S. Michel l'Archange, Patron de cette Ville, avec cette Inscription :

MAON

OCTOBRE 1725. 2521

MAGNO BRUXELLAS CUSTODE TUERE.

En allant dans la rue des Frippiers, on voyoit des Arcades avec des Fontaines à l'entrée de la rue de l'Evêque. Les Fontaines des trois Deesses, près de l'Eglise de S. Nicolas, étoient pareillement ornées. Dans la rue au Beurre il y avoit un Arc de Triomphe, représentant la vertu & la Justice, avec ce Cronographe.

THEMIDI BELGICÆ FORTI

INTERRITA INTEGRÆ INEXPUGNABILI.

On traversa ensuite le grand marché qui étoit magnifiquement embelli & illuminé. La gallerie de la Maison de Ville, & la Tour de S. Michel étoient illuminées avec des lanternes, & les fontaines devant la maison du Pain étoient ornées de verdure.

On continua la marche par la rue de la Magdelaine vers le *Cantersteen*, on voyoit près du Palais du Prince de Ligne un Arc représentant le Triomphe de la Maison d'Autriche avec cette Inscription :

Ut struit Augustus dextra victrice tropheum,

Sic tu virginea plantabis pacis olivam.

En arrivant à la Cour on trouva la garnison rangée & sous les armes, qui fit une triple décharge après que l'Archiduchesse fut entrée. Les Dames assemblées dans la chambre des Miroirs, descendirent à l'approche de cette Princesse pour la recevoir au bas de l'es-

B ij caliet :

calier : elles étoient toutes en habit de *Galla*, selon l'étiquette de la Cour de Vienne, le Comte de Daun l'attendoit dans la chambre des Generaux, assis dans sa chaise. Le soir l'Archiduchesse soupa en public. Le 10. elle donna audience au Marquis Beretti-Landi, Ambassadeur d'Espagne, qu'elle reçût debout & sans dais,

La Cour & les maisons des Ministres ont été illuminées pendant trois jours avec des flambeaux de cire blanche, & les autres réjouissances publiques ont été aussi continuées pendant trois jours, en réitérant chaque soir les salves Royales. Le lendemain de l'arrivée de l'Archiduchesse & les jours suivans, elle reçût les complimens de felicitacion sur son arrivée, de la part des Conseils, des Etats des Provinces, & des Magistrats des principales Villes de ces Provinces.

Le Magistrat de Bruxelles alla en Corps complimenter l'Archiduchesse, & lui presenta le vin d'honneur en cercle, tiré sur un char de Triomphe, attelé de six chevaux, & orné de drapeaux & d'Inscriptions, & surmonté d'un Etudiant qui représentoit la Ville de Bruxelles. Il étoit précédé d'une belle cavalcade d'Etudiens du College des Peres Jesuites, qui étoient richement habillez, representant les neuf Nations, sous lesquelles les divers Corps de Métiers de cette Ville sont divisez, & il fut aussi précédé de plusieurs Geans, & de quantité d'Animaux montez de petits enfans très-superbement habillez.

L'Archiduchesse en témoigna beaucoup de satisfaction. Cette Princesse pour signaler le commencement de son Gouvernement par un Acte de clemence, a promis de rappeler les Doyens des Corps de Métiers qui furent bannis en 1719,

FRAN.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris; &c.

LE 6. Septembre, le Grand Aumônier, le Chevalier-d'Honneur, la Dame d'Honneur, la Dame d'Atours, le Chancelier, le Premier Ecuyer, le Premier Maître-d'Hôtel, le Surintendant des Finances, l'Intendant, le Premier Medecin, & le Secrétaire des Commandemens, prêteront serment entre les mains de la Reine, par le ministère du Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, Commandeur des ordres du Roi.

Le Roi a donné au Prince d'Isenghien, Chevalier de ses ordres, & Lieutenant General de ses Armées, le Gouvernement de la Ville & Citadelle d'Arras, vacant par la mort du Maréchal de Montesquiou.

M. Pelletier, Abbé de S. Aubin, & frere de l'ancien Premier President du Parlement, a été élu Superieur General de tous les Seminaires qui dépendent de celui de S. Sulpice, à la place de feu M. l'Eschaffier.

Par les bons ordres qu'on a donné, le

I iij prix

2524 MERCURE DE FRANCE.

prix du bled est très-considérablement diminué , & le pain qui a valu jusqu'à 7. & 8. sols la livre en vaut moins de 4. par les soins du Brevoist des Marchands , & du Lieutenant General de Police : il y a actuellement dans les Ports de Paris de grandes provisions de bled pour cette Ville.

Le 3. les Princes de Bavière furent regalez à Meudon , & servis par les Officiers du Duc de Bourbon. Il y eut pendant le repas un grand concert de voix & d'instrumens , & ensuite une battue de Lapins.

Le Roi a donné le Gouvernement de la Citadelle de Verdun , qui vacquoit par la mort de M. de Monbartier , à M. Dolgni , Lieutenant-Colonel du Regiment d'Alsace , & Maire perpetuel de la Ville de Metz.

Par Edit du Roi du mois de Septembre , enregistré en Parlement le 7. du même mois, le Roi permet à M. Paul Henry Cagnard , sieur de Marcy , Doyen des Conseillers du Bailliage de S. Quentin , & à ses associés , de faire construire à leurs frais & dépens , conformément à leurs offres , un canal de communication de la riviere de Somme à celle d'Oise , à commencer depuis l'étang de la Ville de S. Quentin , passant par Harly ,
Hom-

OCTOBRE 1725. 2525

Hombliere, Marcy, Regny & Sissy-sur-Oise, jusqu'à la Fere, & d'élargir, curer & approfondir le bras de la riviere d'Oise, depuis Sissy jusqu'à Chauny; comme aussi de rendre la riviere de Somme navigable depuis Saint Quentin jusqu'à Amiens, & depuis Amiens jusqu'à Péquigny, en faisant dessécher les marais dans lesquels cette riviere se perd, & en lui faisant un lit de 45. pieds, avec des bords, levées & des écluses dans les endroits qui seront jugez necessaires, &c.

Le 12. de ce mois les Princes de Baviere allerent chez M. Rondé, Jouaillier, Garde des Pierreries de la Couronne, où ils virent quantité de riches ouvrages, & des bijoux de grand prix.

Ils allerent le même jour à l'Atelier de M. Oudri, Peintre de l'Académie, qui leur montra quantité de ses ouvrages.

Le Roi Stanislas & la Reine son épouse, qui étoient partis de Strasbourg le 22. du mois dernier pour se rendre au Château Royal de Chambor, où ils doivent faire leur séjour, arriverent au Château de Bouron, près Fontainebleau, le 15. de ce mois après-midi. Le même jour la Reine, accompagnée de Mademoiselle de Clermont, Princesse du Sang,

I iiij des

des Dames de la Cour , & de ses principaux Officiers , alla à Bouron voir le Roi Stanislas & la Reine son épouse , qui reçurent le 16. la visite du Roi. La Reine y dîna ce jour-là , comme elle a fait tous les jours que le Roi Stanislas & la Reine son épouse ont séjourné à Bouron , d'où ils sont partis le 19. pour Chambor.

Le 22. de ce mois le Prince Electoral de Baviere , & le Duc Ferdinand son frere , partirent de Paris , après y avoir été *incognito* plus de six semaines. L'Electeur de Cologne , & l'Evêque de Ratisbonne leurs freres n'en partirent qu'à la fin du mois. Le Roi a fait present au Prince Electoral d'une épée d'or ornée de 70. gros Diamans , au Prince Ferdinand , d'une rose de Diamant pour le chapeau , à l'Electeur de Cologne , d'un gros Diamant brillant monté en bague , & à l'Evêque de Ratisbonne , d'une Boucle de ceinture en pierrerie.

Le 21. de ce mois , la Reine accompagnée des Dames de la Cour , alla entendre la Grande Messe à la Paroisse de Fontainebleau. L'après-midi , S. M. assista aux Vêpres & au Salut. Le lendemain , la Reine alla entendre le Salut dans l'Eglise du Couvent des Carmes des Basses-Loges.

Le

OCTOBRE 1725. 2527

Le 21. l'Abbé de Brancas, Evêque de la Rochelle, fut sacré dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites de Paris, par le Cardinal de Rohan, Grand - Aumônier de France, assisté des Evêques de Lizieux & de Châlons.

On a appris par des Lettres de M. de Benneville, Capitaine des Vaisseaux du Roy, commandant l'Elisabeth de 60. Canons qui a été envoyé avec le Jason, monté par M. de Radouay, de pareille force, pour protéger la pêche de la morue sur le Banc de Terre-neuve, que le 7. Juillet dernier ils eurent connoissance à la pointe du jour d'un Forban de 14. Canons qui pilloit 3. Bâtimens pêcheurs, les Vaisseaux du Roy le poursuivirent aussi-tôt, il faisoit si peu de vent, que l'on ne pût le joindre, & la nuit qui survint le cacha entierement, le 8. à 5. heures du matin le sieur de Benneville le découvrit encore; il reprit la chasse avec le Jason, à midi l'Elisabeth étoit dans les Eaux de ce Forban, faisant 3. lieues un tiers par heure, à six du soir il n'étoit plus qu'à la petite portée du Canon, mais une bruine très épaisse en ôta une seconde fois la connoissance, au bout de 40. heures d'une poursuite de 60. lieues. On doute que ce Pirate soit revenu après une aussi vive allarme; il est Anglois, na-

1 v tif

2528 MERCURE DE FRANCE.

tif de la Jamayque , son équipage étoit composé de 40. hommes. M. de Benneville jugea à propos de parcourir ensuite tout le Banc pour rassurer les pêcheurs , & ceux à qui il parla lui dirent qu'ils n'avoient point été troublés.

On a lancé à l'eau à Rochefort le 22. Septembre un Vaisseau du Roy , nommé le Juste , percé pour 74. Canon , le sieur Geslain maître Constructeur en a conduit l'ouvrage.

Le Vaisseau l'Aimable de 66. Canons, bâti cette année à Brest par le sieur Helie, Chef des constructions en ce port , a aussi été mis à l'eau , aussi bien que la Flute la Baleyne de 600. Tonneaux , bâtie au Havre , par le sieur Poirier , maître Constructeur entretenu par le Roy.

*Fait extraordinaire arrivé à Fontainebleau,
la Cour y étant.*

LE nommé Michel Chrétien , garçon de Caffé à Fontainebleau , chez la Dame la Motte , rue des trois pucelles , fut marié en l'année 1715. avec Anne Beaufile , fille d'un Cocher , qui le quitta il y a environ 8. ans , sans l'avoir revue depuis.

Cet homme qui ne pensoit plus à sa femme , étant le 14. Septembre dernier dans

dans la Salle des Cent - Suisses , y apperçut une Demoiselle qui étoit avec sa mere , & après qu'il l'eût bien considérée , il s'imagina que c'étoit sa femme ; il la fit remarquer à son beau-frere , qui étoit avec lui , lequel la regarda attentivement ; mais après l'avoir bien examinée , il dit qu'il se trompoit , & qu'il ne lui conseil-
loit point de l'aller attaquer , ce qui ne fit aucune impression , & n'empêcha pas le prétendu mari de l'aborder , en lui faisant des reproches & lui disant des injures grossieres. La Demoiselle crut d'abord que cet homme étoit yvre , ou fou , & lui dit de se retirer. L'homme toujours frappé de sa premiere imagination , & croyant absolument parler à sa femme , s'emporta contre elle horriblement.

Malgré tout ce que la Demoiselle & sa mere purent alleguer , il prétendit toujours l'emmener avec lui , mais la mere s'y opposa fortement. Alors il prit la mere à partie , & la traita le plus indignement du monde.

Ce débat attira tant de monde dans la salle des Cent-Suisses , que M. de Courtenvaux fut obligé de faire sortir les Con-
restans ; mais comme la mere & la fille passoit dans la Cour ovale , toujours poursuivis du garçon de Caffé , il survint encore tant de monde , & le bruit augmenta.

si fort, que le Roi & toute la Cour l'ayant entendu, S. M. vint sur les balcons, qui donnent sur cette Cour, pour sçavoir ce que c'étoit.

Enfin, l'affaire devint si sérieuse par l'opiniâtreté de ce garçon, que l'on fut obligé de demander main forte. Alors le sieur de la Tour Concierge du Château, qui reconnut que la D^{lle} insultée étoit Isabelle - sœur, dit qu'il la réclamait, & demanda qu'on la lui remit, offrant d'en répondre, ce qui lui fut accordé, & on mit en prison le garçon.

Un moment après, dans l'esperance qu'il reconnoitroit sa faute, on le conduisit chez le sieur de la Tour, pour lui représenter la D^{lle} en question; & comme il avoit dit que la Daine la Motte l'avoit connue, on la fit venir aussi, pour sçavoir si elle la reconnoitroit. Après que celle-ci l'eût bien examinée, elle dit, qu'il y avoit beaucoup de ressemblance, mais que sa femme étoit plus grande, & n'avoit pas le même ton de voix; son beau-frere y vint aussi, qui dit la même chose. Cela n'empêcha cependant pas ce garçon de s'obstiner dans sa premiere idée, de sorte qu'on le reconduisit en prison en attendant d'autres éclaircissements.

La D^{lle} de son côté a produit tous les Actes necessaires pour justifier qu'elle n'étoit

OCTOBRE 1725. 2531

n'étoit point la femme de cet aventurier, & sur tout l'Acte de celebration de son mariage du 6. Decembre 1724. faite en la Paroisse de S. Merry, à Paris, avec le sieur Blaise Gatien Moussard du Vaugarnier, Secretaire de feu M. de Caumartin, Conseiller d'Etat, & fils de Blaise Moussard, ci-devant Receveur en Charge au Grenier à Sel de Montereau Faux-Yonne, & de Françoise Breton.

Mais malgré tous ces Actes, la difference des noms, & plusieurs autres circonstances, le garçon persista toujours à dire que c'étoit sa femme.

L'affaire portée devant les Officiers du Grand-Prevôt de l'Hôtel & murement discutée; il intervint Sentence le 24. Septembre 1725. qui porte » que pour le scandale commis par ledit Michel « Chrétien, & pour l'insulte par lui faite « à la D^{lle} Moussard du Vaugarnier, dans « la salle des Cent-Suisses de S. M. le Roi « y étant, & attendu le libertinage actuel « dudit Michel Chrétien, & autres cas « mentionnez au procès, il sera conduit « au Château de Bicêtre comme Maison « de force, pour y rester en correction « pendant deux années, ce fait, chassé « de la suite de la Cour, & même de la « Ville & Baulieu de Paris, avec défense d'y revenir sous peine de punition « exemplaire. « Le

Le Mardy 21. Août, il fut rendu à l'Audiance de la Grand-Chambre un Arrest sur les Conclusions de M. l'Avocat General Gilbert de Voisins, par lequel le Parlement a déclaré nul un mariage contracté en 1692. entre deux Religioneux, domiciliez à Sedan, qui n'ayant pu vaincre les difficultez que leur faisoit le Curé de leur Paroisse, ni voulu se soumettre aux épreuves qu'il exigeoit d'eux, avant que de leur donner la Benediction Nuptiale, étoient allez celebrier leur mariage dans une Eglise de la ville de Liege, où ils firent en même temps abjuration de leurs erreurs. Ils étoient revenus aussi-tôt à Sedan, où ils avoient toujours vécu publiquement comme mari & femme, & même dans une grande union avec leurs parens de part & d'autre, qui tous avoient reconnu ce mariage. Cependant après la mort du mari arrivée 32. ans après, une de ses sœurs, qui avoit elle-même reconnu & approuvé son mariage par plusieurs lettres, en interjeta appel comme d'abus, pour frustrer sa veuve d'un don mutuel, que les contractans s'étoient fait n'ayant point d'enfans. En vain la veuve opposa-t-elle contre cet appel le laps de 32. années, la mort du mari en possession de son état, & la reconnoissance de leurs familles,

&c

OCTOBRE 1725. 2533

& de l'Appellante même ; ces fins de non-recevoir ne purent militer contre l'abus qui se trouvoit dans ce mariage célébré hors la présence du propre Curé des Parties, ce défaut étant un vice essentiel, qui avoit rendu la Celebration nulle dans son principe, & que la plus longue prescription, & la reconnoissance des parens n'avoient pû couvrir.

Il y a eu quelque changement dans les départemens de Messieurs les Secretaires d'Etat, à l'occasion de la mort du Marquis de la Vrilliere ; en voici l'état arrêté à Fontainebleau le 17. Septembre 1725.

LE DUC DE BOURBON, Principale Ministre & Sur-Intendant General des Postes.

LE COMTE DE MAUREPAS. La Maison du Roy, le Clergé, la Marine, les Pensions, les Galeres, le Commerce Maritime, les Colonies Etrangères, les Dons & Brevets, autres que des Officiers de Guerre ou des Etrangers, pour les Provinces de son département.

Provinces & Generalitez.

Paris, qui comprend l'Isle de France & partie de la Brie, Soissons, Orleans, avec la partie du Perche qui en dépend,
Poi-

2534 **MERCURE DE FRANCE.**

Poitou , la Rochelle , qui comprend la Saintonge , le Pays d'Aunis , Brouage , les Isles de Ré & d'Oleron.

LE COMTE DE MORVILLE. Les affaires Etrangères , avec toutes les Pensions & Expéditions qui en dépendent , les Dons & Brevets , autres que des Officiers de guerre , pour les Provinces de son département.

Provinces & Generalitez.

La Guyenne haute & basse , ce qui comprend les Intendances de Bordeaux & d'Ausçh. Normandie qui comprend les Generalitez de Rouen , Caën & Alençon. Champagne & la partie de la Brie qui dépend de la Generalité de Châlons. La Souveraineté de Sedan. La Ville & Generalité de Lyon. Navarre , Bearn , Bigorre & Nebouzan.

LE COMTE DE S. FLORENTIN. Les affaires Generales de la Religion prétendue Reformée , l'expédition de la feuille des Benefices , les Dons & Brevets , autres que des Officiers de guerre ou des Etrangers , pour les Provinces de son département.

ncra-

Provinces & Generalitez.

Le Languedoc haut & bas , & la Generalité de Montauban , Provence , Bourgogne , Bresse , Bugey , Valromey & Gex , Bretagne , le Comté de Foix , Picardie & Boulonnois , Berry , la Generalité de Tours , l'Auvergne qui comprend la Generalité de Riom , la Generalité de Moulins , qui comprend le Bourbonnois , le Nivernois & la haute Marche , limoges , qui comprend l'Angoumois & la basse Marche.

LE MARQUIS DE BRETEUIL, La Guerre , le Taillon , les Maréchaussées , l'Artillerie , les Pensions des gens de Guerre , tous les Etats Majors , à l'exception des Gouverneurs Generaux des Provinces , des Lieutenans Generaux des Provinces , & des Lieutenans de Roi des Provinces.

Provinces & Generalitez.

Les trois Evêchez , de Metz , Toul & Verdun. Le Barrois , l'Artois , la Flandre , Haynault , Alsace , Franche-Comté , Roussillon , Dauphiné.

La Lieutenance de Roi de Valenciennne ,

2536 MERCURE DE FRANCE.

ne, vacante par le décès de M. d'Orbesan, a été donnée à M. de S. Maurice, Mestre de Camp réformé, à la suite du Regiment du Roi, Infanterie.

La Lieutenance de Roi de Peronne, vacante par la mort de M. de Brazilly, au Chevalier d'Arcy, Lieutenant-Colonel du Regiment de Pons.

La Majorité de Narbonne, au sieur du Bos de Prémont, Ayde-Major de la même Ville.

On a eu avis que la nuit du 27. au 28. du mois d'Aoust dernier, le Chameau, Vaisseau du Roi, commandé par M. S. James, qui étoit parti de Rochefort pour Quebec au mois de Juillet dernier, avoit eu le malheur de perir sur des battures, à un quart de lieuë de l'Isle Royale, & à 3. lieuës de Louisbourg. M. de Chazel, cy-devant Commissaire General à Brest, nommé à l'Intendance de Canadas, à la place de M. Robert, qui mourut l'année passée dans la traversée, y a péri, ainsi que le Capitaine & les sieurs Montrioux, Lieutenant d'Artillerie, Peaudiere, Enseigne de Vaisseau, Courcy, sous-Lieutenant d'Artillerie, & Coquet, Chef de Brigade des Gardes de la Marine, Morville, Brigadier & les sieurs de la Salle, des Goulles, du Dessant, du Verges, le Chevalier de
Che-

OCTOBRE 1725. 2537

Chefac, & le Chevalier de Coetlogon, Gardes de la Marine, & avec 60. passagers, du nom desquels sont les sieurs de Louvigny & de Ramesay, Officiers des troupes en Canadas, 132. hommes de l'équipage, & 104. soldats de recrue.

Le Procès entre les Archevêques de Vienne & de Cambray, au sujet du Prieuré de S. Martin des Champs, a été jugé le 21. de ce mois au Conseil du Roi. Le dernier a gagné tout d'une voix.

Le Roi Stanislas qui partit le 20. de ce mois de Bouron, fut reçu à Bellegarde, par le Duc d'Antin, avec beaucoup de magnificence. Tous les Gentilshommes de son voisinage s'y étoient rendus. Ce Prince est accompagné du Regiment de Beringhen, Cavalerie.

Il fut reçu le 23. à Châteauneuf-sur-Loire par les Comtes de Maurepas & de S. Florentin, & par Mesdames leurs épouses, & une très-nombreuse compagnie de gens de distinction. S. M. y séjourna le 24. & le 25. elle alla coucher à Clery, le 26. à Blois, & le 27. à Chambor.

Chambor est une Maison Royale dans le Blaisois, à quatre lieues de Blois du côté d'Orleans, le Roi François Premier fit commencer ce Château un peu avant sa mort, & Henri II. son fils le fit ache-

ver.

2538 - MERCURE DE FRANCE.

ver. Il est au milieu d'un grand Parc ; sur le bord de la petite rivière de Cousson qui l'environne presque tout. Le corps du Château est composé de quatre Pavillons , & au milieu est un escalier d'une structure admirable , fait en coquille , avec deux montées au dedans l'une de l'autre , où plusieurs personnes peuvent monter sans se voir , bien qu'elles puissent parler ensemble. Il y avoit autrefois une belle Faïanderie , & une Canardière qu'on admiroit parmi d'autres beautés qu'on voyoit dans ce Château , qui fut bâti sur les desseins de Jacques Barozzi de Vignole , fameux Architecte Italien.

Le 19. de ce mois les 4. Princes de Baviere signerent les articles du Contrat de Mariage de Mademoiselle de Pontchartrain avec le Comte de Baviere.

Le 28. l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Ratisbonne , furent regalez à dîner au Luxembourg , chez la Duchesse de Brunswick. Ils souperent le soir au Palais Royal , & le lendemain ils partirent de Paris en poste , pour Bruxelles , où le Prince Electoral , & le Duc Ferdinand , leurs freres , se sont rendus.

On écrit de Nantes que M. Duchasseaut , Conseiller au Parlement de Bretagne , qui est à son Château de la Senardie.

nardiére , près de cette Ville , y a été très-heureusement taillé de la pierre par le sieur Gerard , Chirurgien-Juré à Paris , & de l'Hôpital de la Charité , qui avoit été mandé exprès.

Les Religieux Mathurins étant revenus en France avec un nombre considérables d'Esclaves Chrétiens , qu'ils ont rachetés dans les Royaumes de Maroc & d'Alger , firent leur Procession le 18. à Fontainebleau , & passèrent devant le Roi & la Reine , avec les Captifs. Le 22. & le 23 , ils firent la même Procession à Paris ; les Esclaves furent traités par Madame de Bourbon , Abbessé de S. Antoine , à son Abbaye , d'où la première Procession partit , pour se rendre à l'Eglise des Mathurins. La Procession du jour suivant partit de la même Eglise des Mathurins , se rendit à celle des Theatins d'où elle revint par la rue Saint Honoré , &c. au lieu de son départ.

Le spectacle de ces pauvres Esclaves rachetés , parmi lesquels étoit un Ecclesiastique Syrien , parut des plus touchans , & la modestie des charitables Religieux qui les accompagnoient édifia beaucoup le Public.

Le Concert Spirituel du Palais des Thuilleries , que M. Philidor a fait exécuter le jour de la Toussaint , a été extrêmement

trémement applaudi par une très-nombreuse assemblée. On y a chanté le *De profundis* de M. Destouches, & un Motet nouveau de M. Courbois, *Omnes gentes plaudite*, &c. dont la composition & l'exécution ont reçu de grands applaudissemens. La Demoiselle Antier a chanté dans l'un & dans l'autre Motet. Les sieurs Battiste & Guignon, fameux Violons, ont joué séparément des Pièces de Symphonie qui ont fait un plaisir infini.

Ce Concert recommencera le 8. Décembre prochain & le jour de Noël.



MORTS, MARIAGES, & Naissance.

Dame Angelique de Langlé, veuve de Louis, Comte de Guiscard, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses armées, Gouverneur de la Ville & Principauté de Sedan, & auparavant Ambassadeur extraordinaire de S. M. à la Cour du Roi de Suede, mourut en cette Ville le 29. du mois dernier dans la 72. année de son âge.

Dame Charlotte de Laubespine, veuve de Claude, Duc de S. Simon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Vidame de Chartres, Gouverneur de la Ville, Château & Comté de Blaye, Grand Bailly & Gouverneur de Senlis, de Pont-Saint-Maixence, Sei-

OCTOBRE 1725. 2541

Seigneur Chatelain de la Ferté Armand & de Beaufort, mourut à Paris le 7. de ce mois dans la 85. année de son âge.

Dame Marguerite le Fevre de la Barre, veuve de M. Thierry Sevin, President en la deuxième Chambre des Enquêtes, mourut à Paris le 30. Septembre dernier, âgée de 70. ans.

On nous écrit de Montpellier que le sieur Lazaroni, fameux Operateur Italien, établi dans cette Ville depuis plusieurs années, y est mort dans ce mois d'Octobre, âgé de cent cinq ans & trois mois.

On nous mande aussi de la même Ville que Madame de Bernage de Saint Maurice, épouse de M. de Bernage, Intendant de Languedoc, y est morte dans le même mois.

Le 28. Aoust Louis François, Chevalier, Marquis de la Bourdonnaie, Maître des Requêtes, fils mineur de Yves-Marie, Chevalier, Marquis de la Bourdonnaie, Seigneur de Cojetion, Gassilli, &c. & de feuë Dame Catherine de Ribere, épousa Demoiselle Marie-Françoise Talon, fille mineure de Omer Talon, Chevalier, Marquis du Boulay, Colonel du Regiment d'Orleanois, & de Dame Louïse Molé. La celebration fut faite par M. Jean-Louis de la Bourdonnaye, Evêque & Comte de Laon, dans la Chapelle de la Maison de la Présidente Talon.

Le 10. Septembre Messire Antoine Huet, Chevalier, Seigneur d'Ambrun, Mestre de Camp de Cavalerie. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épousa Demoiselle Angélique-Marie Pecquot, fille de Messire Pierre Pecquot, Seigneur de S. Maurice, Conseiller honoraire du Parlement en la Grand'Chambre, & de Marie-Claude Dapogny.

Dame

Dame Louïse François Phelippeaux de la Vrilliere, fille de feu M. le Marquis de la Vrilliere, Ministre & Secrétaire d'Etat, & femme de Messire Louïs-Robert-Hippolite de Brehan, Comte de Plelo; Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons de son nom, accoucha le 29. Octobre d'un fils.

RONDEAU, à l'Auteur du Dixain sur l'Amour, imprimé dans le Mercure du mois d'Aoust, page 1773. pour le consoler de ce que ses vers sont devenus publics.

Pour te cacher eut-il fallu, beau Sire,
Si tendrement chanter du Dieu d'Amour,
Et les douceurs & l'aimable martyre,
Devois sçavoir que sous un tel empire,
Secret envain veut se soustraire au jour.

Pareil sujet a donc ne faut élire,
Et sur ce ton ne plus monter ta lyre;
Car te le dis, c'est un mauvais détour.

Pour te cacher,
Mais me diras; demangement d'écrire,
Bien fort me point, n'y vois d'autre secours
Que de G * * imiter le contour,
Troquer d'esprit. Nul ne voudras me lire,

Eh!

OCTOBRE. 1725. 2543

Eh bien ! tant mieux , ce sera le vrai tour ,

Pour te cacher.

EDITS, ARRESTS, &c.

ARREST du 5. Juin , portant établisse-
ment d'un Bureau General de Correspon-
dance entre tous les Sujets du Roi , pour fa-
ciliter la recette des Rentes , Gages , Augmen-
tations de gages , Pensions , & autres sommes
payables à Paris , par lequel il est ordonné ce
qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il sera incessamment établi à Paris un
Bureau general par le sieur Brahamel ; à l'effet
de recevoir pour les Particuliers qui le requier-
ront , tous arrerages de Rentes , Gages , Aug-
mentations de gages , Pensions , & autres som-
mes de quelque nature que ce soit , payables
à Paris , tant par les Trésoriers , Receveurs &
Payeurs des Deniers Royaux , que par les au-
tres Sujets de Sa Majesté , & ce durant le
cours de vingt années ; à quoi Sa Majesté a
fixé la durée du Privilege porté par le present
Arrest.

II.

Pourront néanmoins les Rentiers , Parties
prenantes & autres , faire toucher leurs De-
niers par qui bon leur semblera , & en user à
cet égard ainsi qu'ils auroient pû faire par le
passé ; Sa Majesté n'entendant par le present
déroger à cet égard , aux droits & usages ac-
coutumez.

III.

Ledit sieur Brahamel aura des Associez au
nombre de quatre au moins , qui n'auront
K qu'une

qu'une Caisse commune, & demeureront solidairement garans & responsables en leurs propres & privez noms, des Deniers qui auront été reçus pour le Public, tant par eux que par leurs Commis & préposez; & ne pourront lefdits deniers être employez ni délivrez qu'en vertu des ordres de ceux à qui ils appartiendront, sous les peines portées par les Ordonnances. I V.

Ledit sieur Brehamel & ses Associez, tiendront chacun à leur égard, des Registres cottez & paraphes sans frais, par le sieur Lieutenant General de Police de la Ville de Paris, sur lesquels ils enregistreront journallement & de suite, sans aucun blanc, conformément à l'Edit du mois de Juin 1716. & à la Declaration du 4. Octobre 1723. toutes les Quittances & décharges qui leur seront fournies, ensemble toutes les sommes qu'ils recevront; lesquelles ils seront tenus de remettre incontinent après que le payement leur en aura été fait, aux Propriétaires, leurs Procureurs ou ayans cause, à défaut de quoi ledit sieur Brehamel & ses Associez y seront contraints par toutes voyes. V.

Ils seront pareillement tenus de donner avis aux Rentiers, Parties prenantes & autres, des sommes qu'ils auront reçues pour chacun d'eux; & ce dans les trois jours suivans immédiatement la Recette. VI.

Les deniers appartenans à ceux qui demeurent à Paris, seront délivrez par le Caissier dudit Bureau general, sur leurs ordres par écrit, à la presentation desdits ordres; & les fonds de ceux qui sont domiciliez en Province, seront payez à Paris sur leurs Lettres de change à vûe, tirées sur ladite Caisse, ou leur seront envoyez en Lettres de change payables à leur ordre

OCTOBRE 1725. 2545

ordre à vûë , dans le lieu le plus prochain de leur domicile où il y aura Bureau des droits du Roi.

VII.

Ordonne Sa Majesté qu'il ne pourra être fait aucune faisie ni oppositions es mains dudit sieur Brehamel ou ses Associez , pour les empêcher de délivrer aux Propriétaires les deniers qu'ils auront reçûs ; & en payant par eux ausdits Propriétaires , sans avoir égard aux oppositions & autres empêchemens qui pourroient survenir , ils en demeureront bien & valablement déchargez.

VIII.

Permet Sa Majesté audit sieur Brehamel & ses Associez , de retenir par leurs mains pour leurs salaires & droits de recouvrement , quatre deniers pour livre sur les sommes qu'ils auront reçûës , sans qu'ils puissent exiger autres ou plus grands droits , à peine de concussion ; bien entendu néanmoins qu'ils seront en outre remboursez par ceux qui s'adresseront à eux ; des ports de lettres & paquets qu'ils recevront au sujet de leurs affaires.

IX.

En cas de contestations pour raison des fonctions dudit sieur Brehamel & de ses Associez , la connoissance en appartiendra à la Jurisdiction des Juges-Consuls des Marchands de la Ville de Paris , auxquels Sa Majesté attribuë à cet effet toute Cour & Jurisdiction , icelle interdisant à tous autres Juges ; pour être lesdites contestations par eux jugées suivant & conformément aux regles prescrites par l'Edit de leur établissement , & par les Declarations , Arrests & Reglemens rendus en consequence , &c.

ARREST du 18. Octobre , qui ordonne
K ij que

2546 MERCURE DE FRANCE.

que les Ecus de dix au marc, fabriquez ou reformez en consequence des Edits des mois de May 1718. & Septembre 1720. Ensemble les Tiers, Sixièmes & Douzièmes desdits Ecus, continueront d'avoir cours jusques & compris le dernier jour du mois de Decembre prochain.

Par Ordonnance du Roy du 25. Juin dernier, concernant les Capitaines & Lieutenans reformez d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, S. M. a réglé les Pensions qui seront données auxdits Officiers suivant l'ancienneté de leurs commissions, à commencer au 1. Juillet dernier, sçavoir, 36. Capitaines d'Infanterie reformez à 400. liv. par an, 458. autres Capitaines, à 300. liv. 136. à 250. liv. & 65. à 200. l. 147. Lieutenans à 150. liv. 219. Capitaines de Cavalerie à 600. liv. 179. à 500. liv. 111. à 400. liv. 115. Lieutenans à 300. liv. 336. à 250. liv. 48. à 200. liv. 57. Capitaines de Dragons à 500. liv. 85. à 400. liv. 37. à 300. liv. 47. Lieutenans à 250. liv. 70. à 200. liv. & 5. à 150. liv. Il y a outre le nombre de tous lesdits Officiers dénommez par ladite Ordonnance, 23. Capitaines reformez qui ont conservé leurs anciens appointemens, & 17. Capitaines & quatre Lieutenans qui ont obtenu leur réforme en recompense des services qu'ils ont rendu pendant la contagion de Provence. Par la même Ordonnance S. M. accorde à tous ces Officiers reformez, la permission de rester chez eux, où elle fera payer leurs Pensions sur des Certificats de vie, &c.

Le Roy, par son Ordonnance du 25. Septembre dernier, ayant jugé pour le bien de son

OCTOBRE 1725. 2547

son service de faire une augmentation dans ses Troupes , a augmenté les Compagnies des Regiments de son Infanterie Françoisse de huit hommes chacune , & celles des Regiments de Carabiniers , de Cavalerie & de Hussarts , de dix Maîtres aussi chacune : & voulant faciliter cette levée en donnant aux Officiers un temps suffisant pour faire leurs recrues , & n'amener à leurs Compagnies que des hommes en état de bien servir , S. M. a trouvé bon de leur accorder six mois , pour rendre leurs Compagnies complètes ; sçavoir , celle d'Infanterie sur le pied de 40. hommes , & celles de Carabiniers , de Cavalerie & de Hussarts sur le pied de 35. Maîtres chacune , les Officiers non compris , &c.

Par autre Ordonnance du 10. Octobre , S. M. a fait une diminution de 480. Gardes , sur les quatres Compagnies des Gardes du Corps , à raison de 120. Gardes par Compagnie & de 10. par Brigade.

Par autre Ordonnance du même jour , S. M. ayant considéré que les 200. Privileges accordés pour la Compagnie des Gendarmes de la Garde par les Roys predecesseurs de S. M. ont toujours subsisté sur le même pied sans variation , S. M. s'est déterminée en conservant ces Privileges dans leur entier , a retrancher seulement la paye de 40. Gendarmes de ladite Compagnie , à commencer du premier Novembre , en les y laissant comme réformez sans paye , & pour cet effet elle trouve bon , qu'à l'exception de la paye , ils jouissent de tous les droits & Privileges , dont jouissent ou doivent jouir les autres Gendarme de la Garde ordinaire , &c.

K iij

Par

2548 MERCURE DE FRANCE.

Par autre Ordonnance du même jour, S. M. conserve aussi les 200. Privilèges accordez à la Compagnie des Chevaux-Legers de sa Garde ordinaire, S. M. retranche seulement la paye de 40. desdits Chevaux-Legers, à commencer au 1. Novembre, jouiront aussi de tous les droits & Privilèges des autres Chevaux-Legers de sa Garde ordinaire, &c.

Par autre Ordonnance du même jour, S. M. ordonne qu'à commencer audit jour 1. Novembre, il sera reformé 50. Mousquetaires du Roy de chaque Compagnie, pour ne les plus entretenir que sur le pied de 550. chacune, y compris les Brigadiers & les Sous-Brigadiers, &c.

Par autre Ordonnance du même jour, S. M. ordonne que sa Compagnie de Grenadiers à Cheval, composée de 134. sera reduite au 1. Novembre à 84. compris quatre Tambours, S. M. trouvant bon que les Grenadiers qui se trouveront surnuméraires, demeurent à la suite de ladite Compagnie, pour y être entretenus à pied, à raison de onze sols par jour jusqu'à ce qu'il y ait des places vacantes pour les remplir, &c.

APPROBATION.

J'ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur de France* du mois d'Octobre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 5. Novembre 1725.

HARDION.

T A B L E

L ettre sur une Question de Diplomatique.	2319
Vers sur l'arrivée de la Reine.	2355
Lettre sur le Roi Stanislas , & sur sa Maison.	2357
Cupidon au Trône , sur le Mariage du Roi.	2363
Lettre de Constantinople , entrée du General Romanshof , &c.	2367
Epître en vers.	2382
Lettre sur le Phenomène du Port de Mar- seille.	2389
Réponse de M. Gerbier.	2395
Addition a la Relation du Mariage du Roi.	2398
Harangue faite à Metz à la Reine.	<i>Ibid.</i>
Autre Harangue à Châlons.	2400
Harangues du Grand Conseil.	2403
Remercement en vers fait au Roi , &c.	2404
Réjouissances à Genève.	2408
<i>Te Deum & Réjouissances à Caen</i>	<i>2410</i>
Réjouissances à Grenoble.	2412
Fête à Venise par le Comte de Gergi.	2417
A Soleure par le Marquis d'Avary.	2419
Compliment de l'Université au Roi & à la Reine.	2425
Sonnet Gascon sur le Mariage du Roi.	2428
Cause plaidée au College de Louis le Grand , &c.	2428
Enigmes & Explications.	2456
Nouvelles Litteraires des beaux Arts , &c.	2458
L'Indiscret , Comédie.	2461
Histoire des trois Ordres Militaires , Regu- liers , &c.	2462
Le Vice Puni , ou Cartouche , Poème.	2465
Nouvelles Estampes du Chevalier Dorigni	2481

Chanfon.	2486
Speâacles , les Précieuſes Ridicules , &c.	2487
Nouvelles du Temps , de Perſe , &c.	2494
Extrait d'une Lettre écrite de Tunis.	2498
Lettre écrite d'Alger , &c.	2499
Nouvelles de Ruſſie ; de Pologne , &c.	2504
Relation de ce qui ſ'eſt paſſé à Bruxelles à l'arrivée de l'Archiduchefſe , Gouvernante des Pays-Bas.	2515
Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2523
Fait ſingulier arrivé à Fontainebleau.	2528
Arreſt celebre , Mariage caſſé.	2532
Nouvel Etat & départemens des Miniſtres & Secretaires d'Etat.	2533
Naufrage.	2536
Proceſſion des Eſclaves rachetez.	2539
Morts , Mariages & Naifſances.	2540
Rondeau.	2542
Edits , Arreſts , Ordonnances pour la réfor- me & augmentation des Troupes , & pour les Penſions des Officiers réformez.	2546

Medaille du Roy 2485.

Errata de Septembre , 2. volume.

PAge 2157. l. 9. Meziere , Ville de Champa-
gne ſur la Meuze , &c. *liſez* Meziere ,
petit Village de l'Evêché de Metz.

Page 2168. ligne 9. Jean fut tué , *liſez* Jean,
Duc de Bourgogne , ſurnommé Jean ſans
peur , fut tué.

Page 2206. ligne 11. ajoutez au dernier mot
REX.

A la même page le Graveur en Taille-douce
de la Medaille du Roi , a miſ dans l'Exer-
gue *Pontis bellaqueo* , pour *Fonti bellaqueo*.

*La Medaille gravée doit regarder la p. 2485
L'air noté regarde la page 2486*

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
NOVEMBRE 1725.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT

A PARIS,

Che{ GUILLAUME CAVELIER, au Palais
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or

M D C C. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE¹ AU ROY.

NOVEMBRE 1725.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

A LA REINE,

En lui présentant le Poëme de Clovis.



Que j'aime à contempler de si pompeuses Fêtes !

L'Hymenée & l'Amour de fleurs
parent leurs têtes ;

Et jamais de concert allumant leurs flam-
beaux ,

A ij Ils

2550 **MERCURE DE FRANCE.**

Ils n'ont brillé de feu ni si purs ni si beaux.

Ils sont les sûrs garants du bonheur de nôtre
âge.

! REINE, de vos vertus ce bonheur est l'ou-
vrage :

C'est en vous, en mon Roi, que l'Eternel a
mis

Le principe fécond des biens qu'il a promis.

Regnez par vos vertus, & qu'à ce vaste
Empire

Vôtre exemple éclatant à jamais les inspire :

Digne de commander à l'Univers entier,

Des Trônes les plus hauts occupez le pre-
mier :

Vous avez de LOUIS captivé la tendresse ;

La bonté généreuse, & la douce sagesse,

Les graces, les attraits des volontez vain-
queurs,

Un mot, un seul regard vous gagnent tous
les cœurs.

De l'Empire François célébrant la nais-
sance,

Je m'applique à tracer sa première puissance.

A montrer que les Rois successeurs de Clovis,

Ont été par le Ciel sur le Trône établis.

Que votre piété, votre foi, votre zèle,
Pour

NOVEMBRE. 1725. 255

Pour retracer Clotilde offrent un beau modele :

Des plus hautes vertus si je veux l'animer ,

C'est sur vous seulement que je dois la former :

C'est vous que j'attendois pour puiser dans
votre ame ,

Des traits de cette foi , de cette vive flâme ,

Dont autrefois Clotilde embrasa les François :

Comme d'elle , le Ciel de vous auroit fais
choix :

Bien-tôt de sa promesse un fils sera le gage :

Et le Pere & le Fils admirez de nôtre âge ,

Rendront à l'Univers ce Roi si regretté ,

Le modele éternel de la posterité :

Vous aimerez encore à montrer à la Seine ,

La vertu du Heros , honneur du Boristene.

Pour chanter le beau noeud qui vous joint
à Louis ,

Je suspends des travaux à sa gloire entrepris :

Les Sciences , les Arts , que vôtre aspect ranime ,

Vont par d'heureux efforts meriter vôtre estime :

D'un accueil favorable honorez mon projet ,

REINE, un prix si flatteur est mon unique objet.

S. DISDIER, Chevalier de S. Lazare.

A iij CLA-



CLAVECIN pour les yeux , avec
l'art de Peindre les sons , & toutes
sortes de Pieces de Musique.

*Lettre écrite de Paris le 20. Fevrier 17254.
par le R. P. Castel, Jesuite , à M.
Decourt, à Amiens.*

P Ardon , mon très-cher Monsieur , si
je vous ai fait si long-temps attendre
le plaisir que vôtre amitié vous fait trou-
ver dans ce que vous voulez bien ap-
peller mes découvertes. Je ne suis pas
naturellement mystérieux , & je pour-
rois l'être pour bien d'autres , que je ne
le serois nullement pour vous. Mais je
ne vois pas qu'il y ait rien à perdre , en
communiquant au Public les pensées
lorsqu'elles sont nouvelles ; c'est l'uni-
que creuset dont l'épreuve puisse nous
en faire connoître la solidité ou le foible :
ainsi vous ferez de ce que je m'en vais
vous dire , tout l'usage que vous jugerez
à propos : montrez-le , ne le montrez
pas , le voici :

Je ne crains pas d'en dire trop , lors-
que je donne le nom de belle , ou du
moins de jolie chose au Clavecin en
question.

question. Car que peut-on en fait d'art imaginer de plus curieux que de rendre *visible le son*, & de faire les yeux confidens de tous les plaisirs que la Musique peut donner aux oreilles ? & que diroit Brebeuf, lui qui prodigue les plus magnifiques éloges à la simple écriture qu'il appelle *l'art ingenieux de peindre la parole & de parler aux yeux* ; que diroit-il de l'art non de réveiller simplement l'idée de la parole, & du son par des caracteres *arbitraires & inanimés*, tels que sont les lettres de l'Alphabet, ou les notes de la Musique ; mais de peindre ce son & toute la Musique dont il est capable ; de les peindre, dis-je, *réellement*, ce qui s'appelle peindre, avec des couleurs, & avec leurs *propres couleurs* ; en un mot, de les rendre sensibles & presents aux yeux, comme ils le sont aux oreilles, de maniere qu'un sourd puisse *jouir & juger* de la beauté d'une Musique, aussi bien que celui qui l'entend, & que reciproquement, malgré le proverbe, un aveugle puisse juger *par les oreilles* de la beauté des couleurs.

Vous regardez d'abord ceci comme des Paradoxes d'une speculation outrée, que la realité doit anéantir comme tant d'autres ; mais non, je n'en rabats rien, & je vous declare que vous ne sçauriez prendre

A iiij trop

trop en rigueur ce que je vous en dis : mais je ne me contenterai pas d'affirmer & de promettre ; je vous connois opiniâtre à ne vous rendre qu'à des raisons de fait & de Geometrie : en voici, je pense, de cette double sorte ; car il ne faut pas croire que par ce qu'on dit des choses nouvelles, on soit moins fondé en preuves que la plupart de ceux qui ne nous disent que des choses communes & surannées. Pour moi, que la chose soit vieille ou nouvelle, je n'estime que ce qui est prouvé, & non-seulement je consens, mais je vous exhorte même à ne vous rendre à ce que je vais vous dire qu'autant que vous le trouverez démontré. Je veux même, en stile de Socrate, que la démonstration précède la proposition & la construction de la chose, afin que vous ayez le plaisir vous-même d'en faire la découverte, car vous sçavez que j'aime fort l'analyse ; commençons.

De tout temps on a comparé la lumière avec le son ; mais je ne connois personne qui ait poussé ce parallele plus loin que vôtre bon ami Kircher, lequel effectivement n'étoit point homme à effleurer *poëtiqument* une comparaison, & qui étoit né pour épuiser toutes les idées un peu fécondes : aussi tous les ouvrages sont-ils pleins de *semences de découvertes*.

NOVEMBRE 1725. 2555

vertes, témoin celles que tant d'Auteurs du second ordre en tirent tous les jours.

Jamais homme n'a eu à un plus haut degré que Kircher l'esprit *Geometrique* d'analogie & de comparaison qui fait les découvertes, & érige les choses en système, c'est-à-dire, en corps de science. Je sçais bien qu'il y a des gens, & j'en connois même qui n'aiment pas toutes ces *analogies*; mais entre nous les esprits superficiels ne sont pas rares, & je sçais bien que tout le monde n'a pas l'esprit de la Geometrie; car vous êtes trop Geometre pour ignorer que toute la *Geometrie est analogique* dans la marche, & que jamais dans aucune science on ne peut découvrir une vérité quelconque qui ne soit le quatrième ou troisième terme d'une analogie, par laquelle on compare entr'elles des choses connues pour découvrir cette vérité inconnue.

Or Kircher appelle sans façon le son, le *Singe* de la lumière, *simiam lucis*, & avance hardiment, non sans y avoir bien pensé, que tout ce qui se rend sensible aux yeux, peut être rendu sensible aux oreilles, & reciproquement que tout ce qui est l'objet de l'ouïe, peut devenir l'objet de la vûe, cela est fort, mais cet homme-là n'est votre bon ami, que par-

A v ce

2556 MERCURE DE FRANCE.

ce qu'il est de la secte de ceux qui n'avancent rien sans preuve.

Il fait donc remarquer 1° que le son se répand tout autour comme la lumière en lignes droites. 2°. Qu'à la rencontre des corps impenétrables il se réfléchit, & se réfléchit 3° à angles égaux comme la lumière. 4° Que si les corps sont pénétrables, il les pénètre, en souffrant comme la lumière une *réfraction* qui le détourne un peu de son chemin. Sont-ce-là des preuves, ou n'est-ce qu'une analogie vague? mais ce n'est pas tout, & nous ne faisons que commencer; suivons donc nôtre Allemand. 5° La lumière rencontrant un corps concave se réfléchit en un point où sa réunion forme un *foyer ardent*: le son à la rencontre des corps concaves se réfléchit en un point où sa réunion forme aussi un *foyer résonnant*, c'est-à-dire, un *écho*. En voici bien d'autres, mais toujours des faits. 6°. On fait des Lunettes de *longue vue*, qui rendent présents aux yeux les objets éloignés: Kircher ne nous a-t'il pas appris à faire des Lunettes de *longue ouïe*, c'est-à-dire, des *Trompettes parlantes*, soi disant d'Angleterre, ou du Chevalier Morland, qui a scû s'en faire l'inventeur 27. ou 30. ans après Kircher. Je pousserai la comparaison jusqu'au bout, quand

les

les *anti-Analogistes* en devroient enrag^{er}. 7° On fait des *Microscopes* pour distinguer les plus petits objets : croirez-vous bien qu'on fasse des *Microscopes* d'oreille pour distinguer les sons les plus petits & les plus inarticulez ? & ne fait-on pas , & Kircher n'apprend-il pas à faire des *Cornets* qu'un sourd met à son oreille pour recueillir les sons les moins forts ? & les *chambres parlantes* , dont le même Auteur donne aussi l'artifice , & dont vous en avez vû ici à l'*Observatoire* , ne sont-elles pas de vrais *Microscopes auriculaires* qui font distinguer les sons qu'on seroit bien éloigné de distinguer sans ce secours ? Enfin 8° pour terminer ce parallele qui n'est pas si Poétique qu'il ne soit aussi tout Philosophique , le son & la lumiere ne consistent-ils pas également dans les tremoussemens insensibles des corps sonores & lumineux , & du milieu qui les transmet jusqu'à nos oreilles ?

Pourquoi donc , disois-je , en suivant le fil de cette analogie ? Pourquoi ne feroit-on pas des *Clavecins oculaires* , comme on en fait d'*auriculaires* ? C'est encore à nôtre bon ami que je dois la naissance d'une si riante idée. Je lisois sa *Musurgie* il y a deux ans : j'y trouvai quelque part , que si dans le temps d'un

A vj. beau

beau concert, nous pouvions voir l'air agité de tous les fremillemens divers que les voix & les instrumens y excitent, nous serions tout étonnez de le voir semé des couleurs les plus vives, & les mieux assorties ; voilà une de ces idées que j'appelle des *semences de découvertes*. Jugez si je la saisis bien vite avec le goût que j'ai pour tout ce qui va à la perfection des Arts & des Sciences, & si je m'empressai de la faire éclore & de la meurir, mais à loisir ; car il ne faut pas croire qu'une découverte raisonnée se fasse tout d'un coup, & par une espece de hazard, comme le disoit l'autre jour un bel esprit, qui sûrement n'en a jamais fait, si ce n'est peut-être de celles qui se font par hazard.

Ici je reprends mon parallele entre la lumiere & le son, ou plutôt je l'éleve un degré plus haut, & ce sont désormais les *affections* de la lumiere que je compare avec celles du son. La lumiere modifiée fait les *couleurs*, le son modifié fait les *Tons*. Les couleurs mêlées font la *peinture*, les Tons mêlez forment la *Musique*. Il s'agit donc de voir si l'analogie ébauchée entre la lumiere & le son, se soutient entre les couleurs & les Tons, entre la Peinture & la Musique, rien n'est mieux soutenu, défiez-moi de le prou-

ver ; mais je ne vous le conseille pas ; car 1° j'ai toujours mon Allemand à mon côté qui m'apprend encore que les couleurs suivent la proportion des Tons de la Musique , & qu'à chaque Ton répond chaque couleur ; il est vrai que Kircher ne donne point de preuve bien précise de ce qu'il dit-là , il en parle en homme que la force de l'analogie & du système entraîne , & qui sent bien plus ce qu'il dit , qu'il ne peut le rendre sensible à tout autre qui auroit à un moindre degré l'esprit d'analogie & de système ; en un mot, il en fait la découverte , ou plutôt il découvre la chose , laissant à d'autres le soin d'en découvrir les preuves précises.

Du reste, 2° son sentiment s'accorde avec celui de ceux qui l'ont le meilleur à cet égard : consultez les Peintres, entendez les parler, lisez leurs livres ; sans cesse ils nous parlent de *Tons* & de demi Tons de *couleurs*, d'accords de couleurs, d'harmonie de couleurs, de dissonances même de couleurs , tout comme Kircher. Entendez parler d'un autre côté les Musiciens , je dis ceux qui savent parler , & qui ont quelque connoissance des Belles-Lettres & des beaux Arts , ils vous diront que telle piece de Clavecin est bien dessinée , que le chant a ses figures , que les dissonances doivent être nuancées.

ées, que leur mélange avec les accords consonants imitent le clair-obscur, & mille autres choses semblables, qu'il vous faut, si vous le voulez bien, regarder comme des affaires de fait, étant des affaires de sentiment fondé sur les plus simples & les plus constantes expériences.

Mais 3^o le fait est certain, les couleurs ont leurs Tons précis qui suivent entr'eux les mêmes proportions que les Tons de la Musique, c'est ce qu'a vérifié le célèbre Anglois M. Newton, tant il est vrai que nôtre Allemand avoit l'odorat & le sentiment bon, tant il est vrai que l'analogie est une bonne clef pour faire des découvertes, & les premières découvertes des choses. Comme vous avez, je pense, l'Optique de M. Newton, c'est-là que je vous renvoie pour y voir toutes les couleurs bien *diapasonnées*, avec leurs octaves, quintes, tierces, & septièmes. Je vous dirai même que si vous voulez vous donner la peine ou plutôt le plaisir de faire les belles expériences qui sont dans cet excellent Livre, il ne tiendra qu'à vous de trouver les *repliques*, le *chromatique*, & tout un clavier de couleurs, à la réserve de la *quarte* & des *bémols* qui en dérivent, que vous ne trouverez jamais juste, parce que la nature dans les couleurs, non plus

NOVEMBRE 1725. 256

plus que dans les Tons, ne nous donne point de dissonance, & qu'elle est l'ouvrage de l'art, ainsi que je vous l'ai autrefois démontré par les nombres, qui sont de surs garants de l'*incommensurabilité* de cette quarte bemolisée & dissonante; je dis la *quarte du Ton*, & non celle qui n'est que le renversement de la quinte, car celle-ci est consonante comme la quinte qu'elle représente.

Voilà mes préliminaires pour parvenir à la construction de mon *Clavecin oculaire*; car quand j'en suis-là, je me trouve fort avancé, mais je sçais bien que tout n'est pas fait; je vous avouerai même que le plus difficile reste à faire, ou pour mieux dire, tout reste à faire; car jusques-là ce n'est que la partie *theorique* de l'art; or c'est la *pratique* que vous demandez, & que je vous ai promise; mais dans les nouveautez il faut toujours commencer, pour se concilier l'attention, par bien établir la *possibilité*: venons donc au *fait*, mais toujours pas à pas; car ce n'est pas en artisan, mais en Philosophe que j'ai entrepris de vous démontrer ce nouvel art: quand je parle à un *Luthier* je lui dis *faites ceci, faites cela*, mais à vous je dis, *voici comme j'ai crû devoir faire*.

Un des grands obstacles que j'ai d'abord

bord trouvé à réduire ma speculation en pratique , a été comme il arrive dans l'idée même de la chose ; car les nouvelles découvertes ont toujours à combattre bien plus d'obstacles imaginaires que de réels. La lumière & les sons qui d'abord m'avoient paru marcher sur des lignes paralleles , m'ont de plus près paru s'éloigner par un endroit , où moins opiniâtre que moi , eut desespéré de pouvoir jamais les concilier ; j'y trouvois une difference essentielle par rapport à la pratique. On fixe sur une toile les couleurs , & on les manie assez comme on veut : mais les sons intraitables , & toujours fugitifs ne sçauroient être fixez dans l'air ou dans le corps qui les produit : ceci merite une très-grande attention , & il y a bien des égards à avoir , & bien des réflexions à faire pour acheminer une entreprise comme la mienne à son but : prêtez-vous un peu à ce que je vous dis ici.

Qu'un Peintre & un Musicien viennent en même temps pratiquer leur art dans ma chambre : quand ils en sortiront , l'un me laissera un beau tableau , que je pourrai contempler à loisir , au lieu que l'autre qui n'a travaillé que sur l'air , & tout-à-fait en l'air , laissera cet air même sur lequel il a travaillé , dans
toute

NOVEMBRE 1725. 2565

toute la simplicité, & en quelque sorte dans tout le dénuement où il l'a trouvé. C'est toujours une table rase sur laquelle on a véritablement l'avantage de pouvoir travailler de nouveau ; mais sur laquelle on est en effet obligé de travailler sur nouveaux frais, toutes les fois qu'on veut en tirer quelque chose qui fasse plaisir. Les beautés de la Musique ne subsistent que dans l'instant où on les entend, & comment une pièce entière de Musique survivroit-elle à sa naissance ? Les divers morceaux de la même pièce ne subsistent jamais ensemble, l'un renaissant comme des cendres de l'autre. Ce n'est que par imagination & par souvenir que nous pouvons envisager toute une pièce de Musique en même temps. Et ce caractère fugitif est si essentiel à cet art, que dans le Clavecin où les sons ne sont pas naturellement fort durables, ils le seroient même trop, si côte à côte de la petite plume qui fait parler les cordes, on ne mettoit un petit morceau d'écarlatte, qui leur coupe en quelque sorte brusquement la parole. Vous sçavez même que les plus grandes beautés de la Musique consistent dans les *fugues* qui rendent encore plus sensible son caractère volage & fugitif.

Remarquez cependant que le son ne
laisse

laisse pas d'être aussi durable qu'on le veut, témoin le son de l'*Orgue* qui dure au gré de l'Organiste : il semble donc qu'on pourroit rendre une piece de Musique aussi durable qu'un Tableau, en rendant durables les sons qui la composent. Mais c'est là que la Musique paroît essentiellement differente de la Peinture. Les couleurs d'un Tableau s'y conservent separées & bien distinctes dans l'ordre & la combinaison qu'il a plû au Peintre de leur donner ; mais dans l'air tous les sons qui subsistent en même temps, s'y confondent, & sont bien éloignez de s'y presenter distincts dans l'ordre que demande une piece de Musique pour être entenduë. Les couleurs suivent l'étendue des lieux, les lieux sont fixes & permanents ; mais les sons suivent l'étendue des temps ; or les temps sont essentiellement successifs & inalliables. Voilà la difference précise qui ne vient pas, comme on l'imagine, de ce que le son passe, puisqu'on pourroit le faire durer, mais de ce qu'il est essentiel à la Musique, qu'il passe pour ceder la place à d'autres sons qui lui succedent, & qui sans cela se confondroient avec lui, en se répandant dans le même espace d'air qu'il occupe, au lieu que les couleurs se tiennent separées dans les diverses parties

ries du même espace, de la même étendue.

On ne peut donc faire avec les sons tout ce qu'on fait avec les couleurs. Mais ne peut-on faire avec les couleurs tout ce qu'on fait avec les sons ? C'est là une autre affaire ; car si le plus parfait est défendu , le moins parfait ne l'est pas de même. Le son est volage , il seroit plus parfait de le fixer , on ne le peut ; mais la couleur est fixe , il seroit moins parfait de la rendre volage , & cependant ce moins parfait seroit une nouvelle perfection pour le plan que je propose ; faudra t'il y renoncer ? non sans doute. Car dès qu'on connoît un peu la nature des choses , on sçait bien qu'il est toujours facile de gâter une bonne chose , au lieu que le plus souvent il est impossible d'en améliorer une mauvaise.

Or la nature nous a prévenus , elle ne nous donne point de son fixe comme les couleurs ; mais elle étale partout des couleurs volages comme le son. Combien d'oiseaux dont les plumes ont des couleurs fugitives à cause de leur transparence anguleuse , comme l'a remarqué M. Newton après Kircher ? Ce qu'on raconte même de l'instabilité des couleurs du *Chameleon* , n'est pas si fabuleux que le pensent ceux qui n'ont rien vu , & qui

qui n'ont que des yeux pour juger de la possibilité des choses. Les hommes mêmes n'ont-ils pas l'art de faire des étoffes, dont les couleurs sont variables ; mais le Prisme passe en ce genre tout le reste.

C'est avec ce Prisme que j'avois d'abord tenté l'exécution de mon Clavecin oculaire , mais il ne m'a pas fallu bien du temps pour m'en desabuser : j'ai essayé bien d'autres manieres ; mais enfin il a fallu en revenir à celle qui m'avoit d'abord paru la plus simple & la plus facile ; & que j'avois negligé uniquement , parce qu'elle est simple & facile. Vous la mépriserez peut-être aussi lorsque je vous l'aurai dite , parce que sous l'idée d'un *Clavecin oculaire*, vous vous êtes déjà forgé des ressorts & des machines , & mille je ne sçais quels Palais enchantez ; je ne doute pas même qu'il n'y en ait tel qui soupçonne d'abord du grimoire ; & presque de la Magie ; & qui en voyant la chose ne dise comme les Badauts de *Christophe Colomb* , quoi ? *n'est-ce que cela ? j'en ferois bien autant ;* car rien n'est si facile à trouver qu'une chose déjà trouvée ; enfin vous en penserez ce que vous voudrez ; voici le dénouement de ce merveilleux Problème.

Qu'est-ce qu'un Clavecin ? c'est une suite de cordes tendues qui suivent dans
leurs

leur longueur , & dans leur grosseur une certaine proportion harmonique qui leur fait rendre , au moyen d'une languette qui les pince , tous les divers sons & accords de la Musique. Or les couleurs suivent la même proportion harmonique ; prenez-en donc autant qu'il en faut pour former un clavier complet , & les disposez de manière qu'en appliquant les doigts à certaines touches elles paroissent dans le même ordre , & la même combinaison que se feroient entendre les sons correspondants à ces touches ; mais l'affaire est de les disposer , dites-vous , j'en conviens , mais il ne sera pas dit qu'on explique tout à un homme d'esprit comme vous , sans lui laisser rien à deviner ; quand je dis , *disposer* , vous comprenez bien que je n'entends pas qu'il faille les mettre en l'air , ni même sur une même toile , puisqu'il faut que l'une puisse paroître sans l'autre , ou avec telle autre que les touches pourront amener sur la scène. Avez-vous vû de ces machines qu'on porte dans les rues , dans lesquelles à travers un verre on montre au peuple ce que l'on appelle *la curiosité* , *la rareté* ? C'est en tirant de petites cordes qu'on fait passer en revûe devant les yeux , des Villes , des Châteaux , des batailles , & tout ce qu'il vous plaira. Il faut

2568 MERCURE DE FRANCE:

faut ici qu'en remuant les doigts comme sur un Clavecin ordinaire, le mouvement des touches fasse paroître les couleurs avec leurs combinaisons & leurs accords ; en un mot, avec toute leur harmonie, qui corresponde précisément à celle de toute sorte de Musique. Si vous étiez ici, je vous expliquerois tout cela plus en détail, je ne suis pas fâché cependant que vous cherchiez de vôtre côté des manières & des industries pour la facilité du jeu, & pour la perfection de la Machine ; car je ne me flatte pas d'avoir atteint à cette perfection, & j'attends beaucoup de vôtre sçavoir-faire, & de celui des personnes à qui vous communiquerez tout ceci.

Mais à quoi bon cela ? me diront ceux qui avant que d'en entrevoir l'exécution, le regardoient comme une si belle chose qu'ils l'auroient crû parfaitement impossible ; gens également incapables de faire des découvertes dans les Arts, & d'estimer ce qu'elles valent, celles qui sont faites par d'autres que par eux : sera-ce donc, diront-ils, un si grand agrément pour les yeux, de voir de simples couleurs se succéder l'une à l'autre, ou se combiner différemment ensemble ? étrange situation que celle où se trouve quiconque a quelque chose de nouveau à proposer au Public !

blic ! on dit que ce Public aime la nouveauté, & moi je m'engagerois à démontrer par l'Histoire de tous les siècles que ce qu'on appelle des *nouveautés* sont toujours fort *vieillies* avant que ce Public ait pû seulement parvenir, je ne dis pas à les aimer, mais même à les comprendre, & à s'en faire une juste idée : j'ai déjà trouvé quelques-uns de ces amateurs de *vieilles nouveautés*, & qu'on traite presque de *Novateurs*, parce que par une grande vivacité de genie ils goûtent un système cent ans après la mort de l'Auteur ; je leur ai proposé mon *dessein*, ils l'ont d'abord traité de chimerique, mais lorsque je leur en ai démontré l'*execution* si facile que rien n'est plus facile, ils l'ont méprisée comme chose trop facile en effet ; cependant, leur disois-je, l'*execution* répond précisément au *dessein*, or le *dessein* vous paroïssoit si beau que l'*execution* vous en paroïssoit impossible. Le mal de tout ceci c'est que la plupart ne connoissent point où git précisément le *bien* ou le *mal*, le *facile* ou le *difficile*, le *possible* ou l'*impossible* de chaque chose. Or c'est à vous que je veux bien rendre un peu raison de tout ceci.

Vous aimez fort la Musique, & vous ne doutez pas de la beauté d'un Clavecin ordinaire, parce que vous en avez l'expérience ;

perience ; mais concevez-vous bien en quoi consiste tout le charme de cette Musique & de cet instrument ? car il faut que des gens comme vous s'accoutument à *raisonner* sur ce que le peuple se contente de *sentir* & d'*éprouver*. Croyez-vous que *de soi* les sons flatent plus agréablement l'oreille que les couleurs ne flatent les yeux ? au contraire les plaisirs des yeux sont infiniment plus piquants , étant plus développés & plus sensibles que ceux des oreilles ; souvenez-vous du vers d'Horace *Segnius irritant* , &c. En effet prenez en particulier chacun des sons qui composent le plus bel air de Musique ; rien n'est plus insipide que ces sons isolés , souvent même rien n'est plus aigre ; quoi de plus aigre ou de plus plat que le son d'une Timballe , d'un Basson , d'un Serpent , d'une Trompette même , & de divers jeux de l'Orgue & du Clavecin ? trouvez-vous bien charmant *de soi* le son d'une Cloche , ou d'un morceau de bois , ou même d'un chaudron ? & cependant une *suite* mélodieuse ou harmonique *de sons* sur tous ces instrumens , & en particulier sur des Timballes , des Cloches , des morceaux de bois , ne laisse pas de plaire beaucoup à l'oreille : Kircher ne nous raconte-t'il pas qu'un Prince d'Italie ou d'Alle-

d'Allemagne étant tombé dans une profonde mélancolie où tout lui paroissoit fade & dégoûtant, il n'y eut qu'un Musicien qui scût trouver le moyen de le divertir par un Clavecin d'une nouvelle sorte : devinez quel Clavecin ? il rangea des touches à l'ordinaire, & y mit des sautereaux armez de pointes très-perçantes ; or chaque pointe répondoit au derriere d'un *Chat*, d'âge, de taille & de voix competente pour faire un *miaulis bien diapasonné* selon toutes les regles : après cela il convint au Prince de sortir de sa mélancolie, car qui n'en riroit ? mais c'étoit-là un badinage, que je ne vous cite que pour faire remarquer, qu'en effet les sons n'ont d'eux-mêmes aucune beauté, & que toutes les beautez de la Musique viennent non du son, mais de la suite melodieuse, & de la combinaison harmonique de ce son multiplié & varié à propos. *Ordinis hac virtus erit & venus, aut ego fallor.*

Je raisonne maintenant, & je conclus que la même suite, & les mêmes combinaisons étant données aux couleurs, leur procureront les mêmes beautez & les mêmes charmes ; ce qui est d'autant plus vrai que les couleurs sont par elles-mêmes infiniment plus riantes & plus agréables pour les yeux, que les sons

B ne

2572. MERCURE DE FRANCE.

ne le sont pour les oreilles. Tel est ce pouvoir de l'harmonie & de la melodie, que quoique de *soi* les couleurs plaisent plus que les sons; il est vrai néanmoins qu'une belle Musique fait plus de plaisir, & a quelque chose de plus saisissant que la plus belle Peinture, laquelle est par conséquent jusqu'ici fort imparfaite, puisqu'avec un fonds plus riche, elle fait de moindres effets que la Musique.

Ajoutez qu'une des principales beautés de la Musique vient du naturel fugitif & volage des sons, & du mouvement que leur mobilité excite & entretient dans nôtre ame; on n'a pas le temps de se lasser de ce qui ne se montre qu'à un premier coup d'œil: volages, nous aimons tout ce qui est volage: fugitifs, nous volons après tout ce qui fuit; il suffit qu'un objet ne se montre à nous qu'en passant pour que nous courions après. Tout ce qui change est d'ailleurs plus susceptible de variété, soit parce que l'objet se renouvelle sans cesse, soit parce qu'après avoir disparu un moment, le même objet peut reparoître avec avantage sur la scene, & nous paroître tout nouveau, soit même parce que le même objet reparoissant dans un point de vûe, & dans un assortiment tout nouveau, il est en effet tout renouvelé, & réellement

ment tout-autre. Le principal avantage de ce nouveau Clavecin, est donc de donner aux couleurs, outre l'ordre harmonique, une certaine pointe de vivacité & de legereté qu'elles n'ont jamais sur une toile immobile & inanimée.

Mais il faut que je vous communique une autre maniere encore plus facile de peindre la Musique & les sons, en les fixant même sur une toile, sur une tapisserie. Concevez-vous bien ce que ce sera qu'une chambre tapissée de Rigaudons & de Menuets, de Sarabandes & de Passacailles, de Sonates & de Cantates, & si vous le voulez bien d'une représentation très-complète de toute la Musique d'un Opera? On aime à voir les couleurs jettées au hazard sur un marbre, sur une tapisserie, & jusques sur un papier marbré: laissons ce plaisir au peuple ignorant; je vous parle ici d'un plaisir qui ne laissera pas d'être fort sensible pour l'ignorant, mais qui sera plein d'intelligence & d'instruction pour l'esprit le plus sçavant & le plus profond. Du reste, quoique je n'en aye pas encore fait l'épreuve, j'ose vous dire que la chose est certaine, & que la pratique n'en peut manquer: ayez toutes vos couleurs diapasonnées, & rangez les sur une toile dans la suite la combinaison & le

B ij mêlan-

574 MERCURE DE FRANCE.

mélange précis des *tons*, des *parties*, & des *accords* de la *pièce* de *Musique* que vous voudrez peindre, en observant toutes les valeurs, *syncopes*, *soupirs*, *croches*, *blanches*, &c. & rangeant toutes les parties, dessus, haute-contre, taille, basse, & autres, par ordre de *contre-point*. Vous voyez bien que ceci au moins n'est pas impossible, ni difficile même pour un Peintre de quatre jours, & que pour le moins une pareille *tapissérie* vaudra bien celles où les couleurs ne sont que jettées au hazard comme sur le marbre.

Le *Clavecin* n'est pas si facile à exécuter, par un endroit que je vous laisse à deviner : l'exécution en est pourtant certaine, au moins jusqu'à un certain point qui peut suffire ; mais je n'ai pas eu encore le temps de le porter au point où je vise ; son grand avantage, est que sans être Peintre, quiconque jouë du *Clavecin* ordinaire, peut à chaque instant se donner le plaisir de mille nouvelles peintures, & de peintures sçavantes & régulières, & d'un ordre supérieur à tout ce qu'on en a vû jusqu'ici ; ce *Clavecin* est, j'ose le dire, une grande Ecole pour les Peintres, qui pourront y trouver tous les secrets des combinaisons des couleurs, & de ce qu'ils appellent le

clair.

clair-obscur, & qui y apprendront à parler avec intelligence des tons, des dissonances, & de l'harmonie des couleurs, dont ils ne parlent jusqu'ici que par goût & par sentiment. Mais nos tapisseries harmoniques auront aussi leurs avantages; car outre la beauté du coup d'œil qui sera pour tout le monde, on pourra y contempler à loisir, ce qu'on ne peut jusqu'ici qu'entendre rapidement en passant, & sans réflexion, & puis ne comptez vous pour rien le plaisir de voir des couleurs dans une disposition véritablement harmonique, & dans cette variété infinie de dispositions que l'harmonie nous fournit. Le seul *dessin* d'un Tableau fait plaisir; il y a certainement un *dessin* dans une pièce régulière de Musique: or ce dessin ne se rend pas assez sensible lorsqu'on la jouë rapidement; l'œil le contempera ici à loisir; il verra le concert, le contraste de toutes les parties, l'effet de l'une contre l'autre, les fugues, les imitations, les expressions, l'enchaînement des cadences, les progrès de la modulation. Et croyez-vous que ces endroits pathétiques, ces grands traits d'harmonie, ces changemens inéprouvés de tons, qui causent à tous momens des suspensions, des langueurs, des émotions, & mille sortes de peri-

peties dans l'ame qui s'y abandonne ; perdent rien de leur force & de leur énergie en passant des oreilles aux yeux, & de la Musique a la Peinture, qui désormais pourra être appelée à bien plus juste titre qu'elle ne l'a été jusqu'ici, une *Musique muette* ; mais d'autant plus efficace pour aller jusqu'au cœur, qu'elle s'y insinuera avec moins de bruit & de fracas.

Par exemple, quel effet ne feroit point une piece de Musique travaillée comme celles de M. Rameau que vous estimez tant, & en particulier son *entretien des Muses* que les connoisseurs regardent comme la piece qui ait jamais été le mieux dessinée pour le Clavecin, & que j'appellerois volontiers le *concert des Anges*. Je suppose que vous avez vû ces nouvelles pieces ; l'Auteur y porte la Musique pratique à la même perfection, à laquelle il en a porté la theorie dans son *Traité de l'Harmonie*.

Voilà, mon très-cher Monsieur, tout ce que j'avois à vous dire là-dessus ; je n'ai pas crû devoir vous dire la chose nument, & sans l'accompagner de toutes principes & raisonnemens auxiliaires, craignant que vous ne m'accablassiez d'objections telles qu'en peut meriter une chose si nouvelle, & que peut vous
en

NOVEMBRE 1725. 2577

en fournir votre bon caractère d'esprit
qui va toujours à la raison des choses, &
ne se paye ni de promesses, ni de paro-
les. Adieu, comptez toujours sur mon ami-
tié, puisque vous êtes assuré de mon esti-
me. J'attends avec impatience le succès
de vos petrifications. *Castel, Jéf.*

A Paris, ce 20. Fevrier 1725.



LES FETES BISANTINES

Cantate, à l'occasion du Mariage du Roi.

Le Deux.

Coulez, mes eaux, coulez dans une paix
profonde,

Trop heureux qui comme votre onde,
Voit dans un plein repos couler ses plus beaux
jours ;

Inspirez, inspirez à tous les cœurs du monde
Les tranquilles douceurs de votre aimable
cours :

Coulez, mes eaux, coulez dans une paix pro-
fonde.

Mais quel éclat nouveau ! quels sons har-
monieux

B iiii] frap

2578 - **MERCURE DE FRANCE**

Frappent les échos de ces lieux !

Le terrible Dieu de la guerre

Menace-t'il ces rochers sourcilleux ?

Dois-je craindre que son tonnerre

N'écarte de mes bords les plaisirs & les jeux ?

Le terrible Dieu de la guerre

Vient-il troubler la paix de cet azile heureux ?

La Renommée.

Je ne viens point sur ce rivage

Porter la terreur & l'effroi :

Tant que Louïs vous donnera la loi ;

L'abondance & la paix seront vôtre partage ?

Un nouveau soin pour lui m'engage ;

Dieu de ces bords écoutez-moi.

L'Amour qui sur les Dieux remporte la vic
toire ,

Et qui soumet tout l'Univers ,

N'osant lui présenter ses fers ,

Les lui fait offrir par la gloire.

Un doux Himen a comblé ses desirs ,

Publiez ses bienfaits , celebraz ses plaisirs.

Ensemble.

Un doux Himen a comblé ses desirs ,

Publions ses bienfaits , celebraz ses plaisirs.

Le

NOVEMBRE 1725. 2579

Le Doux.

Rassemblez-vous, Nymphes craintives,
Venez sur ces aimables rives.

*Entrée de Nymphes & de Silvains ;
de Bergers & de Bergeres.*

Chœur.

Que nos cœurs
Contents de leurs Chaînes,
Dans leurs tendres peines
Trouvent de douceurs !
Dans nos retraites,
Sur nos Musettes,
Chantons toujours
Le pouvoir des amours.
Sombres bocages,
Charmans ombrages,
Azile heureux,
Vous comblez tous nos vœux.
Triste vieillesse,
Des lieux si doux
Ne sont point pour vous.
Riante jeunesse,
Reprenez sans cesse,

B r

Que

2580. MERCURE DE FRANCE.

Que nos cœurs
Contents de leurs chaînes ,
Dans leurs tendres peines
Trouvent de douceurs.

Un Berger.

Lance tes traits , signale ta puissance ;
Regne , triomphe , tendre amour ;
Tes faveurs font nôtre esperance ,
L'on ne craint point tes feux dans ce char-
mant séjour ,

L'on n'y craint que l'indifference.
Lance tes traits , signale ta puissance ,
Regne , triomphe , tendre amour ,
Tes faveurs font nôtre esperance.

Une Bergere.

Dieu des Amans ,
Je me livre à tes armes ;
Dieu des Amans ,
Que tes feux sont charmans !
Quand mon cœur évitoit tes allarmes ,
Il ignoroit quel en étoit le prix ,
Mais aujourd'hui j'en connois tous les charmes ,
De mon Berger l'autre jour je l'appris.

NOVEMBRE 1725. 2581.

Le Doux.

A ces jeux , à ces chants qui flatent vos desirs,
Mêlez le nom de vôtre auguste maître.
En goûtant vos plaisirs,
Chantez celui qui les fait naître.

Un Berger.

Quand pour le mettre au rang des plus fa-
meux vainqueurs ,
La victoire déjà tient ses Couronnes prêtes ;
Il fait sur nos cœurs
L'essai des plus grandes conquêtes.

Le Doux & la Renommée.

Chantez une Reine charmante ,
Animez vos voix & vos chœurs ;
Chantez sa beauté triomphante ,
De son empire annoncez les douceurs.

Cœur.

Chantons une Reine charmante , &c.

Le Doux.

Qu'à vôtre zele tout réponde ,
Reverez ses vertus , admirez ses beaux yeux ,
Quel triomphe est plus glorieux !
Ses appas ont soumis le plus grand Roi du
monde.

B vj *Chœur.*

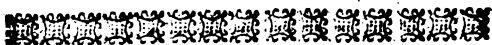
Chœur.

Qu'à votre zele tout réponde, &c.

Le grand Chœur.

De leur auguste nom que ce lieu retentisse,
 Que l'Amour à l'Himen s'unisse
 Pour rendre leurs plaisirs constans :
 Que le Ciel à nos vœux propice,
 Fasse naître à leurs yeux mille nouveaux prin-
 temps.

*Par M. Marin de Chavigni de Be-
 sançon.*



*EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Evreux
 le 30 Septembre 1725. par M. L'E.
 à M. . . . au sujet des explications de
 l'Epitaphe de Poissy, insérées dans le
 Mercure de France du mois d'Aoust
 1725. pages 1748. & 1750.*

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis
 deux jours les Mercurès de France
 que nôtre Libraire fait venir pour nôtre
 Pays : vous verrez dans celui du mois
 d'Aoust, deux especes d'explications,
 qu'on a données à l'Epitaphe de Poissy,
 inse-

NOVEMBRE 1725. 2583

insérée dans le 1. volume du mois de Juin, page 1194. Je croi que vous serez bien surpris du Paradoxe qu'on ose avancer dans la premiere de ces explications ; sçavoir, que *le R. P. Daniel n'étoit pas obligé par son projet de faire mention de la sepulture des enfans de nos Rois.* Je voudrois bien entendre le P. Daniel lui-même, pour sçavoir, s'il conviendrait de ce qu'on ose ainsi avancer. Bien loin, Monsieur, de m'imaginer, que le R. P. ait rejeté, ou méprisé cette Epitaphe, je croi plutôt qu'il n'en a point eu connoissance. Pourroit-on trouver dans toutes les Bibliothèques une Histoire, dans laquelle on ait omis, ou dans laquelle on ait dû omettre une telle circonstance. Pourroit-on trouver quelques curieux, qui travaillent à l'Histoire, ou qui la lisent, capables de ne pas se recrier contre une pareille proposition.

Si dans l'Histoire des Rois on doit parler de la naissance de leurs enfans, on doit de même parler de leur mort, ce qu'on ne peut pas naturellement faire, sans parler & de leurs sepultures & de leurs Epitaphes. Vous sçavez, Monsieur, que ce n'est, pour ainsi dire, que par les Epitaphes, que nous connoissons les anciennes Histoires, & Dieu préserve les nouveaux
Histo-

Historiens de les omettre , elles renferment ordinairement , ou elles doivent renfermer en peu de mots l'Histoire des personnes pour lesquelles on les a dressées. Ce n'est point mon sentiment particulier , c'est celui de tous ceux qui aiment l'Histoire parmi nous , que l'Epitaphe dont il s'agit ici , devoit se trouver dans l'Histoire de France composée par le P. D. Elle n'y auroit point été étrangère , & l'obscurité de cet Epitaphe qui n'est point éclaircie par les deux réponses insérées dans le Mercure , avoit besoin d'un genie aussi clair , & aussi juste que celui du P. Daniel , pour nous en donner une veritable interpretation. *Le P. Anselme , dit-on , & MM. de Sainte Marthe , ont rapporté l'Epitaphe.* Mais en ont-ils levé l'obscurité ? en ont-ils donné la construction litterale que nous demandons ?

L'Auteur de la premiere réponse nous explique deux mots , & nous lui demandons l'explication de deux vers. L'Auteur de la seconde ne dit rien du premier vers de cet Epitaphe , & nous donne un *apparemment* dans son explication du mot *Réliquio* , & c'est l'explication du premier vers que nous souhaiterions , avec toute la certitude qu'on pourroit substituer à cet *apparemment*.

Enfin

NOVEMBRE 1725. 2585

Enfin nous demandons aux Auteurs des deux Lettres, la grace de descendre, pour ainsi dire, en sixième, & de nous y faire régulièrement les parties du thème pour ce qui regarde les deux premiers vers. Si vous voulez bien, Monsieur, leur faire part de cette seconde Lettre, par la même voye que vous leur avez communiqué la première, je vous serai infiniment obligé. Je suis toujours vôtre, &c.



*Compliment de la France au Roi Stanislas,
passant à Troye en Champagne.*

B Rulant de te marquer mon respect, ma
tendresse,

Sur l'aile du désir je vole à mon Mentor,

Grand Prince, dans ces murs tu répands l'al-
legresse,

La nouvelle Ilium y voit un autre Hector;

Hector par le courage, aussi grand qu'He-
roïque,

Tu veux par les bienfaits ressembler à Titus,

Puisque tu m'as donné dans une fille unique;

La Religion même, & toutes les vertus.

*Par M. de Caux, Contrôleur General des Ga-
belles à Troyes.*

EX.



EXTRAIT de diverses Lettres de Basse-Normandie sur un haussement & baisse-ment subit de la Mer, écrites à M. l'Abbé de S. Pierre.

LE Vendredi 13. Juillet de cette année 1725. vers le troisiéme jour de la Lune entre six & sept heures de l'après-midi, au Port de Flamanville, vis-à-vis, & à la vûe des Isles de Grenezey, il arriva un mouvement de la Mer, qui fut très-surprenant, & qui fut remarqué le long de la côte, & dans toute la Baye ou Anse qui a trois lieuës de large, depuis Flamanville jusqu'à Jobour.

Le temps étoit calme, le vent souffloit foiblement du Sud-Ouest, la Mer qui monte dans ces sortes de Marées sur cette côte d'environ dix pieds, avoit déjà commencé à monter depuis trois heures & demie, lorsque sur les six heures & demie, au lieu de continuer à monter lentement durant trois heures, elle se retira tout d'un coup d'environ cinq pieds de hauteur, & en moins d'un demi quart d'heure revint sur ses pas, & monta à l'endroit qu'elle venoit de quitter, non-seulement cinq pieds plus haut, & à l'en-

L'endroit où elle étoit venue dans sa grande hauteur de la Marée précédente, mais encore cinq pieds plus haut, c'est-à-dire plus de 15. pieds en tout, & puis en un demi quart d'heure elle baissa & redescendit promptement au point où elle étoit lorsqu'elle descendit si promptement la première fois, au lieu de continuer à monter.

Enfin à sept heures elle continua à monter à son ordinaire environ durant deux heures & demie, & il ne parut plus rien d'extraordinaire dans son flux & reflux les jours suivans.

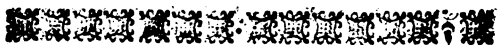
Ce qui est de singulier, c'est que l'on assure que ce baiffement & cette cruë si sensible de la Mer ne s'est point fait sentir, ni sur la côte de Cherbourg qui n'est qu'à neuf ou dix lieues par Mer, à la droite de Flamanville, ni à Carteret, qui est à la gauche à six lieues, ni même au Rosel, qui n'en est pas éloigné de trois lieues.

Réflexions.

Ce baiffement & ce hauffement de la Mer ressemble à celui qui est arrivé au Port de Marseille le 29. Juin 14. jours auparavant, le R. Pere Castel, Jesuite, soutient que ces baiffemens & ces hauffemens sont fort frequens le long des côtes de

2588 MERCURE DE FRANCE.

de Languedoc, & que ceux qui frequen-
tent le bord de la Mer y sont tous accou-
tumez ; mais la chose a paru nouvelle en
Normandie ; il est vrai que de vieux ha-
bitans de Cherbourg se souviennent d'a-
voir ouï dire, étant jeunes, à leurs vieux
grands peres qu'ils avoient vû un éven-
ement pareil à Cherbourg, vers le temps
qu'il y avoit de la peste, & cette peste y
vint vers 1624.



*A son Altesse serenissime Mademoiselle
de Clermont.*

DAignerez-vous, Princesse, offrir à nôtre
Reine,

Mon zele, mes respects, & les fruits de ma
veine ?

Un Poëte guerrier vous implore aujourd'hui,

Accordez à du V . . . un genereux appui ;

Pour l'obtenir, Princesse, il ose ici vous dire,

Ce qu'à tous les mortels vôtre presence in-
spire ;

Qui comme vous aux Dieux est semblable en
beauté,

Doit se faire un plaisir d'imiter leur bonté.

A

NOVEMBRE, 1725. 2589

A LA REINE.

Disciple du Dieu de la Lyre ,
Rangé sous les drapeaux de Mars,
Pour ces vers que la gloire inspire ,
Reine , j'implore vos regards,
Je veux , utile à ma patrie ,
Minstruire dans l'art des Guerriers ,
Pour mon Roi prodiguer ma vie ,
Tâcher d'unir les deux Lauriers.
Par un Brevet de Capitaine ,
Seront accomplis tous mes vœux ;
Je crois l'obtenir d'une Reine ,
Qui regne pour nous rendre heureux.
En ce jour d'un Monarque aimable ,
Vôtre Hymen comble les souhaits ;
Quel moment fut plus favorable !
Quel temps plus propre à vos bienfaits !

Par M. B. D . . . ,



LET-



LETTRE écrite par M. le B...
Sou-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, à
M. De la R. sur l'origine du nom d'Ar-
mand.

J'Ai fait attention, Monsieur, à la question qui a été proposée dans le second volume du Mercure de Juin de l'année présente, touchant le nom d'Armand, que plusieurs grands hommes ont porté: l'un des plus connus dans l'Eglise après le Cardinal de Richelieu, est à mon avis le fameux Reformateur de l'Abbaye de la Trappe. Il ne seroit peut-être pas impossible de sçavoir envers quel S. cet Abbé avoit une dévotion particulière, ni quel étoit celui qu'il regardoit comme son Patron. Il pouvoit avoir eu sur ce Saint des connoissances auxquelles il nous seroit difficile de parvenir: il y étoit plus intéressé que nous. Et quoique je ne croye pas que ses grandes occupations lui aient permis de ramasser sur son Saint Patron un volume *in folio*; comme a fait M. Du Saussay Evêque de Toul, sur Saint André, dont il portoit le nom; (a) il pourroit se faire cepen-

(a) Ce volume est intitulé : *La Gloire de saint André*.

dant

dant qu'il auroit recueilli sur S. Armand quelques remarques dignes d'être mises en lumière, & qui satisferoient tout d'un coup la curiosité de ceux qui ont fait proposer la question.

Mais à bien prendre cette question, je vois qu'il ne s'agit pas de sçavoir quel jour de l'année est la Fête de S. Armand. On convient assez qu'il n'y a pas eu de Saint de ce nom, puisqu'on dit qu'aucun Martyrologe ni Calendrier n'en a jamais fait mention. On tombe aussi d'accord, qu'il ne faut point aller chercher ce nom dans l'antiquité Payenne. Il y a cela de différent entre ce nom & plusieurs autres, qui quoique portez par des Chrétiens, ne tirent cependant leur origine que du Paganisme : tels que sont ceux d'Hector & de Scipion, &c. L'Antiquité Payenne ne fournissant rien sur le nom d'*Armandus* ; ce nom même étant d'un usage assez recent parmi les Chrétiens, je suis porté à croire que c'est un des noms usitez anciennement parmi les Chrétiens, & que la suite des temps a rendu méconnoissable, par les Lettres qu'on y a changé ou transposé.

Il est certain que ce n'est pas dans tous les temps qu'on a obligé les Chrétiens à porter le nom d'un Saint canonisé. Les **Rituels** où l'on voit des Listes de noms
de

de Saints qu'on pourra donner au Baptême ne sont pas d'une antiquité bien reculée. Il étoit seulement recommandé parmi les Chrétiens, de ne donner à leurs enfans que des noms reçus dans le Christianisme; chez les Grecs, par exemple, on se faisoit un devoir de donner les noms des Martyrs; (a) & en plusieurs endroits de l'Orient c'étoit les noms des Apôtres qu'on prenoit par respect & par dévotion envers eux. (b) Mais aussi ailleurs, sur tout dans le moyen âge, on se contentoit de s'attacher au nom d'une personne de distinction de la même famille. Quoique cette coutume eût été blâmée par S. Jean Chrysostome (c) elle eut cependant cours en Occident: & c'est delà que nous sont venus ces noms d'Anibal, Palamedes & autres semblables.

Le nom d'Armand pourroit être venu par un semblable canal, sans avoir été un nom de remarque chez les Payens. Il paroît avoir été en usage indifféremment chez les Chrétiens du Nord. Il a dû en effet être écrit originairement *Arthmannus* & même avec une aspiration, *Harthman-*

(a) Theodoret. Serm. 8. de Græcar. affect. curationibus.

(b) Euseb. lib. 7. Hist. c. 25. Nicephor. Hist. lib. 6. c. 22.

(c) Chrysost. Hom. 21. in Genesim.

mus : & c'est abusivement , qu'en francisant ce nom on est venu à l'écrire *Armandus* & à le prononcer de même. Il suffira de vous rapporter là-dessus un exemple qui sera sensible : c'est celui du mot *Norman*. Quoiqu'aujourd'hui on soit très informé qu'il faudroit écrire *Northmannus* ou *Nordmannus* , cela n'empêche pas qu'il ne soit vrai qu'on a limé ce nom à un tel point , qu'on écrit en François , *Normand* : de sorte qu'insensiblement on pourra bien dire un jour en latin *Normandus*. Il n'y a plus qu'un petit pas à faire pour y parvenir , & après cela la parité sera entière. Si l'on n'a pas encore si fort innové sur le terme de *Norman* que sur celui d'*Arman* , c'est parce que les Historiens originaux qui traitent des Normans sont perpétuellement sous les yeux des Lecteurs , ce qui fait qu'on se transmet de l'un à l'autre le terme *Northmannus*. Mais comme le nom d'*Harthman* ne se trouve pas si communément sous la vuë & qu'il a quelque rapport avec le gerondif d'un verbe latin , on s'est accoutumé plus facilement à l'écrire sans les deux aspirations ni sans mettre de *t* ou de *d* au milieu , parce que ces lettres étant ainsi placées sont plus convenables à la prononciation Teutonique ou Germanique : & comme
les

les lettres terminales d'un nom se prennent souvent sur le modele d'un autre nom, il peut se faire qu'on a ajouté un *d* au nom d'Arman, par imitation du mot de Normand où cette lettre est de surcroit; & qu'ensuite l'on ait formé le nom latin *Armandus* sur le françois *Armand*, qui n'est que celui d'Harthmán addouci & déchargé de son Teutonisme.

Vous ferez tel usage qu'il vous plaira de ma conjecture. Ce que je sçai sûrement, c'est qu'il y a eu des *Harthmannus* dans l'antiquité; rien n'étoit plus commun autrefois en Allemagne que ce nom. On y a vû au X. & XI. siècles des Abbez d'Ebersheim, de Tuitz, de Saint-Gal qui le portoient. Un autre Hartman étoit Doyen de l'Abbaye d'Einsiedlen, dite aujourd'hui Notre Dame des Ermites ou de l'Ermitage, proche le lac de Zurich, lorsqu'il fut élevé à l'Evêché de Coire au pays des Grisons. Il se nommoit Hartman de Planterre. Ce fut lui que l'Empereur Conrad envoya l'an 1028. en France, d'où il remporta en passant par Auxerre une partie du Chef de notre S. Just, enfant martyr, sur lequel il y a tant eu de contestations, & qui le donna ensuite à cette Abbaye d'Einsiedlen. Ce fait est rapporté par un Moine de la même Abbaye, qui se nom-

moit

NOVEMBRE 1725. 2595

moit *Christophorus - Harimannus*, & que M. Chastelain dans sa Note sur saint Meinrad au XXI. Janvier appelle Christophe-Armand. Il y a aussi eu un Saint Evêque de ce nom plus avant dans l'Allemagne. C'est S. Hartman, Chanoine Régulier & Prevôt de Neubourg sur le Danube, puis Evêque de Brixen, qui mourut au Tirol l'an 1142. le 23. Decembre. Vous pouvez consulter là-dessus Bucelin dans son *Germania Sacra*.

Au reste le retranchement des deux aspirations dans le mot *Harthmannus*, ne doit surprendre personne. Les Latins se sont accoutumés il y a long-temps à retrancher les aspirations dans une infinité de mots, tant dans ceux qui viennent de l'Hebreu comme *Halleluia*, *Johannes*, que dans d'autres, comme *Hadrianus*, *Helladius* & semblables. Le changement de la lettre *n* en *d*, lorsqu'il y a double *nn* dans un mot, ne doit pas non plus passer pour nouveau, ni être regardé comme particulier aux mots *Normand* & *Armand*. On peut faire la même attention sur celui de *Bertrand*, qui primitivement étoit écrit, *Bertichramnus* & *Bertichramnus*, qui ensuite a été écrit *Bertichramnus* & *Bertrannus*, puis *Bertrandus*. Si on remonte jusqu'au septième siècle, où ces noms Teutoniques commencerent

C

a

à être fort communs dans le Christianisme, on trouve un S. Bertran, Archidia-
cre de Paris, qui mourut Evêque du
Mans l'an 623. dont le vrai nom étoit
Bertichramnus. Qu'on cherche ensuite
ceux qui portoient le même nom au dou-
zième siècle, on trouvera qu'ils signoient
Bertrandus. C'est ainsi qu'en l'espace de
cinq siècles les noms ont été changez, &
que la rudesse de ceux qui étoient Teu-
toniques s'est vû adoucie. Un Saint Ar-
chidiacre de Toulouse qui mourut Evê-
que de Comminges vers l'an 1125. se
nommoit *Bertrandus*.

Je pense que la vraie époque de la
naissance du nom d'*Armand* dans le Chris-
tianisme est aussi du septième siècle ou
environ. Ce fut vers ce temps-là que la
Foi se répandant de plus en plus dans les
pays Septentrionaux, les noms Teuto-
niques si rudes & si barbares dans leur
prononciation originale, commencerent
à l'emporter, au moins en France, sur les
noms Latins ou Grecs. Si l'on veut se
donner la peine de consulter les Histo-
riens de ces temps-là, & même les ve-
ritables Catalogues des Evêques du 7.
siècle, on s'apercevra de la vérité de ce
que je dis. Entre les quarante Evêques
de France, ou environ, qui assisterent au
Concile de Rheims vers l'an 625. on
en

NOVEMBRE 1725. 2597

en compte au moins vingt-cinq dont les noms sont Teutoniques. Ce sont des MODOALD, CAGNOALD, CHILDOALD, des BERtergisle, Villegisle, des Chunibert, des Leudebert, des Ragnobert. (a) Aussi les sçavans Agiographes nous apprennent que dès-là que le nom d'un Saint Evêque, par exemple, ou d'un autre Chrétien illustre est reconnu Teutonique, il faut se donner de garde de croire qu'il ait vécu dans les premiers siècles, à moins qu'on n'ait un titre autre que la tradition populaire, un titre positif & réel qui puisse faire une exception formelle. Ils ont fait l'application de ce principe sur beaucoup de Saints, dont les noms finissent en *aldus*, *ardus*, *berius*, & en particulier sur ceux qui ont porté le nom d'*Eodald*, *Agard*, *Aglibert*, & sur celui de *Ragnobert*, qui n'est qu'un premier adoucissement de *Rachnobert*, & ils ont fait remarquer avec soin, que lorsque des noms Teutoniques, encore plus adoucis & plus limez par l'usage que ne le sont ceux que je viens de rapporter,

(a) *Flodoard*, *Hist lib. 2. cap. 10* Les Evêques de Trèves & de Langres s'appelloient tous deux MODOALD. Les sieges des autres Evêques nommez cy-dessus sont, Laon, Avranches, Chartres, Toulouse, Cologne, Paris, Bayeux.

C ij le

se trouvent placez dans des temps antérieurs , aux irruptions des Barbares dans les Gaules , il ne faut faire aucun fond sur de telles autoritez ; mais les regarder au moins comme très-suspectes , & très-sujettes à caution. Je suis , Monsieur , &c.

A Auxerre , ce 21. Aoust 1725.

::***:***:***:***:***:***:***:***

A LA JEUNE IRIS.

Sans vous , j'eusse laissé dans un profond oubli

Mon triste ouvrage enseveli :

C'étoit mon intérêt que loin de la lumière ,

Il fut caché dans la poussière.

Devois-je , jeune Iris , espérer quelqu'honneur ,

En produisant mes vers aux yeux de mon vainqueur ?

Mais vous me l'ordonnez , en faut-il davantage ?

Je vous les donne avec mon cœur.

Je n'oserois en leur faveur

Vous demander votre suffrage ,

Lisez-les seulement , & voilà leur bonheur.

Quoi !

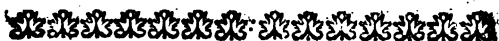
NOVEMBRE 1725. 2599

Quoi ! finirois-je ici ? non , je ne puis me taire,
Je vous veux , belle Iris , découvrir un mystère,
Que jusqu'ici vous ont caché les Dieux ,
Ils vous firent , Iris , pour charmer tous les
yeux.

Que les ris , les plaisirs , les graces , la jeu-
nesse ,

Les jeux , & les amours suivent vos pas sans
cesse :

Croissez , & vous verrez mille amans assidus ,
Venir accompagnez de la délicatesse ,
Adorer vos appas , & louer vos vertus.



*Le Progrès de l'Astronomie sous le Regne
& par la protection de Louis le Grand.*

POEME AU ROY.

A Nimé du beau feu qui dans mon sein
s'allume,

Pour parler de mon Roi je prends en main la
plume ;

Je ne sçai point louer , mais je sens dans mon
cœur ,

Pour dire ses vertus une si belle ardeur ,

Que j'ose me flater que d'un sujet fidèle ,

C iij Un

2600. MERCURE DE FRANCE.

Un Roi digne de l'être , approuvera le zèle :

Louis , digne héritier du Trône des François ,

Qu'on est tranquille , heureux , sous tes aimables loix !

Tes peuples pénérez d'une amour infinie ,

Font des vœux éternels pour conserver ta vie.

Qui peut mieux publier d'un Prince adolescent ,

La vertu , la candeur , l'air doux & caressant ,

Que de voir ses sujets , embrasés de tendresse ,

Mêler toujours son nom dans leurs chants d'allégresse ?

Une durable paix par tes soins glorieux ,

Met à l'abri nos jours , & nos biens précieux :

Fait fleurir tous les Arts & toutes les Sciences ,

D'un regne fortuné brillantes influences .

Et les troubles confus de la Religion

Se calment pour jamais par ton attention :

Que tu suis bien les pas du plus grand de nos Princes ,

Qui dans tes jeunes mains déposa ses Provinces !

Que sa gloire eut d'éclat , que son regne fut beau ,

Muses , chantez encore au pied de son tombeau .

Grand Roi , dont le nom seul faisoit trembler la terre ,

Louis ,

NOVEMBRE 1725. 2601

LOUIS, que le Ciel même arma de son tonnerre,

Permits que je retrace aux yeux de l'Univers,
De tes genereux soins les monumens divers.
Durant le cours heureux de ta brillante vie,
Tu fus également pere de la patrie,
Et zélé protecteur des Lettres & des Arts,
D'un Monarque parfait illustres étendarts.
Non loin des riches bords où la paisible Seine
Apperçoit les Palais de la nouvelle Athènes,
S'élève un édifice, où s'observent toujours,
Des astres lumineux l'inconstance & le cours.
C'est-là que de sçavans une troupe choisie,
Par ta protection fit dans l'Astronomie,
Des progrès si fameux que dans l'antiquité,
Ce qui fut découvert a perdu sa clarté.
Les uns du vaste globe, ou par la Renommée,
Ton éclatante gloire en tous lieux fut semée:
Après mille travaux dignes d'un nom sacré,
Firent de sa mesure un calcul assuré.
Par cet heureux succès la terre mieux connue
N'offre plus à nos sens une immense étendue;
Il n'est Ville, ni Bourg, Mer, Riviere, ni Port,
Que le papier à l'œil ne presente d'abord.

C iij En

Et nos Vaisseaux fendant le vaste sein des
ondes,

Semblent vouloir aller chercher de nouveaux
mondes ;

Non, il n'est plus pour eux d'inaccessibles
bords,

Ils reviennent chargez des plus riches trésors.

Il en est qui des airs rapprochant les limites ,

De Saturne ont trouvé l'Anneau , les Satelites.

La Comete autrefois qui jettoit dans les cœurs,

Par son terrible aspect tant de vaines terreurs ,

Qu'on croyoit présager toujours quelques
defaites ,

Fut reconnue alors & mise au rang des astres :

Qui parcourant les airs au hazard & sans loix,

A nos timides yeux se montrent quelquefois,

Pour perfectionner cette utile Science ,

Et donner plus d'éclat à ta magnificence ,

Par tes ordres , grand Roi , pour observer les
Cieux ,

On vit chez l'Etranger des Sçavans en cent
lieux.

Chaste fille du Ciel , divine Astronomie ,

Que d'augustes Heros t'ont tendrement chérie !

Mais malgré leur amour ou leur sçavante ar-
deur ,

C'est au fameux Louis que tu dois ta splendeur.

Où ,

NOVEMBRE 1725. 2603

Où, Prince genereux, on faisoit des conquêtes,

Sur ces globes brillans qui roulent sur nos têtes,

Tandis que ta valeur dans les sanglans combats,

Faisoit tout succomber sous l'effort de ton bras.

Le Ciel nous l'a ravi cet auguste Monarque;

Mais du moins ses hauts faits sont exempts de la Parque.

On parlera toujours des travaux inouïs,

Qui furent achevez par les soins de Louis.

Un charme sans égal vient saisir nos entrailles,

A l'aspect éclatant du Château de Versailles;

Jamais rien de si beau ne vint frapper les yeux,

Ce superbe Palais semble fait pour les Dieux,

Quel noble monument de tes vertus solides,

Que le pompeux azile offert aux Invalides!

Que ce Temple nous montre une riche splendeur

Qu'il parle éloquemment de toute ta grandeur!

Ce ne fut pas assez que ton amour de père,

Au Soldat mutilé donna le nécessaire,

La noble ambition réglant tous tes bienfaits,

C v Vou-

Voulut qu'il fut logé dans un vaste Palais.
 On étoit effrayé d'une intestine guerre,
 Qui du sang le plus pur faisoit rougir la terre.
 Mais tu scûs mettre fin à ce desordre affreux,
 Proscrivant les Duels par un Edit fameux;
 Monarque sans pareil, tes grandes destinées,
 Au bien de tes sujets ne furent pas bornées;
 Les Rois persecutez, chasses de leurs Etats,
 Trouverent à ta Cour un destin plein d'appas.
 Tu fus le ferme appui de la sainte Justice,
 Et l'ennemi terrible & du crime & du vice;
 Mais pour payer tes soins sur l'empire des lys,
 Le Ciel te fait regner dans un autre Louïs.

Priere pour le Roi.

Auteur de la belle lumiere,
 Qui chaque jour frappe nos yeux,
 Sois, ô mon Dieu, sensible à ma priere,
 Ecoute-la du haut des Cieux,
 Conserve des François le précieux Monarque,
 Fai que des jours si beaux bravent long-temps
 la Parque,
 Les ardents souhaits que je fais,
 Sont ceux que font tous les sujets.

*Beati qui custodiunt judicium & faciunt
 justitiam in tempore ! Ps. 105. v. 3.*

EX



*EXTRAIT d'une Lettre écrite le 29
Octobre 1725. aux Auteurs du Mercu-
re, par M. Duhan, Curé de S. André
de Chartres.*

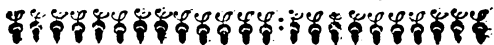
ON trouva dernièrement dans mon
Eglise, en faisant l'ouverture d'un
caveau, sept corps très-sains, & très-
entiers. De ces corps, il y en avoit qua-
tre d'hommes, deux de femmes, & un
d'un enfant d'environ de trois ans. Il y
en avoit un entr'autres, mort depuis cin-
quante ans, dont les traits se sont si
bien conservez, qu'il fut aussi tôt re-
connu par les anciens Bourgeois de cette
Ville, son bras droit étoit ceint d'une
bandelette, sous laquelle on remarqua
la piqueure d'une lancette, qui étoit
aussi fraîche, que si elle eut été faite dans
la journée.

Si par le moyen de vôtres Journaux,
Messieurs, vous vouliez bien nous pro-
curer les sentimens des Physiciens sur ce
sujet, cela nous feroit beaucoup de plai-
sir. Il est bon là-dessus de vous dire que
ce caveau est situé dans l'épaisseur d'une
arche immense, qui embrasse toute la
Riviere d'Eure, & sur laquelle est bâti

C vj le

2606 MERCURE DE FRANCE:

le Chœur de l'Eglise de S. André, m^{re} Paroisse, ouvrage, qui pour le dire en passant, à cause de sa singularité, & de la hardiesse de l'exécution, fait l'admiration des Etrangers; en sorte que M. de Vauban en rendant compte au feu Roi des choses les plus rares qu'il avoit vûes, en faisant le voyage de France, par ordre de S. M. ne pût s'empêcher de mettre ce bâtiment au rang des merveilles du Royaume.



*SONNET sur les Bouts-rimeꝝ, donneꝝ
au mois d'Aoust 1724.*

MAint exageratif des bords de la Garonne,
Préfère son Domaine à tout l'or du Peron,
Nous vante son Château retraite de Hibou,
Et ses nobles ayeuls soutiens de la Couronne.

On n'épousa chez lui que Marquise ou Ba-
ronne.

A tout autre on auroit crié d'abord Houhou,
Dans un long verbiage il parle comme un
Fou.

Et se croit plus sçavant qu'un Docteur de
Sorbonne.

La.

NOVEMBRE 1725. 2607

La raison de cela c'est qu'il a lû *Balzac* ,
Feuilleté tous les ans un nouvel *Almanach* ,
Voilà ce qui le rend bien plus fier qu'un *Ministre* .

Monté sur son bidet & pouffif & *Ragot* ,
Portant derriere lui ses hardes en *Fagot* ,
Il est hardi , galant , & crasseux comme un *Cuistre* .

M. de R. Chevalier de Malthe.

Nous employons la Piece qui suit avec
d'autant plus de plaisir & de justice , que
c'est l'unique qu'on ait bien voulu nous
envoyer de Provence , sur l'auguste Ma-
riage qui en fait le sujet.

*Réjoissances faites à Pelissane , en Pro-
vence , au sujet du Mariage du Roi.
Lettre écrite d'Arles le 10. Octobre
1725.*

JE vous envoie , Messieurs , une Re-
lation qui merite d'avoir une place
dans votre Journal. La chose ne deman-
deroit point d'attention si elle s'étoit pas-
sée dans quelque Ville considerable ,
mais la petitesse du lieu lui donne du
prix.

prix. En passant près d'un Bourg de Provence nommé *Pelissane*, qui n'est pas éloigné de la route d'Aix à Toulouse, environ sur les six à sept heures du soir, je vis un feu qui me parut d'abord être dans le Ciel, & qui augmentoit considérablement à mesure que je continuois mon chemin; ce qui me fit juger que ce feu devoit être sur quelque montagne voisine, je n'y faisois presque plus d'attention lorsque j'entendis un bruit comme de quelques coups tirez, & je vis des feux en l'air, qui me firent comprendre qu'il y avoit quelque Fête dans le lieu. Je sentis naître en moi la curiosité de la voir, quoique je m'écartasse de ma route. En m'approchant du Bourg je vis que le feu qui avoit excité ma première curiosité, étoit une grande illumination, & fort bien entendue, qu'on avoit faite à la tour du Clocher, & en entrant dans le Bourg j'entendis un bruit de tambours, & d'autres instrumens, mêlez avec des cris de vive le Roi & la Reine qui faisoient retentir l'air agréablement. Je ne doutai plus alors que ce ne fut-là la suite de la Fête que l'on célébroit au sujet du Mariage du Roi. Je m'avantai vers une place où je voyois un grand monde assemblé. Il y avoit au milieu un feu de joye fort élevé, orné de

bande-

NOVEMBRE 1725. 2609

banderoles de diverses couleurs, & d'autres embellissemens bien entendus, à travers plusieurs rangs d'arbres, qui sembloient avoir été plantez à cette occasion. Le portail de l'Hôtel de Ville, devant lequel ce feu étoit placé, formoit un arc de triomphe parfaitement bien imaginé : quatre colonnes ornées avec beaucoup d'art, mais où il y avoit plus de propreté que de magnificence, soutenoient un balcon où l'on avoit placé les portraits du Roi & de la Reine. On lisoit cette inscription, & ces vers au-dessous :

A LA MEMOIRE PERPETUELLE DU MARIAGE DE LOUIS XV. ROY DE FRANCE, AVEC MARIE, PRINCESSE DE POLOGNE.

France de ton bonheur voici l'heureux présage,

Ce couple glorieux de splendeur revêtu,

Dès plus beaux dons du Ciel fait briller l'assemblage,

Et la gloire en ce jour couronne la vertu.

A peine eus-je achevé de lire ces vers que je vis arriver les Magistrats du lieu, précédés de quelques soldats sous les armes, des Tambours, & d'autres instrumens. Ils étoient au nombre de six, portant de grands flambeaux de cire blanche allumez.

allumez. Les Consuls en chaperon , s'approcherent du feu avec beaucoup de dignité ; & après en avoir fait le tour , ils l'allumerent au bruit redoublé des boêtes , au son des instrumens , & aux cris de vive le Roi , tout cela dans un si bel ordre , & si peu de confusion , que j'en étois surpris dans un lieu tel que celui-là. Je croyois la fête achevée , lorsqu'un nouveau bruit m'ayant obligé de tourner la tête du côté d'où il venoit , je vis paroître une clarté dont je ne m'étois pas aperçû ; c'étoit une espece de couronne de fer , à trois cercles , à ce que j'en pus juger dans l'éloignement , car elle étoit suspendue au haut de la tour de l'Horloge : elle étoit garnie d'une grande quantité de bougies , & j'en vis sortir à l'instant un nombre infini d'artifice de toute espece , qui me causerent une surprise d'autant plus agréable ; que je m'y attendois moins. Je passai tout le temps que la Fête dura encore à admirer le zele , & l'amour que ce pauvre peuple faisoit paroître pour le Roi dans cette occasion. Ces réflexions & la clarté extraordinaire de l'illumination qui étoit fort belle , me jetterent dans une agréable rêverie , & mon Apollon m'inspira dans ce moment les vers qui finiront ma narration.

Le

NOVEMBRE 1725. 261

Le Soleil retiré dans l'onde ,

Avoit cédé la place à son aimable ſœur ,

Et du ſoin d'éclairer le monde ,

Il alloit lui ceder l'honneur :

Quand on vit tout à coup une flamme nouvelle ,

Chaffer les ombres de la nuit ,

Et répandre dans l'air une clarté plus belle ,

Que celle que l'on voit quand cet aſtre nous
luit.

Louis, pour célébrer ton illuſtre Hymenée ,

Qui doit rendre à jamais la France fortunée ,

Et confondre tes envieux ,

Le zèle de ton peuple éclate en ces beaux
lieux ;

Et lorsque la nature à ſes vœux ſe refuſe ,

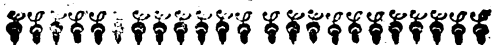
A ta gloire , grand Roi , ravi de prendre part ,

Par une ingénieuſe rufe

Il cherche le ſecours de l'art ;



LET



LETTRE écrite par M. Des R. à
M. D. L. R. de Pera lez Constan-
tinople, le 15. Avril 1725.

*Suite d'un Journal de Constantinople pour
le mois de Mars dernier.*

LE 6. Mars vers les huit heures du
soir M. le Comte de Collier, Am-
bassadeur de Hollande à la Porte, mou-
rut à Pera dans sa 69. année, après trois
jours seulement de maladie.

La famille du défunt, suivant l'usage
de Hollande, où l'on garde ordinaire-
ment les corps morts trois jours, & pour
avoir aussi le temps de préparer ses obse-
ques, les fixa au neuf du même mois.
Vers les trois heures après-midi de ce
jour, la plupart de ceux qui avoient été
priez d'assister au Convoi, se rendirent
en son Palais, où ils trouverent d'un
côté la Maison affligée, & d'un autre
côté une table couverte de biscuits, de
vin & de liqueurs pour ceux qui voulu-
rent se rafraîchir; outre cela les Domest-
tiques de la Maison, presenterent à cha-
cun des assistans une orange, dans la-
quelle étoit plantée une petite branche
de

NOVEMBRE 1725. 1613

de romarin , pour la porter a l'Enterrement , suivant la coutume , pour garentir de la mauvaife odeur.

Quand tout le cortege fut assemblé , on se mit en marche de la maniere qu'on va le dire.

Comme la Nation Hollandoise vouloit faire tout l'honneur de la cérémonie à l'Ambassadeur d'Angleterre , sous la protection duquel elle s'est mise depuis peu , en attendant les ordres des Etats Generaux , la Maison de l'Ambassadeur d'Angleterre commença à marcher sur deux files , précédée par deux Janissaires , que suivoient un Ecuyer , douze Valets-de-Pied , quatre Valets de-Chambre , quatre Drogmans , le Chancelier de la Nation d'Hollande à la droite , & le Secrétaire à la gauche , ayant chacun derriere soi un Valet-de-Pied de la livrée du défunt.

Après venoit la Maison de l'Ambassadeur de Venise , marchant dans le même ordre. Ensuite parurent les gens de M. Dierling , Résident de l'Empereur ; savoir , quatre Janissaires , huit Valets-de-Pied , & huit Enfans de Langue , ou Drogmans ; & enfin ceux qu'envoya le premier Drogman de la Porte. Tout cela étoit suivi immédiatement de la Maison du défunt & du reste du Convoi en cet ordre.

Qua-

2614 MERCURE DE FRANCE.

Quatre Janissaires avec leur habillement ordinaire, & leurs Teskerets, ou grands bonnets de ceremonie ; un Ecuyer & six Valets-de-Pied, habillez de deuil & en longues robes ; trois Chevaux couverts de grandes housses de drap noir, sur lesquelles étoient des armoiries de chaque côté ; un Valet-de-Chambre, un Ministre, un Secrétaire, & enfin le cercueil que portoient sur leurs épaules huit domestiques. Ce cercueil posé sur un brancard, étoit couvert d'un poisse, ou drap mortuaire fort ample, élevé de neuf à dix pieds de haut par des cerceaux qui le soutenoient ; les extrêmités en étoient tenues par douze personnes, & il y avoit dessus, aux quatre coins, les armoiries du défunt.

Toute la marche fut terminée par sept ou huit personnes de la famille en grand deuil, & par une nombreuse foule de Grecs, d'Arméniens, de Turcs, & d'autres Nations, que la curiosité, malgré le mauvais temps, & l'éloignement du Cimetière dans la campagne, au-delà de Péra, fit suivre la Pompe funebre.

A l'entrée du Cimetière, le Ministre & les personnes du deuil se découvrirent, & se mirent à psalmodier lentement jusques à la fosse, qui étoit profonde, & revêtue de brique, tant au fond

NOVEMBRE 1725. 2615

fond qu'aux quatre côtez. Après qu'on y eut descendu le corps , le Ministre continua encore la Psalmodie pendant une demie heure ; ensuite dequoi on rompit le brancard , & les cerceaux qui avoient servi à porter le cercueil & le poisse ; on en jetta les morceaux sur la bierre , chacun y jetta de même son orange & son romarin ; on combla la fosse de terre jusques au haut des petits murs de brique , sur lesquels on posa des madriers ou pieces de bois , que l'on couvrit aussi de terre , en attendant qu'on éleve dessus le Mausolée qui a été projeté ; après quoi tout le monde se retira sans observer d'ordre ni de rang.

Le Comte de Collier , au reste , étoit un homme plein d'esprit , & qui connoissoit parfaitement cette Cour , possédant la plûpart des différentes langues qui sont ici en usage. Il nâquit en Hollande , & n'avoit que dix ans lorsqu'il vint à Constantinople avec son pere , que les Etats Generaux y envoyerent d'abord en qualité de leur * Résident à la Porte , & qu'ils revêtirent ensuite du caractère d'Ambassadeur , avec lequel il mourut il y a plus de cinquante ans.

M. de Collier dont il est ici question ,

* La Relation de son Voyage fut imprimée à Paris en 1672. traduite du Flamand.

étoit

étoit alors Secrétaire de l'Ambassade, & peu de temps après ayant été (comme son pere) honoré de la Dignité d'Ambassadeur, il s'en est toujours acquité avec beaucoup de distinction. Entre plusieurs negociations importantes il fit paroître sa capacité à la paix de Carlowitz. L'Empereur le fit alors Comte de l'Empire, & lui envoya son portrait enrichi de diamans. Les Colliers sont originaires d'Ecosse, & d'une branche de la grande Maison de Robertson, dont ils n'ont quitté le nom que par un événement singulier, que je me dispense de rapporter pour être plus court.

Le 7. du même mois de Mars on eut avis des Dardanelles, que les Vaisseaux du Roi qui reportoient M. le Marquis de Bonnac en France, ne s'y arrêterent point, M. de Beauquaire qui les commandoit, voulant profiter du vent qui étoit assez favorable; & que quand les Vaisseaux passerent devant les Châteaux, ceux-ci les saluerent les premiers.

Le 12. qui suivant la supputation du vieux stile, est le premier du mois pour les Grecs, les ruës de Galata & de Pera furent couvertes des débris de la terraille ou vaisselle de terre, qu'on y jétta le soir par les fenêtres & par les portes, chacun cassant ses pots, cruchés, terrines, assiettes,

NOVEMBRE 1725. 2617

affiettes, &c. pour les renouveler le lendemain : cet usage dont le fondement est plus aisé à deviner que l'époque, a sans doute commencé d'abord par un principe de propreté, auquel la superstition s'est jointe dans la suite ; les Grecs qui l'observent religieusement, témoignent non-seulement la joye qu'il ont du retour du Printemps, que leur annonce le mois de Mars ; mais ils croient encore se délivrer par là de tous les insectes domestiques, qui les incommodent si fort durant les chaleurs de l'Eté, puces, punaises, rats, souris, &c. Ils chantent plusieurs couplets, qui expriment les vûes dans lesquelles ils font cette grande destruction de leur vieille vaisselle ; en voici deux des plus à la mode, en Grec vulgaire que j'écris ici en caractères François, avec la traduction au-dessous.

Oxo, pondiki kai pfili,

Dehors les rats & les puces,

Messa Martis kai chara,

Et que le Mois de Mars vienne avec la joye.

Autre.

Oxo, pfili kai korious,

Dehors les puces & les punaises,

Messa illios kai corous,

Et dedans le Soleil & les danses.

Le même jour 12. six jeunes Grècs, garçons Pelissiers ou Fourcurs de Constantinople, jouant ensemble aux cartes en pleine campagne, se sentirent subitement attaquez tous six d'un violent mal de tête, dont cinq sont morts, à quelques jours les uns des autres, & le sixième est encore malade : les uns prétendent qu'ils ont été frappez d'un coup de Soleil, & d'autres de la peste. Cette dernière opinion paroît la plus probable ; car outre le grand soin qu'on a eu de les enterrer le moment d'après leur mort, c'est que les coups de Soleil se guérissent ici fort aisément de la manière qui suit.

On prend une bouteille, dont le gouleau est évasé par en haut ; on la remplit d'eau fraîche, & on la pose renversée sur la partie de la tête, où le malade sent le plus de douleur. A mesure que la chaleur qui la cause est attirée dans la bouteille par la fraîcheur, on voit l'eau bouillonner, & son bouillonnement ne cesse qu'avec le mal.

Le 16. il fut résolu au Divan que M. Romanshof & M. Dalion, qui comptoient d'aller par terre aux frontières de Perse, pour le partage des limites s'embarqueroient à Constantinople jusques à Trebizonde, lorsqu'il seroit question de leur départ, sur un Vaisseau de guerre
que

NOVEMBRE 1725. 2619

que le Grand Seigneur fait armer pour ce sujet.

Le 20. à 7. heures du soir on fit plusieurs décharges d'artillerie , tant du Serrail , que de Topana , au grand étonnement de tout le monde , l'usage n'étant pas de tirer la nuit à Constantinople , si ce n'est seulement un coup , lorsqu'on jette à la Mer le corps de quelque Seigneur , dont on s'est défait dans le Serrail. Le sujet de la grande canonade dont il s'agit , étoit bien différent de celui-là ; puisqu'au lieu de signifier la mort de quelqu'un , elle annonçoit la naissance d'un Prince , dont la Sultane favorite BACH-KADEN venoit d'accoucher, & que le Grand Seigneur nomma sur le champ , suivant la coutume , *Abdul-Hemit* , c'est-à-dire favori de Dieu.

Le 21. un Tellal , ou Heraut annonça au peuple par toute la Ville la naissance de ce Prince , & l'invita , à l'ordinaire , à prier Dieu pour sa conservation : dans la matinée de ce jour & des deux suivans , on tira encore beaucoup de coups de canon de plusieurs endroits , & à diverses reprises ; on avoit même crû qu'il y auroit une fête generale pendant trois jours , ainsi qu'il se pratique en pareille occasion ; mais comme ces sortes de réjouissances sont fort à charge au peuple , dont

D le

le travail est interrompu tant qu'elles durent , & que celles qu'il a faites depuis peu pour les prises d'Hamadan & d'Erivan lui ont beaucoup coûté , les démonstrations de joye publiques n'ont pas été poussées plus loin , d'autant plus que Sa Hauteſſe ayant encore , ſans ce nouveau né , cinq autres Princes en vie , on ne craint pas qu'elle manque de ſucceſſeurs de ſon Sang.

Le 29. le Chevalier de S. Mery , ſecond fils de M. l'Ambaſſadeur de France , lava les pieds à douze petits pauvres dans une ſalle du Palais. Après cette pieuſe fonction M. l'Ambaſſadeur leur fit donner à chacun de quoi leur faire une robe de drap bleu , & ils dînèrent au Palais.

Le 30. jour du Vendredi Saint la Confrairie de Sainte Anne , établie chez les R. P. Jeſuites , à Galata , y fit vers les 7. heures du ſoir ſon Service ordinaire de ce grand jour , qui ſe termina par une Proceſſion , dans laquelle l'Archevêque de Conſtantinople porta la Sainte Epine : cette Proceſſion commence dans l'Egliſe , & ſe continuë publiquement dans la rue juſques à la porte du jardin des Reverends Peres , qu'elle traverse , & par lequel elle remonte à la même Eglife. Je vous parlerai plus amplement de cette Confrairie le mois prochain au ſujet d'une

ne

NOVEMBRE 1725. 2621
ne autre P^rocession beaucoup plus grande,
qu'elle fait la nuit du Samedi Saint
au Dimanche de Pâques.

D

::***:***:***:***:***:***:***:***

*A M. le Marquis de Nangis, Chevalier
d'Honneur de la Reine.*

TOi, qui me tiens lieu de Mecene,
Dans la Cour d'une auguste Reine,
Nangis, que ne te dois-je pas ?
Tout mon bonheur est ton ouvrage,
Et mes chants seroient sans appas,
Si tu retirois ton suffrage.

C'est par tes seuls bienfaits, genereux Protec-
teur,

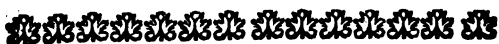
Que ma Souveraine m'écoute ;
C'est toi qui m'applanis la route ,
Pour arriver jusqu'à son cœur.

Point de faveur pour moi , que par toi je n'ob-
tienne ;

Mais vers toi qui peut m'acquitter ?
Que mille voix pour te chanter ,
Se réunissent à la mienne.

Oùi, Nangis, au gré de mes vœux,
D ij Ta

Ta gloire doit être immortelle ,
 Si la reconnoissance inspire un même zele
 A tous ceux que tu rends heureux,



EXTRAIT d'une autre Lettre de Constantinople , du 10. Septembre 1725. contenant quelques particularitez sur la prise de Tauris , les réjouissances faites à cette occasion , &c.

LE 21. Aoust sur lequel tomboit le dernier jour de la Fête du petit *Bairam* , le Grand Seigneur étant à * *SADIABATH* , les uns disent à se divertir chez le *Kiaia* , ou Lieutenant du Grand Visir , qui lui donnoit à dîner , & d'autres pour y tenir un conseil secret , à l'occasion de quelques troubles excitez dans le Serrail , deux Tartares arrivez de Tauris en 17. jours , vinrent annoncer la prise de cette Ville à Sa Hauteffe.

Jamais nouvelle n'a peut-être surpris plus agréablement , ni n'est venue plus à propos que celle-là ; car d'un côté on sçavoit à Constantinople que le 22. Juil.

* Nouvelle maison de plaisance du G. S. dont la description est dans le *Mercur* de Juin 1724.

let

NOVEMBRE 1725. 2623

let Abdula Kupruli Pacha , qui devoit assieger Tauris , n'avoit pas encore paru devant cette Place , & de l'autre on sentoît de quelle consequence il étoit , qu'elle ne tardât pas à être réduite pour calmer l'esprit du peuple , inquiet de la longueur , & du peu de profit de la guerre de Perse ; mais par un bonheur qui semble attaché aux personnes du Grand Seigneur & du Grand Visir , & qu'on ne peut trop remarquer , l'armée Ottomane composée de cent dix mille hommes venant à paroître le 27. du même mois de Juillet , les Persans firent une sortie , ce qui engagea d'abord un combat qui dura jusqu'au coucher du Soleil , que les Persans furent entierement rompus , & obligez de se sauver en desordre dans Tauris , où les Turcs entrèrent pêle-mêle avec les fuyards ; le carnage fut terrible , car ceux des Persans qui n'avoient point été de la sortie , ayant eu le temps d'achever leurs retranchemens dans les neuf contrées ou quartiers qui forment cette grande Ville , ils défendirent leur terrain avec autant d'opiniâtreté , que les Turcs l'attaquerent avec acharnement ; cet affreux combat continua durant cinq nuits & quatre jours (c'est-à-dire depuis la nuit du 27. Juillet jusqu'à celle du 31. inclusivement) pendant lequel temps

D iij sept

sept quartiers furent emportez ; les deux autres quartiers résisterent jusqu'à ce que les Turcs accorderent enfin , par capitulation, la liberté à ceux qui y étoient, de se retirer en toute sûreté à Ardebil , Ville située à 22. lieues de Tauris , avec ce qu'ils pourroient emporter sur eux.

On a sçu depuis par une Lettre du Pacha Kupruli , écrite au Grand Seigneur, qu'il avoit fait revenir dans cette Ville désolée , tout ce qui avoit échapé au carnage , avec les femmes & les enfans , qui avoient déjà pris la fuite , avant l'arrivée de l'armée Turque , & qu'il avoit promis toute sorte de protection à ce reste nombreux d'habitans , pourvû qu'ils fussent fidèles à leur nouveau Souverain , sans quoi , comme il le mande au Grand Seigneur , pour justifier sa clemence auprès de Sa Hauteſſe , cette vaste Cité se seroit trouvée entièrement déserte.

Les Turcs de leur propre aveu , ont eu dans cette longue & chaude action 25. milles hommes de tuez , & autant de bleſſez , dont plusieurs Seigneurs sont du nombre des premiers , entr'autres Osman Pacha d'Alep , qui commandoit l'aile droite , & qui s'est signalé jusqu'à la mort , par une bravoure des plus distinguées. Il y en a qui disent que les Persans y ont perdu 200. mille hommes , &
d'au-

d'autres avec plus de vrai-semblance ne font monter leur perte qu'à 60. mille.

Ce grand événement nous a procuré ici le * *Donanema* pendant cinq jours & quatre nuits. Dès que le Grand Visir en eut reçu la nouvelle, il envoya ses ordres à Constantinople, pour qu'on l'annonçât par plusieurs décharges de canon du Serrail, & d'autres endroits, ce qui fut réitéré selon la coutume trois fois par chacun des jours que dura la Fête : il fit prier tous les Ministres Etrangers d'ordonner que tous les cabarets & tavernes de leur quartier fussent fermés, & qu'on fit severement défense à qui que ce fut de vendre, ou donner du vin ; moyennant cette sage précaution qu'on prend toujours en pareil cas, la Fête s'est passée sans aucun desordre, les portes de Constantinople & de Galata ont été ouvertes jour & nuit, on s'est promené librement, à la clarté des illuminations, dont toute la Ville, & les Fauxbourgs étoient remplis : le Fauxbourg de Pera, surtout, s'est distingué à l'ordinaire, par les Arcs de triomphe, les lumieres, & les autres

* *Donanema* signifie en general, ornement, décoration, & en particulier, réjouissance publique, parce que pour célébrer quelque heureux événement on orne exterieurement les maisons, &c.

décorations, dont les Ministres Etrangers, qui y demeurent, firent orner le devant de leurs Palais, pour témoigner au Grand Seigneur la part que leurs Maîtres prenoient à sa victoire.

Le troisième jour de cette réjouissance fut marqué par quelque chose de plus brillant. Le Grand Visir étant à Sadia-bath avec le Grand Seigneur, fit inviter tous les Ministres Etrangers de s'y trouver. Ils y furent reçus avec toute sorte de politesse dans le Kios ou Pavillon du * Selihtar Aga, qu'on leur avoit préparé pour voir tirer un fort beau feu d'artifice & les illuminations de près de 400. maisons isolées, & bâties amycôte, des deux côtez d'un fort long canal : ces maisons étoient si chargées de lampes & de lampions, qu'elles en paroissoient tout en feu, & offroient un spectacle des plus singuliers.

Le 23. Aoust on apprit la réduction du Château de Lory, près de Gandja, & le 30. celle de trois petites Villes, dont

* Selihtar Aga, ou Porte-Epée du G. S. c'est Mehemil Pacha Beglyerbey de Natolie. Il étoit autrefois favori du Sultan, ce qui lui ayant attiré l'envie des Ministres de la Porte, ils ont si bien travaillé à le perdre peu à peu dans l'esprit de Sa Hauteffe, qu'elle vient de lui envoyer demander sa tête, sous prétexte qu'il ne s'est pas rendu assez tôt devant Tauris.

l'une

l'une s'appelle Affistan , mais qui pour être peu considerable , & dans un chemin de traverse , ne se trouvent point sur les Cartes. On assure seulement qu'elles ne sont qu'à 6. ou 7. journées d'Hispaham , dont elles ouvrent le chemin , & où le Pacha de Babylone a , dit-on , ordre de marcher , en faisant avertir 'Eschereff Sultan , successeur de Miry-Mamouth , que s'il ne reconnoissoit pas la protection du Grand Seigneur , on agiroit contre lui offensivement , & qu'il seroit traité en rebelle , sans que pour cela on craignit de rien faire de contraire à la loi. Il s'agit de sçavoir de quelle maniere ce Sultan aura reçu un si fier avertissement ; car l'on vient d'apprendre qu'il a battu & dissipé entierement l'armée de Schah Tahmas , lequel s'est sauvé seulement lui huitième dans le Mazendran , contrée voisine de la Mer Caspienne , ayant même abandonné jusqu'à sa famille , & ses domestiques au pouvoir du vainqueur.

Les Moscovites poussent aussi leur conquête de leur côté dans le Ghilan, Pays voisin de la même Mer, & M. de Romanshoff a reçu dernièrement un courier de Peterbourg, chargé d'une relation qui contient en substance, que le 30. Mai (vieux stile) M. Matuskin , Lieutenant General , & commandant en chef l'armée Russe ,

D v ayant

ayant été informé que l'ancien Kam du Ghilan avoit assemblé 25. mille hommes à Lascemadan , & fait construire une Forteresse proche la riviere de Passahan , y envoya aussi-tôt un gros détachement , commandé par un Brigadier ; que les Moscovites ayant d'abord donné l'assaut à cette Forteresse , elle fut , après une legere résistance , abandonné par les Persans qui se sauverent à Lascemadan , où ils furent poursuivis par la Cavalerie Russe ; que sur ces entrefaites , l'Infanterie de la même Nation ayant joint , le Kam étoit sorti pour la combattre ; mais qu'après s'être foiblement défendu , il avoit été obligé d'abandonner la Ville , qui fut d'abord pillée & saccagée , & de se sauver dans le Mazendran ; que dans cette occasion les Persans avoient eu environ 15. mille hommes de tuez , & un grand nombre des leurs faits Esclaves ; que le reste de cette armée Persanne étoit dispersé dans les bois & dans les montagnes ; que les Moscovites y avoient perdu fort peu de monde ; & qu'enfin ces derniers avoient détruit la Forteresse nouvellement construite , & enlevé toutes les munitions , & tous les équipages de guerre , entre autres la grande trompette de bronze que les Persans nomment la *Generale*.

SON-



SONNET sur les Bouts-rimez du mois
de Septembre 1724.

Nous préserve le Ciel de la foudre & la
Grêle,

De rencontrer jamais affamé *Loup-garon,*

D'entendre miauler la nuit un vieux *Matou,*

Et le jour caqueter babillarde *Femelle,*

D'une prude Catin se donnant pour *Pucelle,*

D'un convive glouton, crasseux comme un
Poilon,

Du vol de ce métal qui nous vient du *Péron,*

De jeune Medecin, & de vieille *Nacelle,*

D'un Juge Villageois qui se croit un *Préteur,*

D'un Cadet étourdi sans argent & *Breteur,*

D'un rimailleur qui pense être maître du
Pinde,

D'un noble campagnard ayant l'air *Visigot,*

D'un Auberge en Hyver sans cotteret ni *Fagot,*

Et d'un Gascon pliant autant que son *Olinde.*

M. de R. Chev. de Malthe.

Dvj) RELA



*RELATION de la fonction solennelle
de l'Estoc & du Chapeau, envoyez
par nôtre S. P. le Pape Benoît XIII.
à S. A. E. Don Antoine Manoel de
Vilhena, Grand-Maître de l'Ordre de
S. Jean de Jerusalem, presentez à S. E.
par M. Abbati Olivieri, Camerier
d'honneur de S. S. & Chevalier du
même Ordre.*

Nous avons promis dans nos précédens Journaux de donner en son temps la Relation de cette ceremonie ; c'est pour satisfaire à nôtre engagement que nous l'insérons ici, traduite de l'Italien, & telle que S. E. M. le Baillif de Mesme, Ambassadeur de Malthe à la Cour de France, a eu la bonté de nous la communiquer.

A Malthe le 9. Mai 1725.

Par les Lettres que le Baillif, Baron de Schaden, Ambassadeur de la Religion, à Rome, écrivit le 17. Janvier 1725. au Grand-Maître, S. E. apprit que le Pape considerant la gloire que l'Ordre s'est acquis dans tous les temps par un nombre infini de valeureuses actions pour la défense de la Chrétienté, & touché d'ail-
leurs

NOVEMBRE 1725. 2631

leurs des exemples continuels de vertu & de vigilance que le Grand-Maître donne à son Ordre, excitant incessamment ses Chevaliers à observer leur Institut avec plus de vigueur, & à travailler à l'augmentation de la gloire du Seigneur, S. S. s'étoit déterminée de son propre mouvement de lui envoyer l'Estoc & le Chapeau benits, & qu'elle avoit choisi pour les lui presenter, M. Abbati Olivieri neveu du Cardinal de ce nom, & Chevalier de Malthe. Cette nouvelle causa une joye universelle. Le Grand-Maître voyant que l'Ordre entier participoit à cet honneur, en donna part à son Conseil, & y proposa le venerable Grand-Baillif, Comte de Nesselrode, le venerable Grand-Prieur de Saint Gilles Grimaldi, le venerable Grand-Prieur de Lombardie Solaro, & le venerable Bailif du Saint Sepulcre Contreras, pour Commissaires qui feroient chargez du soin de regler un ceremonial propre à une fonction si auguste. Les Commissaires firent chercher exactement dans la Chancellerie, s'il s'en trouveroit quelque exemple, la recherche fut inutile, cet honneur n'ayant jamais été accordé à aucun Grand-Maître : ils prirent donc le parti de dresser un ceremonial convenable, se promettant de le soumettre à l'examen

examen du Prélat. Ce Prélat s'étoit embarqué à Livourne sur un Vaisseau François ; il arriva heureusement dans ce Port le 19. Avril. Le Grand-Maître en ayant été averti envoya à bord du Vaisseau le Commandeur Cevoli , Secrétaire de ses Commandemens pour l'Italie , pour concerter avec ce Prélat la manière dont il devoit être reçu , & lui communiquer le ceremonial qui avoit été dressé , dans le dessein de rendre la fonction plus noble , & plus capable de répondre à la sainte intention du Pape. M. l'Ablegat ayant trouvé tout bien concerté , le Commandeur Cevoli en vint rendre compte au Grand-Maître. S. E. députa en l'absence du Commandeur de Romieu , son premier Maître-d'Hôtel , le Commandeur de Chabrillan , son premier Ecuyer , pour complimenter de sa part M. l'Ablegat , & le conduire à l'Hôtel Carnero qui avoit été destiné pour lui.

Le Commandeur de Chabrillan , accompagné de quatre Chevaliers Palatins , s'acquitta de cette commission le même jour à cinq heures du soir. M. l'Ablegat débarqua avec sa suite dans la Felouque de la Galere Capitane que l'on avoit parée magnifiquement à ce sujet. Il fut salué de toute l'artillerie du Vaisseau , sur lequel il étoit venu ; il mit pied à terre

NOVEMBRE 1725. 263

terre au mole du côté des Fours à Chaux, & monta dans un carosse à six chevaux, suivi de plusieurs autres; il descendit de carosse à la porte Royale, où il fut reçu par le Clergé de la grande Eglise conventuelle de S. Jean, & par tous les Ordres Religieux de cette Ville. La Procession le conduisit au son des cloches, & au bruit de l'artillerie, jusqu'à la grande Eglise; il y adora le très-Saint Sacrement, rendit graces à Dieu de son heureuse arrivée; & après avoir remercié le Clergé, il remonta en carosse, toujours accompagné du premier Ecuyer de S. E. & alla descendre en son Hôtel, les cloches ne cessant de sonner, & l'artillerie de tirer. Il fut reçu par les Commandeurs Savigni & Citadella, choisis par S. E. pour faire les honneurs de sa maison pendant son séjour à Malthe.

Le lendemain 20. Avril M. l'Ambassadeur prit ce jour pour se délasser des fatigues de son voyage: le même jour il fit présenter de sa part par son Secrétaire à S. E. deux grands *Agnus Dei* d'Innocent XI. un autre de S. Pie V. tous trois dans des bordures d'argent, une petite croix de cristal montée en filigrame, & renfermant un morceau de la vraie Croix; elle étoit dans une bourse brodée en or. Dans une autre bourse aussi semblable un Reliquaire

quaire d'or , contenant des Reliques de Sainte Elizabeth , Reine de Portugal , de Saint Antoine de Pade , de Saint Paul , & de Saint Jean-Baptiste , & un chapelet de lapis-lazuli , avec une Medaille d'or , S. S. y ayant attaché des Indulgences très-étendues , énoncées dans un Bref particulier ; deux grands bassins d'*Agnus Dei* , avec un autre bassin rempli de gands très-fins.

M. l'Ablegat voulant paroître en Public , & remplir sa commission , fit demander le même jour 20. Avril sa première audience à S. E. le Prince la lui accorda pour le lendemain matin à 8. heures. Ce jour 21. Avril le Commandeur de Chabrillan se rendit à l'heure marquée à l'Hôtel du Prélat dans un carrosse à six chevaux , suivi de plusieurs autres destinez pour les gens de sa suite , & l'ayant conduit au Palais , il y fut reçu avec les mêmes ceremonies qui se pratiquent dans la première audience de M. l'Inquisiteur. Le Prélat exposa d'abord au Grand-Maître le sujet de sa commission , & finit par l'assurer qu'il ne pouvoit que foiblement exprimer les bontez particulieres du S. Pere , la parfaite consideration du Cardinal , son oncle , & en son particulier sa veneration pour S. E. Son audience finie il retourna en son Hôtel

NOVEMBRE 1725. 2635

tel avec le même cortège, il fut visité le même jour par tout le Conseil, & par tous les Chevaliers de l'Ordre.

Deux jours après il demanda une nouvelle audience, dans laquelle il presenta à S. E. le Bref de la confirmation generale des Privileges de l'Ordre, & une autre Bulle particuliere portant confirmation d'autres graces accordées par Sixte V. Dans cette même audience le Jeudi 3. fut designé pour la fonction. Ce jour fut choisi, parce que l'Eglise celebre ce jour-là la Fête de l'Invention de la Sainte Croix, & par le rapport qu'a cette Fête avec l'établissement de l'Ordre, qui met toute sa gloire à combattre sous l'étendard de la Croix.

La veille du 3. Mai, pour solemniser un événement si glorieux, & pour donner des marques d'une joye universelle, toutes les cloches sonnerent à l'entrée de la nuit, toute l'artillerie tira, & toute la Ville fut illuminée, ce qui fut continué les deux nuits suivantes.

Le 3. Mai à huit heures du matin le premier Ecuyer de S. E. accompagné du cortège dont nous avons déjà parlé, alla à l'Hôtel de M. l'Ablegat, où étant arrivez ils monterent l'un & l'autre dans un carosse à six chevaux, & se mirent ainsi en marche. A la tête marchoit une Compagnie

pagnie de Dragons avec leurs Officiers , leurs Timbales & leurs Trompettes. Le Secrétaire du Prélat venoit ensuite , monté sur un superbe cheval magnifiquement harnaché. Il portoit à la main l'Estoc & le Chapeau posé sur la pointe de l'Estoc , & étoit environné d'un détachement de la garde du Prince , les carolles du Prélat fermoient la marche.

Avant que d'arriver à la porte du Palais , le Secrétaire mit pied à terre , les Dragons se rangerent en haye , le carosse avança , & M. l'Ablegat en descendit devant la porte. La garde du Grand-Maître étoit à l'entrée du Palais présentant les armes. En cet endroit le Prélat se revêtit de l'habit rouge doublé d'hermine , que les Cameriers-d'Honneur de S. S. portent dans les grandes fonctions. Il s'avança suivi de son Secrétaire. Il alloit monter lorsqu'il rencontra le Grand-Maître , qui le reçût avec des démonstrations d'une considération parfaite. S. E. prit ensuite le chemin de la grande Eglise de Saint Jean , précédée du Secrétaire , portant à la main l'Estoc & le Chapeau , & d'un nombreux cortège de Chevaliers. Le Prélat marchoit à la gauche du Prince , un pas en arrière , & étoit suivi de tous les Seigneurs de la Grand' Croix en habit de cérémonie , la Compagnie des Gardes

Gardes du Grand-Maître ayant formé deux rangs, entre lesquels la Cour marchoit.

Le Regiment de la Ville & les troupes des Galeres formoient une haye depuis le Palais jusqu'à la porte de l'Eglise, leurs Officiers à leur tête en Soubreveste saluerent S. E. qui le fut ensuite par une salve generale de toute la mousqueterie.

Le Grand-Maître étant arrivé à Saint Jean, M. Melchior Alpheran, Grand-Prieur de l'Eglise, le salua. Ce Prélat étoit en la place dans ses habits pontificaux. Pendant que S. E. se plaça sous son dais, le Maître des Ceremonies conduisit le Secrétaire auprès de l'Autel du côté de l'Epître, où il tint toujours élevez l'Estoc & le Chapeau. Immédiatement après le Maître des Ceremonies conduisit M. l'Ablegat à la place qui lui avoit été destinée, elle étoit couverte d'un tapis & de carreaux de damas rouge.

Aussi-tôt la Procession generale commença : M. le Prieur de l'Eglise, la mitre en tête, portoit sous un dais la précieuse Relique du bois de la vraie Croix, le dais étoit porté par quatre Grands-Croix, le Secrétaire suivoit immédiatement, portant l'Estoc & le Chapeau. Le Grand-Maître venoit ensuite, suivi de M. l'Ablegat, de tous les Grands-Croix,
&

2638 MERCURE DE FRANCE.

& de tout l'Ordre. La Procession fit le tour que font les Processions les plus solennelles, & pendant ce temps toutes les cloches ne discontinuerent point de sonner, & l'Artillerie de toutes les Fortresses ne cessa de tirer.

La Procession étant rentrée, chacun reprit sa place, & la Messe commença pontificalement avec une excellente Musique. Le pontifical fini, M. le Prieur de l'Eglise se deshabilla, s'étant mis en chape, & la Mitre en tête, il alla à l'Autel, & s'y mit dans un Faldistoire, espece de siege, qui étoit appuyé contre l'Autel.

M. l'Ablegat, conduit par le Maître des Ceremonies, s'avança jusqu'au dernier degré de l'Autel du côté de l'Epître, & il prononça un Discours très-élegant, dans lequel il exposa le sujet de sa commission; & après qu'il l'eut fini, il presenta au Grand-Maître le Bref de S. S. le Prince baïsa respectueusement ce Bref, & le donna au Prieur d'Aix Alpheran, Secrétaire de ses Commandemens pour France, qui étant en habit de Chœur se mit à côté du fauteuil du Grand-Maître pour en faire la lecture.

Après la lecture de ce Bref M. le Grand-Maître remercia M. l'Ablegat dans des termes fort obligeans.

Ensuite le Prince alla à l'Autel, & se mit

NOVEMBRE 1725. 2639

mit à genoux sur un carreau posé sur le premier degré, devant M. le Prieur de l'Eglise; alors M. l'Ablegat ayant pris des mains de son Secrétaire l'Estoc, le tira de son fourreau, & le donna nud à ce Prélat, qui le tenant en main, prononça en Latin un petit Discours, dont voici la traduction.

Les Souverains Pontifes ont coutume de benir la veille de Noël, au nom du Seigneur, une épée & un Chapeau, cette fonction a son rit solennel & particulier, ce Saint & ancien usage de l'Eglise Romaine convient parfaitement à la Fête de la naissance de Jesus-Christ, puisqu'il nous rappelle le combat que le Fils unique de Dieu s'étant fait homme, a livré pour nous, & dont le succès admirable & juste, a fait triompher à son tour la mort du Démon, son Auteur, & nous tirant du fond des tenebres, nous a mis en état de jouir de la lumière du Seigneur, & d'avoir part à son Royaume; il est donc juste, très-éminent Prince, vous qui êtes le Chef d'un Ordre si valeureux, vous qui travaillez si utilement pour le salut de la Chrétienté, il est juste, dis-je, que vous receviez par mes mains, avec des sentimens de joye & de dévotion, cette épée benite, cette épée du

Sei

» Seigneur, ce glaive du tout Puissant
 » N. S. P. Benoit XIII. vous la donne
 » comme un ornement digne de votre
 » valeur, & comme une marque singu-
 » liere de sa bienveillance paternelle.

M. le Prieur de l'Eglise remit ensuite
 l'Estoc à son Eminence, & dit une Orai-
 son Latine, dont voici encore le sens.

» Que votre main devienne inébran-
 » lable, que votre bras soit exalté, que
 » ce glaive Saint attire sur vous de nou-
 » velles forces du Ciel, qu'il brille aux
 » Cieux de toute la terre à la confusion
 » des ennemis de la Croix, & à la gloire
 » de l'Eglise nôtre Sainte Mere par le
 » secours de nôtre Seigneur Jesus-Christ,
 » qui étant Dieu vit & regne, &c.

M. l'Ablegat ayant pris ensuite le Cha-
 peau des mains de son Secretaire, il le
 donna à M. le Prieur de l'Eglise, qui le
 mit sur la tête de S. E. en prononçant en
 latin l'Oraison suivante.

» Recevez aussi ce Chapeau, qu'il soit
 » pour vous un casque de salut & de for-
 » ce, afin que dans les combats vous soyez
 » toujours couvert de la lumiere du Ciel,
 » que l'esprit de force & de conseil soit
 » en vous pour terrasser les ennemis de
 » la foi, & donner à la Chrétienté la
 » paix que Jesus-Christ nous a apportée
 » du Ciel, qui étant Dieu vit, &c.

Cette

NOVEMBRE 1725. 264

Cette Oraison étant finie, le Grand-Maître se leva, M. le Prieur de l'Eglise l'embrassa, & ensuite S. E. retourna sous son dais. Le Commandeur d'Angeville, Capitaine de ses Gardes portoit l'Estoc & le Chapeau, & précédait le Grand-Maître. M. le Prieur de l'Eglise s'étant levé entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique, au son des cloches, & au bruit de toute l'artillerie, ce qui ne cessa que quand le Grand-Maître fut rentré au Palais. Après le *Te Deum* on donna la benediction pastorale, & S. E. précédée du Capitaine de ses Gardes, qui étoit resté jusqu'alors sous le dais avec l'Estoc & le Chapeau, rentra dans son Palais accompagné de tout l'Ordre. Ce jour-là M. l'Ablegat, le Prieur de l'Eglise, les quatre Commissaires, les Baillifs de Lesse, Pinto, & Ruffo dînerent avec S. E.

Le repas fut magnifique, la santé de S. S. y fut bûe par le Grand-Maître, & par les conviez au son des Timballes & des Trompettes, & au bruit de l'artillerie.

L'Estoc & le Chapeau furent exposez pendant trois jours dans un des appartemens du Palais, pour satisfaire à la devotion, & à la curiosité des peuples. Ces trois jours passez, le Grand-Maître fit
mettre

2642 MERCURE DE FRANCE.

mettre l'Estoc & le Chapeau dans la Sacristie de la grande Eglise de S. Jean , dans le même lieu où sont les Reliques.

Le 6. Mai M. l'Ablegat fit demander au Grand-Maître son audience de congé, elle lui fut accordée pour le lendemain, M. l'Ablegat se rendit au Palais avec le même cortège qui l'avoit accompagné à sa premiere audience. S. E. voulant témoigner sa reconnoissance à M. l'Ablegat lui donna une Croix de Malthe garnie de diamans, une riche bague, la Bulle d'une pension de deux cens trente-huit ducats de Naples sur un Grand-Prieuré, plusieurs choses rares venant des Indes, une Medaille d'or représentant d'un côté S. E. & de l'autre le Fort Manoel, &c.

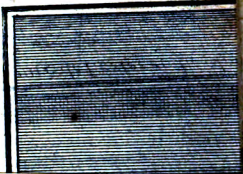
L'Estoc est une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds. Le Chapeau est une espece de bonnet de velours, de couleur de pourpre, brodé d'or, enrichi d'un S. Esprit de perles. Le Public nous sçaura gré, sans doute, de trouver ici la figure très-bien gravée de l'un & de l'autre.



RE:

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



RE'JOUISSANCES faites à Marseille
sur les Galeres du Roi, & à l'Arcenal,
à l'occasion du Mariage de S. M. Ex-
trait d'une Lettre écrite de Marseille,
le 25. Octobre 1725.

Après avoir reçu les ordres de la Cour, le Commissaire Ordonnateur des Galeres, se rendit chez M. de Barras, alors Commandant dans le Port de Marseille, pour conferer ensemble, & déterminer un jour pour cette Fête, laquelle fut fixée au Dimanche 14. Octobre, pour donner le loisir, surtout aux Comites, de se préparer pour l'illumination des Galeres.

Le 13. on ordonna à tout le monde de se tenir prêt pour le lendemain, tant sur les Galeres que dans l'Arcenal, & aux soldats en particulier, de se trouver chacun sur sa Galere, avec un Officier, à l'heure de midi, parce que le *Te Deum* devoit être chanté sur la Galere Reale, à trois heures du même jour. Cela fut executé avec beaucoup de solemnité en presence des Officiers, M. de Barras, Commandant à leur tête. A la fin du *Te Deum* la Reale fit un salut de quatre
E coups

2644. MERCURE DE FRANCE.

coups de canon , après lequel chacun se retira , excepté les Officiers & les soldats , qui restèrent sur les Galeres , jusques à la fin , pour y faire observer les ordres necessaires , &c.

Sur les six heures du soir M. de Baras vint à l'Arcenal , où se rendirent les Officiers , plusieurs Dames , & d'autres personnes distinguées de la Ville , pour d'une des terrasses voir l'illumination des Galeres , qui fut très-belle & magnifique : tous les lampions qui la composent , furent élevez , & parurent en forme de Tende sur les Galeres , d'abord après le signal d'une fusée volante , tirée de dessus la terrasse , & suivie du sifflet des Comites ; ce qui fit paroître presque en un moment les Galeres toutes en feu : spectacle le plus brillant , & le plus grand qu'on puisse voir en ce genre.

Une autre fusée tirée du même lieu fut le signal de la mousqueterie. Les Officiers de chaque Galere , ayant ordonné aux soldats de tirer dans ce moment , & tout de suite aux Canoniers de tirer de chaque Galere quatre coups de canon. On vit aussi dans le même temps tirer de chaque Galere une infinité de fusées , & d'autres artifices.

L'Arcenal , tant l'ancien que le nouveau , & la Maison du Roi , où demeure
l'In-

NOVEMBRE 1725. 2645

L'Intendant des Galeres, étoient aussi extraordinairement illuminez, & répondirent à la premiere décharge des Galeres par un grand nombre de boëtes & de gerbes de fusées volantes.

Les Galeres recommencerent par une seconde décharge de canons & de mousqueterie, par des fusées, &c à laquelle l'Arcenal & la Maison du Roi répondirent de la même maniere, ce qui fut continué pour la troisiéme fois par les Galeres. Cette derniere décharge fut suivie d'une semblable de la part de l'Arcenal & de la Maison du Roi, pendant tout lequel temps cette grande illumination continua par tout, & ne cessa que bien avant dans la nuit.



*RE'JOUISSANCES faites à Toulon,
à l'occasion du Mariage du Roi. Ex-
trait d'une Lettre écrite de cette Ville le
28. Octobre 1725.*

L Es réjouïssances de nôtre Marine ont commencé ici par un *Te Deum* solennellement chanté en Musique sur le Vaisseau Amiral, auquel M. l'Intendant, les Principaux Officiers, & tous les autres Officiers, tant d'épée que de

E ij plu-

me, assisterent. On entendit à la fin, des cris redoublez de VIVE LE ROY, & les troupes de la Marine, qui étoient sous les armes, firent trois décharges de mousqueterie. Le Vaisseau Amiral en fit autant de toute son artillerie. M. de Vattan qui avoit mouillé la veille au *Cros S. George* en vûe du Port, & M. de Valette revenant tous deux de Tunis, d'Alger, &c. firent de pareilles décharges de leurs Vaisseaux après l'Amiral.

Le reste du jour se passa en réjouissances & en festins; le soir venu, on alluma des feux devant toutes les portes des maisons avec des illuminations aux fenêtres. Les Bourgeois de Toulon, qui avoient déjà fait des réjouissances, les recommencerent ce jour-là.

Toutes les troupes qui étoient sous les armes autour du feu d'artifice, dont on va parler, firent, avant qu'il fut allumé, trois décharges de mousqueterie, & en même temps on tira trois bordées de tous les canons de l'Amiral, & de 50. pièces de canon du Parc d'Artillerie. M^{re} de Vattan & de Valette en firent autant de leurs Vaisseaux.

Description du feu d'artifice.

M. Mithon, Intendant de la Marine,
de

NOVEMBRE 1725. 2647

de concert avec M. Dupont, Commandant de Toulon, trouverent à propos de placer l'Edifice, non pas dans la vieille Darce, comme on avoit fait dans quelques occasions, mais sur les glacis dans l'endroit le plus élevé, d'où l'on pouvoit mieux le voir des maisons de la Ville & des remparts. Cet Edifice élevé par les ordres de M. l'Intendant, étoit un grand quarré de charpente, dont les faces avoient 28. pieds de largeur, & 25. pieds de hauteur, avec un couronnement d'une élévation proportionnée. On avoit peint sur chaque face un Arc de triomphe d'une même architecture, ayant sur les côtez, entre autres ornemens, deux Statuës, & des Cartouches pour les Emblêmes & les Devises.

A l'Arc de triomphe de la premiere face qui regardoit la Ville, étoient les Armes du Roi, & sur l'Attique on lisoit cette Inscription :

LUDOVICO DECIMO-QUINTO ,
ÆTERNITATI GALlici NOMINIS DATO
CLEMENTIA ET HUMANITATE POPULIS
CARO
RELIGIONE ET PIETATE SUPERIS AC-
CEPTISSIMO.

Les deux Statuës qui étoient à côté de l'Arc de triomphe representoient, l'une

E iij la

la Justice, l'autre la Force, accompagnées des Emblèmes suivans. Le premier étoit un Soleil levant avec cette Devise, *Splendet ab ortu*, le second un Arc-en-Ciel, avec ces paroles, *Spes publica*, le troisième un Lys qui commence à s'épanouir avec ce mot Italien, *Si mostragiamio cuore*. Le quatrième un Lys qui s'élève bien au-dessus des fleurs d'un Parterre, *Supereminet omnes*.

On voyoit sur la seconde face les armes de la Reine au milieu de l'Arc de triomphe, & sur l'Attique cette Inscription.

MARIÆ REGINÆ,

GRATIIS ET VIRTUTIBUS ORNATÆ,

SOLEMNIBUS VOTIS EXPEDITÆ,

PUBLICIS GRATULATIONIBUS EXCEPTÆ.

L'une des Statuës qui étoient aux deux côtez de l'Arc, representoit la Pieté, & l'autre la Prudence, qui sont le principal caractère de la Reine, avec les Emblèmes & les Devises qui suivent. 1. Une Aigle qui prend son effort vers le Ciel, *In Jovis solio quiescet*. 2. Une Aigle qui tient dans ses serres la foudre de Jupiter, *Clemens abstulit arma Jovi*. 3. Une Aigle qui regarde fixement le Soleil, *Non alium miratur neque amat*. 4. Les Armes de Pologne, qui sont une Aigle couronnée,

NOVEMBRE. 1725. 2649
ronnée , avec ce vers Latin pour Devise.

Hanc habuit partam propria virtute coronam.

Déjà par ses vertus elle étoit couronnée.

Les deux autres faces , dont l'une portoit les Symboles de l'Hymen , & l'autre ceux de la Marine , étoient plus negligées dans leurs ornemens , & dans les Emblèmes & les Devises ; ce qui empêche de les rapporter ici pour ne point trop allonger ma Lettre , & pour venir plutôt à l'exécution du feu d'artifice.

D'abord après les décharges du canon & de la mousqueterie dont on a parlé , on commença à le tirer par le signal de deux bombes : tout l'édifice étoit cependant illuminé d'une infinité de lampions , presque depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faite du couronnement , & cela par une nuit des plus obscures , & par un temps fort calme , ce qui fit un effet merveilleux , & donna un spectacle des plus brillans. Après les premières bombes tirées , qui répandoient dans l'air une infinité d'étoiles , une pluie d'or , &c. le Chevalier de Châteauneuf qui avoit la direction du feu , fit partir quantité de fusées , & jouer d'autres artifices qui réussirent parfaitement bien , observant de faire tirer des bombes par intervalle ,

E iiij. quand

quand le feu se ralentiſſoit ; enſorte qu'on ne peut pas donner en ce genre un ſpectacle plus agréable , mieux entendu , & plus long-temps continué , auſſi tout le monde en fut très-ſatisfait.

M. l'Intendant donna enſuite un magnifique ſoupé aux principaux Officiers de la Marine & de Terre , & à pluſieurs perſonnes de qualité qui étoient venuës à Toulon pour prendre part à cette Fête. Entre les plus diſtinguées, M. & Madame de Vintimille, Madame la Marquiſe Dargens, M. & Madame la Baronne de la Garde.

Un Bal devoit ſuivre le ſoupé ; mais la ſituation de Madame l'Intendante , qui étoit accouchée la veille, ne le permit pas , & le fit remettre à un autre temps ; on ſe dédommagea du Bal par la longueur du repas , & par la profuſion des meilleurs vins , & des autres liqueurs qui y furent répanduës.



RE-

*RE'JOUISSANCES faites à Rochefort,
à Brest, au Port Louis, & au Havre
de Grace, au sujet du Mariage du Roi.
Extrait de diverses Lettres.*

MR de la Rochalar, Chef d'Escadre, Commandant la Marine à Rochefort, fit chanter solennellement le *Te Deum* sur le Vaisseau portant Pavillon d'Amiral dans ce Port, au bruit du canon, & de trois décharges de mousqueterie de toutes les troupes assemblées. On comptoit de tirer le soir un beau feu d'artifice; mais les grands vents mêlez de pluyes continuelles, en empêcherent l'exécution & les réjouissances finirent par un souper, auquel M. de la Rochalar avoit invité les Officiers Generaux, & plusieurs autres Officiers. Le lendemain les mêmes personnes furent regalées par M. de Beauharnois, Intendant de la Marine, à Rochefort.

Le 7. Octobre M. le Comte de Champmeslain, Lieutenant General des Armées Navales, Commandant & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, Commandant la Marine à Brest, se rendit sur les quatre heures après-midi dans la

E v Cha-

2652 MERCURE DE FRANCE:

Chapelle de l'Arcenal avec M^r Robert ; Intendant de la Marine , du Guaytrotin , Chef d'Escadre , & les autres Officiers de Marine. Les Jesuites , les Aumôniers des Vaisseaux , & les PP. de l'Hôpital y chanterent le *Te Deum* , à la fin duquel le Bataillon des Compagnies Franches de la Marine , de 600. hommes , s'étant mis en bataille sur le Quai devant le Magasin general , fit trois décharges de mousqueterie. A la fin de la dernière on commença à tirer des boîtes , qui furent suivies du bruit des canons placez le long des Quais des vivres , de ceux des batteries Royales , & du fer à cheval & de l'Artillerie du Château de Mingant , du Camp de Kelerne & de Camaret. A l'entrée de la nuit on alluma des lampions à la porte de la maison du Roi , ainsi qu'à celle du General , & de tous les Officiers , & des autres personnes attachées à la Marine. La Maison des Jesuites , le Monastere des Capucins , & l'Hôpital qui sont situez sur des hauteurs , presentoient un fort beau spectacle par une brillante illumination , laquelle ne fut interrompue que par une grande pluie qui survint vers le milieu de la nuit. La Lettre de Brest porte qu'on y a tiré à cette occasion 260. coups de canon , & 130. boîtes.

M.

NOVEMBRE 1725. 2653

M. du Parc, Capitaine de Vaisseau, commandant la Marine au Port-Louis, ayant ordonné toutes les dispositions nécessaires sur le Vaisseau du Roi, où est arboré le pavillon Amiral, le *Te Deum* y fut chanté après la grande Messe, les troupes firent trois décharges de mousqueterie, & on tira 21. coups de canon, qui furent suivis de 63. autres des Vaisseaux de la Compagnie des Indes. Au retour M. du Parc donna à dîner à M. de Riquebourg, Brigadier des armées du Roi, Commandant au Gouvernement de Port-Louis, & à un grand nombre d'Officiers. Le soir toutes les maisons furent illuminées, & M. de Riquebourg donna à souper aux mêmes Officiers tant de terre que de mer.

M. le Comte de la Luzerne Briquerville, Chef d'Escadre des Armées Navales, Commandant la Marine au Havre de Grace, a fait chanter un *Te Deum* le 7. Octobre dans la Chapelle de l'Arcenal. Il fut précédé de deux décharges de toute l'artillerie, qui est en batterie sur le *Perret*, proche la Jettée du Nord-Ouest. On fit aussi dans l'Arcenal, & autour du bassin trois décharges de boîtes, & ensuite une troisième décharge d'artillerie. M. le Comte de la Luzerne avoit fait préparer un très-beau feu d'artifice; mais

E vj la

la crainte des accidens , que le grand vent qui survint auroit pû causer , empêcha de le tirer. Ce Commandant rassembla le soir tous les Officiers du Corps , & leur donna un grand souper , où chacun fit paroître des marques sensibles de la joye que cause l'heureux Mariage de Sa Majesté.



EXTRAIT d'une Lettre écrite de Toulouse. Réjouissances faites dans cette Ville pour le Mariage du Roi.

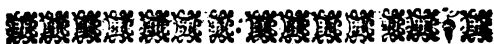
LE 3. Octobre M. le Mazuyer de Montaigu , Procureur General du Parlement de Toulouse , donna des preuves de son zele au sujet du Mariage du Roi : il fit servir un grand repas dans la cour de son Hôtel à tous les Corps de Métiers de la Ville , qui étoient ce jour-là sous les armes , formant 37. Compagnies. Elles entrèrent toutes successivement , & en très-bon ordre dans l'Hôtel , & firent plusieurs décharges. Ce Magistrat fit la même chose à l'égard d'une multitude de peuple assemblé , qui fit de grandes acclamations , à mesure que la santé du Roi étoit bûe par le Chef , & par les Officiers de la Compagnie , lesquels

NOVEMBRE. 1725. 2655

quels avoient été invitez à un splendide festin. Ces réjouïssances ne finirent que dans la nuit par plusieurs décharges que firent les mêmes Compagnies, sous le commandement des Capitouls, dans la plus grande place de Toulouse, où le feu d'artifice que la Ville avoit ordonné, fut tiré & executé avec beaucoup de succès.

Le 15. du mois dernier le Comte de Rottembourg, Ambassadeur de France à Berlin, donna une grande Fête, à l'occasion du Mariage du Roi, dans une maison de charpente que l'on avoit construite exprès dans le Parc sur le *Sprée*. A la fin d'un grand souper également délicat & magnifique, auquel le Roi de Prusse assista avec le Prince Royal, tous les Margraves de Brandebourg, & divers Princes, Generaux, Ministres, & autres personnes de distinction, on tira deux beaux feux d'artifices, le premier placé au milieu de la riviere, & le second mis en perspective dans le même alignement, & situé sur le rivage de l'autre côté. Il en sortit pendant une heure une quantité d'artifices très-recherchez, representant des monstres Marins, & d'autres figures extraordinaires. La simphonie ne cessa point pendant toute la Fête, & rien ne fut oublié de ce qui pouvoit la rendre
somp-

2656 MERCURE DE FRANCE.
somp tueuse & agréable. Elle fut terminée par la distribution d'une grande quantité de Medailles avec des Devises convenables au sujet.



V E R S présentez à la Reine.

Fille de ce Guerrier qu'une sage Province,
Eleva justement au comble des honneurs ;
Qui sçût vivre en Heros , en Philosophe , en
Prince ,
Au-dessus des revers , au-dessus des grandeurs.

Du Ciel qui vous chérit , la sagesse profonde,
Vous amene aujourd'hui dans l'empire François ,

Pour y servir d'exemple , & pour donner des loix ;

La fortune souvent fait les maîtres du monde,
Mais dans vôtre maison la vertu fait les Rois.

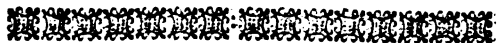
Du Trône redouté que vous rendez aimable ,
Jettez sur cet écrit un coup d'œil favorable ,
Daignez m'encourager d'un seul de vos regards

Et

NOVEMBRE 1725. 2657

Et songez que Pallas cette auguste Déesse,
Dont vous avez le port, la bonté, la sagesse,
Est la divinité qui preside aux beaux Arts.

Par M. de V.



*EVENEMENT singulier arrivé sur la
Mer, & confirmation de ce qui a été
dit sur l'Homme Marin.*

LEs Vaisseaux du Roi l'Elisabeth & le Jason, commandez par M^{rs} de Benneville & de Radoüay, Capitaines de Vaisseau, que Sa Majesté avoit envoyé sur le grand banc de Terre-neuve pour protéger les Navires François, employez à la pêche de la Moruë, sont revenus à Brest le 15. Octobre, ayant tenu la Mer cinq mois de suite, pendant lesquels ils ont obligé un Forban d'abandonner deux prises qu'il avoit fait. Le 8. Octobre l'Elisabeth essuya sur le Cap-Finistere une tempête terrible qui le mit en danger de perir, le vent ayant jetté dans le Vaisseau une quantité prodigieuse d'eau avec tant de violence, que plusieurs gens de l'équipage en furent tuez & d'autres blessés. On regarde comme une chose bien singu-

2658 MERCURE DE FRANCE.

singulière , & peut-être sans exemple , que six hommes qui travailloient sur le Gaillard d'avant , ayant été emportez à la Mer, deux furent rejettez par les lames ou vagues dans le Vaisseau.

Nous saisissons cette occasion pour apprendre à nos Lecteurs , que non-seulement l'apparition de l'Homme Marin , dont il est parlé dans le 1. volume de notre Journal du mois de Septembre dernier , est vraie & authentiquement certifiée ; mais encore qu'elle est arrivée au même endroit où les deux Vaisseaux du Roi dont il est parlé cy-dessus , viennent de naviger pour favoriser la pêche de la Morue , c'est-à-dire sur le grand banc de Terre-neuve.

A la vérité ce n'est pas une aventure fort recente , car elle s'est passée le 8. Aoust de l'année 1720. mais elle n'en est pas moins certaine & moins surprenante. On l'auroit ignorée en France sans la relâche qu'a fait à Brest, cet Eté dernier, un Bâtiment de S. Malo , sur lequel Jean-Martin , Pilote , dont il est parlé dans la Relation étoit embarqué. Ce Pilote après avoir été interrogé sur ce fait par M. le Comte de Hautefort , Commandant à Brest , lui remit son Journal , qui en contient tout le détail , Journal qui a été depuis déposé au Greffe de l'Amirauté de

NOVEMBRE 1725. 2659
de Brest, après avoir été certifié véritable par son Auteur.

Non content de cela, en vertu d'une autorité supérieure qui a bien voulu agir en faveur de la vérité, Guillaume Laumosne de la Ville de Honfleur, Contre-Maître du Navire *la Marie de Grace*, commandé par Olivier Morin qui est decédé, a passé sa déclaration en bonne forme au Greffe de l'Amirauté d'Honfleur, le 16. Aoust dernier, contenant la Relation du fait en question très conforme dans les principales circonstances à celle que nous avons fait imprimer; elle est certifiée & signée par les Officiers de cette Amirauté dans l'Expedition en forme qui nous en a été envoyée. Le Navire *la Marie de Grace* étoit alors à la pêche de la Moruë sur le banc de Terre-neuve, & c'est ce même Guill. Laumosne, contre-Maître, qui apperçût le premier l'Homme Marin, & qui l'examina plus curieusement que tous les autres pendant deux heures. Il rapporte une circonstance par laquelle nous finissons, & qui fait connoître qu'il n'auroit tenu qu'aux gens du Navire de prendre ce Monstre, s'ils n'avoient pas été saisis de la peur. *Le Capitaine me défendit, dit-il, de le frapper, mais je ne laissai pas de le faire, & de lui donner sur*
la

la tête un coup de gaffe. Je vis alors le Monstre s'avancer vers moi , je redoublai de deux autres coups , ce qui ne l'empêcha pas de faire tous ses efforts pour se jeter dans le Navire ; cela épouvanta tellement l'équipage que les Matelots se sauverent tous sur le Gaillard. J'atteste enfin que si on n'avoit pas eu peur de lui depuis les 10. heures jusqu'à midi qu'il a été le long de nôtre bord , on l'auroit pris avec la main, n'étant distant du Navire que d'un pied ou deux tout au plus.



PREMIERE ENIGME.

GEntils sans fard , vigoureux sans audace ,
 L'art nous forma : nature n'eut pû mieux.
 Tel pour parer ses enfans avec grace ,
 Emprunte encor nos habits , quoique vieux ;
 En folatrant , menant esbas joyeux ,
 Maints d'entre nous ont passé pour lubriques,
 Maints ont paru libertins vicieux ,
 Les plus devots se sont faits heretiques.

DEU-

NOVEMBRE 1725. 266

DEUXIEME ENIGME.

SAns crainte & sans effroi tout à coup
j'obscurcis ,

La chose la plus claire & la moins inconnüe ,

Mais en l'obscurcissant toujours je l'éclaircis ,

Et l'augmente toujours quand je la diminue.

Les deux Enigmes du mois dernier
ont été faites sur le verre à boire , & sur
le Danseur de corde.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS , &c.

A MOURS DE SAPHO de Mytilene.
*A Paris , chez A. Cl. Briasson , rue
S. Jacques , 1724. in 12.*

AMUSEMENS de la Compagnie, *Ibid.*

AVANTURES & vie de Robinson Cru-
soë , 1723. 3. vol. in 12. *Ibid.*

DICIONNAIRE des Rimes. Par Ri-
chelet , in 8°. A Paris, *Ibid.* 1721.

Dr-

2662 MERCURE DE FRANCE.

DIRECTEUR des Ames Penitentes,
Ibid. in 12.

DISCOURS sur l'Eloquence, 1723.
Ibid.

ELEGIES d'Ovide pendant son exil,
avec des Remarques, Lat. Franç. *Ibid.*
1724.

EPITRES ET EVANGILES pour toute
l'année, avec l'ordinaire de la Messe.
Par un Benedictin. Paris, *Ibid.* 1722.

EXILEZ de Mad. de Villedieu, *Ibid.*

GEOGRAPHIE du Pere Buffier, fig.
Ibid.

GRAMMAIRE FRANÇOISE. Par le P.
Chifflet, in 8°. *Ibid.*

Lettres à M. *** pour servir de Ré-
ponse au P. le Grand, & à la Disserta-
tion sur la maniere dont les Benefices
simples sont acquis & possédez par quel-
ques Congregations Religieuses. *A Pa-
ris, de l'Imprimerie de Jacques Vincent,*
1725. in 12. p. 242. Ces Lettres sont
bien écrites, & meritent d'ailleurs d'être lûes.

DE

NOVEMBRE 1725. 2663

DE LA PERSPECTIVE PRATIQUE, avec
des Remarques sur l'Architecture, sui-
vies de quelques édifices considérables,
mis en perspective, & de l'invention de
l'Auteur. Ouvrage très-utile aux ama-
teurs de l'Architecture & de la Peinture.
Par M. Courtonne, Architecte. A Paris,
rue Saint-Severin, chez J. Vincent, in
fol. de 116. p. ges.

Le Heros, traduit de l'Espagnol de
Baltazar Gracien, avec des Remarques.
Dédié à M. le Duc de Bourbon. A Paris,
chez Noël Pissot, Quai des Augustins,
à la Croix d'Or, 1725. 1. vol. in 8°
p. 368.

Le fonds de cet ouvrage, aussi bien
que la Traduction, & les Remarques
de l'Editeur, paroissent meriter l'atten-
tion du Public, & n'avoir rien d'inférieur
à un autre ouvrage du même Auteur
Espagnol, traduit & publié par le même
Editeur en 1723. nous en avons parlé en
son temps.

Memoire pour servir à l'instruction
de l'Histoire naturelle des Plantes de
Russie, & à l'établissement d'un Jardin
Botanique à Saint-Petersbourg. Divisé
en deux parties, par M. DESCHISAUX,
1725.

Prez

Cet ouvrage n'est que l'essai d'un plus grand , qui est projeté & annoncé par l'Auteur , lequel apres avoir rendu raison du sujet de son voyage en Russie , où il n'a pû observer les plantes des environs de Saint-Petersbourg , les quatre derniers mois de son séjour dans cette Capitale , à cause des neiges , entre dans la Critique des Auteurs & des Voyageurs qui ont parlé de la Russie , lesquels n'ont traité que vulgairement des plantes communes ; & s'ils ont voulu faire mention de plantes un peu extraordinaires comme de l'agneau scytique , ou bonares , plante moitié animal , qui dévore toute l'herbe qui se trouve autour d'elle , & qui n'est autre chose (selon M. Geoffroy le Medecin) qu'une espece de fougere , arbre qui par son ombrage empêche de croître les herbes autour d'elle , de la rhubarbe d'Astracan , qui n'est aussi peut - être qu'une espece de Rapontic , ou de Patience , ils se sont copiez les uns les autres.

L'Auteur fait un brief-état des Sçavans modernes de cette nouvelle Athènes , des raretez de la nature & de l'art , que Sa Majesté Czarienne a fait recueillir dans ses differens voyages , avec un choix singulier & des travaux infatigables ,
dans

NOVEMBRE 1725. 2665

dans la chambre des raretez, appelée en
Ruffien *cons cambre*, de sa nombreuse
Bibliotheque sur toutes sortes de matie-
res arrangée methodiquement; il entre
dans un détail des plantes plus particu-
lières qu'il a observé autour de Peterf-
bourg; sçavoir, le *cistus rosmarini*
folio ou rosmarin sauvage, un *aloës* dans
les eaux qui pourroit bien être *Laizon de*
l'Emery, page 20. *arum palustre arun-*
dinacéa radice, de la racine de cette
plante les Chinois font du pain dont
ils se nourrissent dans la disette des vi-
vres ordinaires, *vitis idea foliis non*
crenatis. Les mêmes Chinois s'enyvrent
du jus de son fruit pour oublier leur
chagrin, *cicuta aquatica*, dont la racine
est un poison pour les hommes, peut-
être le *vaccinia palustris* ou *loxicoccus*,
qui est un petit fruit rouge semblable à
celui du *vitis idea* que les Ruffiens man-
gent assez communément, il s'appelle
dans le pays *brouffenit*, & est décrit dans
un Auteur de la *cons-cambre* qui fait men-
tion de l'avoir observé à Archangel.
L'Auteur rapporte aussi le catalogue des
Mineraux, Animaux & Vegetaux qui se
trouvent en Russie, extrait pour la plus
grande partie des Auteurs & Voyageurs
de ce vaste Empire.

Il poursuit les differens moyens qu'il
veut

2666 MERCURE DE FRANCE.

veut employer pour perfectionner l'Histoire naturelle de ces climats septentrionaux, dont le principal est la construction d'un jardin botanique où l'on cultivera particulièrement les plantes qui croissent dans le pays.

Deuxième Partie.

Il paroît par les avantages que l'on fait à l'Auteur, & par la composition de cette deuxième partie, à laquelle il a été engagé par le premier Medecin de Russie, que l'on est dans l'intention de former cet établissement dans cette Capitale de l'Empire.

L'Auteur soutient que les grands froids ne sont pas un obstacle à la multiplication des plantes, au moins de celles du pays, il donne le plan de son jardin botanique; & après avoir réfuté pour l'ordre des plantes les systèmes des différens *methodistes*, il s'arrête à celui de M. Tournefort corrigé, il ajoute corrigé à cause des transpositions & des fautes considérables, selon M. Vaillant, que les grandes occupations de cet illustre Botaniste de la France, & l'étendue de la matière qu'il a embrassée lui ont fait commettre, qu'il faut attendre la perfection de cette méthode des soins, & des veilles d'un

Bota-

NOVEMBRE 1725. 2667

Botaniste consommé par des observations d'une longue suite d'années.

Le reste de cette deuxième partie n'est qu'une distribution de toutes les parties de son jardin, de la clôture des eaux qu'il faut distribuer dans plusieurs bassins par des canaux ou tuyaux aboutissans aux deux rivières qui environnent le terrain destiné pour cet établissement.

Il faut bien prendre garde de ne pas trop donner d'ombrage aux plantes nécessaires par une multiplication d'arbres inutiles, il ne faut pas qu'elles soient privées de l'influence de l'air, surtout dans les heures que le Soleil paroît.

L'Auteur après avoir déterminé l'étendue qu'il veut donner à son jardin, rapporte les différentes manières d'augmenter le nombre des plantes, & de les faire vegeter par une variété de culture merveilleuse, dont la meilleure, & la plus prompte, mais aussi la plus laborieuse, est la transplantation des plantes des jardins & de la campagne, dans le jardin botanique.

La clôture de cet ouvrage contient les livres principaux de la Botanique, dont doit être pourvû le Botaniste qui aura la direction de cet établissement; sçavoir, *institutiones rei herbaria* de M. Tournefort, le *Pinax* de Gaspard Bauhin,

F hin,

2668 MERCURE DE FRANCE.

bin, l'Histoire des Plantes ; par Jean Bauhin, Comelin pour les plantes grasses ou pleines de suc, telles que sont ces aloës les opuntia, & les autres.

A la fin de cet imprimé est la version latine de cette deuxième partie du Mémoire.

ARCHITECTURE HISTORIQUE, par M. Bernard Fischer, représentant en 93. planches, gravées en taille-douce par les plus habiles Maîtres, plusieurs bâtimens antiques, Juifs, Egyptiens, Syriens, Persans & Grecs : plusieurs autres Bâtimens antiques moins connus que les premiers ; les plus celebres Bâtimens Arabes & Turcs, comme aussi plusieurs desseins de l'Architecture Persane moderne, Siamoise, Chinoise & Japonoise : avec quelques Bâtimens de l'invention & de l'exécution de l'Auteur, & divers vases antiques, Egyptiens, Grecs, Romains & modernes. Le tout accompagné d'une explication historique, tirée des meilleurs Historiens & Voyageurs anciens & modernes. *A Leipsic, 1725. in fol. en large.*

LES OEUVRES du Pere René Rapin, Jesuite, qui contiennent les comparaisons des Grands Hommes de l'antiquité qui

NOVEMBRE 1725. 2669
qui ont excellé dans les Belles-Lettres;
des Réflexions sur l'Eloquence, la Poé-
tique, l'Histoire & la Philosophie, &c.
L'Esprit du Christianisme, l'Importance
du Salut, la Foi des derniers siècles, la
vie des Prédestinez. Neuvième Edition,
augmentée du Poème des Jardins. *A la*
Haye, 1725. 3. vol. in 12.

RECUEIL de pensées du Comte J. O,
sur divers sujets. *A Francfort*, 1722.
5. vol. in 8° & se vend à Paris, rue
S. Jacques, chez Cavelier.

ANECDOTES Secrettes de l'Empire
Othoman, 1722. *A Amsterdam*, & se
vend à Paris, rue S. Jacques, chez Bria-
son, 2. vol. in 12.

GENIES ANGLOIS, ou l'Histoire des
Révolutions de la Grande Bretagne. *A*
Dublin, 1723. in 12. & se vend chez
le même.

HISTOIRE de Louïs XIV. par Larray.
A Amsterdam, & se vend, *idem.* 9. vol.
in 8° 1723.

HISTOIRE & Aventures de Dona
Rufine, Courtisane de Seville. *Ibid.* 2.
vol. in 12. avec fig.

F ij Me-

2670 MERCURE DE FRANCE.

MEMOIRES de Brantome. *Ibid.* 10. vol.
1722.

MENTOR MODERNE , Discours sur les
Mœurs du siècle. Par Adisson , traduit
de l'Anglois. A la Haye , *ibid.* 1723. 3.
vol. in 12.

RE'FLEXIONS sur les Mathematiques ,
avec l'Arithmetique démontrée , &c.
Amsterdam , 1725. Par M. Crouzas , in
12. *ibid.*

André Cailleau , Libraire à Paris ,
Place Sorbonne , se prépare à imprimer
un ouvrage , que le R. P. Castel , Je-
suite , a composé sur les *Coquillages*. Les
Gens de Lettres qui voudront communi-
quer leurs Memoires & leurs Observa-
tions sur cette matiere , avec la descrip-
tion abrégée des *Coquillages* , & des Pe-
trifications Marines , qu'ils possèdent ,
pourront les adresser au Libraire cité
cy-dessus. On fera mention des choses
communiquées , & des personnes qui les
auront procurées. Le même Auteur don-
nera aussi une idée de tous les cabinets
curieux en ce genre , qui sont en Fran-
ce , & ailleurs. Et afin que l'on sçache
quelle espece de Memoires & d'obser-
vations on pourra communiquer , voici

15

NOVEMBRE 1725. 2671

le dessein du P. Castel. Il divise son ouvrage en deux parties. La premiere contient la *Description & les figures d'une infinité de Coquillages avec toute leur Histoire naturelle*. La seconde renferme l'*Histoire Philosophique & raisonnée des Coquillages*, c'est-à-dire, leur generation, tant de ceux qu'on trouve dans les Mers, que de ceux qu'on trouve partout dans les terres, & sur les montagnes, les plus hautes, & les plus éloignées de la Mer. A l'occasion des premiers, l'Auteur donne le système, ou plutôt l'Histoire systématique; de la generation des Corps organisez en general, & des insectes, & des Coquillages en particulier. A l'occasion des seconds il développe son système d'organisation, & de circulation terrestres, pour montrer que les Coquillages, ou plutôt les Coquilles qu'on trouve dans les terres, & sur les plus hautes montagnes, y ont été portées, & y sont tous les jours portées de nouveau (comme les eaux; qu'on trouve sur ces montagnes, & qui en découlent) par voye de circulation souterraine.

Jean Villette, fils, Libraire, rue Saint Jacques, à S. Bernard. Vient d'imprimer & vend actuellement un *Calendrier choisi pour l'année 1726. contenant un Abregé*

F. iij des

2672 MERCURE DE FRANCE

des choses les plus utiles dans le commerce & pour l'usage de la vie civile, enrichi de Cartes Geographiques, d'une Table de la distance des principales Villes du Royaume entre elles, & d'un nouveau plan de Paris réduit, dont l'usage est fort étendu, quoiqu'en soi il paroisse fort petit.

Le même Libraire avertit le Public que le temps de la Souscription pour les *Negociations de la Paix de Munster & d'Osnabrug*, en 4. volumes in folio, dont il a donné le projet dans les Journaux précédens, sera fermé au premier Janvier 1726. Ainsi ceux qui voudront jouir du benefice accordé aux Souscripteurs, peuvent encore se précautionner là-dessus. L'on délivre présentement les deux premiers volumes à ceux qui souscrivent pour les deux derniers, lesquels paroîtront au commencement de 1726.

On trouve chez le même les Livres suivans, imprimez nouvellement en Hollande.

Joannis Keill, M. D. Regiæ Soc. Lond. Socii in Acad. Oxon. Astronomiæ Professoris Saviliani Introductiones ad veram Physicam & veram Astronomiam. Quibus accedunt Trigonometria. De viribus centralibus. De legibus attractionis. Lugd. Batavorum, 1725. in 4^o cum fig.

Christiani Hugonii Zulichemii dum viveret

NOVEMBRE 1725. 2673.
viveret Zelemii Topatchæ, Opera varia. Lugd. Bat. 1724. in 4.^o 2. vol. cum fig.

Les faveurs & les disgraces de l'Amour, ou les Amans heureux, trompez & malheureux. Histoires Galantes. A la Haye, 2. vol. in 12. avec fig.

Ultima verba factaque & ultimæ voluntates morientium Philosophorum virorumque & fœminarum illustrium nec non Imperatorum, Regum, Principum. Item summorum Pontificum, S. R. E. Cardinalium, Episcoporum, Sanctorum, &c. Plurimis è Scriptoribus descripta, compilata, collecta, ordine alphabetico disposita, & variis è linguis in Latinam linguam translata, studio & opera Jacobi de Richebourg, Jurisconsulti Antuerpiensis, fol. 2. vol. Antuerpiæ. *C'est-à-dire*, les derniers momens, ou les dernières paroles, actions & volonteze des Philosophes, & autres personnes illustres des deux sexes, &c. des Empereurs, Rois, Princes, &c. des Papes, Cardinaux, Evêques, Saints, &c. recüeillis & compilez d'un grand nombre d'Auteurs, traduits en Latin, & distribuez par ordre alphabetique, par les soins de Jacques de Richebourg, Jurisconsulte d'Anvers, 2. vol. fol. A Anvers.

F iijj Le

Le troisième Tome du *Gallia Christiana*, dont nous avons parlé au mois de Juin dernier dans l'éloge du R. P. de Sainte Marthe, se débite à l'Imprimerie du Louvre. Ce volume contient les trois Métropoles de Cambray, de Cologne & d'Embrun, avec les Evêchez suffragans & les Abbayes qui en dépendent. On y trouve d'abord, outre la table des Archevêchez, Evêchez & Abbayes, contenues dans ce tome, trois Chapitres, qui comprennent les changemens arrivés dans le Clergé depuis l'impression de ce volume, & des deux précédens : ensuite un pareil nombre de Chapitres, d'additions & de corrections sur les 3. 2. & 1. tomes, où l'on remarque avec plaisir, que l'illustre Auteur ne s'est point épargné, & qu'il corrige avec beaucoup d'exactitude tout ce qui avoit pû échapper à ses premières recherches. Tout le reste est dans le même ordre que dans les premiers tomes. Le quatrième s'imprime actuellement, & l'ouvrage est continué par les soins des RR. PP. Dom Jean Thiroux, D. Joseph Duclou, & D. Felix Hodin, associés depuis long-temps aux études du R. P. de Sainte Marthe.

L'explication du cachet de bronze antique, dont nous avons parlé dans le Mercure du mois d'Aoust dernier, a

NOVEMBRE. 1725. 2675

paru ingénieuse à quelques Antiquaires. Nous avons cependant reçu une autre explication du même cachet. Je me suis attaché, dit celui qui nous l'envoie, à quelque chose de plus simple, & je crois que c'étoit le cachet d'une *Sextia Pythia*, fille d'un *Butius*, ou *Bution*. Quoiqu'il n'y eut point de T. dans *Sextia*, dont je ne fais qu'un mot, je crois qu'il peut être imperceptiblement au haut de la Lettre I. par une espèce de Monogramme ou Chiffre, qui est ordinaire dans certaines Medailles & monumens antiques.

Le 25. du mois d'Aoust dernier, jour de S. Louïs, l'Académie de Bordeaux celebra, suivant sa coutume, la Fête du Roi dans la Chapelle du College de Guyenne. M. l'Abbé Descors, Chanoine de la Collegiale & Académicien Associé, y prononça le Panegyrique du Saint avec beaucoup d'applaudissement. Il fit voir dans la premiere partie que Saint Louïs avoit rehaussé la gloire du Trône par la simplicité des œuvres de la Foi : 1^o parce qu'il avoit sçu se garantir des dangers du Trône par les exercices de la penitence & de l'humilité Chrétienne, exercices qui nous rendent véritablement grands aux yeux de tous les hommes :

F v

29

2676 MERCURE DE FRANCE:

2^e parce qu'il avoit rempli tous les de-
voirs du Trône par des hommages d'a-
doration & de fidélité à l'égard de Dieu,
& par des soins de bonté & de secours à
l'égard de ses peuples. Car il est égale-
ment glorieux à un Prince de rendre un
culte religieux au Souverain Etre , & de
devenir lui-même les délices & le pere
de ses sujets. Dans la seconde partie M.
l'Abbé Descors prouva que Saint Louis
avoit accredité les œuvres de la foi par le
heroïsme propre de la Royauté: 1^o parce
qu'il les soutint par la sagesse de son
gouvernement: 2^o parce qu'il les releva
par sa valeur dans les combats: 3^o parce
qu'il les honora par sa constance dans les
épreuves. Dans l'exposition de ces diffé-
rentes preuves l'Orateur fit sentir avec
force que les vertus Chrétiennes loin
d'affoiblir la prudence , éclairent l'ame ,
& que les vûes d'intérêt nous faisant
agir avec précipitation & avec défiance ,
nous donnent moins d'habileté que les
maximes de la Religion qui nous inspi-
rent de la moderation , & un genereux
desintéressement. En décrivant les actions
de courage & de bravoure de S. Louis ,
il fit voir que la douceur de la devotion
n'excluoit aucun des caracteres de la va-
leur ; mais qu'elle l'animoit , & qu'elle
la rassuroit dans les perils contre les hor-
reurs

NOVEMBRE 1725. 2677

reurs de la mort. Enfin en exposant les circonstances de la captivité de S. Louis, & sa noble majesté au milieu des fers, l'Orateur conclut que la constance qui a la foi pour principe est au-dessus de la fierté qui naît de l'orgueil. M. l'Abbé Descors termina ce Discours par une Priere éloquente qu'il adressa au Saint pour attirer les benedictions du Ciel sur le Mariage de nôtre jeune Monarque avec la plus vertueuse Princesse de l'Europe.

Le 13. de ce mois le sieur Delisle, Astronome, Professeur de Mathématique au Collège Royal, & Membre des Académies des Sciences de France, d'Angleterre & de Prusse, partit de Paris pour se rendre à S. Petersbourg; à la demande de la Czarine. Son frere Delisle de la Croyere, aussi Astronome, & de l'Académie Royale des Sciences, l'accompagne dans ce voyage. Il y a déjà quelques années que le Czar dans le dessein de fonder une Académie des Sciences en Russie, avoit invité le sieur Delisle de venir à S. Petersbourg pour donner ses lumieres & ses réflexions sur cet établissement, pour y fonder un Observatoire, & y ordonner les ouvrages & les instrumens nécessaires à cette Acadé-

F. vj mie

mie, & à cet Observatoire, & pour faire lui-même les Observations Astronomiques qu'il jugeroit à propos. Depuis ce temps-là ce Prince a fait construire deux belles maisons, l'une pour son Académie, & l'autre pour sa Bibliothèque, & a fait élever un Observatoire, dont il a conduit lui-même le bâtiment, & qu'il a vû finir avant sa mort. Les avantages que le sieur Delisle espere tirer de ce voyage pour l'avancement de l'Astronomie dans un climat si différent de ceux des autres Observatoires, & la correspondance de celui-la avec celui de Paris l'ont enfin déterminé à cette entreprise, surtout ayant engagé le sieur Delisle de la Croyere son frere, de l'aider dans ses Observations pour rendre cet établissement encore plus utile aux Sciences. En faveur de cet avantage les sieurs Delisle ont obtenu par deux Brevets du Roi l'agrément & la permission de Sa Majesté de s'absenter pendant quatre ans, avec la conservation de leurs places & de pensions qui y sont attachées.

On mande de Suisse que M. Bernoulli le fils est parti il y a quelques mois pour se rendre aussi en Russie, & y exercer ses grands talens dans la Geometrie.

Le Mercredi 14. Novembre l'Académie

NOVEMBRE. 1725. 2679

mic Royale des Sciences se rassembla, & selon la coutume cette premiere Assemblée fut publique. M. de Fontenelle, Secretaire perpetuel de cette Académie, y lût l'Eloge du feu Czar, qui étoit honoraire de cette Académie.

M. Geofroy, l'ainé, lût ensuite un Memoire, dans lequel il donne le moyen de faire la couleur, appelée *bleu de Prusse*, ainsi nommée, parce qu'on la tire de ce pays-là. M. Geofroy donne dans ce Memoire un moyen plus simple que ceux qui étoient connus, pour parvenir à la composition de cette couleur.

La séance finit par la lecture d'un Memoire de M. Dufay sur la Catoptrique, dans lequel il rapporte plusieurs experiences qu'il a faites sur des miroirs concaves, de différentes figures, placez à différentes distances, & qui réfléchissent les rayons de lumiere qui partent d'un de leurs foyers, & vont se réunir en un autre point où ils brûlent les matieres que M. Dufay y expose.

M. de Lagny, Directeur presidoit à cette Assemblée, en l'absence de l'ancien Evêque de Frejus, President, & de M. l'Abbé Bignon, Vice-President, qu'une indisposition a empêché de s'y trouver.

On donnera des Extraits de ces Memoires, & on parlera dans le Mercure
pro-

2680 MERCURE DE FRANCE.
prochain de l'Assemblée publique de l'A-
cadémie Royale des Belles-Lettres , &c.

*EXTRAIT d'une Lettre de M. de Sei-
gneux , Conseiller au Conseil de Lau-
zanne, en Suisse, du 5. Septembre 1725.
au sujet d'un événement extraordinaire ,
dont il est parlé dans le Mercure du
mois d'Auril dernier.*

L'Avanture du Païsan est averée ,
avec cette difference que ce ne fut
pas lui-même qui se fit l'operation , mais
un autre Païsan qui avoit été Sergent
dans nos troupes Suisses en Hollande , &
qui s'étoit trouvé present à une opera-
tion pareille , sans avoir eu aucun prin-
cipe ni leçon d'aucun Chirurgien. Il fit
cependant avec une serpette l'operation
du haut appareil sans les précautions ac-
coutumées , tira une grosse pierre de la
vessie , & guerit son malade par des ap-
plications fort simples. Ce malade qui
s'appelle *Bulart de Gimel* est encore vi-
vant au Village de Bursins , à une lieuë
de Rolle & du Lac Lemane. Son nom
avec des particularitez plus précises de
cette cure ont été envoyés à M^{rs} de l'A-
cadémie Royale des Sciences.

On mande de Madrid que dans les tra-
vaux

vaux qu'on fait pour applanir les montagnes, & construire un grand chemin entre l'Escorial & S. Ildefonse, on a trouvé en faisant sauter les vestiges d'un ancien bâtiment 112. Medailles de divers Empereurs & Consuls Romains. Entr'autres deux Othons en bronze, & une de Faustine en or, avec ces mots pour Legende, *Faustina Diva Augusta*, & au Revers, *Diva aternitas*.

On mande de New-castle, de Carlisle & de Faw Kirk dans la Grande Bretagne, que M. Alexandre Gourdon, Bourgeois d'Aberdeen, Membre de la Société des Antiquaires de Londres, avoit achevé de mesurer & de lever le plan de la muraille que les Empereurs Sever & Adrien firent bâtir, pour separer l'Angleterre de l'Ecosse, & arrêter les courses des anciens Pictés, & qu'il devoit bien-tôt se rendre à Londres pour faire imprimer ce grand ouvrage par souscription, sous le titre d'*Itinerarium septentrionale*, qui renfermera aussi le plan de la chaussée de Graham, avec les camps des Romains, & quelques autres monumens d'antiquité.

On apprend de Lisbonne que M. Louis Baden, Anglois, a ouvert depuis peu une Acadé-

Académie publique dans l'Hôtel du Comte de Saint Michel , où il expliquera les systêmes des Philosophes anciens & modernes , & donnera des leçons de Mathématique , d'Optique , d'Hydraulique , & des autres parties de la Physique.

On écrit de Florence que M. Lifon , Secrétaire d'Ambassade de l'Empereur , y a acheté des PP. Chartreux un Manuscrit Grec très-ancien , des ouvrages de Platon qu'on a trouvé dans leur Bibliothèque , & qui doit être mis dans celle de S. M. I. qui en a fait payer 300. pistoles.

Le 2. Octobre les Princes de Baviere , accompagnés du Comte de Charolois , & conduits par M. de Cotte , Premier Architecte , Contrôleur des Bâtimens du Roi , allèrent aux Galleries du Louvre pour y voir les rares ouvrages dans divers genres , que font les excellens Maîtres , de différente profession , qui y sont logez.

Ils commencerent par voir l'Imprimerie Royale , construite depuis son établissement à l'extrémité de la grande Galerie , proche de la Monnoye des Medailles ; elle a été mise depuis peu dans un nouvel ordre avec beaucoup de dépense & de goût , par les ordres du Duc d'Antin , Surintendant des Bâtimens du Roi.

M.

N O V E M B R E 1725. 2683

M. Anisson , Libraire , qui en a la Direction depuis quelques années , & dont la capacité est connue , n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à la perfectionner.

M. Desnoyers , Secrétaire d'Etat , & Surintendant des Bâtimens , si on ose le dire ici en passant , qui cultivoit les beaux Arts avec un soin extrême , & qui les soutenoit de tout son credit , est le premier qui établit l'Imprimerie Royale , vers l'an 1640. Les impressions magnifiques qui en sont sorties ont été admirrées de toute l'Europe.

Ces Princes allerent ensuite chez M. Coypel , Peintre de l'Académie , & Garde des desseins du Roi. Ils virent divers ouvrages de ce Peintre , & parcoururent plusieurs Porte-feuilles des desseins des plus grands Maîtres.

Ils entrèrent ensuite , en parcourant le Corridor ou petite Galerie , chez M. Bâlin , Orfevre , où les Princes virent beaucoup d'ouvrages d'Orfèvrerie , d'une grande beauté.

Chez M. du Vivier , Graveur de Medailles , qui leur fit voir des poinçons & carrez avec leurs empreintes , & un modele en cire , pour une grande Medaille , du portrait de la Reine , qu'il a fait depuis peu , & qu'on trouva très-ressemblant , & très-beau. Chez

Chez M. Reniers , Armurier , qui étala des Fusils fort ornez , & d'un travail infini , des Pistolets , des Fournimens , & autres ustenciles de Chasse.

Chez M. Boule , Ebeniste , où l'on vit des ouvrages de Marqueterie , & en bronze , d'une grande magnificence.

Chez M. Germain , Orfevre , entre plusieurs excellens ouvrages d'Orfèvrerie , on vit le Calice d'or presque achevé , qui avoit été ordonné par le feu Electeur de Cologne , oncle de ces Princes. Ce morceau fait beaucoup d'honneur à cet excellent Maître , & peut satisfaire le goût des plus délicats , & des plus habiles. Ils virent chez M. d'Hermand les curiositez , presque en tout genre , dont son cabinet est rempli.

Les Princes passerent ensuite dans les sales de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture ; & après en avoir vû les Tableaux , les Statuës , Bas-reliefs , &c. ils allerent pour la seconde fois voir les plans qu'on garde dans la galerie , dont la longueur est de 227. toises , & de 4. toises 5. pieds de largeur.

Ces plans representent en relief les principales Forteresses de l'Europe , particulièrement celles du Royaume. Ils sont placez dans la partie de la galerie la plus proche du Louvre. On en compte
en vi-

environ 160. entre lesquels il y en a qui ont coûté de très-grandes sommes. On y voit marqué en relief jusqu'aux moindres parties des travaux & des édifices particuliers des Villes & des places de guerre, ce qui est d'autant plus curieux qu'il ne se voit rien ailleurs de pareil. M. Jean Berthier a construit la plûpart de ces plans avec une intelligence, & une patience admirable.

Les illustres dans leur profession, dont on vient de parler, & plusieurs autres que nous n'avons pas eu occasion de nommer, ont leurs ateliers sous la grande galerie. Ces logemens leur sont accordez par brevet du Roi, avec distinction, pour animer & récompenser leur habileté. Le Roi Henri le Grand a accordé le premier cette grace à quelques illustres de son temps. Par des Lettres Patentes du 22. Decembre 1608. il leur donna le Privilege de travailler pour le Public, indépendamment de tous les autres Maîtres de Paris & du Royaume, sans être sujets à visite, & de faire des apprentifs qui peuvent s'établir où il leur plaît, ce qui a été confirmé par plusieurs Arrests du Conseil rendus depuis ce temps-là.

L'exposé de ces Lettres Patentes qui nous sont tombées entre les mains, nous a paru singulier. Le voici :

Com-

Comme entre les infinis biens qui sont causez par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'est pas des moindres, se rendant grandement florissans par icelle, & dont le Public reçoit une très-grande commodité : nous avons eu aussi cet égard en la construction de nôtre galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment en telle forme que nous y pussions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers, & plus suffisans Maîtres qui se pourroient recouvrer, tant de Peinture, Sculpture, Orfèvrerie, Horlogerie, Inscriptions en pierreries, qu'autres de plusieurs & excellens Arts, tant pour nous servir d'iceux, comme pour être par ce même moyen employez par nos sujets en ce qu'ils auroient besoin de leur industrie, & aussi pour faire comme une pépinière d'ouvriers, de laquelle sous l'apprentissage de si bons Maîtres il en sortiroit plusieurs, qui par après se répandroient par tout nôtre Royaume, & qui sçauroient très-bien servir le public, &c.

Le Prince Electoral de Baviere, & le Prince Ferdinand son frere, accompagnez de M. le Comte d'Albert, & de plusieurs Seigneurs Allemands, & conduits par M. d'Osmond, Premier Gentilhomme du Duc de Bourbon, allerent le 19. Octobre dernier visiter le cabinet du sieur Paul

NOVEMBRE. 1725. 2687

Paul Lucas, Antiquaire du Roi, & Maréchal des Logis de feu Madame la Dauphine, si connu par ses voyages en Levant, d'où l'on sçait qu'il a rapporté un grand nombre de raretez qui ont enrichi le cabinet du Roi.

Il a composé pour lui-même un cabinet très-curieux de Medailles, pierres gravées, agathes, & autres pierres Orientales de toute espece, bronzes & marbres antiques, coquilles rares & singulieres.

Il a outre cela un Herbar qui contient près de 3000. plantes toutes differentes, & un Droguier où l'on voit plusieurs animaux très curieux, des mineraux, des congelations, des vases précieux, un Bezoard Oriental le plus beau qu'on ait jamais vû, & beaucoup d'autres productions de la nature, des armes de differentes nations & de beaux Tableaux.

Ces Princes admirerent aussi quantité de cruches *fecondes* d'Egypte, qui produisent en moins de 5. jours toutes sortes de verdures, & de petites salades admirables. Nous parlerons plus amplement de ces vaisseaux singuliers.

Les deux Princes qui demurerent près de trois heures à examiner toutes les curiositez en parurent très satisfaits. Le
sieur

2638 · MERCURE DE FRANCE.

sieur Paul Lucas leur offrit * du *Serkis* , les Princes en goûterent , & trouverent cette boisson très-agréable , ils en emporterent une provision que le sieur Paul Lucas les pria d'agréer , & le Prince Electoral , pour lui marquer sa satisfaction , lui fit present d'une belle montre d'Angleterre à repetition.

* Le *Serkis* est une petite Plante cotonnée , dont on prend l'infusion comme celle du Thé , elle a un goût très-agréable. Celui dont les Sultanes du Serrail usent , est cultivé auprès de la Mecque. Le *Serkis* dont il est ici question a été apporté par le sieur Paul Lucas de l'Arabie Petrée.

Le Père D. Ange Quinquet , Theatin , Prédicateur ordinaire du Roi , mourut à Paris le 22. Octobre 1725. âgé de 51. ans. Il étoit natif de Soissons , d'une des plus honorables familles de cette Ville , & dès l'âge de 16. ans il entra dans la Congregation des Theatins , où il donna dès sa jeunesse de très-grandes esperances de ce qu'il devoit être un jour. A peine avoit-il achevé ses études de Theologie , qu'il se dévoua tout entier au ministere de la Prédication , & l'on peut dire de lui , à la lettre , qu'il commença avec plus de succès que les autres ne finissent. Il n'avoit pas plus de 25. ans qu'il remplissoit

NOVEMBRE 1725. 2689

plissoit avec éclat les premieres Chaires de Paris , & à peine en avoit-il trente qu'il fut nommé pour prêcher à la Cour, où la douceur de son éloquence , & sa maniere de prêcher , pleine de graces & d'onction, plûrent infiniment au feu Roi, qui l'honora de sa bienveillance. Il a continué pendant vingt-cinq ans à la Cour , & à la Ville avec un applaudissement toujours égal ; & ce qui lui avoit acquis une estime generale , c'est qu'il a toujours soutenu sa parole de son exemple , & honoré son ministere par la regularité de ses mœurs.

Nous avons parlé dans le mois d'Aoust de nouveaux Ecrans donnez par Rondet , comme d'un meuble utile dans cette saison , & propre aussi à orner l'esprit par le choix des matieres qui les composent. Le succès ayant répondu à ce qu'on en devoit attendre , Rondet vient de donner huit nouvelles feüilles , dont sept contiendront les événemens du Regne de Loüis XIV. recüeillis avec beaucoup de soin , & rangez par ordre alphabetique , ce qui ne peut être que très-commode pour se rappeler les nombreux exploits de ce grand Monarque , dont il est comme impossible, sans ce secours, de retenir toutes les dattes & toutes les circonstances

constances qui sont exactement rapportées dans ces Ecrans. Le huitième est autant curieux que tous les autres sont utiles. Il contient d'un côté l'origine de la Maison du Roi Stanislas, & de ses Armes, & de l'autre côté est la Genealogie de nôtre Reine. Le sieur Rondet, Libraire demeure rue S. Jacques, au Compas, près la Fontaine S. Severin.

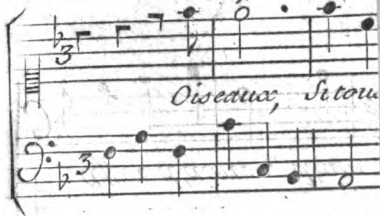
Le sieur Briart, demeurant rue de la Harpe, vis-à-vis la Croix de Fer, y fait toujours un débit considerable de ses cuirs à repasser les rasoirs. L'expérience en a appris l'utilité, surtout à ceux qui se rasent eux-mêmes, qui sont en voyage, ou éloignez des Villes. Avec ce secours on n'a nul besoin de pierre à repasser. On avertit qu'on les contrefait. Afin qu'on n'y soit point trompé, le sieur Briart donne l'explication pour l'usage & la durée de ces cuirs, écrite de sa main.

Le véritable Suc de Reglisse & de Guimauve qui guerit le Rhume, fortifie la poitrine, détache & fait cracher la pituite, se vend de l'aveu & approbation de M. le Premier Medecin de Sa Majesté, chez Mademoiselle Desmoulins qui seule en a le secret. Elle demeure presentement rue Guenegaud, Fauxbourg S. Germain, chez un Boulanger, près la rue Mazarine, au premier appartement.

CHAN-

Handwritten text on a page with horizontal ruling lines. The text is mostly illegible due to extreme fading and noise. There are some faint, dark marks and lines visible across the page, possibly representing the original handwriting or scanning artifacts.

Air, Sérien



NOVEMBRE 1725. 2691



CHANSON

De M. de Bruéys.

Où seaux , si tous les ans vous quittez ces climats ,

Dès que le triste Hyver dépouille nos bocages,
Ce n'est pas seulement pour chercher des ombrages ,

Ni pour éviter les frimats ;

Mais c'est que vôtre destinée ,

Ne vous permet d'aimer qu'en la saison des fleurs ,

Et quand elle a passé , vous la cherchez ailleurs ,

Afin d'aimer toute l'année.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique donna le 6. de ce mois la première représentation de *Telegone* , Tragedie. Les applaudissemens qu'on a donnez à cette Piece en font esperer un grand succès. L'Auteur Anonyme de ce Poëme , a pris

G son

son sujet dans Dictys de Crete. Voici ce que ce celebre Scholiaste en dit dans son sixième Livre :

Ulysse troublé par des augures , & par des songes , consulta les oracles des Dieux , qui lui répondirent qu'il devoit se garder de son fils. Ses soupçons tombant sur Telemaque , il l'exila. Cependant Telegone , fils d'Ulysse & de Circé vint en Itaque pour se faire reconnoître à son pere , les Gardes lui ayant voulu défendre l'entrée du Palais d'Ulysse , il se mit en état de s'y faire jour malgré eux. Ulysse accourut au bruit ; & ne doutant point que ce ne fut quelque assassin envoyé par son fils Telemaque pour le tuer , il lui darda une lance qui ne le frappa point ; mais Telegone , sans le connoître , lui lança un javelot dont il fut mortellement blessé. Ulysse expirant lui demanda qui il étoit , il apprit que c'étoit un fils qu'il avoit eu autrefois de Circé , & reconnut par là que les Oracles des Dieux étoient justifiez. Voici la Fable de l'Auteur Anonyme :

Circé ayant été abandonnée par Ulysse , en fut si irritée , qu'elle éleva Telegone , qu'elle avoit eu de cet infidele , dans l'ignorance de son sort , qu'elle lui promit de lui reveler , quand il se seroit rendu digne des Auteurs de sa naissance.

Teles

Telegone n'eut pas plutôt atteint un âge où il pût se faire un nom , qu'il alla chercher la gloire. Sa destinée le conduisit chez la Reine de Corcyre. Il y devint éperdument amoureux de la Princesse sa fille. Les services qu'il rendit à cette Reine la déterminèrent à lui promettre Elismene , c'est le nom que l'Auteur donne à la Princesse de Corcyre ; mais avant que d'en faire son gendre , elle voulut sçavoir de quel sang il étoit né. Telegone ne pouvant l'éclaircir sur le champ , partit de Corcyre pour aller trouver Circé , qui seule pouvoit l'instruire de son sort. Quelque temps après son départ de Corcyre , Ulysse y fut jetté par un orage. La Reine n'ayant aucune nouvelle de Telegone , ne pût refuser à Ulysse , Elismene qu'il lui demanda pour son fils Telemaque. Le mariage fut arrêté , & la Princesse de Corcyre fut conduite dans Itaque. C'est là que l'Auteur établit le lieu de la Scene ; nous allons continuer cet Extrait , Acte par Acte , & Scene par Scene.

ACTE PREMIER.

Le Theatre represente le rivage d'Itaque.

SCENE I.

Elismene.

Elismene se plaint de ce que Telemaque est accablé d'une douleur mortelle , dans un jour où elle doit être unie pour jamais avec lui.

SCENE II.

Telemaque , Elismene.

Elismene dit à Telemaque , qu'il a assez donné de larmes à la mort de Penelope , & qu'elle ne sçauroit être heureuse , tant qu'elle le verra plongé dans la tristesse. Telemaque lui jure qu'il l'aime toujours ; mais que ce jour qui devoit être le plus beau jour de sa vie , en est le plus affreux : il lui explique ce mystere , en lui apprenant que Neptune lui a annoncé autrefois que le jour de son Hymen seroit le jour de la mort de son pere.

SCENE

NOVEMBRE 1723. - 2699

SCENE III.

*Ulysse , Telemaque , Elismene , troupe
de peuples d'Itaque & de Matelois.*

Cette Fête est un anniversaire du jour où Ulysse arriva dans Itaque après le siège de Troye. La Fête est troublée par un orage , qui jette un Vaisseau sur le rivage. Ulysse implore le secours de Neptune pour ces malheureux qu'il voit prêts à perir. Neptune sort du fond des flots ; & brûlant de colere contre Ulysse , il lui annonce qu'il va vanger son fils Poliphe-me. La terrible menace de Neptune n'empêche pas Ulysse d'aller au secours de ces malheureux , dont le vaisseau vient de perir à ses yeux.

ACTE II.

*Le Theatre represente le même lieu , & ne
change qu'au milieu de l'Acte.*

SCENE I.

Telegone.

Telegone sauvé par Ulysse , qu'il ne connoît pas encore , se plaint de la rigueur des Dieux. Il fait connoître qu'il étoit parti des rives de Corcyre pour
G iij aller

2696 **MERCURE DE FRANCE.**

aller interroger Circé sur son sort ; mais que Neptune l'a empêché d'aborder dans l'Isle d'Aée , par de continuels orages.

SCENE II.

Ulysse , Telegone.

Ulysse se fait connoître à Telegone. Cette Scene est une demie reconnoissance , la nature parle dans le pere & dans le fils : en voici quelque vers. Ulysse voyant combien Telegone est sensible au secours qu'il a reçu de lui , lui répond en ces termes :

Que d'un si tendre aveu mon cœur est satisfait !

C'est ma plus douce récompense.

Quand on peut inspirer tant de reconnoissance,

On est trop payé du bienfait.

Ulysse demande à Telegone de quel sang les Dieux l'ont fait naître ; Telegone lui répond que tout ce qu'il sçait de son sort , c'est qu'une main immortelle a pris soin de son enfance , mais qu'on lui laisse ignorer de quel pere il est né. Ulysse lui offre des Vaisseaux pour continuer son voyage , quoiqu'il souhaite ardemment de le retenir auprès de lui. Voici comment la nature s'explique secretement dans le pere & dans le fils.

Ulysse.

Ulysse.

Tous mes secours vous sont offerts ;
 Mais , à vos yeux , si ma presence est chere ,
 Pourquoi quitter des lieux , où vous trouvez
 un pere ,

Que vous allez chercher au bout de l'univers ?

Telegone.

En d'autres lieux l'Amour m'appelle :
 Que je parte , & bien-tôt à vos ordres soumis ,
 Je rapporte à vos pieds , dans un sujet fidele ,
 Toute la tendresse d'un fils.

La fin de cette Scene est très-affligeante pour l'un & pour l'autre. Ulysse apprend que Telegone aime cette même Elismene que Telemaque va épouser ; il annonce tristement à Telegone que la Princesse de Corcyre est promise à un autre : il le quitte pour aller implorer le secours de Minerve , sa protectrice.

SCENE III.

Telegone.

Telegone mortellement frappé de ce qu'Ulysse vient de lui annoncer , & d'ailleurs affoibli par son naufrage , tombe sur un lit de gazon.

G iiij SCENE

S C E N E I V.

Telegone, Circé.

Circé arrive à travers des nuages qui la cachent d'abord aux spectateurs ; elle ordonne que ces lieux s'embellissent , & qu'un nuage épais les dérobe aux regards de tout le monde. Elle fait connoître que Telegone est son fils ; elle ordonne aux Démonz qui la reconnoissent pour leur Souveraine, de se transformer en plaisirs, & de flatter la douleur de Telegone. Après la Fête, Telegone s'éveille, il reconnoît Circé, qui lui dit qu'elle vient à son secours ; mais que pour meriter les bienfaits, il faut qu'il la vange d'un Mortel qui l'a offensée. Telegone lui promet de servir sa colere. Il la prie de lui apprendre son sort ; elle lui répond qu'elle ne l'en instruira qu'après qu'il l'aura vangée. Elle lui annonce qu'Elismene est dans Itaque, qu'elle est prête à trahir sa foi, mais qu'il ne doit rien craindre tant que Circé sera pour lui.

S C E N E V.

Telegone, Elismene.

Elismene surprise de trouver Telegone dans Itaque, veut le fuir. Telegone l'arrête ,

NOVEMBRE 1725. 2699

rête , en lui disant qu'il sçait tout. Elismene lui avoüe qu'elle doit épouser Telemaque , mais qu'elle ne fait qu'obéir.

SCENE VI.

Telegone.

Telegone se flatte qu'Elismene, ne faisant qu'obéir , pourra lui être renduë par le secours de Circé. Il se détermine à vanger cette Déesse irritée , pour la déterminer à le servir dans son amour.

ACTE III.

Le Theatre represente la partie exterieure du Temple de Minerve.

SCENE I.

Circé.

Circé balance entre son amour & sa haine pour Ulysse.

SCENE II.

Circé, Melisse.

Melisse dit à Circé qu'elle a executé ses ordres , & qu'Ulysse viendra bientôt auprès d'elle. Dans cette Scene , Circé parlant à Melisse , fait entendre aux

G v Specta

Speçtateurs , que le fils qu'elle a eu d'U-
lisse n'a pas été immolé , comme elle l'a
fait croire à Uliſſe , & qu'elle l'a réſervé
à ſa vangeance ; elle veut tenter un
dernier effort ſur le cœur de ſon infidele.

S C E N E III.

Circé , Uliſſe.

Cette Scene a paru la plus belle de la
Piece : Circé employe d'abord la ten-
drefſe pour regagner le cœur d'Uliſſe.
Elle fait plus , elle lui promet de lui ren-
dre ſon fils , pourvû qu'il lui rende ſa
foi. Uliſſe ne la croit que foiblement , il
la conjure de lui rendre ce cher gage de
leur premier amour ; mais voyant que
Circé exige de lui qu'il l'épouſe , avant
qu'elle lui rende ſon fils , il rentre dans
ſa défiance. Il ſ'explique par ces vers :

Ah ! je vois trop ton artifice.

Qu'entreprends-tu , barbare ? ô projet inhu-
main !

Si j'oſois accepter ta main ,

Du meurtre de mon fils , je deviendrois
complice.

Ce nouvel outrage acheve de détermi-
ner Circé à la vangeance. Voici com-
ment elle ſ'exprime :

Quel

NOVEMBRE 1725. 2701

Quel outrage nouveau ! frappons ; plus de
retour.

O toi , qui m'as donné le jour ,

Soleil , reconnois-tu ta fille ?

Faut-il que ta clarté ne brille ,

Que pour voir le mépris qu'on fait de mon
amour ?

Attens. Tu vas me voir , à punir qui m'offense,
Plus prompte que ton char à traverser les
Cieux ,

Tu ne répandras plus ta lumière en ces lieux ,
Que pour éclairer ma vengeance.

SCÈNE IV.

*Ulysse , Telemaque , Elismene , le Grand
Prêtre de Minerve , troupe de Prêtres
& de Prêtresses de Minerve.*

Ulysse prie le Grand Prêtre de Miner-
ve d'obtenir que cette Déesse l'éclaire sur
son sort. Le Grand-Prêtre dans son en-
thousiasme s'explique ainsi :

La nuit de l'avenir se dévoile à mes yeux.

O Ciel ! quel spectacle odieux !

Du crime d'un mortel le destin est complice.

Quel sang ! quelle main ! j'en fremis.

Garde-toi, malheureuse Ulysse,

De la main de ton propre fils.

G vj

Cat

Cet Oracle qui semble designer Telemaque , produit une Scene tendre entre le pere & le fils. Ulysse persuadé de la vertu de Telemaque se défie de l'Oracle. Cependant ne voulant rien mettre au hazard ; & craignant que son fils ne devienne parricide , par quelque coup du sort , comme l'Oracle le fait entendre , il prend le parti de se separer de Telemaque , & d'aller regner dans Corcyre avec la mere d'Elismene qui lui offre sa main , Telemaque finit l'Acte par ces deux vers.

Ah ! puisque vous n'avez à redouter que moi ,
Pour vos jours précieux mon cœur est sans
effroi.

A C T E I V.

Le Theatre represente une Forest.

S C E N E I.

Circé.

Circé balance encore entre l'amour & la vangeance. Elle se détermine enfin pour cette derniere passion.

SCENE

SCENE. II.

Telegone, Circé.

Telegone vient demander à Circé l'effet de sa promesse. Circé lui demande à son tour s'il est prêt à lui tenir parole. Telegone lui répond qu'elle peut compter sur son zèle ; & voyant que Circé ne l'en croit pas assez , il la rassure par un serment. Circé lui nomme Ulysse , Telegone fremit à ce nom d'un Roi qui vient de lui sauver le jour. Circé lui dit qu'il ne mérite pas d'être heureux , puisqu'il se refuse à une vengeance qu'il vient de jurer aux Dieux. Voici comment ils s'expriment tous deux :

Circé.

A servir ma fureur pourquoi balances-tu ?
De ton serment trahi tu deviens la victime.

Telegone.

Ah ! quand le serment est un crime ,
Le parjure est une vertu.

Circé ne pouvant ébranler la vertu de Telegone , lui livre un dernier assaut par la jalousie. Elle lui annonce que Telemaque va épouser Elismene , & que l'Autel est déjà dressé. A ces mots Telegone

2704 MERCURE DE FRANCE.
gone se livre à ses transports jaloux , &
jure la mort de son Rival.

SCENE III.

Circé.

Circé ne se contente pas d'avoir armé
Telegone contre Telemaque. Elle ne se
croit pas assez vengée , à moins d'un
parricide. Elle évoque les trois furies,
& tous les Démons qui doivent servir
sa vengeance , elle leur ordonne d'ani-
mer ceux que la tempête a jetté sur les
rives d'Itaque avec Telegone ; mais sur-
tout de conduire la main de ce dernier
jusqu'au sein paternel. Les trois Furies
& les Démons qui les suivent promet-
tent de remplir la vengeance de Circé
par ces vers qui annoncent la catastrophe.

Que l'esprit de trouble & d'erreur ,
Répande dans les airs un funeste nuage ,
Qui cache le crime au vengeur : .
Faisons regner sur ce rivage ,
Et la mort & l'horreur.

ACTE

NOVEMBRE 1725. 2705

ACTE V.

*Le Theatre represente le Palais d'Ulysse ,
on y voit un Trône dressé pour
Telemaque & Elismene.*

SCENE I.

Elismene.

Elismene s'applaudit de son Hymen
avec Telemaque.

SCENE II.

Telegone , Elismene.

Telegone arrête Elismene qui veut se
retirer à son approche , il se plaint de
son infidélité. Elismene s'excuse sur l'iné-
galité de leurs conditions. Telegone sen-
sible à ce mépris jure la perte de Tele-
maque.

SCENE III.

Telemaque , Elismene.

Elismene éperduë apprend à Telema-
que le peril qui le menace de la part
d'un Rival furieux. Telemaque méprise
ce peril , ne croyant pas avoir beaucoup
à craindre d'un homme seul , ou très-peu
accompagné. Il prie Elismene de ne point
trou-

2706 **MERCURE DE FRANCE:**
troubler par d'injustes allarmes une Fête
qui n'est consacrée qu'à l'amour.

S C E N E I V.

*Ulysse , Telemaque & Elismene , troupe
d'habitans d'Itaque & de Corcyre.*

Ulysse fait proclamer Telemaque & Elismene , comme il l'a résolu dans le troisième Acte. L'Hymen suit le couronnement ; à peine le serment des deux Epoux est-il fait qu'on entend un bruit séditieux derrière le Theatre. Ulysse sort pour reprimer les mutins , suivi de Telemaque & des peuples. Telegone qui est à la tête des séditieux tue Ulysse en voulant tuer Telemaque. A peine a-t'il reconnu son erreur , qu'il revient sur la Scene , desesperé. Il se jette aux pieds d'Ulysse mourant qu'il prie de lui faire donner la mort. Ulysse lui reproche son ingratitude , & se console de sa mort par ces deux vers :

Va , je meurs trop heureux , les Dieux n'ont
pas permis

Que je fusse immolé par la main de mon fils.

Cette consolation ne dure gueres. Circé paroît à l'instant , & lui apprend tout son malheur par ces deux vers :

Sors

Sors d'erreur , trop coupable pere ,
Telegone est ton fils , il a vengé sa mere.

A ces mots Ulysse expire , & Tele-
gone se donne la mort. Circé au desef-
poir ordonne aux Démons d'embraser le
Trône & le Palais.

La Musique de cette Tragedie est de
la composition de M. de la Coste , Auteur
de Philomele qui eut un grand succès
quand on le donna pour la premiere fois,
& qui a soutenu sa réputation à la repri-
se. Il a dédié la Musique de ce dernier à
S. A. S. Madame la Duchesse d'Orleans.
Voici l'Epître Dedicatoire :

*A son Altesse Serenissime Madame
la Duchesse d'Orleans.*

Envain , dans la carrière , où la gloire me
guide ,

Mes Juges autrefois ont daigné m'applaudir ;

J'y rentre encor d'un pas timide ,

Et mes premiers succès ne peuvent m'en-
hardir ;

Mais un nom respectable appuyant mon ou-
vrage ,

Je sens ranimer mon courage ,

Oùi , *Princesse* , il suffit de vôtre illustre nom ,
Pour

2708 MERCURE DE FRANCE

Pour me répondre du suffrage ,

De tous les enfans d'Apollon.

Que ne puis-je aspirer à l'honneur de vous
plaître !

Quelques favorables regards ,

Produiroient sur les cœurs leur effet ordinaire,

Cé goût si reconnu , si sûr pour les beaux Arts,

Forceroit, l'Envie à se taire ;

Contre la Critique severe ,

Faudroit-il de plus forts remparts ?

Quel champ s'ouvre à mes yeux mais
quel zele m'emporte !

Mille vertus en foule ont beau se presenter ;

Je sens trop que pour les chanter ,

Je n'ai pas la voix assez forte :

C'est à la France entiere à porter jusqu'aux
Cieux ,

Un nom à jamais glorieux.

Eh ! peut-elle assez reconnoître ,

Le present dont l'Hymen vient d'enrichir ces
lieux. ;

Du plus beau sang du monde , un Heros vient
de naître ;

Nos *Princes* sont nos *semi Dieux* ;

France , après ton *Auguste Maître* ,

As-tu rien de plus précieux ?

Voi-

NOVEMBRE 1725. 2709

Voilà ce qui, jusqu'à présent, concerne l'Opera de Telegone; si l'on nous envoie quelque Dissertation critique sur cette Tragedie, nous en ferons part au Public; au reste tout le monde convient que cet Opera est le triomphe de M^{lle} Antier, tant pour le chant, que pour le jeu. Les autres Acteurs ont eu leur part à la gloire.

Au commencement de ce mois une partie des Comediens François qui étoient à Fontainebleau vinrent à Paris, & y représenterent les Tragedies de Polyucte & de Berenice, au grand contentement du Public. La D^{lle} le Couvreur qui joua les principaux rôles dans ces deux Pièces, remplit celui d'*Hortense* dans la petite Comedie du *Florentin*, qu'on donna ensuite, ce qui surprit agréablement une très-nombreuse assemblée, qui l'applaudit autant qu'elle avoit fait dans les rôles sérieux.

Le Lundi 5. de ce mois les Comediens François qui n'ont pas suivi la Cour, donnerent la premiere representation d'une Piece nouvelle, ornée d'Intermedes, du sieur le Grand, Comedien du Roi, intitulée *l'Impromptu de la Folie*. C'est une idée plaisante & ingenieuse, executée d'une maniere extrêmement folote & badine.

Com-

2710 MERCURE DE FRANCE.

Comme cette Piece a un grand succès on en parlera plus amplement, ainsi que des Acteurs & des circonstances qui contribuent à la faire réussir.

On mande de Naples que le premier Octobre le Cardinal Viceroy se rendit au Theatre de S. Barthelemi pour y voir la premiere representation d'un nouvel Opera, intitulé *l'Amour & la Fortune*, qui fut generalement applaudi.

Le 4. du même mois jour de S. Charles, Fête de l'Empereur, on representa à Vienne sur le Theatre du Palais le nouvel Opera de *Vinceſlas*, Roi de Pologne, avec un grand succès.



NOU-



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON mande de Constantinople , qu'outre Éschreff-Kan , successeur de Miry-Mamouth & Schach-Tamas , dont on a parlé , il s'étoit présenté un troisième Acteur dont on n'avoit point encore fait mention , & que l'on disoit être fils du vieux Schach-Husseïn , & frere aîné de Schach-Tamas , qui avoit été nommé par son pere dans un Conseil secret pour son successeur , avant le premier Siege d'Ispahan ; & qu'alors trouvant Miri-Mamouth en possession de cette Capitale , il s'étoit retiré & caché à Chiras , d'où il n'avoit paru sur la Scene , qu'après avoir appris la mort de Schach-Husseïn & celle de Miri Mamouth , prétendant que son pere lui avoit resigné le Royaume , ne considerant son frere Schach-Thamas que comme General des Troupes Persanes. On dit que le Peuple couroit en foule pour voir ce nouveau Roy ; mais on ajoute que plusieurs personnes croyoient ce nouveau Prince un imposteur , qui avoit pris le nom du fils de Schach Husseïn , d'autant plus que lorsque ce dernier avoit fait sortir Schach-Thamas d'Ispahan pour assembler une Armée à Casbin , son pere l'avoit déclaré non seulement Generalissime , mais encore son heritier présomptif.

Russie

RUSSIE.

LE 27. Septembre, on lança à l'eau à Petersbourg, le Beau Yacht, bâti depuis peu pour le Duc d'Holstein. Vers les six heures du soir la Czarine y entra avec les Princesses ses filles & les principales Dames de la Cour, elles y furent magnifiquement régalingées par ce Prince.

Le 3. Octobre M. Strognoff, Chambellan de la Czarine, alla prendre en son Hôtel à Petersbourg, M. de Campredon, Ministre & Plenipotentiaire du Roy de France, & le conduisit en ceremonie dans la Salle d'Audiance où étoit S. M. Czarine, accompagnée de toutes les Dames de sa Cour, de ses Ministres d'Etat, des Officiers Generaux de ses Troupes & des Grands-Officiers de la Couronne. Les Dames & les Seigneurs étoient rangez en haye à la droite & à la gauche de la Czarine. M. de Campredon lui remit une Lettre du Roy T. Ch. par laquelle il lui donnoit part de la celebration de son Mariage; après quoi il fut reconduit à son Hôtel-par le même Chambellan, avec les mêmes ceremonies & dans la Barge de la Czarine, avec laquelle on avoit été le prendre. Le lendemain ce Ministre donna un repas magnifique au Duc d'Holstein, au Prince Menzikoff, aux autres Ministres d'Etat, à ceux des Puissances Etrangères & aux Officiers Generaux. Le soir son Hôtel fut illuminé & on y fit couler des fontaines de vin pendant toute la nuit.

M. Kovig, Secrétaire des Commandemens du Duc d'Holstein est parti de Petersbourg pour aller recevoir à Riga les 300. mille Roubles, assignez sur la Livonie, pour la dot de

NOVEMBRE 1725. 2713

la Duchesse Epouse de ce Prince.

On a commencé par ordre de la Czarine à faire un état des biens Ecclesiastiques de ses Etats, ce qui fait croire qu'on executera le projet que le feu Czar avoit formé de réduire les revenus des plus riches Monasteres.

On a appris par les dernieres dépêches du Major General Romanshoff, Envoyé Extraordinaire de la Czarine, à la Porte, que le Grand-Seigneur l'avoit fait assurer qu'il ne feroit aucune entreprise sur les Provinces conquises en Perse par le feu Czar; mais qu'il exigeoit que la Czarine ne donnât aucun secours aux Generaux de Perse, ni aux Princes de Georgie.

POLOGNE.

ON mande de Leopold du 17. Octobre que le Grand-General de l'Armée de la Couronne y avoit donné Audiance le 15. à un Aga dépêché de Constantinople pour offrir à la Republique les secours dont elle auroit besoin, en cas qu'elle fût obligée d'entrer en guerre.

On a réitéré les ordres expédiés par le Grand-General de l'Armée de la Couronne, de congédier tous les Officiers & les Soldats Protestans qui refuseront d'embrasser la Religion Catholique.

Le Roi a donné au Comte Sapiecha, le Chargé de Grand-Maitre de l'Artillerie du Duché de Lithuanie, qui vaquoit depuis peu par la demission du General Denhof.

ALLEMAGNE.

ON écrit de Hambourg, qu'un Prince Americain y est arrivé dans le dessein de

2714 MERCURE DE FRANCE.

de visiter quelques Cours de l'Europe. Il mene avec lui quelques Chevaux Americains, dont la course est si legere qu'ils font quatre lieues par heure.

On apprend aussi de Dresde qu'il y est arrivé deux Princes Americains qui s'étoient fait instruire dans la Religion Lutherienne, avoient été baptisez le 6. Octobre & que le 11. ils étoient partis pour aller saluer le Roy de Pologne à Varsovie.

On a affiché de nouveau à Berlin l'Edit du Roy de Prusse, par lequel il est ordonné aux parens des jeunes gens qui se sont absentez à l'occasion des enrollemens, de les représenter dans un certain temps, sous peine d'être déclarez déchûs du droit de succeder à leurs peres & meres.

On continuë par ordre de l'Empereur, la levée des Recrues necessaires pour rendre les Regimens complets.

On a appris par les dernieres nouvelles de Rome, que le Pape prétendoit que l'Empereur, en qualité de Roy de Sicile, reçût de lui l'Investiture de ce Royaume comme celle du Royaume de Naples. On assure que S. M. L. a envoyé ordre au Cardinal Cienfuegos de représenter à S. S. que si le S. Siege est en état de prouver suffisamment son droit à cet égard, elle ne manqueroit pas de le satisfaire.

Les Lettres d'Hanovre portent que le Roy d'Angleterre, qui continuë son séjour à Gohr, y avoit pris dans les toiles près de 400. bêtes fauves, dans le nombre desquelles il s'étoit trouvé un Cerf avec un collier, par lequel on a reconnu qu'il avoit été pris il y a près de cent ans par le Duc Auguste de Brunswick, & qu'on l'avoit relâché après lui en avoir remis un autre portant la date de sa premiere prise & celle de la seconde.

ITALIE

ITALIE.

LE 8. Octobre on ouvrit à Venise, par permission du Gouvernement, les Theatres de S. Sauveur, de S. Moyse & de S. Samuel, le concours des Spectateurs y fut très considerable.

● On mande de Florence que le bruit y courroit que le Grand Duc alloit faire publier une Ordonnance, par laquelle il seroit deffendu à ses Sujets de prêter aucun argent au Roy & à la République de Pologne, & que les propositions d'emprunts, faites par le Comte de Warsdorff, avoient été rejetées.

Ces Lettres ajoûtent, que le fils d'un riche Juif de cette Ville se sauva il y a quelques jours de la maison de son pere chez les Catechumenes, où il demanda à être baptisé; mais sa mere s'étant déguisée en pauvre mandiante, trouva moyen d'y entrer & de l'en retirer. L'Inquisition en ayant eu avis, a fait arrêter la mere & reprendre le jeune homme, qu'elle fait instruire & dont elle prend soin.

On écrit de Naples que les Vendanges y ont été très-abondantes.

Le Maître d'un Bâtiment François, arrivé depuis peu à Livourne des Côtes de Barbarie, a assuré que le Commissaire de L'Empereur qui étoit sur l'Escadre du G. S. avoit conclu un Traité de Paix entre S. M. I. & les Regences de Tunis & de Tripoli; mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il y en pût conclure un semblable cette année avec la Regence d'Alger.

ESPAGNE.

LE premier d'Octobre, le Roi rendit publique la convention du double Mariage
H du

2716 MERCURE DE FRANCE.

du Prince des Asturies avec l'Infante de Portugal, & du Prince du Bresil avec l'Infante d'Espagne; le même jour on chanta à cette occasion un *Te Deum* solennel dans l'Eglise Collegiale de S. Ildefonse, & le soir le Château fut illuminé.

S. M. C. ayant résolu de former la Maison du Prince des Asturies, a nommé le Duc de Bejar pour être Mayordome-Mayor, le Comte de San-Estevan del Puerto, pour son Grand-Ecuyer, & le Comte de Salazar pour Sommelier du Corps. Dom Charles de Arizaga, Gouverneur & Premier Ecuyer de ce Prince a été continué pour faire les mêmes fonctions; le Duc de Gandia & le Marquis de Los-Balbazés, Gentilshommes de sa Chambre, les Comtes de Arenalés & de Sasateli, ses Mayordomes de Semaine; Dom Ignace Aefferden & Dom Joseph Losada, ses Gentilshommes de la Manche, conservent leurs mêmes Emplois; le Pere Bermudés, Jesuite, Confesseur du Roy continuera de confesser le Prince des Asturies; Dom Jean-Baptiste le Gandre a été nommé Secrétaire de sa Chambre, & Dom Ferdinand de Figueroa, fils du Marquis del Surco, a obtenu la survivance de la Charge de Premier Ecuyer, pour en faire les fonctions pendant l'absence ou l'indisposition de Dom Charles Arisaga.

On mande de Catalogne que le Marquis de Risbourg, Capitaine General de cette Principauté, fait travailler aux nouvelles Fortifications du Château de Montjoüi, il fait travailler aussi aux Fortifications de Gironne & de quelques autres Places le long de la Riviere du Ter.

PORTUGAL

NOVEMBRE 1725. 2717

PORTUGAL.

MR. de Montagnac, Consul de la Nation Française à Lisbonne, a donné à l'occasion du Mariage du Roi T.Ch. une Fête publique qui a duré depuis le 24. jusqu'au 26. du mois de Septembre. Il y eut chez lui pendant trois jours Comedie, Feu d'Artifice & Bal, où les Ministres Etrangers se trouverent, ainsi que le plus grand nombre des Seigneurs de la Cour.

Le 9. Octobre on rendit publique à Lisbonne la convention du double Mariage du Prince du Brésil avec l'Infante d'Espagne, & du Prince des Asturies avec l'Infante de Portugal, & à cette occasion on chanta un *Te Deum* solennel, & il y eut de grandes réjouissances publiques.

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande d'Edimbourg que les Armes rendues par les Montagnards d'Ecosse, montent déjà à près de 300. mille, que les Troupes du Roi prendront incessamment leurs quartiers de rafraîchissement & qu'on ne finira que l'été prochain le désarmement du reste des Montagnards.

Le tumulte arrivé à Glascow, dans le même Royaume, dont on a tant parlé, s'est terminé en cette maniere: les nommez Walter Buchanan, George Mac Farland, Henry Lake, Robert Douglass, Guillaume Hamilton, Robert Main, Patrice Mirchel & Jeannette Belleny, convaincus d'avoir eu part à ce tumulte, ont été condamnés à être transportez en Amerique, après avoir été fustigés cinq fois dans la Ville de Glascow, & cette Jeannette Belleny qui doit

H ij être

2718 MERCURE DE FRANCE:

être seulement exposée deux fois au Pillory.

On écrit de Londres que les Lettres qu'on y a reçues de Philadelphie, portent que les Habitans de la Nouvelle Espagne se sont soulevés contre leur Vice-Roi; qu'ils l'ont déposé; qu'ils demandent la liberté du Commerce avec les Etrangers, & qu'ils se tiennent attroupez en differens endroits au nombre de 60000. hommes.

P A Y S - B A S.

L'Archiduchesse, Gouvernante des Pais-Bas, n'a pas voulu permettre aux Etats de Brabant de la défrayer depuis son arrivée en ce Pais jusqu'à son entrée à Bruxelles.

Le 16. de ce mois les Neuf Nations consentirent unanimement au present de 30000. florins qui doivent être donnez à cette Princesse au nom de la Ville de Bruxelles, le Cardinal ayant eû une pareille somme à son arrivée.

Le 28. du mois dernier, on fit un détachement de 60. Gardes à cheval & de 100. hommes du Regiment des Gardes Infanterie, qui partit le même jour de la Haye pour Vianne, Seigneurie nouvellement acquise par la Province d'Hollande. Le Comte de Hompesch s'y rendit le 2. de ce mois avec un plein pouvoir des Députés des Etats de Hollande; il reçût en leur nom l'hommage & le serment de tous les Magistrats, Colleges & Officiers de cette Ville & des lieux dépendans de cette Seigneurie, après que les mêmes Etats en eurent été déclarez Souverains. Cette Terre qui appartenoit autrefois à la Maison de Brederod, étoit un des principaux effets de la succession d'Amelie, Comtesse de Dona, mere de Frederic Adolfe, Comte de la Lippe De t nold, morte au mois de Février 1700. & ce Comte qui l'a possédée

possédée jusqu'au 3. Septembre dernier, l'ayant vendue au Comte Hompesch, General de la Cavalerie des Etats d'Hollande, ce dernier en prit possession en son propre nom le 23. du mois dernier, & le 2. de ce mois il en fit transport aux Etats de la Province d'Hollande & de Westfrise, suivant les conventions faites entre eux.

M. Joseph Spinelli, Nonce du Pape, fut sacré Archevêque de Corinthe le 28. Septembre dans l'Eglise Metropolitaine de Malines, par le Cardinal d'Alsace, Archevêque de la même Ville, assisté des Evêques d'Anvers & de Trical.

Le Prince Electoral de Baviere & le Duc Ferdinand son frere, arriverent à Bruxelles le premier de ce mois. Le 9. après avoir pris congé de l'Archiduchesse Gouvernante, ils en partirent pour Anvers. L'Electeur de Cologne & l'Evêque de Ratisbonne leur frere, arriverent à Bruxelles le 4. au soir. Ces deux premiers Princes arriverent à la Haye; & après y avoir séjourné quatre jours, ils en partirent le 13. de ce mois pour Amsterdam, d'où ils doivent retourner incessamment à la Cour de l'Electeur leur pere. Pendant leur séjour à la Haye, ils ont été régalez magnifiquement par le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France & par la Duchesse d'Albemarle. L'Electeur de Cologne & l'Evêque de Ratisbonne son frere, doivent partir incessamment de Bruxelles pour retourner à Bonne.

Le Comte de Daun, cy-devant Gouverneur par *Interim* des Pays-Bas, a été nommé Gouverneur du Milanez à la place du Comte de Colloredo.



Morts des Pays Etrangers.

LE Cardinal François Del Giudice, Doyen du Sacré College, après une longue maladie, mourut à Rome le 20. du mois dernier âgé de 79. ans & dans la 36^e de son Cardinalat. Il laisse au Pape un Calice d'or avec sa Patene. Son corps qui a été ouvert & embaumé, doit être transporté à Naples pour y être inhumé dans l'Eglise des Carmes, où est le Tombeau de ses Ancêtres.

Le Chevalier Alexandre Scarlati, fameux Musicien & Maître de la Chapelle Royale du Palais à Naples, y mourut vers la fin du mois d'Octobre dans un âge fort avancé.

Don Manuel Antoine de Azevedo Ibaguez Comte de Torre-Hermosa, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Conseiller au Conseil Suprême de Castille & President de la Junte Royale, mourut le 6. d'Octobre, âgé de 54 ans.

Dom Laurent Verzufo de Beretti Landi, Marquis de Castelletta Scazzolo, Comte de Cerretto, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Jacques, Gentil-homme de la Chambre du Roi d'Espagne, cy-devent Ministre Plenipotentiaire de S. M. Cath. au Congrès de Cambray, nommé à l'Ambassade de Venise, mourut à Bruxelles le 27. Octobre dans la 47^e année de son âge, sans avoir pris d'alliance. Il étoit originaire de Plaisance, d'une famille distinguée dans les Etats du Duc de Parme, & fils de Mutio Beretti, celebre parmi les Sçavans. Après avoir été le principal Ministre du feu Duc de Mantouë, il étoit passé au service du

NOVEMBRE 1725. 272

du Roi d'Espagne qui l'avoit employé en diverses négociations, après lesquelles il avoit été son Ambassadeur auprès des Cantons Suisses, & auprès des Etats Generaux des Provinces-unies.

Le 27 du mois dernier mourut à la Haye le Baron Jacques Hop, Conseiller d'Etat, & Grand Trésorier des Provinces unies, dans sa 72. année d'une espece de goutte remontée, après avoir servi la République plus de cinquante années, tant dans les Commissions étrangères, aux Cours de l'Empereur, des Rois de la Grande Bretagne & de Danemark, & de differens Princes de l'Empire, que dans plusieurs Charges de l'Etat, & en particulier celle de Grand Trésorier depuis l'année 1703. dont il s'est acquitté avec un applaudissement si general, que tant dedans que dehors le Pais, on l'a regardé comme un Ministre des plus integres & des plus éclairez.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

L'Abbé de Fourbin d'Oppede, a été nommé Aumônier du Roi, à la place de l'Abbé de Brancas, Evêque de la Rochelle.

Le 20. du mois dernier les Députés de l'Assemblée generale du Clergé eurent audience du Roi, comme ils l'ont ordinairement lorsqu'ils finissent leur

H iiij Assem-

2722 MERCURE DE FRANCE

Assemblée, & l'Evêque, Duc de Langres, porta la parole. Ils furent presentez à S. M. avec les ceremonies ordinaires par le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, & conduits par M. Desgranges, Maître des Ceremonies.

Le 21. les Députez des Etats d'Artois eurent l'honneur de complimenter le Roi & la Reine sur leur mariage. Ils furent presentez par le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la Province, & par le Marquis de Breteuil, Secrétaire d'Etat, & conduits en la maniere ordinaire par M. des Granges.

Le 31. du mois dernier, veille de la Fête de tous les Saints, le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, où S. M. entendit la Messe & communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Ensuite le Roi toucha un grand nombre de malades.

Le même jour la Reine entendit la Messe & communia par les mains de l'ancien Evêque de Fréjus, son Grand-Aumônier. ●

L'après-midi L. M. entendirent dans la même Chapelle les premieres Vêpres chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque, Comte de Châlons, Premier Aumôn-

NOVEMBRE 1725. 2723

Aumônier de la Reine , officia pontificalement.

Le premier Novembre , jour de la Fête , le Roi & la Reine entendirent la grande Messe , célébrée pontificalement par l'Evêque , Comte de Châlons , & chantée par la Musique. L'après-midi L. M. entendirent le Sermon de l'Abbé de la Pause , ensuite les secondes Vêpres & celles des morts qui furent chantées par la Musique , auxquelles le même Prélat officia.

Le 2. jour des Trépassés , le Roi & la Reine entendirent la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique.

Le Roi s'étant trouvé indisposé le 4. de ce mois au soir , garda la chambre le lendemain , & le 6. sa santé étant parfaitement rétablie , S. M. donna audience particuliere de congé au Baron Hop , Ambassadeur de la République d'Hollande , qui eut ensuite audience de la Reine pour le même sujet , &c.

Le même jour , le Baron de Montigny , Envoyé extraordinaire du Duc de Wirtemberg , eut audience du Roi , qu'il complimenta sur son Mariage , étant conduit avec les ceremonies ordinaires.

M. de Vauchoux , Ecuyer ordinaire

A v Le

2724 MERCURE DE FRANCE
de la Reine , a obtenu le grand Cordon
de l'Ordre de Saint Louïs.

Le Roi Stanislas ne passa point par Blois en arrivant à Chambor , comme on l'a dit le mois passé sur de faux Memoires. Ce Prince y alla le 6. de ce mois. S. M. y fut reçûe par le Corps de Ville , avec les ceremonies ordinaires , la Bourgeoisie étant sous les armes. Elle fut regalée à dîner avec la Reine son épouse , par l'Evêque de Blois , qui les reçût avec beaucoup de magnificence. Toute la Noblesse des environs du Château de Chambor , s'empresrent d'aller faire leur cour au Roi Stanislas , dont les manieres nobles & polies charment tous ceux qui ont l'honneur d'approcher de S. M.

Le 26. Octobre la Reine a donné au Marquis de Merinville , & au Comte du Fargis , Capitaines - Lieutenants de ses Gendarmes & de ses Chevaux-Legers, les entrées de sa chambre , & 4000. liv. de pension à chacun d'eux , ces deux Compagnies sont très-anciennes , d'une grande distinction , & les seules troupes que la Reine a dans sa maison.

L'ouverture du Parlement s'est faite à l'ordinaire le lendemain de la S. Martin avec les ceremonies accoutumées. Après une Messe solennelle , celebrée dans la
Cha-

NOVEMBRE 1725. 1725

Chapelle de la grande salle du Palais, par l'Abbé Champigni, Trésorier de la Sainte Chapelle, & chantée par une excellente Musique, à laquelle le Parlement assista en Corps & en Robes rouges. Toute la compagnie passa ensuite dans la Grand'Chambre, où M. Portail, Premier Président fit un petit Discours pour remercier ceux qui avoient assisté à cette cérémonie. Il donna ensuite à dîner avec beaucoup de magnificence aux principaux du Parlement, & à plusieurs autres personnes de condition.

Quoiqu'on fasse l'ouverture du Parlement ce jour-là, c'est seulement 15. jours ou 3. semaines après, que l'on entre pour plaider; car la semaine que le Parlement rentre doit être sans Fêtes, du nombre desquelles sont les Fêtes du Palais, comme Sainte Catherine. Ce n'est pas que dès le lendemain de la S. Martin les délais ne courent, & que les Procureurs ne commencent à faire des poursuites, comme si l'on entroit. C'est le jour que le Parlement recommence ses séances, que se font les Harangues du Premier Président, & des Gens du Roi.

Le même jour 12. Novembre on entre à la Cour des Aydes; & comme on continuë à entrer, & qu'on plaide les

H vj. jours

2726 MERCURE DE FRANCE

jours suivans , on y fait les Harangues dès ce même jour.

On a eu avis , que dans le Vaisseau nommé le Chameau , qui alloit en Canada , les Peres Modeste & Ubalde , Missionnaires Recollets , dont le premier étoit Superieur du Convent de Quebec , & de la Mission des Sauvages , ont péri dans le naufrage du même Vaisseau.

EXTRAIT d'une Lettre écrite à S. E. Monseigneur le Bailly de Mesnes , par M. le Chevalier de Grille , Commandant des Vaisseaux de la Religion , de Cadix en date du 22. Octobre 1725.

NOus avons croisé depuis trente-six jours dans la Mer Oceane , nous y avons pris sur un Corsaire Algerien une grosse Flute Hollandoise , qu'il avoit prise à l'entrée de la Barre de Lisbonne depuis douze jours. Cette prise est estimée cent mille piastres.

Le Roi a donné le Commandement de la Fere , vacant par la mort de M. de Frades , à M. de Rohan , ci-devant Commandant au Château de S. Sebastien.

La Lieutenance de Roi d'Epernay , vacante par la mort de M. Parchappe des Noyers , à M. Vinay de Tincourt ,
Lieu.

NOVEMBRE 1725. 272

Lieutenant au Regiment Royal-Rouffillon, Cavalerie, fils dudit, sieur Parchappe.

La Lieutenance de Roi de la Citadelle de Cambray, vacante par la mort de M. de Bonnafau, à M. de Mulety, ci-devant Commandant pour le Roi à S. Beat.

La Majorité de Montreüil sur mer, vacante par la mort de M. Guirand de la Tour, à M. du Tronquoy, Capitaine au Regiment de Brie.

Celle d'Entrevaux, vacante par la retraite de M. de Préfontaine, à M. de la Crapiniere, Capitaine Reformé d'Infanterie.

CEREMONIE faite dans l'Eglise de la grande Chartreuse. Extrait d'une lettre écrite de Grenoble le 3. Octobre 1725.

MR de Marcieu, Chevalier des Ordres Royaux, militaires & Hospitaliers de Nôtre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, Brigadier, & Inspecteur General d'Infanterie, Colonel du Regiment Royal des Vaisseaux, Gouverneur des Ville & Citadelle de Valence; en vertu d'un Brevet de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Or-

1728 MERCURE DE FRANCE.

d'Orleans , Grand-Maître de l'Ordre de S. Lazare , a reçu le 30. Octobre dernier , Chevaliers de ces Ordres M. de Mongesson & M. de Montainard : comme ce premier est neveu du P. General des Chartreux , la Ceremonie de la reception a été faite dans l'Eglise de la grande Chartreuse , à la fin d'une Messe solemnelle , à laquelle a assisté le R. P. General , avec toute la nombreuse Communauté : les trois nouveaux Chevaliers ont reçu des mains de M. de Marcieu la Croix avec les ceremonies ordinaires. M^{rs} Duclaux de la Rochette , Bertrand , du May , de Souven Desperouse , de Bouville , & de Saliere , Chevaliers du même Ordre , y ont assisté. Tout s'est passé dans cette Ceremonie avec beaucoup d'ordre , de gravité , & de modestie. Le R. P. General a donné ensuite à tous les Chevaliers un dîner magnifique , & dans le temps de leur séjour en Chartreuse , le R. P. & ses Officiers n ont pas cessé de leur donner des marques de generosité , de bonté , & de politesse.



RE-

REJOUISSANCES faites dans la Ville de Clermont en Beauvoisis au sujet du Mariage du Roi. Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville le 10. Novembre 1725.

LEs Habitans de la Ville de Clermont en Beauvoisis, ont donné des preuves éclatantes de leur attachement singulier pour les^s Princes de la Royale Maison de Bourbon, leurs anciens Seigneurs, dans les réjouissances qu'ils ont faites pour l'heureux accomplissement du Mariage du Roi.

D'abord que M. le Gras, Maire de cette Ville, eut reçu les ordres du Comte d'Evreux, Gouverneur de la Province, il fit, au son de la cloche, assembler tous les Officiers & principaux Habitans, à qui il les communiqua, & on commença dès le même jour les réjouissances par la représentation de la Tragedie de *Phedre & Hyppolite*, de l'illustre M. de Racine. Cette représentation fut donnée le 25. Octobre au soir dans la grande Salle du Château, avec tout le succès qu'on pouvoit esperer. M^s Bosquillon, Grelier, de Neuville, & Parmentier, & les D^{cs} de Longrois, Dammam, Cuvelier, Grelier, & Parmen-

ties

1730 MERCURE DE FRANCE:

tier jouèrent leurs rôles d'une manière qui surprit les personnes les plus distinguées de la Province, & les Habitans des Villes voisines, qui assistèrent en très-grand nombre à ce spectacle, lequel fut suivi d'un souper & d'un bal qui dura jusqu'au lendemain.

Les quatre jours suivans furent employez en parties de plaisirs, tant à la Ville qu'à la campagne, en bals & en repas, qui n'ont point cessé, jusqu'au Dimanche trentième du même mois, qu'à l'issuë de la Messe Paroissiale, la Ceremonie d'un *Te Deum*, & les feux de joye furent annoncez par le son de toutes les cloches de la Ville, & par le bruit des Tambours des six Compagnies de Bourgeoisie.

Sur les trois heures ces six Compagnies se rendirent en armes sur la Place, où après le *Te Deum* chanté, auquel les Officiers du Bailliage & de la Ville assistèrent en Corps, le feu fut allumé par le Maire & par les Officiers du Bailliage & de la Ville.

A six heures du soir on fit annoncer au bruit des Tambours, les illuminations des maisons qui furent très-bien exécutées, & jointes aux feux particuliers allumez dans toutes les rues de la Ville.

Les

OCTOBRE. 1725. 2731

Les Officiers du Bailliage & de la Ville souperent chez le sieur le Gras, Maire & Agent de S. A. S. Monseigneur le Duc ; on y but respectueusement les santez du Roi, de la Reine, & celle de S. A. S. au bruit de la Mousqueterie, des Tambours, & des Violons. Cette journée finit par le bal qui fut donné dans la maison du sieur Grelier, Prevôt Royal de la Ville.

Le lendemain ces réjouissances finirent par plusieurs autres Fêtes, & par un grand bal, qui termina le septième jour des réjouissances publiques, suivant qu'il avoit été arrêté & délibéré dans le Conseil de Ville.



BENEFICES DONNEZ.

LE Prieuré perpétuel de Sainte Marie de Bisy-lès-Vernon, Ordre de S. Benoist, Diocèse d'Evreux, vacant par le décès de la Dame de la Mairie, a été donné à M^e de Baudry de Piancourt du Tilleul, Religieuse du même Ordre.

L'Abbaye Reguliere de Sainte Marie-aux-Bois de Ruisseauville, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Boulogne, vacante par la démission de Dom Campron

1732 MERCURE DE FRANCE.
pron, à Dom Etienne - Marie Loyfel,
Religieux du même Ordre.

L'Abbaye Commandataire de Bitaine,
Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besan-
çon, vacante par le décès du sieur Do-
roz, au sieur Marie-François Boquet de
Courbouzon, Clerc Tonsuré du même
Diocèse.

L'Abbaye Commandataire de Gastines,
Ordre de S. Augustin, Diocèse de Tours,
vacante par le décès du sieur de Gast,
au sieur Bertrand Taschereau de Linie-
tes, Prêtre du Diocèse de Tours.

L'Abbaye Commandataire de Pessan,
Ordre de S. Benoist, Diocèse d'Auch,
vacante par le décès de M. de Chaulnes,
Evêque de Grenoble, à l'Abbé Dancs,
Conseiller-Clerc au Parlement de Paris,
& Professeur de Sorbonne.

L'Abbaye de Nôtre-Dame hors des
murs de la Ville de Saintes, Ordre de
S. Benoist, vacante par la démission de
Madame de Caumont de Lauzun, à Ma-
dame de Duras, Religieuse à Conflans.

L'Evêché d'Arras, vacant par le dé-
cès de M. Guy de Séve de Rochechoüart,
à l'Abbé de la Salle, Prêtre.

Le Canoniat de la Sainte - Chapelle
de Paris, vacant par le décès du sieur de
Voulmy, au sieur Jacques-François Mer-
cier, Clerc du Diocèse de Paris, fils de
Madame la Nourice.

NOVEMBRE 1725. 2733

L'Abbé de Brissac a été nommé Aumônier du Roi , à la place vacante par la nomination de l'Abbé Milon à l'Evêché de Valence.

*DEPART du Roi Stanislas de Bouron ,
son passage à Beaumont, & son ar-
rivée à Bellegarde.*

LE Roi Stanislas , & la Reine son Epouse , partirent de Bouron le Vendredi 19. Octobre , accompagnés des Seigneurs & Dames de leur Cour , pour aller au Château de Beaumont en Gâtinois , qui appartient à M. de Montmorency-Luxembourg , Prince de Tingry.

Leurs Majestez (qui étoient escortées par les Officiers , & 50. Maîtres du Régiment de Beringhen , Cavalerie , M. le Premier, leur Colonel, à leur tête) y arriverent sur les 5. heures du soir. Elles y furent reçues par M. & Madame la Princesse de Tingry , au bruit du canon & des boëtes. Les Ducs de Montmorency & d'Olonne , les Duc & Duchesse d'Espernon , & le Comte de Ligny , neveux & niece du Prince de Tingry , s'y étoient rendus , ainsi que le Duc d'Antin , le Duc de Gesvres , le Duc de Bethune , le Prince de Chalais , le Marquis de Dreux , & un grand nombre de Gentilshommes des environs.

Le

Le Roi & la Reine furent conduits dans les appartemens qui leur étoient préparés , lesquels étoient parfaitement illuminés , ainsi que tous ceux du Château ; l'illumination des cours faite avec art rendoit ce beau lieu très-brillant.

Sur les 8. heures , la table du Roi (qui étoit de 25. Couverts) sur laquelle le Cadenas fut posé , & où les personnes qualifiées eurent l'honneur de souper avec Sa Majesté) fut servie en maigre avec toute la délicatesse , le goût , l'ordre & la magnificence imaginable ; le fruit ne fut pas moins admiré par sa beauté , & par sa décoration ingénieuse.

M. le Prince de Tingry eut l'honneur de donner à laver au Roi , avant & après le repas ; Sa Majesté étoit servie par un Gentilhomme , & les Seigneurs par des Valets de Chambre. Aux côtes du Roi (à certaine distance) étoient le Prince de Tingry , & le Duc d'Antin.

La table de la Reine (où étoit un Cadenas) fut aussi servie magnifiquement en maigre à la même heure que celle du Roi ; la Princesse de Tingry , la Comtesse de Linange , Dame d'Honneur de la Reine , Madame de Beuzeval , & la Duchesse d'Espéron , eurent l'honneur d'y manger ; cette première Dame présenta la serviette mouillée à Sa Majesté
pour

NOVEMBRE 1725. 2735

pour laver avant & après le repas. Un Gentilhomme servoit la Reine, & les Dames étoient servies par des Pages.

Une troisième table de 18 Couverts, où étoient les Seigneurs de la Cour de leurs Majestez, qui n'avoient point eu de place à la table du Roi, fut aussi parfaitement bien servie en maigre, au même instant que celles de leurs Majestez, (Les gens de livrée du Prince de Tingry servoient à cette table.) Outre la profusion des mets, les vins & liqueurs les plus rares, & les plus exquis y étoient en abondance.

Une table pour les D^{les} d'Honneur de la Reine, & plusieurs autres, furent servies avec une attention toute particulière.

Le Roi & la Reine permirent avec bonté, qu'un grand nombre de personnes qui étoient venues de differens endroits, eussent l'honneur de voir souper leurs Majestez.

La Cavalerie qui avoit rafraîchi en arrivant, fut traitée avec soin, & eut de tout en abondance, ainsi que toutes les personnes de la suite en general jusqu'au départ de leurs Majestez.

Le lendemain 20. quelque temps après le lever du Roi, Sa Majesté passa dans la Tribune de la Chapelle du Châ-

teau

2736 MERCURE DE FRANCE
teau , qui étoit très-ornée , d'où elle entendit la Messe.

Ensuite le Roi monta en caleche accompagné du Prince de Tingry , & alla se promener dans le Parc , qui est des plus grands , & très-bien percé. Outre les parterres , & des allées d'arbres de haute futaye , il y a une très-belle piece d'eau , dans laquelle tombe continuellement une nappe d'eau qui fait un très-bel effet , & qui fournit aussi aux fosses qui entourent le Château , lequel est flanqué de 4. tours. S. M. qui étoit suivie de plusieurs Seigneurs dans des caleches , parut fort contente de ce beau lieu.

Pendant la promenade du Roi , la Reine entendit la Messe dans la Tribune.

A midi les tables de leurs Majestez furent servies , & décorées différemment du jour précédent , ce qui plût beaucoup par la nouveauté. Les autres tables furent aussi pareillement bien servies.

Le Roi & la Reine partirent sur les 3. heures du Château de Beaumont au bruit du canon & des boîtes , pour aller à celui de Bellegarde , qui appartient au Duc d'Antin , où M. & Madame de Tingry se rendirent le lendemain 21. pour faire leur Cour à leurs Majestez.

On peut dire du Prince & de la Princesse

NOVEMBRE 1725. 2737

seffe de Tingry , que les ordres qu'ils avoient donnez, ont été parfaitement bien executez , & qu'il est difficile (pour ne pas dire impossible) de donner , plus qu'ils ont fait , des marques sensibles de leur attention , & que l'on ne peut faire les honneurs d'une Maison avec plus de noblesse.

EXTRAIT d'une délibération de l'Assemblée des Maîtres Chirurgiens de S. Côme, qu'on nous prie d'insérer ici, au sujet du Livre intitulé, le Guidon du Chef-d'œuvre de S. Côme, composé par le sieur de Janson.

MAlgré le refus qui a été fait par la Compagnie , & par plusieurs de ses Membres d'approuver ce Livre , parce qu'il est contraire à l'honneur de la Profession , & qu'il contient des fautes grossieres, des principes non seulement peu solides , mais encore pernicious ; enfin , une pratique meurtriere , qui n'a jamais été enseignée par les Chirurgiens de S. Côme , & qui jette les Aspirans & autres dans l'erreur , en s'imaginant trouver dans cet Ouvrage tout ce que doit sçavoir un Chirurgien , &c. qu'il allie au peu de choses utiles , qu'il renferme un amas monstrueux de discours

cours ridicules , de preceptes obscurs & mal digerez , très dangereux , & infiniment éloignez des sentimens des habiles Maîtres , &c. Sur quoi a été arrêté d'une commune voix , que le Public seroit averti , que ce Livre est pernicieux , contraire à ce qui s'enseigne à S. Côme , à la Théorie , & à la pratique de la Chirurgie , & que cet Ouvrage est très-dangereux.

A V I S.

EN conséquence du Privilege accordé à M. Bechamel & Compagnie , par Arrest du Conseil du 3 Juin 1725. & Lettres Patentes expedées en conséquence , pour l'établissement pendant 20. années d'un Bureau general de Correspondance en la Ville de Paris , ledit sieur Bechamel & sa Compagnie ont établi ce Bureau à Paris rue neuve Saint Eustache.

Cet établissement a pour objet , ainsi qu'on l'a vû par ledit Arrest , de faciliter aux Particuliers qui le requerront (à la remise de quatre deniers pour livre) la recette des Rentes sur la Ville de Paris , Gages & Augmentations de Gages , Pensions , & autres dettes , de quelque nature qu'elles soient , & d'en faire toucher les deniers aux Propriétaires dans le lieu le plus prochain de leur domicile.

Le bien que cet établissement procure principalement

principalement aux particuliers domiciliés dans toutes les Provinces du Royaume, a déjà attiré à cette Compagnie un grand nombre de Commissions ; & comme elle paroît disposée à donner au Public toutes les sûretés qu'il pourra désirer dans les Recouvrements & Commissions , au sujet desquels il s'adressera à cette Compagnie, qui établira incessamment dans chacune des principales Villes du Royaume, un Correspondant, auquel elle donnera pouvoir de recevoir en son nom des particuliers, non seulement les effets, dont le paiement doit être fait à Paris, mais encore ceux qui seront payables dans toute l'étendue du Royaume, dont elle se chargera de faire solliciter le paiement par lesdits Correspondans, & d'en faire toucher aussi tôt les deniers dans les Villes & lieux, qui pourront le mieux convenir aux arrangements desdits Particuliers, supposé qu'ils n'aimassent mieux les tirer en Lettres de change à vûe sur ladite Compagnie, ainsi qu'ils ont la liberté de le faire.

Lorsqu'un Particulier voudra charger cette Compagnie, de recevoir pour lui le paiement d'une partie de Rente, perpétuelle ou viagère, il lui adressera sa procuration, le nom du Procureur en blanc, en observant aux Rentes viagères de faire certifier par le Juge du lieu la vie du Propriétaire de la Rente.

Pour Augmentations de Gages il enverra de même sa procuration.

Pour les Pensions il enverra un Certificat de vie, son blanc seing en parchemin, & l'Ordonnance, s'il en est porteur, sinon la Compagnie se charge d'en solliciter l'expédition au Bureau de la Guerre ou ailleurs.

I Pour

2740 MERCURE DE FRANCE.

Pour loyers de maisons il envoyera ses quittances par quartiers.

Pour revenus de terres il envoyera son mandement sur les Fermiers ou Receveurs.

Pour les effets à ordre les Propriétaires les passeront à celui de ladite Compagnie, & lorsque ce sont des billets ou effets pures & simples, ils les accompagneront seulement de la lettre d'envoi.

On peut charger aussi ladite Compagnie des remboursemens de Charges & Offices de telles natures qu'elles soient, conversions de recepissés pour rentes perpétuelles, ou viagères, Rembursemens de Contrats sur particuliers, Obligations, & autres dettes de telles natures qu'elles puissent être.

La Compagnie accusera la reception de tous les effets à elle adressez par une lettre qu'elle écrira au Particulier, qui lui fera un renvoi, & ce dans l'instant qu'elle recevra les effets dont on la chargera de solliciter le recouvrement en l'affranchissant des ports & paquets.

La suscription des lettres qui seront adressées à ladite Compagnie, portera à *Messieurs de la Correspondance generale, rue neuve saint Eustache à Paris.*

Bouts-rimez à remplir.

Disparate
An
Ecarlate
Talisman
Carotte
Menotte
Brin

Fregate
Persan
Cantate
Ocean.
Negre
Maigre
Membrin



MORTS, NAISSANCES, &c.

Julien Fleury, Chanoine de l'Eglise de Chartres, Professeur en Eloquence au College de Navarre, l'un des Scholastes Dauphins, & qui avoit une parfaite connoissance des Langues Grecque, Hebraïque, Syriaque, &c. mourut à Paris le 15. Septembre dernier, après avoir été taillé de la pierre, âgé de 78. ans.

Paul de Chaulnes, Evêque de Grenoble, & Abbé de Pestan, mourut dans son Diocèse le 22. Octobre.

Isaac Jacques de Verthamon, Evêque de Couserans, mourut vers ce temps-là en retournant dans son Diocèse.

Frere Antoine de Tenarre de Montmain, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Maréchal des Camps & armées du Roi, cy-devant Inspecteur de la Gendarmerie, & Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orleans, mourut à Paris le 5. de ce mois, âgé d'environ 55. ans, trois jours, après qu'on lui eut coupé une jambe, à laquelle il sentoit depuis 15. ans de grandes douleurs causées par des blessures reçues à la guerre.

I ij Da

2742 MERCURE DE FRANCE.

Damoiselle Marguerite Pancatelin ,
Superieure generale des Hôpitaux &
Maisons de la Salpêtrière , la Pitié , Bif-
cêtre , Scipion , les Enfans Rouges , le
S. Esprit , &c. mourut en l'une desdites
Maisons , appelée la Salpêtrière , le Ven-
dredi 26. du mois d'Octobre dernier ,
après avoir gouverné lesdits Hôpitaux
pendant l'espace de 54. années. Son me-
rite distingué & son esprit superieur à
celui de son sexe , quoiqu'avec un air de
simplicité & de modestie sans exemple ,
lui attirerent souvent l'éloge , & surtout
la confiance particuliere des plus cele-
bres Magistrats & Chefs de l'Eglise. Son
nom fut redoutable aux personnes de
moyenne vertu.

Dame Marguerite Dugaigneau , veu-
ve de M. François de Berbizy , Cheva-
lier , Seigneur de la Houffaye , decedée
le 21. Octobre , âgée de 95. ans 4.
mois.

M. Bernard Joisel , Seigneur de Mau-
ny , Douy , la Ramée , &c. Chevalier
de S. Louis , Maréchal des Camps &
Armées du Roi , decédé le 24. Octobre ,
âgé de 55. ans environ.

Madame Magdelaine Sylvie de Sainte
Hermine , épouse du Lord André de
Drummont Comte de Melfort , decedée
le 31. Octobre , âgée de 33. ans.

Jac.

NOVEMBRE 1725. - 2743

Jacques Eleonor Rouxel de Medavi de Grancey, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la Ville & Principauté de Sedan, mourut subitement à Paris le 6. de ce mois dans la 70. année de son âge. Rouxel de Medavi porte d'argent à 3. coqs de gueulle.

Dame Marguerite de Beauharnois, veuve de Guillaume de Némond, Président à Mortier au Parlement, mourut à Paris le 6. de ce mois, âgée de 80. ans, qu'elle avoit passez dans un exercice continuel de toutes les vertus Chrétiennes.

Dame Catherine de Bethune, veuve de François-Joseph de Tertulle, Marquis de la Roque, & Gouverneur des Fort & Château de S. André & de Villeneuve d'Avignon, mourut à Paris le 6. Novembre, âgée de 85. ans. Cette Dame qui a passé toute sa viduité dans la retraite, & dans les exercices de piété, étoit fille aînée d'Hippolite de Bethune, Comte de Selles, &c. Chevalier des Ordres du Roi, & d'honneur de la Reine Marie-Therese d'Autriche, & d'Anne-Marie de Beauvilliers Saint Aignan. Bethune porte d'argent à la face de gueulle.

Le 16. Novembre M. Louis-Gabriel Passard, Seigneur de S. Ecobille, Con-

I iij seiller

2744 MERCURE DE FRANCE.

seiller de la Grand'Chambre du Parlement , mourut à Paris , âgé de 67. ans.

Dame Marie-Françoise de Levi , épouse de Joseph-François de la Croix , Marquis de Castries , Seigneur de Pey , Baron de Gourdiege , de Castelnau , &c. Baron des Etats de Languedoc , Lieutenant de Roi de la même Province , Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montpellier , de la Ville & Port de Cete , Maréchal des Camps & Armées du Roi , Chevalier des Ordres de S. M. & Chevalier d'Honneur de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans , accoucha d'un fils le 18. Octobre dernier. Il fut tenu sur les fonts & nommé Armand-François par Armand Pierre de la Croix de Castries , Archevêque d'Alby , & par Dame Françoise d'Albert , épouse de Charles Eugene , Duc de Levi , Pair de France , Lieutenant General des Armées du Roi , Gouverneur de Mezieres , Commandant en Franche-Comté.

Le 30. du même mois Dame Louïse-Françoise Phelyppeaux de la Vrilliere , épouse de Louïs - Robert - Hippolite de Brehan , Comte de Plelo , Colonel de Dragons , accoucha d'un fils qui fut nommé Theodore Cerbonnet par Jean-René-François de Brehan , Comte de Moron , & par Dame Marie-Jeanne Phelyppeaux de

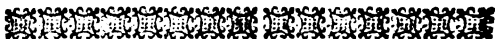
NOVEMBRE 1725. 2745
de la Vrilliere , épouse de M. Jean-Fre-
deric Phelyppeaux de Pontchartrain ,
Comte de Maurepas , Ministre & Secre-
taire d'Etat.

Le 11. Novembre Dame Catherine
Felicité du Bellay , Princesse de Robec ,
épouse de Anne - Auguste de Montmo-
rency , Prince de Robec , Grand d'Es-
pagne de la premiere Classe , Chevalier
de l'Ordre de la Toison d'Or , Lieute-
nant General des Armées du Roi , Grand-
Maître de la Maison de la Reine d'Espa-
gne , seconde doüairiere , accoucha d'un
fils , lequel par permission de M. le Car-
dinal de Noailles fut ondoyé le même
jour ; les pere & mere esperant que le
Roi d'Espagne leur fera l'honneur d'en
être le parrain.

Madame la Comtesse de la Vieuville
accoucha le 27. d'Octobre d'un second fils ,
qui a été tenu sur les fonts de Baptême
par Madame la Comtesse de Parabere &
M. le Duc de Brissac.

Le 16. de ce mois la Comtesse de Tour-
louze accoucha d'un fils , au Château de
Ramboüillet.





EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

EDIT du Roi, portant suppression des Offices de Receveurs & Contrôleurs Generaux des Domaines & Bois. Et nouvelle création de pareils Offices. Donné à Paris au mois de Juin 1725. Registré en Parlement le même jour, le Roi séant en son Lit de Justice, &c. par lequel S. M. ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Nous avons par le present Edit perpetuel & irrevocable, éteint & supprimé, éteignons & supprimons les Offices de Receveurs generaux & Contrôleurs generaux de nos Domaines & Bois, créez par Edits des mois d'Avril 1685. Decembre 1689. & Decembre 1701. Les Offices de Receveurs particuliers de nos Bois, créez par autre Edit du même mois de Decembre 1701. ensemble le sol pour livre de nos droits casuels, attribué à nos Procureurs aux Bureaux des Finances, par Edit du mois d'Avril 1694. sans que les pourvus desdits Offices de Receveurs & Contrôleurs generaux de nos Domaines & Bois, Receveurs particuliers de nos Bois, puissent s'entre-mettre en l'exercice ou fonction d'iceux, ni nos Procureurs aux Bureaux des Finances en la perception dudit droit de sol pour livre, passé le dernier Decembre de la presente année.

II.

Voulons que les Titulaires & Propriétaires desdits Offices & droits supprimez, soient tenus de faire proceder à la liquidation de leurs Finances, par les Commissaires de nôtre Conseil qui seront par Nous nommez à cet effet, pour être ensuite remboursés en nôtre Trésor Royal, des fonds qui seront à ce destinez; sans néanmoins que lesdits Receveurs generaux & particuliers puissent recevoir leur remboursement, qu'après qu'ils auront compté de tous leurs exercices.

III.

Et de la même autorité que dessus, Nous avons créé & érigé, créons & érigeons en titre d'Offices formez, en chacune Province & Generalité de nôtre Royaume où lesdits Receveurs generaux ont été établis, trois nos Conseillers - Receveurs generaux anciens, alternatifs & triennaux; & trois nos Conseillers - Contrôleurs generaux anciens, alternatifs & triennaux de nos Domaines & Bois; & trois nos Conseillers - Receveurs particuliers anciens, alternatifs & triennaux de nos Bois, dans les mêmes lieux où lesdits Offices ont été précédemment créés; lesquels triennaux demeureront réunis aux anciens & alterhatifs, pour être lesdits Offices possédez sous le titre d'anciens-mytriennaux, & d'alternatifs-mytriennaux, & exercez alternativement année par année, à commencer du premier Janvier 1726 conformément ausdits Edits des mois d'Avril 1685. Decembre 1689. & Decembre 1701. aux mêmes fonctions, taxations, tant sur nos Bois que sur les droits casuels de nos Domaines, droits de chauffage, franc-salé & autres droits, privileges & exemptions attribuées par lesdits Edits, & par ceux.

IV des

2748 **MERCURE DE FRANCE.**

des mois d'Octobre 1693. Fevrier 1705. Novembre 1707. & Mai 1710.

IV.

Attribuons ausdits Offices créez par le present Edit, des gages au denier vingt-cinq du montant de la Finance à laquelle chacun desdits Offices aura été fixé, suivant les Rôles qui en seront arrêtez en nôtre Conseil, &c.

EDIT du Roy, portant que le Denier de la Constitution sera & demeurera fixé à raison du Denier Vingt du capital. Donné à Versailles au mois de Juin 1725. Registré en Parlement le 8. le Roi seant en son Lit de Justice: par lequel il est dit ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Qu'à compter du jour de la publication du present Edit, le denier de la Constitution sera & demeurera fixé dans toute l'étendue de notre Roïaume, Pais, Terres & Seigneuries de notre obéissance, à raison du Denier vingt du capital, nonobstant tous Edits, Declarations ou autres Reglemens à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé & dérogeons par notre present Edit.

I I.

Permettons en conséquence à tous Notaires, Tabellions & autres personnes publiques, ayant droit de passer & recevoir des Contrats, de les passer à l'avenir sur ledit pied du Denier Vingt; sans néanmoins qu'ils puissent en passer sur un pied plus fort, à peine de privation de leurs Offices d'être lesdits Contrats declarez usuraires, & d'être procedé extraordinairement contre les prêteurs.

I I I.

Ordonnons en conséquence à tous Juges, dans les Jugemens qu'ils auront à prononcer
portant

N O V E M B R E 1725. 2740
portant condamnation d'intereſts , de les pro-
noncer à l'avenir ſur le pied du Denier Vingt.
I V.

Notis n'entendons néanmoins rien innover
aux Contrats de Conſtitution , Billets por-
tant promeſſe de paſſer Contrats de Conſti-
tution , & autres Actes faits juſqu'au jour de
la publication du preſent Edit , leſquels ſe-
ront executez comme ils l'auroient pû être
auparavant , &c.

EDIT du Roi , portant création de Maî-
triſes d'Arts & Métiers dans toutes les Villes
du Royaume , à l'occaſion du Mariage du
Roi. Donné à Verſailles au mois de Juin
1725. Reſtré en Parlement le 8. le Roi ſéant
en ſon Lit de Juſtice , par lequel il eſt dit ce
qui ſuit. Nous avons , en conſideration de no-
tre Mariage , créé , érigé & établi , créons ,
érigons & établiſſons par le preſent Edit ,
Six Maîtres de chacun Art & Métier dans
notre bonne Ville & Fauxbourgs de Paris ;
Quatre dans chacune de nos Villes où il y a
Cour ſuperieure ; Trois dans celles où il y a
Preſidial , Bailliage ou Senéchauffée ; Et deux
ſeulement dans toutes les autres Villes & au-
tres lieux de notre Royaume où il y a Juran-
de , pour y être pourvû par Nous , de telles
perſonnes que Nous voudrons choiſir ; en
Nous payant par eux la Finance qui ſera re-
glée ſuivant les Rolles qui en ſeront arrê-
tez en notre Conſeil. Voulons que ſur la Quit-
tance de Finance qui leur ſera expedée des
ſommes par eux payées , il leur ſoit delivré
toutes Commiſſions neceſſaires , pour chacu-
ne deſquelles il ne ſera payé que Six livres
ſeulement ; en vertu deſquelles Commiſſions
Nous entendons que les pourvûs deſdites

I vj Maî-

2750 MERCURE DE FRANCE.

Maîtrises soient incontinent reçûs & installez par nos Baillifs , Senechaux , Prevôts ou autres Juges à qui elles seront adressées , & qu'ils en jouissent avec tels & semblables droits , franchises , libertez & privileges dont jouissent les autres Maîtres Jurez desdits Métiers , sans qu'ils soient tenus de faire aucun chef-d'œuvre ou experiences , ni subir aucun examen , payer banquets , droits de Confrairies & de boëtes , ni aucuns autres droits que les Jurez de chaque Métier ont accoutumé de prendre & faire payer à ceux qui veulent être reçûs Maîtres , dont Nous les avons exceptez & dispensez , exceptons & dispensons par le present Edit. N'entendons comprendre dans la présente création les Chirurgiens , Apotiquaires & Orfèvres que nous en avons excepté & exceptons.

ARREST du 28. Juillet , qui regle les temps & la maniere dont la levée du Cinquantième du revenu des Biens pendant douze années doit être faite en execution de la Declaration du 5. Juin 1725. par lequel S. M. ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

La premiere des douze années du Cinquantième qui sera levé en argent sur le revenu des Maisons , Charges , Employs , Rentes & Interests , commencera au premier Aoust 1725 , & finira au dernier Juillet 1737.

II.

La premiere des douze années du Cinquantième qui se levera en nature sur les Vins , Cidres & autres Boissons , ensemble sur les Bois & Taillis , commencera , sçavoir ; pour les Vins & autres Boissons , aux vendanges & recoltes de fruits à pressurer de la presente année.

NOVEMBRE 1725. 2751

année. Et pour les Bois & Taillis, par les coupes de la même année; Et la dernière finira par les vendanges & récoltes de fruits à pressurer, & par les coupes des Bois & Taillis de l'année 1736.

III.

La première des douze années du Cinquantième qui se levera de même en nature, sur tout ce qui sera recueilli dans les autres Terres labourables, Prez & autres fonds d'héritages, commencera par les Récoltes & Moissons de l'année 1726. Et la dernière finira par les Récoltes & Moissons 1737.

IV.

Les Bois de haute futaie qui seront coupez par extraordinaire; & après avoir obtenu les permissions nécessaires à cet effet, & qui ne font point partie d'une coupe annuelle qui tient lieu de revenu, ne seront point sujets au Cinquantième, à quelque âge que la coupe en soit fixée.

V.

Veut Sa Majesté, qu'à l'égard des Moulins de toute espece, Estangs & autres natures de Biens dont la levée du Cinquantième en nature seroit sujette à trop de discussions, le Cinquantième en soit payé sur le Cinquantième du prix des Baux, sur le pied du Cinquantième du produit en argent suivant l'estimation qui en sera faite par les Sieurs Intendants; Et à l'égard des Verreries, Forges & autres Usuines & Fabriques de pareille nature, le Cinquantième sera pareillement perçû sur le pied du Cinquantième du prix du Bail, si elles sont affermées, sinon sur le pied du Cinquantième du produit effectif en argent, déduction faite du prix des bois consommés pour l'usage des Usuines, journées d'ou.

d'ouvriers & autres frais nécessaires pour l'exploitation, de laquelle évaluation il sera par lesdits Sieurs Intendans ou Commissaires départis, dressé des états qu'ils enverront au Conseil pour être ensuite arrêté des Rolles : Et les particuliers dénommez seront tenus de payer les sommes y portées, en deux termes égaux, l'un au premier Decembre, & l'autre au premier Avril de chacune année, entre les mains du Préposé, à peine d'y être contraints.

V I.

Les Propriétaires ou Possesseurs des Maisons, tant de la Ville & Fauxbourgs de Paris, que des Villes & Fauxbourgs du Royaume, fourniront dans quinzaine, du jour de la publication du présent Arrêt, leur déclaration du revenu dedites Maisons, sur les modèles qui leur en seront remis ; Sçavoir, pour les Maisons de la Ville & Fauxbourgs de Paris, entre les mains du sieur Prevost des Marchands de ladite Ville ; Et pour celles des Provinces entre les mains des Sieurs Intendans & Commissaires départis, ou leurs Subdeleguez, desquelles déclarations ils dresseront des états qu'ils enverront pareillement au Conseil, pour en être de même arrêté des Rolles, & les Particuliers y compris seront tenus de payer les sommes y portées, en deux termes égaux, l'un au premier Avril de chaque année, & l'autre au premier Septembre suivant, conformément à ladite Déclaration.

V I I.

Le Cinquantième qui sera levé en nature de Fruits sur les Grains, Bois, Foins, Vins, Cidres & autres productions, sera donné par Adjudication au plus offrant & dernier enchérisseur, après trois Publications de huitaine

nc

NOVEMBRE 1725. 2753

ne en huitaine , qui seront commencées les premiers jours d'Avril de chaque année , & indiquées par des affiches aux portes des Eglises , Places & Carrefours des Villes , Bourgs , Paroisses & Communautés.

VIII

Les Adjudications seront faites en conséquence , par les Sieurs Intendans & Commissaires départis dans les differens chefs-lieux des Elections , ou autres lieux qui seront par eux indiquez , soit devant eux , leurs Subdeleguez ou tels autres qu'ils nommeront.

IX.

Celles desdites Adjudications qui seront faites par les Subdeleguez ou autres à ce commis , seront envoyées ausdits Sieurs Intendans , pour être par eux confirmées après la quinzaine du jour de ladite Adjudication ; sauf ausdits Sieurs Intendans à ordonner une quatrième publication devant eux , lorsqu'il leur aura été fait dans ladite quinzaine des offres plus fortes que le prix de l'Adjudication , par personnes bonnes & solvables , ou que par les circonstances du prix ou de la forme de l'Adjudication , ils le jugeront nécessaire ou plus convenable aux intérêts de Sa Majesté.

X.

Les Encheres & Surencheres qui surviendront pendant ladite quinzaine , sur le prix des Adjudications faites devant les Subdeleguez , ne pourront estre moindres que du dixième en sus du prix de l'Adjudication , & seront reçues au Greffe de l'Intendance ou de la Subdelegation , au choix des enchérisseurs ; auxquels lieux toutes personnes pourront en prendre communication ; Et la quinzaine expirée , l'Adjudication définitive sera faite

faite au dernier enchérisseur , par M^{rs} les Intendans , sans qu'après l'Adjudication définitive , il puisse estre receu aucun doublement ni tiercement.

X I.

Les Adjudications du Cinquantième des Vins , Cidres & autres boissons , seront faites pour la presente année seulement sur une seule publication à huitaine , laquelle sera confirmée dans les cas & en la maniere expliquée ci-dessus , par les Sieurs Intendans , quinzaine après.

X I I.

Les Adjudicataires seront tenus de donner bonne & valable caution , ou de payer comptant moitié au moins du prix de leur Adjudication , qui leur tiendra lieu de cautionnement , s'ils n'ont des biens suffisans pour en répondre.

X I I I.

Les Adjudicataires seront tenus de payer le prix de leur adjudication , en deux termes égaux , l'un au premier Janvier de chaque année , & l'autre au premier Mai , à peme d'y estre contrainsts ; Et néanmoins , sans tirer à consequence , le prix des adjudications de la presente année sera payé en trois termes égaux , sçavoir , au premier Janvier 1726. premier Avril & premier Juillet suivans.

X I V.

Les Adjudicataires jouiront du jour de leur Adjudication & pendant l'année suivante , de l'exemption de Collecte , Tutelle , Curatelle , Nomination à icelles , Corvées , Guet & Garde , Milice , Logement de gens de guerre & autres charges publiques , de la même maniere qu'en ont joui les préposez au recouvrement du Dixième ; & ne pourront estre aug-
mentez

NOVEMBRE 1725. 2735

mentez à la Taille pendant ledit temps, dans les Pays de Taille personnelle, & à la Capitation dans les Pays de Taille réelle, sinon au fol la livre de l'augmentation, ou diminuez à proportion, pourquoy ils seront taxez d'office : N'entend néanmoins Sa Majesté, qu'il soit rien changé aux Nominations de Collecte, & à l'exécution des Rolles des Tailles & de Capitation qui se trouveront estre faits au jour desdites adjudications.

XV.

Les Adjudicataires ou autres préposez à la levée du Cinquantième en nature de fruits, en feront la perception sans retarder l'enlèvement desdits fruits ; & il sera loisible aux Fermiers & Laboureurs, après avoir averti l'Adjudicataire qui ne se sera point présenté, de laisser sur le champ la portion qui doit lui revenir, & d'enlever le surplus, sans qu'audit cas l'Adjudicataire puisse prétendre davantage que la portion qui lui aura été laissée, ainsi qu'il se pratique pour la Dixme. Veut Sa Majesté que la Dixme appartenant au Curé du lieu pour la Desserte de sa Cure, soit exempte du Cinquantième, & qu'en conséquence elle soit levée avant le Cinquantième, qui ne sera perçu que sur le surplus, ladite Dixme prélevée ; & qu'à l'égard des autres Dixmes, elles ne soient levées qu'après le Cinquantième.

XVI.

Le Cinquantième sur la recolte des Vins, Cidres & autres boissons, sera levé ainsi que la Dixme, c'est-à-dire, ou par hottées de vendange, ou à raison de la cinquantième pinte ou cinquantième tonneau, suivant l'usage des lieux.

XVII.

XVIII.

L'Adjudication du Cinquantième des Bois qui seront en coupe la presente année, sera jointe à l'adjudication des Foins, Grains & Vins de l'année prochaine 1726. & il en sera usé de même à l'avenir; en sorte que le Cinquantième des Bois de chaque année sera toujours joint à l'adjudication du Cinquantième de l'année suivante.

XVIII.

Les Receveurs des Tailles dans les Pays d'Elections, & les Receveurs ordinaires & particuliers dans les Pays d'Etats, pourront être presens ausdites Adjudications, pour prendre connoissance des facultez de l'Adjudicataire & de sa caution.

XIX.

Le Recouvrement des deniers provenans dudit Cinquantième, sera fait par lesdits Receveurs des Tailles, dans les Pays d'Elections, & dans les Pays d'Etats, par lesdits Receveurs ordinaires & particuliers, lesquels en remettront le fonds aux Receveurs generaux des Finances, pour être par eux remis au Comptable cy-après nommé.

XX.

Les deniers qui proviendront du Cinquantième, à compter du premier Aoust 1725. jusqu'au premier Octobre 1726. seront reçus par ceux desdits Receveurs generaux & particuliers qui entreront en exercice l'année 1726.

XXI.

Les deniers qui proviendront du Cinquantième des Maisons, dans les Villes & Fauxbourgs du Royaume où il n'y aura point d'adjudication de fruits, seront reçus par les préposez à la Recette de la Capitation, ou autres qui

NOVEMBRE 1725. 2757

qui seront nommez par le sieur Prevost des Marchands pour la Ville & Fauxbourgs de Paris, & par les sieurs Intendans & Commissaires départis pour les autres Villes & Fauxbourgs du Royaume, lesquels préposés remettront lesdits deniers; sçavoir, pour la Ville & Fauxbourgs de Paris, au sieur Boucot, Receveur des deniers communs & d'Octrois; & pour les Provinces, aux Receveurs des Tailles des Pays d'Élections, ou autres Receveurs ordinaires & particuliers des autres Provinces.

XXII.

Tous les Fonds provenans de la perception du Cinquantième dans l'étendue du Royaume, sans exception, seront remis par lesdits Receveurs généraux des Finances des Provinces & Generalitez, & par ledit sieur Boucot en la Ville de Paris, au sieur Gondonin que Sa Majesté a choisi & nommé pour Receveur & Comptable particulier des deniers de la Caisse commune du Cinquantième.

XXIII.

Tous les Comptables chargez de la Recette & Dépense dudit Cinquantième, en tiendront un Journal séparé de leurs autres Recettes, & dans la même forme, dont ils enverront des Copies tous les mois au Conseil, conformément à l'Edit du mois de Juin 1716. Declaration du 4. Octobre 1723. & Reglemens rendus en consequence.

XXIV.

Les Rôles ou États du Cinquantième qui sera levé en argent, seront exécutez, & les Redevables contraints au paiement des sommes y portées, par les mêmes voyes ainsi que pour la Capitation.

XXV.

XXV.

Il sera expédié trois doubles des Rôles & des Adjudications, qui seront remis, l'un au Recéveur des Tailles ou Receveur ordinaire & particulier, l'autre à l'Adjudicataire ou au Préposé, & l'autre au Greffe de l'Intendance, pour lesquelles trois Copies de l'adjudication, il sera payé par l'Adjudicataire trente sols pour tous frais, au Greffe de la Subdelegation.

XXVI.

Les Fermiers, les Détempteurs d'héritages, & autres tenans des biens chargez de Rentes foncières, soit en argent, grains ou autre nature de fruits, auront droit de retenir à leur profit le Cinquantième du prix annuel des Baux ou Rentes dont sont chargez leurs héritages, sans pouvoir faire plus grande retenue que le Cinquantième du prix du Bail ou de la Rente par eux dûë, sous prétexte que le Cinquantième par eux payé à Sa Majesté seroit plus fort que celui par eux retenu, l'excédent qui pourroit s'y trouver, devant être à leur charge comme une imposition sur leur exploitation, dont ils n'ont pas plus de droit de prétendre une indemnité, que d'une augmentation de Taille survenue depuis leur Bail; & néanmoins Sa Majesté voulant traiter favorablement lesdits Fermiers & Détempteurs, elle a déchargé & décharge le produit de leur basse-cour, de la levée dudit Cinquantième, &c.

ORDONNANCE de Police du 9. Octobre, qui défend de vendre la Viande de Boucherie, sçavoir les Morceaux choisis plus de sept sols, celle au-de-Tous de la même qualité & aussi belle plus de six sols, & la basse Viande

NOVEMBRE 1725. 2750
de à proportion, à peine de cinq cens livres
d'amende.

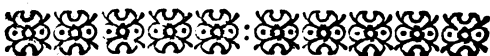
AVIS.

Les événemens du temps ont occupé beaucoup de place dans les derniers Mercurcs. Plusieurs Pieces interessantes qui peuvent piquer la curiosité du Public, sont demeurées en arriere, ce qui obligera à donner deux volumes le mois prochain. Le second servira de Supplement à la presente année 1725.

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France* du mois de Novembre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 1. Decembre 1725.

HARDION.



T A B L E

P IECES Fugitives , vers à la Reine.	2549
Clavecin pour les yeux , avec l'art de peindre les sons , & toute sorte de pieces de Musique , &c	2552
Les Fêtes Bisantines , Cantate à l'occasion du Mariage du Roi.	2557
Extrait de Lettre sur l'Epitaphe de Poissy.	2582
Compliment de la France au Roi Stanislas.	2585
Flux & reflux de la Mer, extraordinaire.	2586
Vers à la Reine , & à Mademoiselle de Clermont.	2588
Lettre sur l'origine du nom d'Armand.	2590
A la jeune Iris , vers.	2598
Poème sur le progrès de l'Astronomie.	2599
Lettre écrite de Chartres sur des corps trouvez entiers.	2605.
Bouts rimez.	2606
Réjouïssances faites à Pelissane en Provence	2607
Lettre de Constantinople.	2612
Vers au Marquis de Nangis.	2621
Autre Lettre de Constantinople , prise de Tauris , &c.	2622
Bouts-rimez , Sonnet.	2629
Relation de la fonction de l'Estoc , &c fig.	2630
Réjouïssances à Marseille.	2643
Réjouïssances à Toulon.	2645
Réjouïssances à Rochefort , &c.	2651
Réjouïssances à Toulouse , & à Berlin.	2654

Vers presentez à la Reine.	2656
Evenement singulier arrivé sur Mer & confirmation de ce qui a été dit de l'Homme Marin.	2660
Enigmes.	2661
Nouvelles Littéraires, &c.	2663
Memoire sur l'Histoire naturelle des Plantes de Russie.	2670
Ouvrage sur les coquillages.	2671
Nouveau Calendrier pour l'année 1726.	2674
Troisième volume du <i>Gallia Christiana</i> .	2675
Panegyrique de S. Louis à l'Académie de Bordeaux.	2678
Ouverture de l'Académie Royale des Sciences.	2688
Mort du Pere Quinquet.	2691
Nouveaux Ecrans.	<i>Ibid.</i>
Chanson.	2711
Speâcles, Opera de Telegone.	2720
Nouvelles du Temps, de Turquie, de Russie, &c.	2721
Morts des Pays Etrangers.	2727
Nouvelles de la Cour, de Paris.	2729
Ceremonie faite à Grenoble, &c.	2731
Réjouissances à Clermont.	2735
Benefices donnez.	2738
Arrivée du Roi Stanislas à Beaumont, &c.	2740
Avis sur le Bureau de la Correspondance, &c.	2741
Bouts-rimez.	2742
Morts, Naissances, &c.	2747
Edits, Declarations, Arrests, &c.	2759
Avis.	

Errata d'Octobre.

- P** Age 2330 ligne 22. 1724. lisez 1424.
Pge 2366. ligne 4. du bas , ces deux pié-
ces , lisez ces deux dernieres pieces.
Page 2387. ligne 6. reprendre , lisez répandre.
Page 2453. ligne 5. vûë , lisez vice.
Page 2537. ligne 3. du nom , lisez du nombre.
Page 2541. ligne 29. Evêque & Comte de
Laon , lisez de Leon.
-

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2651. ligne 4. du bas , Commandant ,
lisez Commandeur.

*L'Air noté regarde la page
La Planche gravée ,*

2691

page 2642

SEP 17 1936

